

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION ASSEMBLÉE
 DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

SIXTH ORDINARY SESSION

SIXIÈME SESSION ORDINAIRE

Second Part

Deuxième Partie

December 1960

Décembre 1960

III

III

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the Second Part of the Sixth Ordinary Session of the Assembly of W.E.U. comprise two volumes :

Volume III : Assembly Documents.

Volume IV : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome III : Documents de séance.

Tome IV : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
 Documents :	
175. Draft Budget of the Administrative Expenditure of the Assembly for the Financial Year 1961, submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur	10
176. Draft Supplementary Budget of the Administrative Expenditure of the Assembly for the Financial Year 1960, submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur	29
177. Permanent Seat of the Assembly at the Palais d'Iéna — Draft Recommendations submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur	32
178. Agenda of the Second Part of the Sixth Ordinary Session — 29th November - 2nd December, 1960	40
179. Draft Order of Business of the Second Part of the Sixth Ordinary Session — 29th November - 2nd December, 1960	41
180. State of European Security — Logistics in Allied Forces Central Europe — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Goedhart, Rapporteur	43
181. Definition of a joint policy for defence against the multiple forms of subversive warfare — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr Pisani, Rapporteur	52
182. Political Activities of the Council of Ministers — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Meyer, Rapporteur	69
183. Energy Problems of Member States of Western European Union — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Hynd, Rapporteur	72
184. The Policy of Member States of Western European Union — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Molter, Rapporteur	101
2 Amendments	110
185. Replies of the Council to Recommendations Nos. 40, 44-52	112

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants.....	8
 Documents :	
175. Projet de budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1961, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Legaret, président et rapporteur	10
176. Projet de budget supplémentaire des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1960, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Legaret, président et rapporteur	29
177. Siège permanent de l'Assemblée au Palais d'Iéna — Projets de recommandation présentés au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Legaret, président et rapporteur	32
178. Ordre du jour de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire — 29 novembre - 2 décembre 1960	40
179. Projet de calendrier de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire — 29 novembre - 2 décembre 1960	41
180. Etat de la sécurité européenne — Logistique dans le secteur des Forces alliées Centre-Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Goedhart, rapporteur	43
181. Elaboration d'une politique commune de défense contre les multiples formes d'une guerre subversive — Rapport présenté au nom de la Commission de Défense et des Armements par M. Pisani, rapporteur	52
182. Activités politiques du Conseil des Ministres — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Meyer, rapporteur	69
183. Les problèmes énergétiques des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Hynd, rapporteur.....	72
184. La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Molter, rapporteur	101
2 amendements	110
185. Réponses du Conseil aux Recommandations nos 40, 44-52	112

TABLE OF CONTENTS

	Page
186. Transfer of Cultural and Social Activities of W.E.U. to the Council of Europe — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Junot, Rapporteur	133
187. Which Europe, Which Africa? — Preliminary Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Arthur Conte, Rapporteur	144
188. Examination of Credentials — Report submitted on behalf of the Credentials Committee by Mr. Meyer, Rapporteur	153
189. State of European Security — A NATO Nuclear Force — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by General Cadorna, Rapporteur	154
190. Which Europe, Which Africa? — Motion for an Order tabled by Mr. Paul and several of his colleagues.....	160
191. Action taken in National Parliaments in implementation of Recommendations adopted by the Assembly during the First Part of the Sixth Ordinary Session — Report submitted on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur	161
192. Civil Air Control — Motion for a Recommendation tabled by Mr. Mathew and several of his colleagues	166

	Page
186. Transfert des activités culturelles et sociales de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Junot, rapporteur	133
187. Les Europes et les Afriques — Rapport liminaire présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Arthur Conte, rapporteur	144
188. Vérification de pouvoirs — Rapport présenté au nom de la Commission de Vérification des Pouvoirs par M. Meyer, rapporteur...	153
189. Etat de la sécurité européenne — Une force nucléaire O.T.A.N. — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par le général Cadorna, rapporteur	154
190. Les Europes et les Afriques — Proposition de directive présentée par M. Paul et plusieurs de ses collègues	160
191. Action entreprise au sein des parlements nationaux afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations adoptées par l'Assemblée pendant la deuxième partie de la Sixième session ordinaire — Rapport présenté au nom du Groupe de Travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux par M. de la Vallée Poussin, rapporteur	161
192. Contrôle aérien civil — Proposition de recommandation présentée par M. Mathew et plusieurs de ses collègues	166

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. BOHY Georges	Soc.
DEHOUSSE Fernand	Soc.
MOTZ Roger	Libéral
MOYERSOEN Ludovic	Soc. Chr.
PIERSON Marc-Antoine	Soc.
STRUYE Paul	Soc. Chr.
VAN CAUWELAERT J. Frans	Soc. Chr.

Substitutes — Suppléants

MM. de la VALLÉE POUSSIN E.	Soc. Chr.
DRÈZE René	Libéral
le HODEY Philippe	Soc. Chr.
LEYNEN Hubert	Soc. Chr.
MERLOT Joseph-Jean	Soc.
MOLTER Adolf	Soc.
VAN REMOORTEL William	Soc.

FRANCE

Representatives — Représentants

MM. ABDESELAM Robert	Unité de la Rép.
ALRIC Gustave	Indép.
BOURGOIN Pierre	U. N. R.
CERNEAU Marcel	Entente dém.
CONTE Arthur	Soc.
DIOP Ousmane Socé	U. + P.
FOUQUES-DUPARC Henri	U. N. R.
GUITTON Antoine	Indép.
JUNOT Michel	Indép.
KALB Paul J.	U. N. R.
KALENZAGA Christophe	A. U. C.
LIQUARD Emile	U. N. R.
MOUTET Marius	Soc.
PFLIMLIN Pierre	M. R. P.
PINTON Auguste	Gauche dém.
RADIUS René	U. N. R.
SOURBET Jean	Indép.
WACH Paul	M. R. P.

Substitutes — Suppléants

MM. ALBERT-SOREL Jean	Indép.
de BENOUILLE Pierre	U. N. R.
BOURGEOIS Georges	U. N. R.
BRU Roland	A. U. C.
DARDEL Georges	Soc.
FULCHIRON Roger	Indép.
GROS Louis	Indép.

MM. LEGARET Jean	Indép.
MALLEVILLE Jacques	U. N. R.
MICHAUD Louis	M. R. P.
MONICHON Max	Indép.
MULLER Emile	Soc.
N'GOUNIO Etienne	U. + P.
PIANTA Georges	Indép.
PISANI Edgard	Gauche dém.
PLAZANET René	U. N. R.
SAHNOUNI Brahim	Unité de la Rép.
TINAUD Jean-Louis	Indép.

Indép.
U. N. R.
M. R. P.
Indép.
Soc.
U. + P.
Indép.
Gauche dém.
U. N. R.
Unité de la Rép.
Indép.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

M. ALTMAIER Jacob	S.P.D.
Fürst von BISMARCK Otto	C.D.U.
MM. BLACHSTEIN Peter	S.P.D.
FURLER Hans	C.D.U.
HEYE Hellmuth	C.D.U.
Mme HUBERT Elinor	S.P.D.
MM. KIESINGER Kurt-Georg	C.D.U.
KOPF Hermann	C.D.U.
KÜHN Heinz	S.P.D.
MENDE Erich	F.D.P.
MEYER Ernst Wilhelm	S.P.D.
PAUL Ernst	S.P.D.
Mme REHLING Luise	C.D.U.
MM. SCHMID Carlo	S.P.D.
SCHÜTZ Hans	C.S.U.
SEIDL Franz	C.S.U.
SERRES Günther	C.D.U.
N.....	

Substitutes — Suppléants

MM. ACHENBACH Ernst	F.D.P.
BAUER Hannsheimz	S.P.D.
CORTERIER Fritz	S.P.D.
ERLER Fritz	S.P.D.
EVEN Johannes	C.D.U.
GERNS Heinrich	C.D.U.
HARM Walter	S.P.D.
HÖFLER Heinrich	C.D.U.
JACOBS Peter	S.P.D.
JAEGER Richard	C.S.U.
KLIESING Georg	C.D.U.
LÜCKER Hans-August	C.S.U.
Mmes MAXSEIN Agnes	C.D.U.
RENGER Annemarie	S.P.D.
M. WAHL Eduard	C.D.U.
Mme WEBER Helene	C.D.U.
MM. WIENAND Karl	S.P.D.
ZIMMER Alois	C.D.U.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. AZARA Antonio	Dém. Chr.
BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
Président de l'Assemblée	
BETTIOL Giuseppe	Dém. Chr.
CADORNA Raffaele	Dém. Chr.
CERULLI IRELLI Giuseppe	Dém. Chr.
CODACCI PISANELLI G.	Dém. Chr.
DARDANELLI Giuseppe	Libéral
DE VITA Francesco	Républicain
GONELLA Guido	Dém. Chr.
JANNUZZI Onofrio	Dém. Chr.
LUCIFERO Roberto	
Marchese d'APRIGLIANO	Indépendant
MM. MASSIMO LANCELLOTTI F.	Groupe mixte
MONTINI Lodovico	Dém. Chr.
PICCIONI Attilio	Dém. Chr.
PONTI Giovanni	Dém. Chr.
SANTERO Natale	Dém. Chr.
.....
.....

Substitutes — Suppléants

MM. ANGELINI Cesare	Dém. Chr.
BASILE Guido	Libéral
CINGOLANI Mario	Dém. Chr.
Mme CONCI Elisabetta	Dém. Chr.
MM. COTTOONE Benedetto	Libéral
EBNER Antonio	Groupe mixte
MATTEOTTI Giancarlo	Soc. Dém.
MOLINARI Giuseppe	Dém. Chr.
MOTT Angelo	Dém. Chr.
PECORARO Antonio	Dém. Chr.
PICARDI Bonaventura	Dém. Chr.
SALARI Giuseppe	Dém. Chr.
SIBILLE Giuseppe	Dém. Chr.
STORCHI Ferdinando	Dém. Chr.
VALLAURI Ettore	Dém. Chr.
VALMARANA Giustino	Dém. Chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. Chr.
ZERBI Tommaso	Dém. Chr.

LUXEMBOURG
Representatives — Représentants

MM. BECH Joseph	Chr. Soc.
CRAVATTE Henry	Soc.
LINDEN Camille	Parti Dém.

Substitutes — Suppléants

MM. FANDEL Romain	Soc.
MARGUE Georges	Chr. Soc.
THORN Gaston	Parti Dém.

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BIESHEUVEL B. W.	Anti-Révolution.
FENS J. J.	Pop. Cath.
GOEDHART F. J.	Travailliste
Jhr. van MEEUWEN P. G. M.	Pop. Cath.
M. SCHMAL J. J. R.	Chr. Hist.
Mme STOFFELS-van HAAFTEN J. M.	Libéral
M. VOS H.	Travailliste

Substitutes — Suppléants

MM. DUYNSTEE A. E. M.	Pop. Cath.
van HULST J. W.	Chr. Hist.
PATIJN C. L.	Travailliste
PETERS W. J. G.	Pop. Cath.
van RIEL H.	Libéral
TJALMA J.	Anti-Révolution.
VONDELING A.	Travailliste

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Harold BOARDMAN	Travailliste
The Rt. Hon. George BROWN	Travailliste
Mr. Robert CHICHESTER-CLARK	Conservateur
Lord GRANTCHESTER	Libéral
The Rt. Hon. Arthur HENDERSON	Travailliste
Baroness HORNSBRUGH	Conservateur
Mr. John HUGHES HALLETT	Conservateur
Mr. John HYND	Travailliste
Mr. Peter KIRK	Conservateur
Marquess of LOTHIAN	Conservateur
Mr. Maurice MACMILLAN	Conservateur
Sir John MAITLAND	Conservateur
Mr. Fred W. MULLEY	Travailliste
Mr. David PRICE	Conservateur
Mr. Ronald S. RUSSELL	Conservateur
Mr. S. SCHOLEFIELD ALLEN	Travailliste
Mr. Peter SMITHERS	Conservateur
Mr. John TAYLOR	Travailliste

Substitutes — Suppléants

Lord ABERDARE	Conservateur
Mr. Austen ALBU	Travailliste
Lord CRATHORNE	Conservateur
Mr. John EDEN	Conservateur
Mr. Philip GOODHART	Conservateur
Mr. Robert GROSVENOR	Conservateur
Mr. Anthony KERSHAW	Conservateur
Mr. Horace KING	Travailliste
Lord LATHAM	Travailliste
Mr. Robert MATHEW	Conservateur
Mr. Gerald REYNOLDS	Travailliste
Mr. Jeremy THORPE	Travailliste

**DRAFT BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE OF THE ASSEMBLY
FOR THE FINANCIAL YEAR 1961¹**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

- Summary of Estimates for the Financial Year 1960.
- Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads.
- Budget of Receipts for the Financial Year 1960.
- Explanatory Memorandum.

Summary of Estimates for the Financial Year 1961

Details	Estimate for 1961 (new French francs)
<i>Head I : Expenditure for staff</i>	<i>609,871</i>
<i>Head II : Expenditure relating to temporary personnel</i>	<i>334,648</i>
<i>Head III : Expenditure on premises and equipment</i>	<i>103,646</i>
<i>Head IV : General administrative costs</i>	<i>249,300</i>
<i>Head V : Other expenditure</i>	<i>135,120</i>
TOTAL EXPENDITURE	1,432,585
TOTAL RECEIPTS	12,000
NET TOTAL	1,420,585

1. Adopted unanimously by the Committee

Mende, Michaud, Molter, Radius (Substitute : Kalen-zaga), Russell, Smithers (Substitute : Lord Aberdare), Storchi, Zimmer.

2. *Members of the Committee : Mr. Legaret (Chairman) ; MM. Duynstee, Taylor (Vice-Chairmen) ; MM. Altmaier, Basile, Boardman, Cerulli Irelli, Dardel (Substitute : Muller), De Vita, van Hulst, Leynen, Linden, Lücker,*

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE L'ASSEMBLÉE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1961¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration²
par M. Legaret, président et rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1960.

Répartition des dépenses par chapitres et articles.

Budget des recettes pour l'exercice 1960.

Exposé des motifs.

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1961

Nature des dépenses	Prévisions pour 1961 (nouveaux francs français)
<i>Chapitre I : Dépenses de personnel</i>	609.871
<i>Chapitre II : Dépenses afférentes au personnel temporaire</i>	334.648
<i>Chapitre III : Dépenses de locaux et d'équipement</i>	103.646
<i>Chapitre IV : Frais généraux</i>	249.300
<i>Chapitre V : Autres dépenses</i>	135.120
TOTAL DES DÉPENSES	1.432.585
TOTAL DES RECETTES	12.000
TOTAL NET	1.420.585

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

Mende, Michaud, Molter, Radius (suppléant : Kalenzaga), Russell, Smithers (suppléant : Lord Aberdare), Storchi, Zimmer.

2. *Membres de la Commission : M. Legaret (président) ; MM. Duynstee, Taylor (vice-présidents) ; MM. Alimairer, Basile, Boardman, Cerulli Irelli, Dardel (suppléant : Muller), De Vita, van Hulst, Leynen, Linden, Lücker,*

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Estimate for 1961 (new French francs)
<i>Head I — EXPENDITURE FOR STAFF</i>	
Sub-Head 1 : Salaries of permanent establishment	428,400
Sub-Head 2 : (A) Allowances	92,474
(B) Social charges	74,997
(C) Expenses relating to the arrival and departure of officials	14,000
TOTAL OF HEAD I	609,871
<i>Head II — EXPENDITURE RELATING TO TEMPORARY PERSONNEL</i>	
Sub-Head 3 : 1. Parliamentary staff	113,230
2. Linguistic staff	192,668
3. Temporary auxiliary staff	21,750
4. Insurance for temporary staff	2,500
5. Miscellaneous expenditure during sessions	4,500
TOTAL OF HEAD II	334,648
<i>Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</i>	
Sub-Head 4 : Premises	92,460
Sub-Head 5 : Capital equipment	11,186
TOTAL OF HEAD III	103,646
<i>Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</i>	
Sub-Head 6 : Postage, telephone and telegraph charges	50,000
Sub-Head 7 : Paper, stationery and office supplies	30,000
Sub-Head 8 : Printing and publishing of Assembly records	156,000
Sub-Head 9 : Purchase of documents, reference works, etc.	5,000
Sub-Head 10 : Official car for the Assembly	8,000
Sub-Head 11 : Bank charges	300
TOTAL OF HEAD IV	249,300
<i>Head V — OTHER EXPENDITURE</i>	
Sub-Head 12 : Travel and subsistence allowances of representatives at meetings of the Bureau, of the Presidential Committee and joint meetings	25,000
Sub-Head 13 : Representation expenses of the President, Chairmen and Rapporteurs of Committees and of the Clerk of the Assembly	26,000
Sub-Head 14 : Committee study missions	2,000
Sub-Head 15 : Official journeys of members of the Office of the Clerk	49,000
Sub-Head 16 : Fees, travelling expenses and subsistence allowances of experts and auditor's fees	7,500
Sub-Head 17 : Expenditure on information	17,620
Sub-Head 18 : Expenses for Groups of the Assembly	6,000
Sub-Head 19 : Contingencies, and other expenditure not elsewhere provided for	2,000
TOTAL OF HEAD V	135,120

Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions pour 1961 (nouveaux francs français)
Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1 : Traitements du personnel du cadre permanent	428.400
Art. 2 : (A) Indemnités	92.474
(B) Charges sociales	74.997
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires	<u>14.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE I	609.871
Chapitre II — DÉPENSES RELATIVES AU PERSONNEL TEMPORAIRE	
Art. 3 : 1. Personnel parlementaire	113.230
2. Personnel linguistique	192.668
3. Personnel auxiliaire temporaire	21.750
4. Assurances afférentes au personnel temporaire	2.500
5. Dépenses diverses pendant les sessions	<u>4.500</u>
TOTAL DU CHAPITRE II	334.648
Chapitre III — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4 : Locaux	92.460
Art. 5 : Equipement	<u>11.186</u>
TOTAL DU CHAPITRE III	103.646
Chapitre IV — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6 : Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe	50.000
Art. 7 : Papier et fournitures de bureau	30.000
Art. 8 : Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	156.000
Art. 9 : Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.	5.000
Art. 10 : Voiture de service pour l'Assemblée	8.000
Art. 11 : Frais de banque	<u>300</u>
TOTAL DU CHAPITRE IV	249.300
Chapitre V — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12 : Frais de voyage et indemnité de séjour des Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des présidents et des réunions communes	25.000
Art. 13 : Frais de représentation du Président, des présidents et rap- porteurs des Commissions de l'Assemblée, et du Greffier de l'Assemblée	26.000
Art. 14 : Missions d'études des Commissions	2.000
Art. 15 : Frais de mission des membres du Greffe	49.000
Art. 16 : Frais de voyage, indemnité de séjour et honoraires des experts et du Commissaire aux comptes	7.500
Art. 17 : Dépenses pour l'information	17.620
Art. 18 : Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	6.000
Art. 19 : Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues	<u>2.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE V.....	135.120

Head I — Expenditure for Staff***Sub-Head 1*****SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT*****Estimate : N. Frs. 428,840*****(a) Basic salaries**

Rank	WEU Grade	Salaries (new French francs)	No.	Total (new French francs)
The Clerk	Hors Cadre*	27,500	1	27,500
The Clerk Assistant	Hors Cadre*	54,600	1	54,600
First Secretaries	A 4	27,600 /38,400	3	93,600
Secretaries	A 3	22,200 /29,760	3	74,020
Supervisor	A 2	17,400 /22,440	1	18,900
Accountant	B 5	16,200 /22,680	1	16,200
Personal assistants.....	B 4	13,560 /19,500	3	43,380
Bilingual shorthand typists	B 3	11,160 /15,000	6	73,320
Roneo-Storekeeper	C 4	9,840 /12,360	1	11,280
Messenger.....	C 3	8,640 /11,160	1	9,600
			21	422,400

(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security***Estimate : N. Frs. 6,000***

* Hors cadre officials do not receive expatriation, head of family or children's allowances.

Chapitre I — Dépenses de personnel***Article 1*****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT*****Prévisions : NF 428.400*****(a) Traitements de base**

Fonctions	Grade U. E. O.	Traitements (nouveaux francs français)	Nombre	Total (nouveaux francs français)
Greffier	Hors cadre*	27.500	1	27.500
Greffier adjoint	Hors cadre*	54.600	1	54.600
Premiers secrétaires	A 4	27.600 / 38.400	3	93.600
Secrétaires	A 3	22.200 / 29.760	3	74.020
Assistant d'encadrement	A 2	17.400 / 22.440	1	18.900
Chef comptable	B 5	16.200 / 22.680	1	16.200
Assistantes qualifiées	B 4	13.560 / 19.500	3	43.380
Sténo-dactylographes bilingues	B 3	11.160 / 15.000	6	73.320
Ronéo-magasinier	C 4	9.840 / 12.360	1	11.280
Messager	C 3	8.640 / 11.160	1	9.600
			21	422.400

**(b) Remplacement du personnel de grades B et C en congé de maladie,
y compris frais de voyage et Sécurité Sociale*****Prévisions : NF 6.000***

* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales.

*Sub-Head 2*ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.*Estimate : N. Frs. 181,471*

(A) ALLOWANCES

Estimate : N. Frs. 92,474

(a) Head-of-family allowance

Rank	WEU Grade	No.	Total (new French francs)
First Secretaries	A 4	2	3,254
Secretaries	A 3	2	3,150
Supervisor	A 2	1	1,470
Assistant	B 3	2	1,785
Roneo-Storekeeper	C 4	1	735
Messenger	C 3	1	630
		9	11,024

(b) Children's allowance

1,260 new francs per year per child : $1,260 \times 10$ N. Frs. 12,600

(c) Expatriation allowance

Rank	WEU Grade	Rate	No.	Total (new French francs)
First Secretaries	A 4	8,400 M 6,000 S	2	14,150
Secretaries	A 3	8,400 M	2	16,100
Supervisor	A 2	8,400 M	1	8,400
Personal assistants	B 4	3,840 S	2	7,680
Bilingual shorthand-typists	B 3	3,840 S	2	7,520
			9	53,850

(d) Compensatory rent allowance

Estimate : N. Frs. 2,000

(e) Overtime

Estimate : N. Frs. 3,000

(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate : N. Frs. 10,000

*Article 2***INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.***Prévisions : NF 181.471***(A) INDEMNITÉS***Prévisions : NF 92.474***(a) Indemnité de chef de famille**

Fonctions	Grade U. E. O.	Nombre	Total (nouveaux francs français)
Premiers secrétaires	A 4	2	3.254
Secrétaires	A 3	2	3.150
Assistant d'encadrement	A 2	1	1.470
Assistants	B 3	2	1.785
Ronéo-magasinier	C 4	1	735
Messager	C 3	1	630
		9	11.024

(b) Allocations familiales1.260 NF par an pour chaque enfant : 1.260×10 NF 12.600**(c) Indemnité d'expatriation**

Fonctions	Grade U. E. O.	Taux	Nombre	Total (nouveaux francs français)
Premiers secrétaires.....	A 4	8.400 M 6.000 C	2	14.150
Secrétaires	A 3	8.400 M	2	16.100
Assistant d'encadrement	A 2	8.400 M	1	8.400
Assistantes qualifiées	B 4	3.840 C	2	7.680
Sténo-dactylographes bilingues	B 3	3.840 C	2	7.520
			9	53.850

(d) Indemnité de logement*Prévisions : NF 2.000***(e) Heures supplémentaires***Prévisions : NF 3.000***(f) Garantie de change au personnel non français***Prévisions : NF 10.000*

(B) SOCIAL CHARGES

Estimate : N. Frs. 74,997

(a) Social security

42.60 N. Frs. per month,
for 12 months for 20 officials

Estimate : N. Frs. 10,224

(b) Supplementary insurance

2 % of total emoluments
× 474,374 N. Frs.

Estimate : N. Frs. 9,487

(c) Provident fund

14 % of basic salaries
× 394,900 N. Frs.

Estimate : N. Frs. 55,286

(C) EXPENSES RELATING TO THE ARRIVAL AND DEPARTURE OF OFFICIALS

Estimate : N. Frs. 14,000

(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing
in Paris who are convened for examinations and interviews
and cost of marking examination papers

Estimate : N. Frs. 1,600

(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure
of staff and dependent persons

Estimate : N. Frs. 1,500

(c) Removal expenses

Estimate : N. Frs. 3,000

(d) Installation allowance

Estimate : N. Frs. 4,500

(e) Biennial home leave for non-French officials

Estimate : N. Frs. 3,000

(f) Medical examination

Estimate : N. Frs. 400

(B) CHARGES SOCIALES

Prévisions : NF 74.997

(a) Sécurité Sociale

42,60 NF par mois, pour 12 mois
pour 20 fonctionnaires

Prévisions : NF 10.224

(b) Assurance complémentaire

2 % du traitement total
 $\times 474.374$ NF

Prévisions : NF 9.487

(c) Fonds de prévoyance

14 % du traitement de base
 $\times 394.900$ NF

Prévisions : NF 55.286

(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS

Prévisions : NF 14.000

(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves

Prévisions : NF 1.600

(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge

Prévisions : NF 1.500

(c) Frais de déménagement

Prévisions : NF 3.000

(d) Indemnité d'installation

Prévisions : NF 4.500

(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français

Prévisions : NF 3.000

(f) Examen médical

Prévisions : NF 400

Head II — Expenditure relating to temporary personnel

Estimate : N. Frs. 334,648

Sub-Head 3***1. PARLIAMENTARY STAFF***

Temporary parliamentary staff required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Average daily remuneration ¹ (new French francs)	Number employed	Total (new French francs)
Heads of sections	81	3 a	8,238
	121	4 b	
Secretaries for the Assembly	64	3 a	5,376
	96	3 b	
Précis writers	68	5 a	9,520
	102	5 b	
Verbatim reporters	68	8 a	22,576
	102	14 b	
Assistants	35	10 a	28,540
	55	10 b	
	31	20 a	
	51	20 b	
Head usher	38	1 a	380
Ushers	28	15 a	4,200
Messengers	28	15 a	5,040
	136		83,870

Travelling expenses N. Frs. 29,360
 N. Frs. 113,230

2. LINGUISTIC STAFF***(A) Interpretation Services***

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Average daily remuneration (new French francs)	Number employed	Total (new French francs)
Interpreters	209	16	46,190

Travelling expenses N. Frs. 7,760
 N. Frs. 53,950

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions

4 interpreters at 232.50 N. Frs. for 35 sitting days N. Frs. 33,930

1. Rates proposed by the Consultative Assembly and the European Parliamentary Assembly.

a. Recruited locally.

b. Recruited outside France.

Chapitre II — Dépenses relatives au personnel temporaire**Prévisions : NF 334.648****Article 3****1. PERSONNEL PARLEMENTAIRE**

Personnel parlementaire temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération ¹ moyenne par jour (nouveaux francs français)	Nombre	Total (nouveaux francs français)
Chefs de service	81	3 a	8.238
Secrétaires parlementaires.....	121	4 b	
	64	3 a	5.376
	96	3 b	
Secrétaires de l'analytique	68	5 a	9.520
	102	5 b	
Sténographes des débats	68	8 a	22.576
	102	14 b	
Assistantes	35	10 a	28.540
	55	10 b	
	31	20 a	
	51	20 b	
Chef huissier	38	1 a	380
Huissiers	28	15 a	4.200
Messagers	28	15 a	5.040
	136		83.870

Frais de voyage	NF 29.360
	<hr/> NF 113.230

2. PERSONNEL LINGUISTIQUE**(A) Interprètes**

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération moyenne par jour (nouveaux francs français)	Nombre	Total (nouveaux francs français)
Interprètes	209	16	46.190
Frais de voyage	NF 7.760		
	<hr/> NF 53.950		

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des Commissions devant se tenir entre les sessions
 4 interprètes à 232,50 NF pour 35 jours de séances NF 33.930

1. Taux proposés par l'Assemblée Consultative et l'Assemblée Parlementaire Européenne.

a. Recrutés localement.

b. Recrutés hors de France.

(B) *Translation Services*

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Function	Average daily remuneration (new French francs)	No.	Estimate ¹
Head of Translation Department	190	1	11,400
Revisers	120	3	8,880
Translators	175	5	22,400
Assistants	155	1	4,650
	120	6	16,080
	85	1	2,550
	72	1	2,592
	65	3	5,720
	51	2	4,590
	48	4	4,704
	32	2	2,880
	30	5	5,040
		34	
Translators required during sessions — calculations based on 10 sitting days	175	1	2,450
	120	1	1,452
			95,388
Travelling expenses		N. Frs. 9,400	
		N. Frs. 104,788	

3. TEMPORARY AUXILIARY STAFF

(a) Documents Office during sessions, salaries of roneo operators, distribution and reproduction of documents	N. Frs. 10,000
(b) P. T. T. and switchboard operators	N. Frs. 2,800
(c) Installation of a magnetophone and telescript "France Presse"	N. Frs. 4,000
(d) Doctor and nurse N. Frs. 135 × 10	N. Frs. 1,350
(e) Security guards	N. Frs. 3,600

Estimate : N. Frs. 21,750

4. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate : N. Frs. 2,500

5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

(a) Refreshments for junior temporary staff on night work...	N. Frs. 500
(b) Loudspeaker for announcements	N. Frs. 150
(c) Hire of typewriters	N. Frs. 3,500
(d) Miscellaneous	N. Frs. 350

Estimate : N. Frs. 4,500

1. Based on 60 days for the Head of the Department.
28 days for the revisers, and
26 days for the translators.

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Rémunération moyenne par jour (nouveaux francs français)	Nombre	Prévisions ¹
Chef du Service de traduction	190	1	11.400
Réviseurs	120	3	8.880
Traducteurs	175	5	22.400
	155	1	4.650
	120	6	16.080
	85	1	2.550
	72	1	2.592
	65	3	5.720
Assistan tes	51	2	4.590
	48	4	4.704
	32	2	2.880
	30	5	5.040
		34	
Traducteurs nécessaires pendant les sessions — Calculs basés sur 10 jours de session	175	1	2.450
	120	1	1.452
			95.388
Frais de voyage		NF 9.400	
		NF 104.788	

3. PERSONNEL AUXILIAIRE TEMPORAIRE

- (a) Service des documents pendant les sessions, traitements du personnel du Service de la ronéo, de distribution et reproduction des documents NF 10.000
- (b) Standard téléphonique NF 2.800
- (c) Installation d'un magnétophone et d'un télécopieur de l'Agence France-Presse NF 4.000
- (d) Médecin et infirmière 135 NF × 10 NF 1.350
- (e) Garde et services de sécurité NF 3.600

Prévisions : NF 21.750

4. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions : NF 2.500

5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

- (a) Collations pour le personnel auxiliaire travaillant pendant les séances de nuit
- (b) Appel des voitures
- (c) Location de machines à écrire
- (d) Divers

Prévisions : NF 4.500

1. Basées sur 60 jours pour le Chef de service.

28 jours pour les réviseurs et

26 jours pour les traducteurs.

Head III — Expenditure on premises and equipment*Estimate : N. Frs. 103,646****Sub-Head 4*****(A) EXISTING PREMISES**

(a) Hire and installation of the Conference Hall, hire of committee rooms and offices at the International Conference Centre, 19, Avenue Kléber, Paris 16 ^e .	
Two part-sessions	N. Frs. 60,300
(b) Hire of committee rooms between sessions N. Frs. 100 × 30	N. Frs. 3,000
(c) Rent of offices at 36, Rue La Pérouse	
(1) Rent Token purposes	
(2) Overheads, water, electricity, lift, etc. N. Frs. 18,000	
(3) Cleaning of offices N. Frs. 738 × 12 .. N. Frs. 8,900	
(4) Minor repairs to pre- mises and equip- ment N. Frs. 1,500	
(5) Insurance N. Frs. 260	
(6) Overhaul of type- writers, calculating and Roneo machines N. Frs. 500	
	N. Frs. 29,160

*Estimate : N. Frs. 92,460***(B) NEW PREMISES**

Contribution of the Assembly to the permanent building at the Palais d'Iéna	Token purposes
---	----------------

Sub-Head 5**CAPITAL EQUIPMENT**

(a) Purchase of office furniture	N. Frs. 3,886
(b) Purchase of machines :	
— guillotine	N. Frs. 2,200
— 2 IBM electric type- writers	N. Frs. 4,000
— 1 long-carriage Royal typewriter... N. Frs. 1,100	
	N. Frs. 7,300

Estimate : N. Frs. 11,186

Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*Prévisions : NF 103.646****Article 4*****(A) LOCAUX EXISTANTS**

(a) Location et aménagement de la salle des séances, location de salles de commissions et de bureaux au Centre de Conférences Internationales, 19, ave- nue Kléber, Paris (16 ^e) Pour deux parties de session	NF 60.300
(b) Location de salles de commissions en dehors des sessions NF 100 × 30	NF 3.000
(c) Loyer des bureaux, 36, rue La Pérouse	
(1) Loyer	Pour mémoire
(2) Charges, eau, électricité, ascenseur, etc.....	NF 18.000
(3) Nettoyage NF 738 × 12	NF 8.900
(4) Entretien des locaux et de l'équipe- ment	NF 1.500
(5) Assurances	NF 260
(6) Entretien des machines à écrire, à calculer et ronéo.....	NF 500
	<u>NF 29.160</u>

*Prévisions : NF 92.460***(B) NOUVEAUX LOCAUX**

Quote-part de l'Assemblée dans la construction permanente au Palais d'Iéna	Pour mémoire
---	--------------

Article 5**DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

(a) Achat de mobilier de bureau	NF 3.886
(b) Achat de machines :	
— 1 massicot.....	NF 2.200
— 2 machines à écrire électriques I.B.M.	NF 4.000
— 1 machine à écrire ROYAL grand chariot	NF 1.100
	<u>NF 7.300</u>

Prévisions : NF 11.186

Head IV — General administrative costs*Estimate : N. Frs. 249,300****Sub-Head 6*****POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS,
REMOVAL OF MACHINES, ETC.****Postage — Paris :**1,600 N. Frs. per month \times 12 N. Frs. 19,200**Telephone — Paris (21 offices) :**850 N. Frs. \times 21 N. Frs. 17,850

Telephone — Rome, Brussels, Strasbourg .. N. Frs. 4,450

Telegrams :250 N. Frs. per month \times 12 N. Frs. 3,000Transport of documents, and typewriters ... N. Frs. 5,500*Estimate : N. Frs. 50,000****Sub-Head 7*****PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES****Purchase of roneo paper, stencils, headed writing paper and other office supplies***Estimate : N. Frs. 30,000****Sub-Head 8*****PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS****Printing of Assembly documents (includes the record of debates, minutes of the Assembly and Assembly documents)** N. Frs. 110,000**Printing of the Reports of the Council** N. Frs. 10,000**Printing of Texts Adopted** N. Frs. 12,000**Miscellaneous — (Bulletins, printing of the Calendar, Agenda and Order of Business of the Assembly, voting lists, etc.)** N. Frs. 8,000**— Reprints** N. Frs. 8,000**— Brochures** N. Frs. 8,000*Estimate : N. Frs. 156,000****Sub-Head 9*****PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.***Estimate : N. Frs. 5,000****Sub-Head 10*****OFFICIAL CAR FOR THE ASSEMBLY****Hire of official car for the President and the****Clerk***Estimate : N. Frs. 8,000****Sub-Head 11*****BANK CHARGES***Estimate : N. Frs. 300*

Chapitre IV — Frais généraux*Prévisions : NF 249.300****Article 6*****FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE,
TRANSPORT DE DOCUMENTS, DE MACHINES, ETC.**

Frais d'affranchissement — Paris	
1.600 NF par mois × 12	NF 19.200
Téléphone — Paris (21 bureaux)	
850 NF × 21	NF 17.850
Téléphone — Rome, Bruxelles, Strasbourg	NF 4.450
Télégrammes :	
250 NF par mois × 12	NF 3.000
Transport de documents, de machines à écrire	NF 5.500

*Prévisions : NF 50.000****Article 7*****PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU**

Achat de papier ronéo, stencils, papier à lettres et fournitures de bureau diverses

*Prévisions : NF 30.000****Article 8*****FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

Impression des documents de l'Assemblée (comprenant le compte rendu des débats, les procès-verbaux de séances et les documents de l'Assemblée)	NF 110.000
Impression des rapports du Conseil	NF 10.000
Impression des textes adoptés	NF 12.000
Divers — Bulletins, impression du calendrier et de l'ordre du jour de l'Assemblée, listes de votes, etc.	NF 8.000
— Réimpressions	NF 8.000
— Brochures	NF 8.000

*Prévisions : NF 156.000****Article 9*****ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.***Prévisions : NF 5.000****Article 10*****VOITURE DE SERVICE POUR L'ASSEMBLÉE**

Location de voiture au service du Président et du Greffier

*Prévisions : NF 8.000****Article 11*****FRAIS DE BANQUE***Prévisions : NF 300*

Head V — Other expenditure

Estimate : N. Frs. 135,120

Sub-Head 12

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES OF REPRESENTATIVES AT MEETINGS OF THE BUREAU,
OF THE PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

Estimate : N. Frs. 25,000

Sub-Head 13

REPRESENTATION EXPENSES

- | | |
|---|----------------|
| (a) Representation expenses of the President
of the Assembly | N. Frs. 15,000 |
| (b) Representation expenses of Chairmen and
Rapporteurs of the Assembly Committees | N. Frs. 5,000 |
| (c) Representation expenses of the Clerk of
the Assembly | N. Frs. 6,000 |

Estimate : N. Frs. 26,000

Sub-Head 14

COMMITTEE STUDY MISSIONS

Estimate : N. Frs. 2,000

Sub-Head 15

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Estimate : N. Frs. 49,000

Sub-Head 16

FEES, TRAVELLING EXPENSES AND SUBSISTENCE ALLOWANCE OF EXPERTS AND AUDITOR'S FEES

Estimate : N. Frs. 7,500

Sub-Head 17

EXPENDITURE ON INFORMATION

Estimate : N. Frs. 17,620

Sub-Head 18

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Estimate : N. Frs. 6,000

Sub-Head 19

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Estimate : N. Frs. 2,000

Chapitre V — Autres dépenses

Prévisions : NF 135.120

Article 12

**FRAIS DE VOYAGE ET INDEMNITÉ DE SÉJOUR DES REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU,
DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES**

Prévisions : NF 25.000

Article 13

FRAIS DE REPRÉSENTATION

- (a) Frais de représentation du Président de l'Assemblée NF 15.000
- (b) Frais de représentation des présidents et rapporteurs
des Commissions de l'Assemblée NF 5.000
- (c) Frais de représentation du Greffier de l'Assemblée . NF 6.000

Prévisions : NF 26.000

Article 14

MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Prévisions : NF 2.000

Article 15

FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU PERSONNEL DU GREFFE

Prévisions : NF 49.000

Article 16

**FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉ DE SÉJOUR
ET HONORAIRES DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Prévisions : NF 7.500

Article 17

DÉPENSES D'INFORMATION

Prévisions : NF 17.620

Article 18

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Prévisions : NF 6.000

Article 19

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Prévisions : NF 2.000

BUDGET OF RECEIPTS FOR THE FINANCIAL YEAR 1961

Sub-Head 1

Bank Interest

— based on amounts received in 1960 N. Frs. 10,000

Sub-Head 2

Miscellaneous receipts

1 — Reimbursement by the Social Security of the salaries of staff on sick leave)	N. Frs.	2,000
2 — Sale of publications)		
	N. Frs.	12,000

BUDGET DES RECETTES POUR L'EXERCICE 1961

Article 1

Intérêts bancaires

— basés sur les sommes reçues en 1960 NF 10.000

Article 2

Recettes diverses

1 — Remboursement par la Sécurité Sociale des traitements du personnel en congé de maladie	NF 2.000
2 — Vente de publications	
	NF 12.000

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur)

1. The budget for the financial year 1960 amounted to N. Frs. 1,476,955 (budget 1960 : N. Frs. 1,428,950 ; supplementary budget 1960 : N. Frs. 48,005). The draft budget for the financial year 1961 amounts to N. Frs. 1,420,585.

The global difference between these two sums, however, is misleading as a basis for proper financial comparison and control, in that certain items have had to be substantially increased, whereas it has proved possible to reduce other items.

The principal increases derive from the 5 % cost-of-living allowance in basic salaries, head of family and expatriation allowances of graded members of the staff already approved by the Council of W.E.U., and the new installation for the Assembly's permanent services at 36, rue La Pérouse, Paris 16^e. On the other hand, reductions have proved possible in relation to the temporary parliamentary staff, since the travelling expenses to Strasbourg have been avoided, and also with regard to the cost of printing and publications.

If the 19 sub-heads of the budget are taken as a whole, 3 sub-heads have been increased, 4 sub-heads have been reduced, and 12 sub-heads remain unchanged.

2. The calculation for the sessions has been based on the assumption that the Assembly will meet for the two part-sessions in Paris.

It should be noted that there is an important item as yet unsettled, namely the rent of the new premises at 36, rue La Pérouse (see under Sub-Head 4).

3. It should be underlined that no new post has been requested in the budget. The present total full-time staff, therefore, remains at 20, in comparison with 315 for the European Parliamentary Assembly. This very small number means no research and documentation services can be provided for the Committees of our Assembly of the kind provided for the European Parliamentary Assembly. Governments and national treasuries must face the results of their policy of applying greater financial stringency to the Assembly of Western European Union than has ever been applied to the other European Assemblies.

Not less serious is the constant overburden on our small typing staff, who are required to produce more stencilled and typed pages per head per month than in the other European organisations. This has led to repeated resignations. The increased use of temporary typists during peak periods outside sessions of the Assembly has not proved a solution; moreover, qualified and security-cleared staff for short periods are simply not available in Paris at the daily rates authorised for local recruitment. If the use of electric typewriters in the Committee typing services, foreseen under Sub-Head 5, does not improve the situation sufficiently, further measures will have to be taken.

Head I — Expenditure for Staff

Sub-Head 1

SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

(a) Basic salaries :

Budget for 1960	N. Frs. 399,580
Estimate for 1961	N. Frs. <u>422,400</u>
Net increase	N. Frs. 22,820

The increase of this Sub-Head is due to the increase of 5 % in the basic salaries of graded members of the staff, which was authorised by the Council as from 1st July, 1960.

Exposé des motifs
(présenté par M. Legaret, président et rapporteur)

1. Le budget pour l'exercice financier 1960 se montait à NF 1.476.955 (Budget 1960 : NF 1.428.950 ; budget supplémentaire 1960 : NF 48.005). Le projet de budget pour l'exercice financier 1961 se monte à NF 1.420.585.

Cependant, la différence existant entre ces deux sommes ne peut valablement servir de base pour une comparaison ou un contrôle financiers réels, étant donné qu'il a fallu accroître substantiellement certains éléments, tandis que la réduction de certains autres s'est révélée possible.

L'augmentation est due principalement à l'indemnité de cherté de vie de 5 % applicable aux traitements de base, aux indemnités de chef de famille et d'expatriation du personnel du cadre, déjà approuvée par le Conseil de l'U. E. O., ainsi qu'à la nouvelle installation des services permanents de l'Assemblée au 36, rue La Pérouse, Paris 16^e. D'autre part, des réductions se sont révélées possibles en ce qui concerne le personnel parlementaire temporaire — étant donné qu'il n'y a pas eu de frais de déplacement à Strasbourg — ainsi que les frais d'impression et de publications.

Des 19 articles du budget pris dans son ensemble, 3 ont subi une augmentation, 4 une réduction et 12 demeurent inchangés.

2. En ce qui concerne les sessions, les calculs ont été effectués sur la base de deux parties de session se tenant à Paris.

Il convient de noter qu'un point important reste en suspens : le montant du loyer des nouveaux locaux au 36, rue La Pérouse (voir article 4).

3. Il convient de souligner que le budget ne contient aucune demande de création de poste. L'effectif du personnel à plein temps reste donc, à l'heure actuelle, de 20 membres, alors que l'effectif du personnel correspondant s'élève à 315 à l'Assemblée Parlementaire Européenne. Un effectif aussi réduit fait qu'il est impossible de fournir aux Commissions de notre Assemblée les services d'études et de documentation qui sont fournis à l'Assemblée Parlementaire Européenne. Les gouvernements et les ministères des finances nationaux doivent reconnaître ce résultat de leur politique, tendant à traiter, en matière financière, l'Assemblée de l'U. E. O. avec une plus grande rigueur qu'aucune autre assemblée européenne.

Une autre question qui n'est pas moins grave est celle du surcroît de travail constamment imposé à un personnel dactylographique réduit à qui l'on demande de produire, par personne et par jour, davantage de pages stencillées et dactylographiées, que dans les autres organisations européennes. Cet état de choses a provoqué des démissions répétées. L'emploi accru de dactylographes temporaires en période de pointe pendant les intersessions de l'Assemblée, ne s'est pas révélé une solution valable ; en outre, il est extrêmement difficile de trouver à Paris, pour de courtes périodes, du personnel qualifié remplissant les conditions de sécurité indispensables, aux taux journaliers autorisés pour le recrutement local. Si l'utilisation de machines à écrire électriques par les services dactylographiques des Commissions, prévue à l'article 5, n'améliore pas la situation, de nouvelles mesures s'imposeront.

Chapitre I — Dépenses de personnel

Article 1

TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

(a) Traitements de base

Budget 1960	NF 399.580
Prévisions pour 1961	<u>NF 422.400</u>
Augmentation nette	NF 22.820

L'augmentation au titre de cet article s'explique par l'augmentation de 5 % des traitements de base du personnel du cadre, autorisée par le Conseil avec effet à partir du 1^{er} juillet 1960.

This increase has also been applied to the O.E.E.C., N.A.T.O., Council of Europe and the Ministerial Organs of W.E.U. The supplementary budget for 1960 did not reflect this increase, since the amounts necessary were available in the budget for the current financial year.

It has been decided to request the promotion of a grade B 4 to B 5. The official concerned is responsible for the budgetary accounting of the Assembly, all cash advances to temporary staff recruited for the sessions of the Assembly and assisting in the general administration of the Office of the Clerk. This post in other organisations calls for a grade A 2.

(b) Replacement of junior staff

Budget for 1960	N. Frs.	6,000
Estimate for 1961	N. Frs.	6,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

(a) Head-of-family allowance

Budget for 1960	N. Frs.	11,400
Estimate for 1961	N. Frs.	11,024
Net decrease	N. Frs.	376

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff and the fact that the head-of-family allowances were increased retrospectively to 1st January, 1960. No increase was requested in the supplementary budget for the financial year 1960, as sufficient funds were available.

(b) Children's allowance

Budget for 1960	N. Frs.	12,000
Estimate for 1961	N. Frs.	12,600
Net increase	N. Frs.	600

The increase for 1961 has been calculated on the basis of the status of staff and the fact that the head-of-family allowances were increased retrospectively to 1st January, 1960. This increase was not requested in the supplementary budget for the financial year 1960, as sufficient funds were available.

(c) Expatriation allowance

Budget for 1960	N. Frs.	67,620
Estimate for 1961	N. Frs.	53,850
Net decrease	N. Frs.	13,770

An increase of 5 % was applied retrospectively by the Council as from 1st July, 1960. This increase was not requested in the supplementary budget for the current financial year, as it was found that sufficient funds would be available to meet this increase. On the other hand, *members of the staff having served for three years in the Organisation will suffer a reduction of 5% as from 1st January, 1961, in respect of the expatriation allowance, in accordance with the report of the Experts on emoluments.*

(d) Compensatory rent allowance

Budget for 1960	N. Frs.	2,000
Estimate for 1961	N. Frs.	2,000
Estimate unchanged		

Cette augmentation a été également appliquée à l'O. E. C. E., à l'O. T. A. N., au Conseil de l'Europe ainsi qu'aux organes ministériels de l'U. E. O. Cette augmentation n'est pas apparue au budget supplémentaire pour 1960, étant donné que les sommes nécessaires étaient disponibles au budget de l'exercice financier en cours.

Il a été décidé de demander la promotion d'un grade B 4 au grade B 5. Le fonctionnaire intéressé est responsable de la comptabilité budgétaire de l'Assemblée, du versement de toutes les avances de fonds au personnel temporaire recruté pour les sessions de l'Assemblée, et à des responsabilités importantes dans l'administration générale du Greffe. Dans les autres organisations, ce poste est pourvu par un membre du personnel de grade A 2.

(b) Remplacement de personnel de grade inférieur

Budget 1960	NF	6.000
Prévisions pour 1961	NF	6.000

Prévisions inchangées

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

(a) Indemnité de chef de famille

Budget 1960	NF	11.400
Prévisions pour 1961	NF	11.024
Diminution nette	NF	376

Cette indemnité a été calculée à partir des grades actuels du personnel en tenant compte du fait que l'indemnité de chef de famille a été augmentée avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 1960. Aucune augmentation n'a été demandée dans le budget supplémentaire pour l'exercice financier 1960, des fonds nécessaires se trouvant disponibles.

(b) Allocations familiales

Budget 1960	NF	12.000
Prévisions pour 1961	NF	12.600
Augmentation nette	NF	600

L'augmentation pour 1961 a été calculée sur la base de la situation de famille du personnel en tenant compte du fait que l'indemnité de chef de famille a été augmentée avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 1960. Cette augmentation n'a pas été demandée dans le budget supplémentaire pour l'exercice financier 1960, les fonds disponibles couvrant cette augmentation.

(c) Indemnité d'expatriation

Budget 1960	NF	67.620
Prévisions pour 1961	NF	53.850
Diminution nette	NF	13.770

Une augmentation de 5 % a été appliquée par le Conseil avec effet rétroactif à partir du 1^{er} juillet 1960. Cette augmentation n'a pas été demandée dans le budget supplémentaire pour l'exercice financier en cours, des sommes suffisantes étant disponibles pour couvrir cette augmentation. Par contre, *les membres du personnel ayant servi trois ans dans l'Organisation verront leur indemnité d'expatriation réduite de 5 % à partir du 1^{er} janvier 1961, conformément au rapport des experts en émoluments.*

(d) Indemnité de logement

Budget 1960	NF	2.000
Prévisions pour 1961	NF	2.000

Prévisions inchangées

(e) Overtime			
Budget for 1960		N. Frs.	3,000
Estimate for 1961		N. Frs.	3,000
Estimate unchanged			
(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff			
Budget for 1960		N. Frs.	10,000
Estimate for 1961		N. Frs.	10,000
Estimate unchanged			

(B) SOCIAL CHARGES

(a) Social Security			
Budget for 1960		N. Frs.	9,240
Estimate for 1961		N. Frs.	<u>10,224</u>
Net increase			N. Frs. 984

The increase is due to the increased amounts required of the employer by the French Social Security authorities since 1st July, 1960.

(b) Supplementary insurance			
Budget for 1960		N. Frs.	9,310
Estimate for 1961		N. Frs.	<u>9,487</u>
Net increase			N. Frs. 177

This calculation is based on 2 % of total emoluments.

(c) Provident Fund			
Budget for 1960		N. Frs.	52,100
Estimate for 1961		N. Frs.	<u>55,286</u>
Net increase			N. Frs. 3,186

This calculation is based on 14 % of basic salaries.

(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS

(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking papers			
Budget for 1960		N. Frs.	1,600
Estimate for 1961		N. Frs.	1,600
Estimate unchanged			

(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons

Budget for 1960		N. Frs.	1,500
Estimate for 1961		N. Frs.	1,500

Estimate unchanged

Calculated on the basis of estimated departures and replacements of staff.

(c) Removal expenses			
Budget for 1960		N. Frs.	3,000
Estimate for 1961		N. Frs.	3,000
Estimate unchanged			

(e) Heures supplémentaires			
Budget 1960	NF	3.000	
Prévisions pour 1961	NF	3.000	

Prévisions inchangées

(f) Garantie de change au personnel non français			
Budget 1960	NF	10.000	
Prévisions pour 1961	NF	10.000	

Prévisions inchangées

(B) CHARGES SOCIALES

(a) Sécurité Sociale			
Budget 1960	NF	9.240	
Prévisions pour 1961	NF	<u>10.224</u>	
Augmentation nette	NF	984	

Cette augmentation est due à l'accroissement des charges imposées à l'employeur depuis le 1^{er} juillet 1960 par les services de la Sécurité Sociale française.

(b) Assurance complémentaire			
Budget 1960	NF	9.310	
Prévisions pour 1961	NF	<u>9.487</u>	
Augmentation nette	NF	177	

Ce montant est calculé à raison de 2 % du total des traitements globaux.

(c) Fonds de prévoyance			
Budget 1960	NF	52.100	
Prévisions pour 1961	NF	<u>55.286</u>	
Augmentation nette	NF	3.186	

Ces calculs sont basés sur 14 % des traitements de base.

C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS

(a) Frais de voyage et indemnités de séjour des candidats ne résidant pas à Paris, qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves d'examen			
Budget 1960	NF	1.600	
Prévisions pour 1961	NF	1.600	

Prévisions inchangées

(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge			
Budget 1960	NF	1.500	
Prévisions pour 1961	NF	1.500	

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel prévus.

(c) Frais de déménagement			
Budget 1960	NF	3.000	
Prévisions pour 1961	NF	3.000	

Prévisions inchangées

Calculated on the basis of estimated departures and replacements of staff.

(d) Installation allowance

Budget for 1960	N. Frs.	4,500
Estimate for 1961	N. Frs.	4,500
Estimate unchanged		

Calculated on the basis of possible replacement requirements.

(e) Biennial home leave for non-French officials

Budget for 1960	N. Frs.	3,000
Estimate for 1961	N. Frs.	3,000
Estimate unchanged		

Based on the number of staff entitled to home leave in 1961.

(f) Medical examination

Budget for 1960	N. Frs.	400
Estimate for 1961	N. Frs.	400
Estimate unchanged		

Head II — Expenditure relating to temporary personnel

Sub-Head 3

1. PARLIAMENTARY STAFF

Temporary parliamentary staff required for the sessions of the Assembly

Budget for 1960	N. Frs.	165,300
Estimate for 1961	N. Frs.	113,230
Net decrease.....		N. Frs. 52,070

Despite the fact that the salaries of the temporary staff recruited in France have been increased on the basis of the proposals made by the Council of Europe and the European Parliamentary Assembly, this Sub-Head has been reduced, since the basis taken for calculation has been that the two part-sessions of the Assembly are held in Paris.

2. LINGUISTIC STAFF

(A) Interpretation Services

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Budget for 1960	N. Frs.	53,950
Estimate for 1961	N. Frs.	53,950
Estimate unchanged		

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions

Budget for 1960	N. Frs.	33,930
Estimate for 1961	N. Frs.	33,930
Estimate unchanged		

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel prévus.

(d) Indemnité d'installation

Budget 1960	NF	4.500
Prévisions pour 1961	NF	4.500
Prévisions inchangées		

Ce montant est calculé sur la base des besoins de remplacement prévus.

(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français

Budget 1960	NF	3.000
Prévisions pour 1961	NF	3.000
Prévisions inchangées		

Ce montant est calculé d'après le nombre de fonctionnaires ayant droit à ce congé en 1961.

(f) Examen médical

Budget 1960	NF	400
Prévisions pour 1961	NF	400
Prévisions inchangées		

Chapitre II — Dépenses relatives au personnel temporaire

Article 3

1. PERSONNEL PARLEMENTAIRE

Personnel parlementaire temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Budget 1960	NF	165.300
Prévisions pour 1961	NF	<u>113.230</u>
Diminution nette	NF	52.070

En dépit du fait que la rémunération du personnel temporaire recruté en France a été augmentée sur la base des propositions présentées par le Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire Européenne, une diminution apparaît au titre de cet article étant donné que les calculs ont été effectués sur la base de deux parties de session se tenant à Paris.

2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) Interprètes

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1960	NF	53.950
Prévisions pour 1961	NF	53.950
Prévisions inchangées		

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions de commissions devant se tenir entre les sessions

Budget 1960	NF	33.930
Prévisions pour 1961	NF	33.930
Prévisions inchangées		

(B) *Translation Services*

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Budget for 1960	N. Frs. 75,950
Estimate for 1961	N. Frs. <u>104,788</u>
Net increase	N. Frs. 28,838

The daily rates applied to revisers and translators have been increased in accordance with the proposals put forward by the Council of Europe and the European Parliamentary Assembly.

It has been found necessary to increase the number of revisers in order to ensure that the printed Official Report be distributed to Representatives within six weeks after the close of the session of the Assembly.

3. TEMPORARY AUXILIARY STAFF

(a) Documents Office

Budget for 1960	N. Frs. 10,000
Estimate for 1961	N. Frs. <u>10,000</u>
Estimate unchanged	

(b) Facilities put at the disposal of the Assembly

Budget for 1960	N. Frs. 16,000
Estimate for 1961	N. Frs. <u>11,750</u>
Net decrease.....	N. Frs. 4,250

This estimate has been calculated on the basis of the requirements of the Assembly in Paris.

4. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Budget for 1960	N. Frs. 2,300
Estimate for 1961	N. Frs. <u>2,500</u>
Net increase	N. Frs. 200

Estimate calculated on the basis of temporary staff recruited.

5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

Budget for 1960	N. Frs. 4,500
Estimate for 1961	N. Frs. <u>4,500</u>
Estimate unchanged	

*Head III — Expenditure on premises and equipment**Sub-Head 4*

(A) EXISTING PREMISES

Budget for 1960	N. Frs. 48,850
Supplementary budget for 1960	N. Frs. <u>40,705</u>
Appropriation for the financial year 1960	N. Frs. 89,555
Estimate for 1961	N. Frs. <u>137,010</u>
Net increase	N. Frs. 47,455

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1960	NF 75.950
Prévisions pour 1961	NF 104.788
Augmentation nette	NF 28.838

Les taux de rémunération appliqués aux réviseurs et aux traducteurs ont été augmentés conformément aux propositions présentées par le Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Il s'est révélé nécessaire d'augmenter le nombre des réviseurs afin que les Actes officiels puissent être expédiés aux Représentants dans les six semaines qui suivent la clôture de la session.

3. PERSONNEL AUXILIAIRE TEMPORAIRE

(a) Service des documents

Budget 1960	NF 10.000
Prévisions pour 1961	NF 10.000
Prévisions inchangées	

(b) Installations et services mis à la disposition de l'Assemblée

Budget 1960	NF 16.000
Prévisions pour 1961	NF 11.750
Diminution nette	NF 4.250

Ces prévisions ont été calculées sur la base des besoins de l'Assemblée à Paris.

4. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Budget 1960	NF 2.300
Prévisions pour 1961	NF 2.500
Augmentation nette	NF 200

Ces prévisions ont été calculées sur la base du personnel effectivement recruté.

5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1960	NF 4.500
Prévisions pour 1961	NF 4.500
Prévisions inchangées	

*Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement**Article 4*

(A) LOCAUX EXISTANTS

Budget 1960	NF 48.850
Budget supplémentaire	NF 40.705
Crédits pour l'exercice financier 1960	NF 89.555
Prévisions pour 1961	NF 137.010
Augmentation nette	NF 47.455

This Sub-Head has been based on the assumption that, on the one hand, the two part-sessions of the Assembly will take place at the International Conference Centre in Paris, and on the other, the overheads of the premises at 36, rue La Pérouse are higher than in the Palais de Chaillot.

The rent of the premises occupied at 36, rue La Pérouse is shown as "token purposes", since this question is still under negotiation between the French Government and W.E.U. This Sub-Head will require to be increased by the rent agreed by the Council.

(B) NEW PREMISES (Palais^r d'Iéna)

Token purposes

The entry of "token purposes" is made in this Sub-Head as the cost of the new building and of the equipment thereof (especially interpretation equipment in the Chamber, office furniture) will be the subject of a separate supplementary budget presented to cover the overall needs of the organs of Western European Union established in Paris.

Sub-Head 5

CAPITAL EQUIPMENT

Budget for 1960	N. Frs. 18,600
Supplementary budget for 1960	N. Frs. 7,300
Appropriation for financial year 1960	N. Frs. 25,900
Estimate for 1961	N. Frs. 11,186
Net decrease.....	N. Frs. 14,714

Only essential furniture has been foreseen in this budget (typing chairs, desk lamps and filing cabinets). The purchase of the machines, namely: guillotine for cutting roneo paper, two electric typewriters and one long-carriage French keyboard typewriter, is considered to be indispensable for the efficiency of the reproduction department if the present very small typing staff is not to be increased. The purchase of electric typewriters has already been made by the other organs of Western European Union, installed at 30, rue La Pérouse.

Head IV — General administrative costs

Sub-Head 6

POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, REMOVAL OF MACHINES, ETC.

Budget for 1960	N. Frs. 50,000
Estimate for 1961	N. Frs. 50,000

Estimate unchanged

Sub-Head 7

PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

Budget for 1960	N. Frs. 30,000
Estimate for 1961	N. Frs. 30,000

Estimate unchanged

Les prévisions au titre de cet article ont été calculées, d'une part, en partant de l'hypothèse que les deux parties de session de l'Assemblée se tiendront au Centre de Conférences Internationales à Paris, d'autre part que les charges d'entretien de l'immeuble rue La Pérouse sont plus élevées qu'au Palais de Chaillot.

Le loyer des locaux occupés au 36, rue La Pérouse porte la mention « pour mémoire » étant donné que cette question fait encore l'objet de négociations entre le gouvernement français et l'U.E.O. Il conviendra d'augmenter le présent budget du montant du loyer convenu par le Conseil.

(B) NOUVEAUX LOCAUX (Palais d'Iéna)

Pour mémoire

La mention « pour mémoire » au titre de cet article s'explique par le fait que le coût du nouveau bâtiment et de son équipement (équipement d'interprétation pour l'hémicycle et mobilier de bureau, en particulier) fera l'objet d'un budget supplémentaire distinct qui couvrira l'ensemble des besoins des organes de l'Union de l'Europe Occidentale installés à Paris.

Article 5

DÉPENSES D'EQUIPEMENT

Budget 1960	NF	18.600
Budget supplémentaire	NF	7.300
Crédits pour l'exercice financier 1960	NF	25.900
Prévisions pour 1961	NF	11.186
Diminution nette	NF	14.714

Seul a été prévu dans le présent budget le mobilier indispensable (chaises de dactylo, lampes de bureau et armoires). L'achat des machines suivantes : un massicot pour couper le papier ronéo, deux machines à écrire électriques et une machine long chariot à clavier français, est considéré comme essentiel si l'on veut améliorer le rendement de la section de reproduction, et si le personnel dactylographique ne doit pas être augmenté. L'achat de machines à écrire électriques a déjà été effectué par les autres organes de l'Union de l'Europe Occidentale installés au 30, rue La Pérouse.

Chapitre IV — Frais généraux

Article 6

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS, DE MACHINES, ETC.

Budget 1960	NF	50.000
Prévisions pour 1961	NF	50.000
Prévisions inchangées		

Article 7

PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

Budget 1960	NF	30.000
Prévisions pour 1961	NF	30.000
Prévisions inchangées		

Sub-Head 8

PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY RECORDS

Budget for 1960	N. Frs.	168,400
Estimate for 1961	N. Frs.	<u>156,000</u>
Net decrease.....	N. Frs.	12,400

On the basis of expenditure during the last financial year, it has been found possible to make an economy under this Sub-Head.

Sub-Head 9

PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Budget for 1960	N. Frs.	5,000
Estimate for 1961	N. Frs.	5,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 10

OFFICIAL CAR FOR THE ASSEMBLY

Budget for 1960	N. Frs.	8,000
Estimate for 1961	N. Frs.	8,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 11

BANK CHARGES

Budget for 1960	N. Frs.	300
Estimate for 1961	N. Frs.	300
Estimate unchanged		

*Head V — Other expenditure**Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES OF REPRESENTATIVES AT MEETINGS OF THE BUREAU, OF THE PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

Budget for 1960	N. Frs.	25,000
Estimate for 1961	N. Frs.	25,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 13

REPRESENTATION EXPENSES

Budget for 1960	N. Frs.	6,000
Estimate for 1961	N. Frs.	26,000
Estimate unchanged		

*Article 8***FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

Budget 1960	NF 168.400
Prévisions pour 1961	<u>NF 156.000</u>
Diminution nette	NF 12.400

Sur la base des frais effectivement exposés au cours du dernier exercice financier, une économie apparaît possible.

*Article 9***ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.**

Budget 1960	NF 5.000
Prévisions pour 1961	<u>NF 5.000</u>
Prévisions inchangées	

*Article 10***VOITURE DE SERVICE POUR L'ASSEMBLÉE**

Budget 1960	NF 8.000
Prévisions pour 1961	<u>NF 8.000</u>
Prévisions inchangées	

*Article 11***FRAIS DE BANQUE**

Budget 1960	NF 300
Prévisions pour 1961	<u>NF 300</u>
Prévisions inchangées	

Chapitre V — Autres dépenses*Article 12***FRAIS DE VOYAGE ET INDEMNITÉS DES REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES**

Budget 1960	NF 25.000
Prévisions pour 1961	<u>NF 25.000</u>
Prévisions inchangées	

*Article 13***FRAIS DE REPRÉSENTATION**

Budget 1960	NF 26.000
Prévisions pour 1961	<u>NF 26.000</u>
Prévisions inchangées	

Sub-Head 14

COMMITTEE STUDY MISSIONS

Budget for 1960	N. Frs.	2,000
Estimate for 1961	N. Frs.	2,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 15

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Budget for 1960	N. Frs.	55,500
Estimate for 1961	N. Frs.	49,000
Net decrease.....	N. Frs.	6,500

This estimate covers missions of the Clerk to Paris, to attend meetings of the Assembly's Committees outside Paris, missions of members of the Office of the Clerk to attend Committee meetings outside Paris, work with Chairmen or Rapporteurs of Committees outside Paris, and also missions to Strasbourg for correcting proofs. This estimate has been based on the expenditure during the first six months of the current financial year.

Sub-Head 16

FEES, TRAVELLING EXPENSES AND SUBSISTENCE ALLOWANCE OF EXPERTS AND AUDITOR'S FEES

Budget for 1960	N. Frs.	7,500
Estimate for 1961	N. Frs.	7,500
Estimate unchanged		

Sub-Head 17

EXPENDITURE ON INFORMATION

Budget for 1960	N. Frs.	17,620
Estimate for 1961	N. Frs.	17,620
Estimate unchanged		

Sub-Head 18

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Budget for 1960	N. Frs.	6,000
Estimate for 1961	N. Frs.	6,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 19

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Budget for 1960	N. Frs.	2,000
Estimate for 1961	N. Frs.	2,000
Estimate unchanged		

* * *

*

Article 14

MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Budget 1960	NF	2.000
-------------------	----	-------

Prévisions pour 1961	NF	2.000
----------------------------	----	-------

Prévisions inchangées

Article 15

FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Budget 1960	NF	55.500
-------------------	----	--------

Prévisions pour 1961	NF	49.000
----------------------------	----	--------

Diminution nette	NF	<u>6.500</u>
------------------------	----	--------------

Ces prévisions tiennent compte des missions du Greffier pour se rendre à Paris, pour prendre part aux réunions des commissions de l'Assemblée en dehors de Paris, des missions des membres du Greffe pour prendre part aux réunions de commissions en dehors de Paris, pour assister les rapporteurs des commissions en dehors de Paris, ainsi que des missions à Strasbourg pour correction d'épreuves. Ces prévisions ont été calculées sur la base des frais effectivement exposés pendant les six premiers mois de l'exercice financier en cours.

Article 16

FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS DE SÉJOUR ET HONORAIRES DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Budget 1960	NF	7.500
-------------------	----	-------

Prévisions pour 1961	NF	7.500
----------------------------	----	-------

Prévisions inchangées

Article 17

DÉPENSES D'INFORMATION

Budget 1960	NF	17.620
-------------------	----	--------

Prévisions pour 1961	NF	17.620
----------------------------	----	--------

Prévisions inchangées

Article 18

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1960	NF	6.000
-------------------	----	-------

Prévisions pour 1961	NF	6.000
----------------------------	----	-------

Prévisions inchangées

Article 19

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Budget 1960	NF	2.000
-------------------	----	-------

Prévisions pour 1961	NF	2.000
----------------------------	----	-------

Prévisions inchangées

* * *

*

20th September, 1960

**DRAFT SUPPLEMENTARY BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1960¹**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration
by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur²*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Supplementary Estimate for the Financial Year 1960.
Allocation of Supplementary Expenditure under Heads and Sub-Heads.
Explanatory Memorandum.

Summary of Supplementary Estimate for the Financial Year 1960

Details	Supplementary estimate for 1960 (new French francs)
<i>Head III : Expenditure on premises and equipment</i>	48,005

Allocation of Supplementary Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Supplementary estimate for 1960 (new French francs)
<i>Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</i>	
Sub-Head 4 : Premises	40,705
Sub-Head 5 : Capital equipment	7,300
TOTAL	48,005

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee : Mr. Legaret (Chairman) ; MM. Duynstee, Taylor (Vice-Chairmen); MM. Altmäier, Basile, Boardman, Cerulli Irelli, Dardel (Substitute : Muller), De Vita, van Hulst, Leynen, Linden, Lücker,*

Mende, Michaud, Molter, Radius (Substitute : Kalenzaga), Russell, Smithers (Substitute : Lord Aberdare), Storchi, Zimmer.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1960¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration
par M. Legaret, président et rapporteur²*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1960.
Répartition des dépenses supplémentaires par chapitres et articles.
Exposé des motifs.

Résumé des prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1960

Nature des dépenses	Prévisions supplémentaires pour 1960 (nouveaux francs français)
<i>Chapitre III : Dépenses de locaux et d'équipement</i>	48.005

Répartition des dépenses supplémentaires par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions supplémentaires pour 1960 (nouveaux francs français)
<i>Chapitre III — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT</i>	
Article 4 : Locaux	40.705
Article 5 : Equipement	7.300
TOTAL	48.005

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

Mende, Michaud, Molter, Radius (suppléant : Kalenzaga), Russell, Smithers (suppléant : Lord Aberdare), Storchi, Zimmer.

2. Membres de la Commission : M. Legaret (président) ; MM. Duynstee, Taylor (vice-présidents) ; MM. Altmaier, Basile, Boardman, Cerulli Irelli, Dardel (suppléant : Muller), De Vita, van Hulst, Leynen, Linden, Lücker,

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Head III — Expenditure on premises and equipment*Estimate : N. Frs 48,005****Sub-Head 4*****(A) EXISTING PREMISES****I. Recurring Charges**

(a) Hiring and equipping of a conference hall, hire of committee rooms and offices at the International Conference Centre, 19 Avenue Kléber, Paris 16 ^e , for the December 1960 Session	N. Frs 6,500
(b) Hire of committee rooms between sessions	N. Frs 3,500
(c) Rent of offices at 36 rue La Pérouse	token purposes
(i) Overheads: water, electricity, lift, etc.	N. Frs 8,300
(ii) Minor repairs to premises and equipment	N. Frs 1,000
(iii) Cleaning of offices (additional amount required from 1st June to 31st December, 1960)	N. Frs 1,620
(d) Installation of simultaneous interpretation equipment in a committee room to be used jointly by the ministerial and parliamentary organs of W.E.U. at 30 rue La Pérouse (Assembly's share)	N. Frs 800

II. Non-recurring Charges

(a) Removal costs	N. Frs 5,400
(b) Redecorating of offices allocated to the Assembly	
— painting	N. Frs 5,400
— electricity	N. Frs 925
— repair of locks and doors	N. Frs 1,105
— plumbing	N. Frs 1,550
— carpentry	N. Frs 400
— cost of linoleum	<u>N. Frs 1,605</u>
	N. Frs 10,985
(c) Installation of the telephone exchange (Assembly's share)	<u>N. Frs 2,600</u>

*Estimate : N. Frs 40,705****Sub-Head 5*****CAPITAL EQUIPMENT**

(a) Purchase of equipment for the office of the President of the Assembly	N. Frs 4,000
(b) Additional amount required for the purchase of an assembling machine	<u>N. Frs 3,300</u>

Estimate : N. Frs 7,300

Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*Prévisions : NF 48.005***Article 4****(A) LOCAUX EXISTANTS****I. Charges courantes**

(a) Location et aménagement de la salle de séances, location de salles de commissions et de bureaux au Centre de Conférences Internationales, 19, avenue Kléber, Paris (16 ^e), pour la session de décembre 1960	NF 6.500
(b) Location de salles de commissions en dehors des sessions	NF 3.500
(c) Location de bureaux, 36, rue La Pérouse	pour mémoire
(i) Charges : eau, électricité, ascenseur, etc.	NF 8.300
(ii) Entretien des locaux et de l'équipement	NF 1.000
(iii) Nettoyage des bureaux (supplément nécessaire pour la période du 1 ^{er} juin au 31 décembre 1960)	NF 1.620
(d) Installation de l'équipement d'interprétation simultanée pour une salle de conférence commune aux organes ministériels et parlementaires de l'U.E.O., 30, rue La Pérouse (quote-part de l'Assemblée)	NF 800

II. Dépenses d'installation

(a) Frais de déménagement	NF 5.400
(b) Travaux d'aménagement effectués dans les bureaux occupés par l'Assemblée	
— peinture	NF 5.400
— électricité	NF 925
— serrurerie	NF 1.105
— plomberie	NF 1.550
— menuiserie	NF 400
— linoléum	<u>NF 1.605</u>
	NF 10.985
(c) Aménagement du standard téléphonique (quote-part de l'Assemblée)..	<u>NF 2.600</u>

*Prévisions : NF 40.705***Article 5****DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

(a) Achat de mobilier pour le bureau du Président de l'Assemblée	NF 4.000
(b) Supplément nécessaire pour l'achat d'une assembluse de documents..	<u>NF 3.300</u>

Prévisions : NF 7.300

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur)

The draft supplementary budget laid before the Committee for the financial year 1960 has been rendered necessary by the installation of the Office of the Clerk in new temporary premises situated at 36 rue La Pérouse. The rent of these offices has been shown as "token purposes" as this is still the subject of negotiations between W.E.U. and the French Government. This supplementary budget will therefore require to be increased when the Council has finally agreed the total sum to be charged.

The redecorating of the offices was authorised by the governmental experts responsible for inspecting these premises. In all cases, the minimum amount of work has been undertaken in view of the fact that W.E.U. will not occupy them for more than two years.

It has also been necessary to take account of the cost of renting premises for the sessions of the Assembly at the International Conference Centre, 19 avenue Kléber, pending the completion of the Assembly's permanent seat at the Palais d'Iéna.

The hiring of rooms for committee meetings between the sessions of the Assembly has also been foreseen. A committee room is to be equipped with simultaneous interpretation equipment at 30 rue La Pérouse for common use by the organs of W.E.U. whose seat is in Paris. However, it is obvious that the demands on this room will be frequent, and the Office of the Clerk will on some occasions be obliged to hire committee rooms elsewhere.

While the Office of the Clerk was installed at the Palais de Chaillot no office was reserved for the President of the Assembly. An office is now at his disposal, and it is therefore necessary to equip this office.

When the budget for 1960 was drawn up the purchase of an assembling machine costing 3,300 new francs was foreseen. The Office of the Clerk had a machine on trial but it proved to be unsatisfactory. The administrative services of N.A.T.O. have advised, from their own experience, the purchase of a more robust machine for which an additional 3,300 new francs are required. The machine itself is indispensable unless the staff of the reproduction department is to be increased.

The total of this supplementary budget, amounting to 48,005 new francs, *will not call for additional contributions from member States* since economies will be made in the budget for 1960 owing to the fact that the Assembly only met for four days during the first part-Session in Paris.

Exposé des motifs
(présenté par M. Legaret, président et rapporteur)

Le budget supplémentaire soumis à la Commission pour l'année financière 1960 a été rendu nécessaire par l'installation temporaire du Greffe dans un nouveau bâtiment situé 36, rue La Pérouse. Le loyer de ces bureaux est indiqué « pour mémoire », étant donné que celui-ci en est encore au stade des négociations entre l'U.E.O. et le gouvernement français. Ce budget supplémentaire devra donc être augmenté lorsque le Conseil aura marqué son accord sur la somme totale de ce loyer.

Les travaux d'aménagement des bureaux ont été faits selon les autorisations données par les experts gouvernementaux responsables de l'inspection des bâtiments. L'U.E.O. ne devait occuper ces bureaux que pendant une période ne dépassant pas deux années, seuls, les travaux réellement indispensables ont été effectués.

On a également prévu la location de bureaux, salles de conférence, etc., pour les sessions de l'Assemblée au Centre de Conférences Internationales, 19, avenue Kléber, en attendant la construction de l'installation permanente de l'Assemblée au Palais d'Iéna.

Il faut également prévoir la location de salles pour les réunions de commissions entre les sessions de l'Assemblée. Une salle de commission doit être équipée pour l'interprétation simultanée au 30, rue La Pérouse, pour utilisation commune par les organes de l'U.E.O. dont le siège est à Paris. Néanmoins, il est évident que les demandes d'utilisation de cette salle seront nombreuses, et que le Greffe devra avoir recours, de temps en temps, à la location de salles de commissions autres que celle-ci.

Pendant la période où le Greffe était installé au Palais de Chaillot, aucun bureau n'avait été réservé au Président de l'Assemblée. Un bureau se trouve maintenant à sa disposition, et il est nécessaire de prévoir son aménagement.

Lors de l'élaboration du budget pour 1960, on avait prévu l'achat d'une machine à assembler les documents d'un montant de 3.300 NF. Le Greffe a eu une machine de ce genre à l'essai, mais celui-ci s'est révélé peu satisfaisant. Les services administratifs de l'O.T.A.N., à la lumière de leur propre expérience, ont suggéré l'achat d'une machine plus robuste pour laquelle il serait nécessaire de prévoir un supplément de 3.300 NF. Cette machine est indispensable si l'on veut éviter l'augmentation des effectifs de la section de reproduction.

Le total de ce budget supplémentaire, qui s'élève à 48.005 NF, *ne nécessitera pas de contribution supplémentaire des Etats membres*, étant donné que des économies ont pu être réalisées sur le budget de 1960, l'Assemblée ne s'étant réunie que quatre jours pendant la première partie de la session qui s'est tenue à Paris.

20th September, 1960

*Permanent Seat of the Assembly at the Palais d'Iéna***DRAFT RECOMMENDATIONS¹**

**submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs
and Administration**
by Mr. Legaret, Chairman and Rapporteur

TABLE OF CONTENTS**DRAFT RECOMMENDATION No. I**

on the permanent seat of the Assembly at the Palais d'Iéna.

DRAFT RECOMMENDATION No. II

conveying an opinion on the two Conventions between W.E.U. and the French Government on the construction and the financing of the Wilson Wing of the Palais d'Iéna.

APPENDICES

Appendix I : Deed recording the conveyance of the site.

Appendix II : Protocol of Agreement setting out the conditions of building operations and payments.

Appendix III : Planning of expenditure for the construction of the "Wilson" wing of the Palais d'Iéna.

Draft Recommendation No. I²

***on the permanent seat of the Assembly
at the Palais d'Iéna***

The Assembly,

Welcoming the decision of the Council to build permanent accommodation for the Assembly and the services of W.E.U. in Paris in a new wing to the Palais d'Iéna;

Considering that this new wing may not exceed five storeys in height;

Noting that for financial reasons the Council are proposing to cede a whole floor, leaving W.E.U. with only four floors;

Considering that the failure to utilise the fifth floor for W.E.U. will have the following undesirable consequences :

(i) inadequate accommodation for national delegations and political groups in the Assembly;

(ii) no margin for an expansion of the work of W.E.U. in the future, nor possibility of accommodating the WEU staff at present in London should it be decided at some future date that all WEU staff should be placed together;

Considering the provisions of Article 3 of the draft Deed of Conveyance, in which it is laid down that W.E.U. is entitled to let offices "to international institutions or other bodies with aims related to those of the Organisation";

Considering that the Conference of NATO Parliamentarians, which at present occupies offices in the same building as the Office of the Clerk, has requested the application of the foregoing article, and the lease of 10 offices which would be available only if W.E.U. has occupation of the ground floor;

Considering that Article 10 of the draft Protocol of Agreement, submitted to the Assembly

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee : Mr. Legaret (Chairman) ; MM. Duynstee, Taylor (Vice-Chairmen) ; MM. Altmaier, Basile, Boardman, Cerulli Irelli, Dardel (Substitute : Muller), De Vita, van Hulst, Leynen, Linden, Lücker,*

Mende, Michaud, Molter, Radius (Substitute : Kalenzaga), Russell, Smithers (Substitute : Lord Aberdare), Storchi, Zimmer.

N.B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

20 septembre 1960

Siège permanent de l'Assemblée au Palais d'Iéna**PROJETS DE RECOMMANDATION¹**

***présentés au nom de la Commission des Affaires budgétaires
et de l'Administration
par M. Legaret, président et rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION N° I
sur le siège permanent de l'Assemblée au Palais d'Iéna.

PROJET DE RECOMMANDATION N° II
portant avis sur les deux conventions entre l'U.E.O. et le gouvernement français
à l'égard de la construction et du financement de l'aile Wilson au Palais d'Iéna.

ANNEXES

- Annexe I : Convention concernant la cession du terrain.
- Annexe II : Protocole d'accord au sujet des modalités d'examen et de règlement des travaux de construction.
- Annexe III : Planning de financement des travaux de construction de l'aile Wilson au Palais d'Iéna.

Projet de recommandation n° I²
***sur le siège permanent de l'Assemblée
au Palais d'Iéna***

L'Assemblée,

Accueillant avec faveur la décision du Conseil de bâtir, pour l'Assemblée et les services de l'U.E.O. à Paris, une installation permanente dans une aile ajoutée au Palais d'Iéna;

Considérant que cette nouvelle aile ne peut dépasser cinq étages en hauteur ;

Constatant que pour des raisons financières, le Conseil propose de céder un étage entier, ne laissant que quatre étages à l'U.E.O. ;

Considérant que la non-utilisation par l'U.E.O. du cinquième étage aura les conséquences indésirables suivantes :

(i) de ne fournir aux délégations nationales et aux groupes politiques de l'Assemblée que des locaux insuffisants;

(ii) de ne laisser aucune marge pour une expansion des activités de l'U.E.O. à l'avenir, ni de permettre d'y installer le personnel de l'U.E.O. actuellement à Londres au cas où il serait décidé ultérieurement de réunir l'ensemble des services de l'U.E.O. ;

Considérant les dispositions de l'article 3 du projet de Convention concernant la cession du terrain, qui prévoit, pour l'U.E.O., le droit de louer des bureaux « à des institutions internationales ou à des organismes ayant des buts connexes à ceux de l'Organisation » ;

Considérant que la Conférence des Parlementaires de l'O.T.A.N., qui occupe actuellement des bureaux dans le même immeuble que le Greffe de l'Assemblée, a demandé l'application de l'article précédent, et la location de 10 bureaux qui ne seront disponibles que si l'U.E.O. dispose du rez-de-chaussée ;

Considérant que l'article 10 du projet de Protocole d'accord soumis à l'Assemblée pour avis,

1. Adoptés par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission : M. Legaret (président) ; MM. Duynstee, Taylor (vice-présidents) ; MM. Altmayer, Basile, Boardman, Cerulli Irelli, Dardel (suppléant : Muller), De Vita, van Hulst, Leynen, Linden, Lücker,*

Mende, Michaud, Molter, Radius (suppléant : Kalenzaga), Russell, Smithers (suppléant : Lord Aberdare), Storchi, Zimmer.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

for its opinion lays down that "the French Government will give favourable consideration to any request by Western European Union for the transfer to itself of the ground floor and part of the basement retained by the French Government, provided the said part of the building has not already been allocated for use",

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That W.E.U. accept the financing of the whole of the new building, and in consequence are sole owners of the new wing in its entirety.

Draft Recommendation No. II¹

conveying an opinion on the two Conventions between W.E.U. and the French Government on the construction and the financing of the Wilson Wing of the Palais d'Iéna

The Assembly,

Having noted the contents of the two Conventions which have been communicated to it (Convention recording the conveyance of the site and the Convention setting out conditions of building operations and payments),

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Authorise the Secretary-General to sign the first Convention on behalf of W.E.U., subject to the provisions governing international immunity as stipulated in Article 4 of the Status of W.E.U. signed in Paris on 11th May, 1955, being applied to the building in accordance with the provisions of Article 3 of the Convention :
2. Authorise the Secretary-General to sign on behalf of W.E.U. Articles 1 to 7 and 11 to 13 of the second Convention ;
3. Negotiate a codicil to the second Convention replacing Articles 8, 9 and 10 of the draft submitted to the Assembly for opinion, by the following Articles :
 - “8. The French Government and Western European Union agree that W.E.U. shall be the sole owner of the building.
 9. Western European Union undertakes to put at the disposal of the French Government part of the basement, enlarged because of construction requirements, for storing archives, up to a maximum of two-fifths of that basement, without the French Government being required to pay rent.
 10. Western European Union shall finance the building work planned up to an amount not exceeding 6 million new francs.”

1. Members of the Committee : Mr. Legaret (Chairman) ; MM. Duynstee, Taylor (Vice-Chairmen) ; MM. Altmaier (Substitute : Wienand), Basile, Boardman (Substitute : Mulley), Cerulli Irelli, Dardel (Substitute : Moutet), De Vita (Substitute : Ebner), van Hulst, Leynen, Linden, Lücker (Substitute : Gerns), Mende (Substitute : Heye), Michaud (Substitute : Pisani), Molter, Radius (Substitute :

Guitton), Russell (Substitute : Goodhart), Smithers, Storchi, Zimmer.

Also present : Mr. Bourgoin.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

prévoit que : « le gouvernement français accueillera favorablement toute demande de l'U.E.O. tendant à l'attribution à son profit de la partie de la construction réservée au gouvernement français dans les conditions sus-indiquées (rez-de-chaussée et portion de sous-sol correspondante) dans la mesure où cette partie du bâtiment n'aura fait l'objet d'aucune affectation »,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

D'autoriser le financement de l'ensemble du nouveau bâtiment par l'U.E.O. afin qu'elle soit, en conséquence, la seule propriétaire de la nouvelle aile dans sa totalité.

Projet de recommandation n° II¹

portant avis sur les deux conventions entre l'U.E.O. et le gouvernement français à l'égard de la construction et du financement de l'aile Wilson au Palais d'Iéna

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance des textes des deux conventions qui lui ont été communiquées (convention concernant la cession du terrain et convention au sujet des modalités d'examen et de règlement des travaux de construction),

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. D'autoriser le Secrétaire général à signer, au nom de l'U.E.O., la première convention, à la condition que les dispositions assurant l'immunité internationale insérée à l'article 4 du statut de l'U.E.O. signé à Paris le 11 mai 1955 s'appliquent à la construction telle qu'elle est prévue à l'article 3 de la convention ;

2. D'autoriser le Secrétaire général à signer, au nom de l'U.E.O., les articles 1 à 7 et 11 à 13 de la deuxième convention ;

3. De négocier un protocole additionnel à la deuxième convention, qui remplacerait les articles 8, 9 et 10 du projet soumis à l'Assemblée pour avis, par les articles suivants :

« 8. Le gouvernement français et l'Union de l'Europe Occidentale conviennent que l'U.E.O. sera seule propriétaire du bâtiment.

9. L'Union de l'Europe Occidentale prend l'engagement de mettre à la disposition du gouvernement français une partie du sous-sol, élargi en raison des nécessités de la construction, pour le dépôt des archives, jusqu'à concurrence des 2/5 dudit sous-sol, sans qu'un loyer soit demandé au gouvernement français.

10. L'Union de l'Europe Occidentale finançera la construction prévue à concurrence de 6 millions de nouveaux francs. »

1. *Membres de la Commission : M. Legaret (président) ; MM. Duynstee, Taylor (vice-présidents) ; MM. Altmaier (suppléant : Wienand), Basile, Boardman (suppléant : Mulley), Cerulli Irelli, Dardel (suppléant : Moutet), De Vita (suppléant : Ebner), van Hulst, Leynen, Linden, Lücker (suppléant : Gerns), Mende (suppléant : Heye), Michaud*

(suppléant : Pisani), Molter, Radius (suppléant : Guittot), Russell (suppléant : Goodhart), Smithers, Storch, Zimmer.

Egalement présent : M. Bourgoin.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

APPENDICES

ANNEXES

APPENDIX I***Deed recording the conveyance of the site***

This day of in the year one thousand nine hundred and sixty

Mr. Jacques VIMONT, representing the Minister for Foreign Affairs (Personnel and General Administration Division),

Mr., of Western European Union, which is referred to hereinafter as the "Organisation",

and

Mr., Director of Government Property of the Seine département, have met to draw up a deed witnessing the conveyance to the Organisation of a Government-owned site, 1,300 m² in area, situated between Avenue du Président Wilson and Avenue Albert de Mun, PARIS (16^e), to be leased to the Organisation on the terms set out below.

**

On the day of agreement in the following terms was reached between the French Government and representing the Organisation:

Agreement

The Government of the French Republic, represented by the Administration des Domaines, in the person of Mr., Director of this service for the Seine département, hereby lease to Western European Union (W.E.U.), represented by its Secretary-General, which hereby accepts, a plot of land with a total area of 1,300 m², marked in red on the attached plan, and situated between the Avenue du Président Wilson and the Avenue Albert de Mun, PARIS (16^e).

Terms and conditions**ARTICLE 1*****Term of lease***

The lease shall run for a period of 99 years as from The conveyance of

the lease shall be witnessed in an instrument drawn up jointly by the Ministry for Foreign Affairs and the Administration des Domaines on the one hand, and the Organisation on the other.

ARTICLE 2***Renewal***

At the request of the Organisation, the lease may be renewed on the same conditions and the present agreement may be extended for further successive periods of 99 years. The Organisation shall make the necessary application at least one year before the date on which the agreement is due to expire.

ARTICLE 3***Buildings***

In accordance with the decision taken by the Council of W.E.U. on the Organisation shall construct premises on the said site, for occupation by the services of W.E.U. in France. The Organisation shall use this building, the plans for which shall be submitted for prior approval by the Conseil Général des Bâtiments de France, for the purpose of carrying out its normal duties. The Organisation shall, nevertheless, be entitled to let offices or rooms within its premises to the governments of member States, or to international institutions or other bodies with aims related to those of the Organisation; it shall also be entitled to grant temporary concessions for stands providing services for the delegates of member States and officials of the Organisation.

In the event of the Organisation ceasing to occupy the premises, all leases or concessions granted by the Organisation would be legally terminated.

ARTICLE 4***Transfer and termination of lease***

The Organisation shall not dispose of the lease in any form.

ANNEXE I***Convention concernant la cession du terrain***

L'an mil neuf cent soixante,
le

Monsieur Jacques VIMONT, représentant
M. le Ministre des Affaires étrangères, Direction
du Personnel et de l'Administration Générale),

Monsieur,
de l'Union de l'Europe Occidentale ci-après dési-
gnée sous le nom d'**« Organisation »**,

Monsieur,
Directeur des Domaines de la Seine,

se sont réunis pour établir le procès-verbal constatant la remise à l'Organisation du terrain domanial de 1.300 m² situé à PARIS (16^e) entre l'avenue du Président Wilson et l'avenue Albert de Mun, dont la location lui a été consentie comme il sera dit ci-dessous.

**

A la date du, est intervenue entre le gouvernement français et
représentant l'Organisation, une convention ainsi conçue :

Convention

Le gouvernement de la République Française, représenté par l'Administration des Domaines en la personne de M., Directeur Départemental de ce Service, donne à bail à l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.), représentée par son Secrétaire général,
qui accepte, un terrain désigné par une teinte rouge sur le plan ci-annexé, d'une superficie totale de 1.300 m² situé à PARIS (16^e) entre l'avenue du Président Wilson et l'avenue Albert de Mun.

Conditions**ARTICLE 1^e*****Durée***

La location est consentie pour une durée de 99 ans à compter du La prise

de possession sera constatée par un procès-verbal de remise dressé par les Services du Ministre des Affaires étrangères et de l'Administration des Domaines concurremment avec ceux de l'Organisation.

ARTICLE 2***Renouvellement***

Sur demande de l'Organisation, le bail sera renouvelé aux mêmes conditions et la présente Convention reconduite pour de nouvelles périodes successives de 99 ans. L'Organisation devra adresser une demande à cet effet un an au moins avant la date d'expiration de la Convention.

ARTICLE 3***Constructions***

L'Organisation fera construire sur le terrain le bâtiment nécessaire à l'installation des services de l'U.E.O. en France, en vertu de la décision du Conseil de l'U.E.O. du Cette construction, dont les plans devront être soumis à l'agrément préalable du Conseil Général des Bâtiments de France, sera utilisée par l'Organisation conformément à son affectation normale qui est de permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions. Cette affectation ne fera pas obstacle aux droits de l'Organisation de louer des bureaux ou des salles dans ses locaux, soit aux gouvernements des Etats membres, soit à des institutions internationales ou à des organismes ayant des buts connexes à ceux de l'Organisation ou de concéder à titre précaire l'exploitation des stands destinés à l'usage des délégués des Etats membres et des fonctionnaires de l'Organisation.

Dans le cas où l'Organisation viendrait à ne plus occuper les locaux, les locations ou concessions consenties par elle cesseraient de plein droit.

ARTICLE 4***Cession et résiliation du bail***

L'Organisation ne pourra céder son bail sous quelque forme que ce soit.

If, however, the Organisation decides to move its services permanently to some other place either in France or abroad, and no longer uses the premises directly, it may, with the agreement of the French Government, hand over the lease to another international organisation.

The latter shall then become responsible in place of the Organisation for implementing all terms and conditions of the present agreement.

Failing any transfer to another international organisation under the conditions set out above, or in the event of the Organisation being wound up, the lease shall legally terminate two years from the date on which the Organisation informs the French Government that it no longer intends to occupy the premises.

The French Government will then buy back the existing premises and furnishings at a price based on market value at that time.

ARTICLE 5

Price

This lease is granted at a nominal annual rent of TEN new francs, payable in advance on 1st January each year to the Caisse du Receveur Central au 2^e Bureau des Domaines, PARIS, except in case of the first payment which will be made in the month when the premises are occupied.

ARTICLE 6

Payments for public utility services

Article 8 of the Agreement on the Status of Western European Union, National Representatives and International Staff, signed in PARIS on 11th May 1955, shall apply in full to the present agreement.

ARTICLE 7

Arbitration clause

In the event of a dispute concerning any clause in the present lease, the French Government and

the Organisation agree that, failing a negotiated settlement, the matter shall be referred for decision to a tribunal consisting of three arbitrators, of whom one each shall be appointed by the Secretary-General of the Organisation and the Minister for Foreign Affairs, and the third shall be selected by the two others or, failing this, by the President of the International Court of Justice.

ARTICLE 8

Exemption from duties

The present lease is exempted from stamp and registration duty and from the tax on publication in the land registry.

The property is conveyed to the Organisation under the following conditions :

Conveyance

ARTICLE 1

Mr. Jacques VIMONT, acting by virtue of his office and in the presence of Mr., Director of Government Property of the Seine département, hereby conveys the plot of land with an area of 1,300 m², situated at PARIS (16^e), as shown on the plan, which shall remain annexed to this deed, to Mr., also acting by virtue of his office, who makes due acknowledgement and takes possession of the said plot, in its existing condition, in the name of Western European Union.

ARTICLE 2

The present deed shall take full effect as from

In witness whereof the above-named have drawn up, in three copies, the present deed, which they have read and signed.

Toutefois, si l'Organisation décide de transférer définitivement ses services dans un autre lieu en France ou hors de France et si elle n'utilise plus directement les immeubles, elle pourra, avec l'accord du gouvernement français, transférer le bénéfice du bail à un autre organisme international.

Cet organisme sera alors tenu aux lieu et place de l'Organisation à l'exécution de toutes les clauses et conditions de la présente Convention.

A défaut de cession à un organisme international dans les conditions indiquées ci-dessus, ou en cas de dissolution de l'Organisation, la location cessera de plein droit à l'expiration d'un délai de deux ans à compter du jour où l'Organisation aura notifié au gouvernement français son intention de ne plus occuper les lieux.

Le gouvernement français devra alors racheter les constructions et installations existantes. Le prix d'acquisition sera déterminé par la valeur vénale des biens au moment du rachat.

ARTICLE 5

Prix

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel nominal de DIX nouveaux francs, payable le 1^{er} janvier de chaque année et d'avance à la Caisse du Receveur Central au 2^e Bureau des Domaines à PARIS, le premier versement devant avoir lieu, exceptionnellement, dans le mois de la prise de possession.

ARTICLE 6

Remboursement des services d'utilité publique aux collectivités intéressées

L'article 8 de la Convention sur le statut de l'Union de l'Europe Occidentale, des représentants nationaux et du personnel international, signée à PARIS le 11 mai 1955, s'applique en tous points à la présente Convention.

ARTICLE 7

Clause arbitrale

En cas de différend portant sur l'une quelconque des clauses du présent bail, le gouvernement

français et l'Organisation conviennent de s'en remettre, s'il n'est pas réglé par voie de négociation, à la décision d'un tribunal composé de trois arbitres dont l'un désigné par le Secrétaire général de l'Organisation, l'autre par le Ministre des Affaires étrangères et le troisième choisi par les deux autres ou, à défaut, par le Président de la Cour internationale de Justice.

ARTICLE 8

Exemption des droits

Le présent bail est exempt des droits de timbre et d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière.

La remise de l'immeuble à l'Organisation a eu lieu aux conditions suivantes :

Remise

ARTICLE 1^e

Monsieur Jacques VIMONT, agissant ès qualités et en présence de Monsieur , Directeur des Domaines de la Seine, a remis à Monsieur également ès qualités, qui le reconnaît et en prend possession au nom de l'Union de l'Europe Occidentale, dans l'état où il se trouve, le terrain de 1.300 m² situé à PARIS (16^e), tel au surplus qu'il est figuré au plan de situation qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 2

Le présent procès-verbal porte son plein et entier effet à compter du

En foi de quoi les susnommés ont dressé, en triple original, le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

APPENDIX II

*Protocol of Agreement setting out the conditions
of building operations and payments*

Western European Union, represented by its Secretary-General, hereby agrees to the building of premises for its Paris services on a government-owned site between the Avenue du Président Wilson and the Avenue Albert de Mun, Paris 16°, within the confines of the Palais d'Iéna.

The terms and conditions under which the said site is conveyed are set out in the Agreement signed on between the French Government and Western European Union.

1. The building to be occupied by the Paris services of Western European Union shall be constructed in accordance with the plans and specifications annexed to this Protocol, of which they form an integral part.

2. W.E.U. and the French Government agree that the latter shall be solely responsible for the construction of the said building.

The French Government guarantee that the building shall be soundly constructed in accordance with the documents referred to under 1 above.

3. The French Government guarantee to complete construction at a maximum price of 6,000,000 new francs, subject to any officially recognised increase in the cost of labour and materials, subsequent to the signature of this Protocol, the application of any such increase being limited to labour and materials not supplied prior to the said change in prices.

For this purpose reference shall be made to :

- the 1949 schedule of contract prices of the Société Centrale des Architectes français and the Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, adjusted in accordance with the factors published by these societies;
- wage slips for legal working hours.

4. The French Government undertake to complete construction and to hand over the building

for immediate use by Western European Union within a maximum period of two years from

5. The price guarantees provided for under 3 and 4 above shall not apply if the plans and specifications are modified at the request of Western European Union.

All requests for modification shall be submitted in writing by the Secretary-General of W.E.U. to the Ministry for Foreign Affairs, and shall be embodied in codicils to this Protocol. Each such codicil shall give details of the effect of the requested modifications on the cost of the building.

Modifications shall only be accepted on condition that they do not affect the time-limit laid down under 4 above.

6. The Secretary-General of Western European Union shall have the right to check the progress of construction at intervals.

7. The final acceptance of the building by Western European Union shall be recorded in a written instrument signed by a representative of the Secretary-General of Western European Union and a representative of the French Government.

8. The French Government and Western European Union agree that the said Government shall retain ownership of the ground floor and of one fifth of the basement of the building; W.E.U. shall become owner of the four floors above the ground floor and of four fifths of the basement.

9. Of the total sum required to finance the scheme, Western European Union shall provide 4,800,000 new francs (including the proportion payable by France in accordance with the scale of contributions for WEU member States) and the French Government shall provide 1,200,000 new francs.

10. The French Government will give favourable consideration to any request by Western European Union for the transfer to itself of the part of the building retained by the French Government under the conditions set out above

ANNEXE II

Protocole d'accord au sujet des modalités d'examen et de règlement des travaux de construction

L'Union de l'Europe Occidentale représentée par son Secrétaire général donne son assentiment à l'édification d'un bâtiment destiné à abriter ses services à Paris, sur un terrain domanial situé à Paris (16^e), entre l'avenue du Président Wilson et l'avenue Albert de Mun, dans le périmètre du Palais d'Iéna.

Les modalités de cession du terrain précité font l'objet de la convention passée le entre le gouvernement français et l'Union de l'Europe Occidentale.

1. Le bâtiment destiné à abriter les Services de l'Union de l'Europe Occidentale à Paris sera construit selon les plans et le devis descriptif joints au présent Protocole et qui en font partie intégrante.

2. L'U.E.O. et le gouvernement français sont convenus que ce gouvernement assume l'entièvre responsabilité de la construction du bâtiment précité.

Le gouvernement français se porte garant de la bonne exécution de la construction et de sa conformité avec les documents mentionnés sous 1.

3. Le gouvernement français s'engage à faire exécuter l'ensemble de la construction pour un prix maximum de 6.000.000 NF, sous réserve d'une augmentation des prix, officiellement constatée sur la main-d'œuvre et les matériaux postérieurement à la date de la signature du présent Protocole, les effets d'une telle augmentation devant être limités aux travaux et aux fournitures non effectués au moment de la variation constatée.

Il sera fait référence à cet égard :

- aux prix de série de la Société Centrale des Architectes français et de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement, édition 1949, avec application des coefficients publiés par ces Sociétés;
- aux bordereaux de salaires pour la durée légale du travail.

4. Le gouvernement français s'engage à faire exécuter l'ensemble de la construction et à la

mettre à la disposition de l'Union de l'Europe Occidentale pour une utilisation immédiate dans un délai maximum de deux ans, à compter du

5. Les garanties de prix prévues sous 3 et 4 ne s'appliqueront pas, en cas de modification, demandée par l'Union de l'Europe Occidentale, des plans et devis descriptifs ci-joints.

Les demandes de modification seront notifiées par écrit par le Secrétaire général de l'U.E.O. au Ministère des Affaires étrangères et feront l'objet d'avenants au présent Protocole. Ces avenants prévoiront notamment l'incidence des modifications sollicitées sur le montant du prix.

Ces modifications ne pourront être agréées que dans la mesure où elles n'auront pas d'incidence sur le délai d'exécution stipulé sous 4.

6. L'état d'exécution des travaux pourra être constaté périodiquement par le Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale.

7. La réception définitive du bâtiment par l'Union de l'Europe Occidentale fera l'objet d'un procès-verbal signé par un représentant du Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale et un représentant du gouvernement français.

8. Le gouvernement français et l'Union de l'Europe Occidentale conviennent que ce gouvernement sera propriétaire du rez-de-chaussée et d'un cinquième du sous-sol du bâtiment; l'U.E.O. sera propriétaire des quatre étages supérieurs et des quatre-cinquièmes du sous-sol.

9. L'Union de l'Europe Occidentale financera la construction prévue à concurrence de 4.800.000 NF (y compris la part devant incomber à ce titre à la France selon la clé de répartition entre les Etats membres des dépenses de l'U.E.O.) et le gouvernement français à concurrence de 1.200.000 NF.

10. Le gouvernement français accueillera favorablement toute demande de l'Union de l'Europe Occidentale tendant à l'attribution à son profit de la partie de la construction réservée au gouvernement français dans les conditions sus-indi-

(ground floor and part of basement), provided the said part of the building has not already been allocated for use. Any such transfer would involve adjustment of the financial provisions to include the cost of constructing that part of the building in the total sum directly chargeable to W.E.U.

11. All accounts and bills submitted by contractors engaged for work on the building shall, after due endorsement by the architect in charge of the site and approval by the Ministry for Foreign Affairs, be paid directly by Western

European Union, not later than one month after receipt of such accounts or bills.

12. Having regard to the expected rate of building, instalments to cover expenditure on the construction of the permanent headquarters of Western European Union will be called for in accordance with the attached financial schedule, drawn up by the Chief Architect in charge of the scheme.

13. Article 8 of the Agreement on the Status of Western European Union, National Representatives and International Staff, signed in Paris on 11th May 1955, shall apply in full to this Agreement.

quées (rez-de-chaussée et portion de sous-sol correspondante) dans la mesure où cette partie du bâtiment n'aura fait l'objet d'aucune affectation. La réalisation d'une telle mesure donnera lieu, sur le plan financier, aux ajustements nécessaires de manière que, dans cette hypothèse, la dépense afférente à la construction de cette partie du bâtiment soit incluse dans le montant global des sommes devant rester à la charge directe de l'U.E.O.

11. L'ensemble des mémoires et factures établis par les entrepreneurs chargés de la réalisation des travaux, dûment vérifiés par l'architecte chargé de la direction du chantier et approuvés par le Ministère des Affaires étrangères, seront réglés directement par les soins de l'Union de

l'Europe Occidentale dans le délai maximum d'un mois à dater de la réception de ces mémoires ou factures.

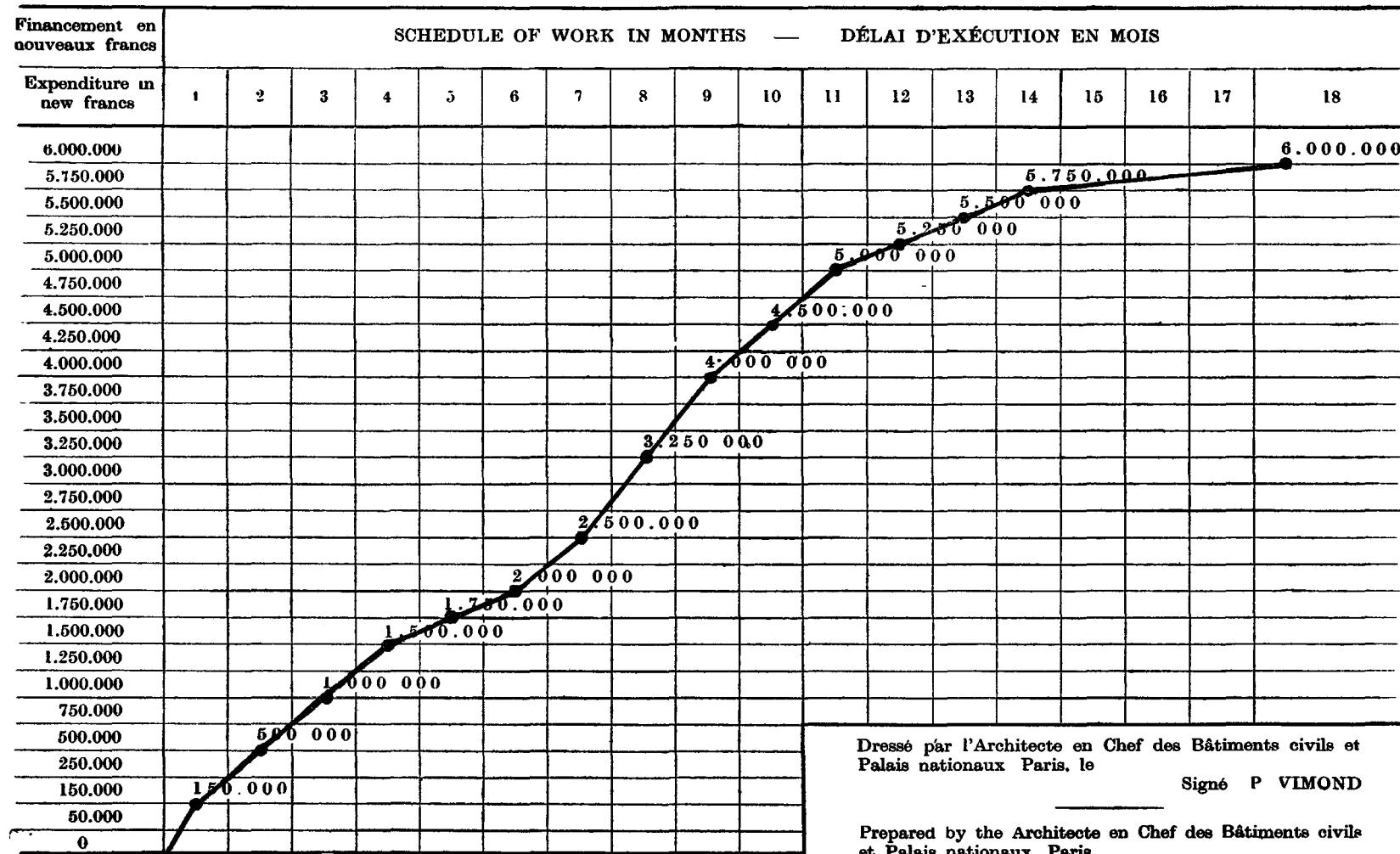
12. Compte tenu du rythme prévisible d'exécution des travaux, les appels de fonds destinés au règlement des dépenses d'édification du siège définitif de l'Union de l'Europe Occidentale devront être opérés conformément au plan de financement ci-annexé établi par l'Architecte en chef chargé de la direction des travaux.

13. L'article 8 de la Convention sur le statut de l'Union de l'Europe Occidentale, des représentants nationaux et du personnel international signée à Paris, le 11 mai 1955, s'applique en tous points à la présente convention.

APPENDIX III — ANNEXE III

Planning of expenditure for the construction of the "Wilson" wing of the Palais d'Iéna
Total expenditure 6,000,000 NF
Time limit foreseen 18 months

Planning de financement des travaux de construction de l'aile Wilson au Palais d'Iéna
Montant de la dépense 6.000.000 NF
Délai prévu 18 mois



AGENDA
of the Second Part of the Sixth Ordinary Session
29th November - 2nd December, 1960

I. Defence Questions

1. State of European security.
2. Definition of a joint policy for defence against the multiple forms of subversive warfare.

*Report tabled by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.
Supplementary Report tabled by General Cadorna on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.*

Report tabled by Mr. Pisani on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

II. Political Questions

1. The policy of member States of Western European Union.
2. Energy problems in the member States of Western European Union.
3. Which Europe, which Africa ?
4. Political activities of the Council of Ministers.

Report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee.

Report tabled by Mr. Hynd on behalf of the General Affairs Committee.

Preliminary report tabled by Mr. Arthur Conte on behalf of the General Affairs Committee.

Report tabled by Mr. Meyer on behalf of the General Affairs Committee.

III. Budgetary and Administrative Questions

1. Supplementary budget of the Assembly for the financial year 1960.
2. Budget of the Assembly for the financial year 1961.
3. Permanent seat of the Assembly at the Palais d'Iéna.

Report tabled by Mr. Legaret on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Report tabled by Mr. Legaret on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Report tabled by Mr. Legaret on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

IV. Implementation of the Recommendations adopted by the Assembly at the June Session

1. Action taken in national parliaments in support of the Assembly's Recommendations.
2. Reply of the Council to Recommendations Nos. 50 and 51.

Report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments.

Report tabled by Mr. Junot on behalf of the General Affairs Committee.

ORDRE DU JOUR
de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire
29 novembre - 2 décembre 1960

I. Questions de défense

1. Etat de la sécurité européenne.

Rapport présenté par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Rapport supplémentaire présenté par le général Cadorna au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Rapport présenté par M. Pisani au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

II. Questions politiques

1. La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale.
2. Problèmes énergétiques des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale.
3. Les Europes et les Afriques.
4. Activités politiques du Conseil des Ministres.

Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales.

Rapport présenté par M. Hynd au nom de la Commission des Affaires Générales.

Rapport liminaire présenté par M. Arthur Conte au nom de la Commission des Affaires Générales.

Rapport présenté par M. Meyer au nom de la Commission des Affaires Générales.

III. Questions budgétaires et administratives

1. Budget supplémentaire de l'Assemblée pour l'exercice financier 1960.
2. Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1961.
3. Siège permanent de l'Assemblée au Palais d'Iéna.

Rapport présenté par M. Legaret au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Rapport présenté par M. Legaret au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Rapport présenté par M. Legaret au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

IV. Suite donnée aux recommandations votées par l'Assemblée à la session de juin

1. Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée.
2. Réponses du Conseil aux Recommandations n°s 50 et 51.

Rapport présenté par M. de la Vallée Poussin au nom du Groupe de Travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux.

Rapport présenté par M. Junot au nom de la Commission des Affaires Générales.

**DRAFT ORDER OF BUSINESS
of the Second Part of the Sixth Ordinary Session
29th November - 2nd December, 1960**

TUESDAY 29th NOVEMBER

Morning 9 a. m.

Political Groups.

10.30 a.m.

Opening of the Second Part of the Sixth Ordinary Session of the Assembly.

Adoption of the draft Order of Business of the Second Part of the Sixth Ordinary Session.

Opening address by the President of the Assembly.

The policy of member States of Western European Union :

presentation of the report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee.

Energy problems in the member States of Western European Union :

presentation of the report tabled by Mr. Hynd on behalf of the General Affairs Committee.

Afternoon 3 p.m.

The policy of member States of Western European Union :

Energy problems in the member States of Western European Union :

general debate.

WEDNESDAY, 30th NOVEMBER

Morning 10 a.m.

The policy of member States of Western European Union :

Energy problems in the member States of Western European Union :

resumed general debate.

Vote on the draft texts tabled by the General Affairs Committee.

Afternoon 3 p.m.

Speech by Mr. Michel Debré, Prime Minister of France.

Which Europe, which Africa ?

presentation of the preliminary report tabled by Mr. Arthur Conte on behalf of the General Affairs Committee.

Speech by Mr. Pierre Wigny, Belgian Minister for Foreign Affairs.

Political activities of the Council of Ministers :

presentation of the report tabled by Mr. Meyer on behalf of the General Affairs Committee.

General debate.

Vote on the draft Recommendation.

**PROJET DE CALENDRIER
de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire
29 novembre - 2 décembre 1960**

MARDI 29 NOVEMBRE

Matin 9 heures:

Groupes politiques.

10 h. 30:

Ouverture de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire de l'Assemblée.

Adoption du projet de calendrier de la deuxième partie de la Sixième session ordinaire.

Allocution du Président de l'Assemblée.

Politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale :

présentation du rapport soumis par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales.

Les problèmes énergétiques des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale :

présentation du rapport soumis par M. Hynd au nom de la Commission des Affaires Générales.

Après-midi 15 heures:

La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale :

Les problèmes énergétiques des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale :

débat général.

MERCREDI 30 NOVEMBRE

Matin 10 heures:

La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale :

Les problèmes énergétiques des pays membres de l'Union de l'Europe Occidentale :

suite du débat général.

Vote des projets de textes déposés par la Commission des Affaires Générales.

Après-midi 15 heures:

Exposé de M. Michel Debré, Premier Ministre du Gouvernement de la République Française.

Les Europes et les Afriques :

présentation du rapport liminaire soumis par M. Arthur Conte au nom de la Commission des Affaires Générales.

Exposé de M. Pierre Wigny, Ministre belge des Affaires étrangères.

Activités politiques du Conseil des Ministres :

présentation du rapport soumis par M. Meyer au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

THURSDAY, 1st DECEMBER

Morning 9.30 a.m.

State of European security :

Logistics in Allied Forces Central Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

State of European security :

Reply of the Council to Recommendation No. 40 :

presentation of the supplementary report tabled by General Cadorna on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Speech by General Norstad, Supreme Allied Commander Europe.

General debate.

Afternoon 3 p.m.

State of European security :

Resumed general debate.

FRIDAY, 2nd DECEMBER

Morning 10 a.m.

Definition of a joint policy for defence against the multiple forms of subversive warfare :

presentation of the report tabled by Mr. Pisani on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Speech by Mr. Messmer, French Minister of the Armed Forces.

Definition of a joint policy for defence against the multiple forms of subversive warfare :

General debate.

Vote on draft texts tabled by the Committee on Defence Questions and Armaments.

Afternoon 3 p.m.

Supplementary budget of the Assembly for the financial year 1960 :

debate on the report tabled by Mr. Legaret on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Budget of the Assembly for the financial year 1961 :

debate on the report tabled by Mr. Legaret on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Permanent seat of the Assembly at the Palais d'Iéna :

debate on the report tabled by Mr. Legaret on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Reply of the Council to Recommendations Nos. 50 and 51 :

debate on the report tabled by Mr. Junot on behalf of the General Affairs Committee.

Action taken in national parliaments in support of the Assembly's Recommendations :

debate on the report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments.

Vote on the draft texts tabled.

CLOSE OF THE SIXTH ORDINARY SESSION

There will be a meeting of the Presidential Committee immediately following the close of the Session.

JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE**Matin 9 h. 30 :**

Etat de la sécurité européenne :

Logistique dans le secteur des forces alliées Centre-Europe :

présentation du rapport soumis par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

État de la sécurité européenne :

Réponse du Conseil à la Recommandation n° 40 :

présentation du rapport supplémentaire soumis par le général Cadorna au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Exposé du général Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

Débat général.

Après-midi 15 heures :

Etat de la sécurité européenne :

suite du débat général.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE**Matin 10 heures :**

Elaboration d'une politique commune de défense contre les multiples formes d'une guerre subversive :

présentation du rapport soumis par M. Pisani au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Exposé de M. Messmer, Ministre français des Armées.

Elaboration d'une politique commune de défense contre les multiples formes d'une guerre subversive : débat général.

*Vote des projets de textes déposés par la Commission des Questions de Défense et des Armements.***Après-midi 15 heures :**

Budget supplémentaire de l'Assemblée pour l'exercice financier 1960 :

discussion du rapport présenté par M. Legaret au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1961 :

discussion du rapport présenté par M. Legaret au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Siège permanent de l'Assemblée au Palais d'Iéna :

discussion du rapport présenté par M. Legaret au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Réponse du Conseil aux Recommandations n°s 50 et 51 :

discussion du rapport présenté par M. Junot au nom de la Commission des Affaires Générales.

Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée :

discussion du rapport présenté par M. de la Vallée Poussin au nom du Groupe de Travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux.

*Vote des projets de textes déposés.***CLOTURE DE LA SIXIÈME SESSION ORDINAIRE**

Le Comité des présidents se réunira immédiatement après la clôture de la session.

State of European Security
Logistics in Allied Forces Central Europe

REPORT¹

submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments²
by Mr. Goedhart, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
 on the state of European security

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Goedhart, Rapporteur
 Introduction

Paragraph 1 of the draft Recommendation : Authority of Allied Commanders
 Paragraph 2 of the draft Recommendation : Integration of the logistics system

Paragraph 3 of the draft Recommendation : Levels of stocks
 Paragraph 4 of the draft Recommendation : Location of depots
 Conclusion

APPENDIX

Information paper on logistics in the area of Allied Forces Central Europe

Draft Recommendation
on the state of European security

The Assembly,

Having studied the conclusions reached by its Committee on Defence Questions and Armaments concerning the logistics situation of Allied Forces Central Europe;

Noting that while member governments, in assigning national forces to NATO Command, have entrusted the lives of their soldiers to allied commanders, they have not transferred sufficient

control over materials, to enable these commanders to employ their forces effectively;

Aware that the political and economic differences dividing the European nations must inevitably hinder integration in the military field;

Recognising that defence in modern war requires a fully integrated and flexible logistics system adapted solely to the dictates of geography and military capabilities, where national frontiers have no part;

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 and no abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. Fens (Chairman), Mr. Mulley, (Vice-Chairman); MM. Bech, Blachstein, Bourgoin (Substitute : Pisani), Brown, Cadorna, Cerneau, Cerulli Irelli, Codacci Pisanelli, de la Vallée Poussin,

Gerns, Goedhart, Lord Grantchester, MM. Guilton, Heye (Substitute : Kliesing), Hughes Hallett, Jaeger, Jannuzzi, Liquard, Sir John Maitland, MM. Massimo Lancellotti, Mouret, Moyersoen, van Riel, Van Remoortel, Wienand.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

Etat de la sécurité européenne
Logistique dans le secteur des forces alliées Centre-Europe

RAPPORT¹

présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements²
par M. Goedhart, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
 sur l'état de la sécurité européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS
 présenté par M. Goedhart, rapporteur
 Introduction
 Paragraphe 1 du projet de recommandation : Autorité des Commandants
 alliés
 Paragraphe 2 du projet de recommandation : Intégration du système logis-
 tique
 Paragraphe 3 du projet de recommandation : Niveaux des stocks
 Paragraphe 4 du projet de recommandation : Emplacement des dépôts
 Conclusion

ANNEXE

Document d'information sur la situation logistique dans le secteur des
 forces alliées Centre-Europe

Projet de recommandation
sur l'état de la sécurité européenne

L'Assemblée,

Ayant étudié les conclusions auxquelles est parvenue sa Commission des Questions de Défense et des Armements en ce qui concerne la situation logistique des forces alliées Centre-Europe ;

Constatant que, bien que les gouvernements membres, en affectant des forces nationales au commandement O.T.A.N., aient confié la vie de leurs soldats aux commandants alliés, ils n'ont

pas encore transféré à ces commandants un contrôle suffisant sur les matériels pour leur permettre d'utiliser leurs forces d'une manière efficace ;

Consciente de ce que les problèmes économique et politique qui subsistent entre les nations européennes retarderont inévitablement l'intégration dans le domaine militaire ;

Reconnaissant que la défense dans la guerre moderne exige un système logistique souple et parfaitement intégré adapté exclusivement aux impératifs des potentiels géographique et militaire, indépendamment des frontières nationales ;

1. Adopté en commission par 14 voix contre 0, sans aucune abstention.

2. *Membres de la Commission* : M. Fens (président) ; M. Mulley (vice-président) ; MM. Bech, Blachstein, Bourgoin (suppléant : Pisani), Brown, Cadorna, Cerneau, Cerulli Irelli, Codacci Pisanelli, de la Vallée Poussin,

Gerns, Goedhart, Lord Grantchester, MM. Guitton, Heye (suppléant : Klessing), Hughes Hallett, Jaeger, Jannuzzi, Liquard, Sir John Maitland, MM. Massimo Lancellotti, Moutet, Moyersoen, van Riel, Van Remoortel, Wienand.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Welcoming the progress made in producing a common NATO pipeline system for the supply of standardised fuels, yet recalling the long history of otherwise fruitless efforts in N.A.T.O. to establish a satisfactory logistics system,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That as a matter of urgency allied commanders be given adequate control in peace and full control in war over all logistics resources earmarked for forces assigned to their command;
2. That the logistics system of the allied forces be integrated beginning with common depots for new equipment standard to all forces, such as missiles, warheads and electronics, and expanding as more modern equipment is introduced, while the existing national systems correspondingly contract as older non-standard equipment is withdrawn;
3. (i) That military stockpiles, which must provide equally for the requirements of nuclear or more limited war, be brought up to the planned levels for the first 90 days, the cost being shared equitably among the countries of the Alliance;
 - (ii) That adequate stocks of food and medical supplies be provided for the civilian population;
4. That common NATO stockpiles be sited in accordance with allied military requirements, appropriately distributed in depth from the territory east of the Rhine to areas well in the rear, possibly including the territory of non-member countries of the Alliance, and that agreements on the establishment of common NATO depots be negotiated not by individual States but by N.A.T.O. itself,

REQUESTS THE COUNCIL

To recommend member governments to communicate the foregoing Recommendation to their representatives to the North Atlantic Council as the basis of their instructions, when current logistics proposals arising out of the last meeting of the NATO Defence Ministers are discussed.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Goedhart, Rapporteur)

Introduction

1. In submitting his first report on the state of European security to the Committee, your Rapporteur is mindful of the tradition established by the Rapporteurs who have preceded him — Mr. Fens, who submitted five reports from 1956 to 1958, and Mr. Mulley, who submitted four from then until his last one in June this year. These reports have broadly surveyed western defence or have examined particular aspects of it; in debating these reports the Committee and the Assembly in its turn have consistently upheld four principles :

- (i) that unless and until a comprehensive and enforceable agreement on controlled disarmament can be reached, it is the natural duty of the western democracies to maintain fully effective defence forces;
- (ii) that effective defence can only be had by pooling national resources in the Alliance, thereby sacrificing certain short-term national "interests" and therefore favouring the Alliance;
- (iii) that the defence forces must be equally capable of dealing with a nuclear war, or a more limited war;
- (iv) that a decision on the issue of peace or war (which would inevitably involve all countries of the Alliance) must be a political decision representative of the Alliance as a whole, and not a decision of military commanders nor yet of the governments of individual countries.

Your Rapporteur has supported the Committee's policy and wishes to continue on the same lines.

2. The previous reports have frequently touched upon the importance of logistics and the inadequacy of present arrangements in N.A.T.O. whereby the logistic support of forces assigned to allied command remains a national responsibility. This report will be devoted to a closer examination of the problem as it affects the Central Europe Command in particular, where

Accueillant avec satisfaction les progrès accomplis dans le sens d'un système commun de pipelines O.T.A.N. pour l'approvisionnement en carburants standardisés, mais rappelant toutefois la longue histoire d'efforts par ailleurs infructueux au sein de l'O.T.A.N. pour établir un système logistique satisfaisant,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. D'attribuer de toute urgence aux commandants alliés un contrôle adéquat en temps de paix et un contrôle total en temps de guerre sur toutes les ressources logistiques réservées aux forces qui leur sont affectées ;
2. D'effectuer l'intégration du système logistique des forces alliées, en commençant par les dépôts communs de nouveau matériel standard destiné à toutes les forces, tel que les engins, les ogives et l'équipement électronique, et en l'étendant au fur et à mesure de l'introduction de matériels plus modernes, tout en restreignant de façon correspondante les systèmes nationaux existants, au fur et à mesure que les matériels non standard plus anciens seront retirés ;
3. (i) D'amener aux niveaux convenus pour les 90 premiers jours, les stocks militaires qui doivent satisfaire à la fois aux exigences d'une guerre nucléaire et d'une guerre plus limitée, les frais étant partagés équitablement entre les pays de l'alliance ;
 (ii) De prévoir des stocks suffisants de denrées alimentaires et de produits pharmaceutiques pour la population civile ;
4. D'implanter les stocks O.T.A.N. communs conformément aux exigences militaires alliées, de les répartir en profondeur d'une manière appropriée depuis les territoires s'étendant à l'est du Rhin jusqu'à des zones situées assez loin en arrière, englobant au besoin le territoire de pays non membres de l'alliance, et de faire négocier par l'O.T.A.N., et non les Etats membres pris individuellement, les accords sur l'installation de dépôts O.T.A.N. communs,

DEMANDE AU CONSEIL

De recommander aux gouvernements membres, de transmettre la recommandation précédente à leurs représentants au Conseil de l'Atlantique Nord pour servir de base à leurs instructions lorsque les récentes propositions logistiques issues de la dernière réunion des Ministres de la Défense de l'O.T.A.N. viendront en discussion.

Exposé des motifs

(présenté par M. Goedhart, rapporteur)

Introduction

1. En soumettant à la Commission son premier rapport sur l'état de la sécurité européenne, votre rapporteur garde à l'esprit la tradition établie par ses prédecesseurs : M. Fens, qui a présenté cinq rapports, de 1956 à 1958, et M. Mulley, qui en a présenté quatre, le quatrième datant de juin dernier. Ces rapports ont passé en revue la défense occidentale dans son ensemble ou en ont examiné des aspects particuliers ; en discutant ces rapports, la Commission, et ensuite l'Assemblée, se sont attachées à défendre les quatre principes suivants :

- (i) dans l'attente d'un accord général et applicable sur le désarmement contrôlé, il est fondamentalement du devoir des démocraties occidentales de maintenir des forces de défense pleinement efficaces ;
- (ii) une défense efficace ne peut être obtenue qu'en mettant en commun les ressources nationales de l'alliance, sacrifiant ainsi certains « intérêts » nationaux à court terme en faveur de l'alliance elle-même ;
- (iii) les forces de défense doivent être capables d'intervenir dans le cas d'une guerre nucléaire aussi bien que dans celui d'une guerre plus limitée ;
- (iv) toute décision sur le problème de la paix ou de la guerre (dans laquelle seraient entraînés inévitablement tous les pays de l'alliance) doit être d'ordre politique et représentative de l'alliance dans son ensemble, et non une décision émanant des commandants militaires ou même des gouvernements nationaux pris isolément.

Votre rapporteur a soutenu cette politique de la Commission et désire continuer dans la même voie.

2. Les rapports précédents ont fréquemment traité de l'importance de la logistique et du caractère inadéquat des arrangements actuels au sein de l'O.T.A.N. par lesquels le soutien logistique des forces affectées aux commandements alliés reste du ressort des autorités nationales. Le présent rapport sera consacré à un examen plus attentif du problème en ce qu'il affecte plus particulièrement le commandement Centre-Europe où

the juxtaposition of forces from eight countries greatly complicates the logistics problem.

3. The Assembly has been chiefly concerned to strengthen the political will of the member countries to support the Alliance and to apply the various treaties in force both in the spirit and the letter. While the fundamental requirement in the field of logistics is again a matter of political will — the will to institute an integrated logistics system within N.A.T.O. — yet in order to come to grips with the problems, it will be necessary to touch upon a few of the technical aspects of logistics.

Paragraph 1 of the draft Recommendation

Authority of Allied Commanders

4. In preparing this report the Bureau of the Committee and your Rapporteur visited the Headquarters of Allied Forces Central Europe. They learned of the serious limitations resulting from the logistics system of the assigned forces being a national responsibility in peace, the Allied Commander's authority in this field being restricted even in war to certain areas and to special circumstances. These limitations make the lateral movement of units from one part of the front to another difficult, and could imperil defence operations in this command. In January 1957, the then Commander-in-Chief at Fontainebleau — General Valluy — made precisely the same observation to the Committee, as Mr. Fens duly recorded¹ it is disturbing to find that no real progress has been made since that time.

1. "The nationalisation of the logistics system gives the central European army such rigidity and sluggishness that it would be difficult, for example, in the event of the enemy attack being concentrated on one particular axis to move divisions from one section to another ... In the field of logistics the Commander-in-Chief can only advise, co-ordinate, and generally help countries. Under these circumstances the Supreme Commander is at a great strategic and tactical disadvantage (apart altogether from numbers) as compared with an enemy who can switch his divisions wherever they are needed." (Document 38, paragraph 8).

Reporting on a further visit to General Valluy in April 1958, Mr. Fens observed : "The problem of command has remained unchanged... Logistics in any case remain a purely national responsibility in peace and in war. In these circumstances it is difficult to see in what sense a NATO commander can be said to 'command' the forces assigned to him." (Document 87, paragraph 42).

5. Your Rapporteur subsequently visited Headquarters Northern Army Group at the end of September, while exercise FLASHBACK II was in progress. The logistics staff here, as in all NATO Headquarters, can have little more than an advisory rôle, since all supplies and all transport resources are entirely in the hands of four separate national logistic organisations (of Belgium, Germany, the Netherlands and the United Kingdom in Northern Army Group). The Central Europe and Army Group Commands lack any road or air transport resources of their own which previous exercises have shown would be needed if the Commanders' present very limited powers to direct certain resources from the forces of one nation to those of another were to be exercised in practice.

6. It is impossible in a rational organisation to separate the operational control of forces from the control of their supplies — yet this is the present situation. The lives of the soldiers are entrusted to allied command, while material bought with the taxpayers' money may not pass from national control.

7. Your Rapporteur calls on the Committee to endorse his demand for proper authority in the field of logistics to be given to allied commanders without delay. This should comprise full authority over all logistic resources in war, irrespective of their location, and adequate authority to plan and inspect stockpiles in peace.

8. The problem of refugees which could be expected to arise in war is closely connected to problems of transport and supplies. This problem must be faced realistically by N.A.T.O. as a whole and not left to be settled by bilateral agreements. Exercises have revealed serious weaknesses in arrangements for refugees.

Paragraph 2 of the draft Recommendation

Integration of the logistics system

9. If the defence resources in the allied commander's hands are to be most effective — if in fact the greatest amount of defence is to be had

la juxtaposition des forces de huit pays différents complique grandement le problème logistique.

3. L'Assemblée a eu pour souci essentiel de renforcer la volonté politique des pays membres de soutenir l'alliance et d'appliquer les différents traités en vigueur dans l'esprit comme dans la lettre. Bien que les besoins fondamentaux, dans le domaine logistique, soient encore une question de volonté politique — la volonté d'instituer un système logistique intégré au sein de l'O.T.A.N. — il sera cependant nécessaire, si l'on veut comprendre pleinement ces problèmes, d'aborder quelques-uns des aspects techniques de la logistique.

Paragraphe 1 du projet de recommandation

Autorité des commandants alliés

4. Pour la préparation de ce rapport, le Bureau de la Commission ainsi que votre rapporteur ont visité le Quartier général des Forces alliées Centre-Europe. Ils ont pris connaissance de la gravité des limitations résultant du fait que le système logistique des forces affectées est du ressort des autorités nationales en temps de paix, l'autorité du commandant allié dans ce domaine étant restreinte, même en temps de guerre, à certains secteurs et à des circonstances particulières. Ces limitations rendent difficiles le mouvement latéral des unités d'un secteur à l'autre du front et pourraient mettre en péril les opérations de défense dans ce commandement. En janvier 1957, le général Valluy, alors commandant en chef à Fontainebleau, fit exactement la même observation devant la Commission, ainsi que l'a dûment noté M. Fens¹; il est inquiétant de constater qu'aucun progrès réel n'a été enregistré depuis cette époque.

1. « ... la structure nationale de la logistique donne à l'armée Centre-Europe une rigidité et une viscosité telles qu'il serait difficile, par exemple, dans le cas où l'effort adverse porterait principalement sur un axe plutôt que sur un autre, de faire passer des divisions d'un secteur à l'autre... Le commandement en chef n'a dans le domaine de la logistique qu'un rôle de conseil, de coordination et d'aide aux nations. Dans ces circonstances, le Commandant supérieur est dans une position tactique et stratégique défavorable (compte non tenu de la question des effectifs) face à un ennemi qui peut déplacer ses divisions suivant ses besoins. » (Document 38, paragraphe 8).

Rendant compte d'une autre visite faite au général Valluy, en avril 1958, M. Fens remarquait : « Le problème du commandement est resté le même... En tout cas, la logistique demeure exclusivement sous la responsabilité des autorités nationales en temps de paix comme en temps de guerre. L'on ne voit pas, dans ces conditions, comment on peut dire qu'un commandant O.T.A.N. 'commande' les forces dont il dispose. » (Document 87, paragraphe 42).

5. Votre rapporteur a ensuite visité le Quartier général du Groupe d'armée du Nord à la fin de septembre, alors que l'opération FLASHBACK II était en cours. Comme dans tous les quartiers généraux de l'O.T.A.N., le personnel logistique ne peut avoir ici qu'un rôle consultatif, étant donné que toutes les ressources, en matière d'approvisionnements et de transports, se trouvent entre les mains de quatre organisations logistiques nationales distinctes (belge, allemande, néerlandaise et britannique) dans le cadre du Groupe d'armée du Nord. Les Commandements du Centre-Europe et du Groupe d'armée manquent totalement — les exercices précédents l'ont montré — en matière de transports terrestres et aériens, des ressources qui seraient nécessaires si les commandants devaient exercer, dans la pratique, les pouvoirs limités qu'ils détiennent à l'heure actuelle et qui les autorisent à diriger certaines ressources destinées aux forces d'une nation donnée vers celles d'une autre nation.

6. Il est impossible, dans une organisation rationnelle, de séparer le contrôle opérationnel des forces du contrôle de leurs approvisionnements : telle est, cependant, la situation actuelle. La vie des soldats est confiée au commandement allié alors que le matériel acheté avec les deniers des contribuables ne peut échapper au contrôle national.

7. Votre rapporteur invite la Commission à lui accorder son appui lorsqu'il demande que soit donnée sans délai aux commandants alliés une autorité adéquate en matière de logistique. Il entend, par là, une autorité absolue sur toutes les ressources logistiques en temps de guerre, indépendamment de leur emplacement, et une autorité adéquate sur la prévision et l'inspection des stocks en temps de paix.

8. Le problème des réfugiés, qu'il faudrait s'attendre à voir se poser en cas de guerre, est étroitement lié au problème des transports et des approvisionnements. L'O.T.A.N., dans son ensemble, doit faire face au problème avec réalisme et ne pas permettre qu'il soit réglé par des accords bilatéraux. Les exercices ont démontré l'existence de faiblesses graves dans les accords concernant les réfugiés.

Paragraphe 2 du projet de recommandation

Intégration du système logistique

9. Si l'on veut que les ressources de défense qui se trouvent aux mains des commandants alliés soient des plus efficaces — si l'on veut tirer des

for the money spent — a completely integrated logistics system is required. This means NATO stockpiles in NATO depots, with NATO transport to move stocks to any combat area. It is not proposed to dwell on the undoubtedly obstacles, the chief being the lack of standardisation¹. It is apparently true, for example, that no less than three different calibres of rifle and light machine gun², two of field guns and five of tank guns are in service with the land forces of Central Europe. The standardisation of ammunition as past exercises have clearly shown is the most urgent requirement.

10. Progress can however be made if the political will exists — the decision to set up common depots will itself be a stimulus to increase standardisation. The NATO common infrastructure system can readily be extended to the provision of depot sites and facilities. The modern tactical nuclear missiles now coming into service — the Corporal and Honest John — are common to all forces, the United States being a monopoly supplier. The same will be largely true of certain other modern equipment from NATO common production projects — the Hawk surface-to-air missile and the Sidewinder air-to-air missile. A start should be made with an integrated NATO logistics system for such equipment, beginning with procurement from the manufacturer and continuing down to supply to major consuming units. Such a system would be extended as more modern weapons were introduced and would in time replace existing national systems as older equipment was withdrawn.

11. A successful NATO petroleum fuel pipeline network is already operating. Fuel requirements of all forces are completely standardised, being limited to one fuel for motor vehicles and one for jet aircraft (some diesel fuel is coming into use). These fuels are now all transported by the network from certain ports on all coasts to the general line of the Rhine and beyond. The system was financed by N.A.T.O., and is operated under its general direction. Fuel require-

ments for national units assigned to allied command are supplied or procured by the country concerned at the terminal port of its choice, and corresponding quantities are supplied to that country's forces at the selected eastern terminal. If this system can be applied to fuel, it should also be adapted to equipment and ammunition.

Paragraph 3 of the draft Recommendation

Levels of stocks

12. It has been widely reported in the press that the agreed NATO plan envisaged stocks for the first 90 days of nuclear warfare to be available. This had won general approval of the NATO Council and the Assembly will no doubt be prepared to accept this figure if assured that the planned levels provide equally for a nuclear war or for more limited operations. The requirements of the civilian population are equally important; it is unrealistic to regard food and medical supplies for the civilian population as an entirely separate problem from that of military supplies. Stocks for both must be provided. Furthermore, plans must be prepared for dealing with the supply situation which would exist after the end of the first 90 days from both the civil and military standpoint.

13. While the ultimate objective remains 90 days, these levels have not been reached by all countries for all necessary items. Pending arrangements for a fully integrated system, countries must be urged individually, or collectively in the Alliance, to bring stocks up to these recommended levels, or as an immediate objective to such lower levels as are provisionally acceptable to the military authorities.

14. Where cost is a major obstacle to the 90-day goal being reached, it is proposed that provision should be made for common financing within N.A.T.O. — a weak link can only jeopardise the security of the whole Alliance. The idea is not

1. See the report tabled by Mr. Mulley, Document 105, paragraphs 58-68.

2. .300 inch; .303 inch; 7.62 mm (the agreed NATO standard, a different round from the .300 inch of identical calibre).

fcnds utilisés un pourcentage de défense maximum — un système logistique complètement intégré est indispensable. Ceci implique l'existence de stocks O.T.A.N. dans des dépôts O.T.A.N. ainsi que de transports O.T.A.N. destinés à acheminer ces stocks vers une zone de combat quelconque. Il ne s'agit pas, ici, d'insister sur les obstacles indéniables dont le moindre n'est pas l'absence de standardisation¹. Il semble exact, par exemple, qu'au moins trois calibres différents pour les fusils et les mitrailleuses légères², deux pour l'artillerie de campagne et cinq pour les canons de chars de combat soient en service dans les forces terrestres du Centre-Europe. Comme les derniers exercices l'ont démontré clairement, la standardisation des munitions s'impose de toute urgence.

10. Cependant, des progrès peuvent être effectués si une volonté politique existe ; la décision de créer des dépôts communs stimulera, par elle-même, l'accélération de la standardisation. Le système d'infrastructure commune de l'O.T.A.N. peut être aisément étendu à la création de dépôts et des installations qui s'y rattachent. Les engins nucléaires tactiques modernes qui entrent maintenant en service — le Corporal et l'Honest John — sont communs à toutes les forces, les Etats-Unis ayant le monopole de l'approvisionnement. Il en sera souvent de même pour certains autres matériaux modernes issus des projets O.T.A.N. de fabrication en commun — l'engin sol-air Hawk et l'engin air-air Sidewinder. Il conviendrait de commencer par intégrer le système logistique de l'O.T.A.N. pour les matériaux de cette nature, depuis l'approvisionnement par le fabricant jusqu'à la livraison aux principales unités utilisatrices. Un tel système serait étendu au fur et à mesure de l'introduction d'armes plus modernes et remplacerait éventuellement les systèmes nationaux existants à mesure que les matériaux plus anciens seraient retirés.

11. L'O.T.A.N. fait déjà fonctionner un réseau de pipelines pour combustibles d'une manière satisfaisante. Les besoins en combustibles pour l'ensemble des forces sont entièrement standardisés et se limitent à un seul combustible pour les véhicules à moteur et un seul combustible pour les avions à réaction (on commence à utiliser une certaine quantité de carburant diesel). Ces combustibles sont tous, à l'heure actuelle, transportés par ce réseau à partir de certains ports situés sur

toutes les côtes jusqu'à une ligne générale se trouvant sur le Rhin, et au-delà. Le système a été financé par l'O.T.A.N. et fonctionne sous sa direction générale. Les quantités nécessaires pour couvrir les besoins en combustibles des unités nationales affectées au commandement allié sont fournies directement ou indirectement par le pays intéressé au terminal de son choix, et les quantités correspondantes sont fournies aux forces de ce pays à l'extrême orientale choisie. Si l'on peut appliquer ce système aux combustibles, il conviendrait de l'adapter également aux différents matériels et aux munitions.

Paragraphe 3 du projet de recommandation

Niveaux des stocks

12. A de nombreuses reprises, il a été rapporté dans la presse que le plan officiel de l'O.T.A.N. prévoyait la mise à la disposition de stocks pour les 90 premiers jours d'une guerre nucléaire et qu'il avait recueilli l'approbation générale du Conseil de l'O.T.A.N. L'Assemblée, sans aucun doute, est prête à accepter ces chiffres si elle reçoit l'assurance que les niveaux prévus sont également valables pour une guerre nucléaire et pour des opérations plus limitées. Les besoins de la population civile sont également importants ; il est peu réaliste de considérer que les approvisionnements en denrées alimentaires et en produits pharmaceutiques destinés à la population civile constituent un problème totalement distinct de celui des approvisionnements militaires. Des stocks doivent être constitués pour les uns comme pour les autres. En outre, des plans doivent être élaborés pour faire face à la situation qui serait créée dans le domaine des approvisionnements à la fin de la première période de 90 jours, des points de vue à la fois civil et militaire.

13. Alors que l'objectif ultime demeure 90 jours, ces niveaux n'ont pas été atteints par tous les pays et pour tous les éléments nécessaires. Dans l'attente d'accords couvrant un système complètement intégré, les pays doivent être incités, soit individuellement, soit collectivement au sein de l'alliance, à amener les stocks aux niveaux recommandés ou, comme objectif immédiat, à des niveaux inférieurs qui se révéleront provisoirement acceptables par les autorités militaires.

14. Dans les cas où le facteur prix constitue un obstacle majeur à la poursuite de l'objectif des 90 jours, nous proposons d'en prévoir le financement commun dans le cadre de l'O.T.A.N., un maillon plus faible ne pouvant que mettre en

1. Voir le rapport présenté par M. Mulley, Document 105, paragraphes 58-68.

2. 0,3 pouce ; 0,303 pouce ; 7,62 mm (modèle O.T.A.N. officiel, munition différente de celle de 0,3 pouce de même calibre).

that countries which have made the effort to bring their stocks up to the required levels should then have to contribute to the stocks of other countries, but that the whole cost of the stockpiles for all countries together should be considered in relation to the national product of each country, and a cost-sharing formula agreed on as has been done for common infrastructure projects.

Paragraph 4 of the draft Recommendation

Location of depots

15. There is a gross disproportion between the available depth of the central front (on the left flank in particular) and the width. In June 1958 a report tabled on behalf of the Committee by Mr. Fens stated that: "For the most part main supply depots are still west of the Rhine, based on the old strategy — adopted before the German divisions became available — which envisaged defence on the Rhine"¹. Your Rapporteur learns that this state of affairs is still broadly true, and the provision of tactically located depots in forward areas is an urgent requirement. On the other hand, too many of the depots for the German divisions, which are now available, are largely in vulnerable areas to the east of the Rhine, and Germany is engaged on a series of bilateral negotiations with neighbouring member countries to obtain sites for main depots farther back. Extra space for depots is required both in the forward area and far to the rear.

16. The Committee welcomes the reported bilateral agreements between France and Germany and between Belgium and Germany, but doubts whether an adequate solution to the whole problem of the siting of depots can be found on a purely bilateral piecemeal basis.

17. Military requirements are for depots to be properly sited in the greatest possible depth, ranging from small tactical dumps conveniently sited in the forward area east of the Rhine, back to base depots in areas as far removed from hostile territory as possible — areas which may be beyond the range of Soviet IRBMs, and

which may escape attack with longer-range weapons designed chiefly for reaching North America. Common NATO depots should be established in these rear areas, relieving pressure on storage area further forward, and allowing forward stocks to be sited as required. Arrangements for common NATO depots in member and possibly non-member countries of the Alliance should be negotiated by N.A.T.O. as such. Sited in depth in this way, military depots can be held only to be for purposes of defence, since in preparation for an attack, stores would be concentrated in more forward areas.

18. Your Rapporteur belongs to those who have little if any liking for the political system prevailing in Franco Spain. In his opinion this system is no more acceptable than the Tito régime in Yugoslavia. It must however be borne in mind that neither Franco nor Tito constitute a real danger to the free world; moreover both these régimes feel compelled to protect themselves against the Soviet bloc. For that reason Franco concluded an agreement with the United States some years ago for the establishment of American naval and air force bases on Spanish territory. Tito entered into an alliance with the NATO countries, Greece and Turkey, in concluding the Balkan Pact. The setting up of common NATO bases on Portuguese and Spanish territories would be in keeping with the same line of political development, and would not in any way indicate approval of the régime prevailing in these countries. It is inevitable that all political, military and other conclusions must be drawn from the political threat to which Western Europe is subjected by aggressive Soviet communism.

19. It is certain that Soviet propaganda would try to make capital out of any idea of N.A.T.O. making use of Spanish territory for our defence against the Soviet bloc. The aim of such propaganda is primarily to deflect the West from its purpose; it will have succeeded in its aim if the West, for fear of it, refrains from making the most effective arrangements for defence. The Alliance must not be deterred from siting military depots where defence requirements are best provided for.

1. Document 87, paragraph 43.

péril la sécurité de la chaîne toute entière. Il ne s'agit pas de faire contribuer à la constitution des stocks des autres pays ceux qui ont déjà fait l'effort d'amener leurs propres stocks au niveau requis, mais d'examiner les frais de constitution, pour l'ensemble des pays, en fonction du produit national de chacun d'eux, et de convenir d'une formule de quote-part semblable à celle qu'on utilise déjà pour les projets d'infrastructure commune.

Paragraphe 4 du projet de recommandation

Emplacement des dépôts

15. Il existe une disproportion énorme entre la profondeur disponible et la largeur du front central (sur le flanc gauche en particulier). En juin 1958, un rapport présenté par M. Fens au nom de la Commission déclarait que « les principaux dépôts de ravitaillement de l'O.T.A.N. sont presque tous situés à l'ouest du Rhin, conformément à l'ancienne stratégie — adoptée avant que les divisions allemandes ne fussent disponibles — qui envisageait la défense sur le Rhin »¹. Votre rapporteur croit savoir que la situation, dans son ensemble, n'a guère évolué et l'installation de dépôts sur des emplacements tactiques dans les zones avancées constitue une nécessité urgente. D'autre part, trop de dépôts destinés aux divisions allemandes maintenant disponibles sont situés dans des secteurs vulnérables à l'est du Rhin, et l'Allemagne a ouvert une série de négociations bilatérales avec des pays membres voisins pour implanter les principaux dépôts plus à l'arrière. Des emplacements de dépôts supplémentaires sont nécessaires dans la zone avancée ainsi que loin à l'arrière.

16. La Commission se félicite des accords bilatéraux annoncés entre l'Allemagne d'une part, la France et la Belgique de l'autre, mais doute que l'on puisse parvenir à une solution adéquate de l'ensemble du problème de l'installation des dépôts sur une base purement bilatérale d'accords par secteur.

17. Les besoins militaires exigent que les dépôts soient convenablement répartis sur la plus grande profondeur possible, depuis les petits dépôts tactiques situés, pour des raisons de commodité, dans la zone avancée à l'est du Rhin, jusqu'aux dépôts de base placés aussi loin que possible du territoire ennemi — dans les zones qui

peuvent se trouver hors de portée des IRBM soviétiques et échapper à l'attaque d'engins de portée supérieure étudiés spécialement pour atteindre l'Amérique du Nord. Il conviendrait d'établir les dépôts O.T.A.N. communs dans ces zones de l'arrière, afin de réduire la pression sur les zones de stockage situées plus à l'avant et de permettre aux stocks avancés d'être implantés suivant les besoins. Des accords portant sur l'installation de dépôts O.T.A.N. communs dans les pays membres, et au besoin non membres de l'alliance, devraient être négociés par l'O.T.A.N. en tant que telle. Implantés ainsi en profondeur, ces dépôts militaires ne peuvent être considérés que comme faisant partie d'un système défensif, puisqu'en vue d'une attaque, les approvisionnements seraient concentrés dans des zones plus avancées.

18. Votre rapporteur se compte au nombre de ceux qui n'éprouvent aucune inclination particulière pour le système politique qui prévaut actuellement en Espagne franquiste. Ce système ne lui paraît pas plus acceptable que le régime de Tito en Yougoslavie. Il convient de ne pas oublier, cependant, que ni Franco ni Tito ne constituent un danger réel pour le monde libre ; en outre, l'un et l'autre se voient contraints de se protéger contre le bloc soviétique. C'est pour cela que Franco a conclu, il y a quelques années, avec les Etats-Unis, un accord sur l'établissement de bases navales et aériennes américaines sur le territoire espagnol. Tito, pour sa part, a conclu avec deux pays de l'O.T.A.N., la Grèce et la Turquie, une alliance qui s'est traduite par la signature du pacte balkanique. L'installation de bases O.T.A.N. communes en territoire portugais et espagnol serait conforme à cette même ligne politique, et ne correspondrait en aucun cas à une approbation des régimes en vigueur dans ces deux pays. Toutes les conclusions politiques, militaires et autres, doivent être inévitablement tirées en fonction de la menace politique que fait peser, sur l'Europe occidentale, la nature agressive du communisme soviétique.

19. Il est certain que la propagande soviétique chercherait à exploiter toute suggestion tendant à faire utiliser le territoire espagnol par l'O.T.A.N. dans le cadre de notre défense contre le bloc soviétique. Une telle propagande a pour rôle de détourner, avant tout, l'Occident de son but ; elle parviendra à ses fins si l'Occident se refuse, par crainte, à conclure des accords plus efficaces pour sa propre défense. L'alliance ne doit pas se laisser dissuader d'implanter ses dépôts militaires dans les zones qui répondent le mieux aux exigences de la défense.

1. Document 87, paragraphe 43.

20. In connection with the siting of rear area depots, more urgent attention should be paid to the provision of emergency port facilities on the northern and western sea-board. This problem is important not only for military but also for civil reasons. It seems that very little has been done to solve it. It is directly linked to the problem of re-supply in the period after the first 90 days for which tentative plans must be prepared.

Conclusion

21. This brief report has not attempted to describe the whole logistics problem or the detailed situation as it exists at present, infrastructure in particular has hardly been mentioned. An information paper on some aspects of logistics is attached at appendix.

22. Your Rapporteur has rather wished to draw attention to four particularly important aspects of the problem which require urgent action, in the hope that the discussions on

logistics now being conducted in the NATO framework may be influenced in a way beneficial to the Alliance as a whole.

23. It must be borne in mind that the problems of logistics in the Alliance cannot be isolated from the broader financial, economic and industrial problems, and that while Western Europe remains economically divided into two blocs, the difficulty of integrating the different national logistics systems is much greater. Negotiations over logistics in N.A.T.O. therefore must inevitably be influenced by negotiations between the United Kingdom and the six-power Community. Conversely, agreement now on standardisation and integration in the field of logistics can only have a beneficial effect on the economic negotiations.

24. In conclusion, your Rapporteur wishes to express his thanks to Allied staffs for their courteous reception of the Bureau of the Committee, and to the staff of Headquarters Northern Army Group and those national authorities who have received him personally. Responsibility for the views expressed is, of course, solely that of the Rapporteur.

20. En ce qui concerne l'implantation des dépôts à l'arrière, il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la question des installations portuaires de secours sur les côtes septentrielles et occidentales. Ce problème est important autant pour des raisons civiles que pour des raisons militaires. Il semble que très peu ait été fait pour le résoudre. Il est étroitement lié au problème du réapprovisionnement au cours de la période qui suivra les 90 premiers jours et pour laquelle des projets doivent être élaborés.

Conclusion

21. Ce bref rapport ne s'est pas attaché à traiter le problème logistique dans son ensemble, ni à considérer en détail la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, l'infrastructure, en particulier, ayant été à peine mentionnée. On trouvera en annexe un document d'information portant sur certains aspects du problème logistique.

22. Votre rapporteur a voulu, par contre, attirer l'attention sur quatre points particulièrement importants du problème qui exigent des mesures urgentes, dans l'espoir qu'il pourra influencer,

pour le bénéfice de l'alliance dans son ensemble, les discussions sur la logistique qui se poursuivent actuellement dans le cadre de l'O.T.A.N.

23. Il convient de ne pasoublier que les problèmes logistiques au sein de l'alliance ne peuvent être isolés du cadre plus vaste que constituent les problèmes financiers, économiques et industriels, et que, aussi longtemps que l'Europe occidentale restera divisée en deux blocs économiques, les difficultés d'intégration des divers systèmes logistiques nationaux seront beaucoup plus grandes. Les négociations concernant la logistique qui se déroulent à l'O.T.A.N. seront, par conséquent, inévitablement influencées par les négociations entre le Royaume-Uni et la Communauté à Six. Inversement, tout accord conclu maintenant sur la standardisation et l'intégration dans le domaine logistique ne peut avoir qu'un heureux effet sur les négociations économiques.

24. En conclusion, votre rapporteur désire remercier les Etats-majors alliés pour la courtoisie avec laquelle ils ont reçu le Bureau de la Commission, ainsi que les officiers du Quartier général du Groupe d'armée du Nord et les autorités nationales qui l'ont reçu personnellement. Les opinions ici exprimées n'engagent, naturellement, que la seule responsabilité du rapporteur.

APPENDIX

*Information paper on logistics in the area of Allied Forces Central Europe**General*

1. The expression "logistics" covers both supplies and permanent infrastructure facilities such as airfields, communications systems and the like; only the question of supplies and equipment and consumable items is dealt with in any detail in this document.

2. Army supplies are conveniently considered under five classes as shown in the table below, which gives the total consumption of the supplies in a theatre per day, per division on active operations. These figures include the consumption of a proportionate amount of the tactical air forces and army supporting units — the so-called "divisional slice".

These figures illustrate the order of magnitude of supply tonnages actually consumed (for stockpiling, allowance must be made for destruction of stocks through enemy action, etc.):

Class	Items	Metric tons	%
I	Food and medical supplies	180	9
II + IV	Equipment, whether normally held by a unit or supplied for special purposes	480	24
III	Petrol, Oil and Lubricants (POL)	330	16
V	Ammunition and explosives	1,040	51
All	All	2,030	100

Source : United States planning figures based on World War II experience.

Responsibility for logistics

3. Logistics in the NATO Alliance is, in principle, a national responsibility, subject to certain

authority which has been granted to SACEUR and subordinate commanders — which include of course the Commander-in-Chief Allied Forces Central Europe where the problem is most complicated owing to the presence of forces from nine different nations¹ deployed on the territory of five of them. The interlaced lines of supply present a chaotic pattern.

4. The extent of this authority has been gradually increased from the earliest days of the Lisbon Conference of the North Atlantic Council (1952) the present situation being broadly as follows.

5. While each nation is responsible for arranging the logistic support and administration of its own forces, and while the national authorities retain full control over their resources, nevertheless certain logistic resources may be made available to allied commanders, who have certain authority over these resources in defined circumstances. Logistics staffs at NATO Headquarters therefore have a largely advisory rôle. There are no Army Group troops handling supplies or transport, which are dealt with by separate logistic support organisations for the forces of each nation. These organisations do not come under NATO command.

6. In peacetime the allied commander is empowered to call for reports on the level and effectiveness of forces assigned to him including their logistic support, arms, equipment and supplies, and to make field inspections of these forces including the logistic resources made available to him.

7. The national contingents under command report holdings of supplies of major items through the normal command channels in a twice-yearly report for land forces and more frequently for the air forces.

NATO logistic plans

8. It has been widely reported in the press that NATO plans for the stockpiling of supplies, which had been accepted as planning goals by the member countries, are based on the overall

1. Belgium, Canada, France, Germany, Luxembourg, Netherlands, Portugal, United Kingdom, United States.

ANNEXE

Document d'information sur la situation logistique dans le secteur des Forces alliées Centre-Europe

Généralités

1. Le mot « logistique » couvre à la fois les approvisionnements et les installations permanentes d'infrastructure tels que les aérodromes, les systèmes de communications et autres éléments de même nature ; seule, la question des approvisionnements, des matériels et des éléments consommables sera traitée en détail dans le présent document.

2. Pour plus de commodité, les approvisionnements destinés à l'armée de terre ont été répartis en cinq catégories comme le montre le tableau ci-dessous qui donne la consommation totale en approvisionnements pour un théâtre donné, par jour et par division, en période d'opérations. Ces chiffres englobent la consommation d'un pourcentage correspondant des forces aériennes tactiques et des unités de soutien de l'armée de terre, qu'on appelle « la tranche divisionnaire ».

Ils mettent en lumière l'ordre de grandeur du tonnage d'approvisionnements effectivement consommés (en ce qui concerne les stocks, il faut tenir compte de destructions possibles du fait de l'enemi, etc...) :

Catégorie	Eléments	Tonnes métriques	%
I	Denrées alimentaires et produits pharmaceutiques	180	9
II + IV	Matériel, soit normalement détenu par une unité, soit fourni dans un but particulier	480	24
III	Essence, huile, lubrifiants (POL)	330	16
V	Munitions et explosifs	1.040	51
Total	Total	2.030	100

Source : Prévisions U.S. fondées sur l'expérience de la deuxième guerre mondiale.

Responsabilité en matière de logistique

3. La logistique au sein de l'Alliance atlantique est, en principe, du ressort des autorités natio-

nales, sous réserve de l'attribution d'une certaine autorité au SACEUR et aux commandants subordonnés, ce qui comprend naturellement le Commandant en chef des Forces alliées dans le Centre-Europe où le problème est des plus compliqués, étant donné la présence de forces de neuf nations différentes¹ déployées sur le territoire de cinq d'entre elles. L'entrecroisement des lignes de ravitaillement présente un caractère chaotique.

4. Cette autorité s'est graduellement étendue depuis les premiers jours de la conférence du Conseil de l'Atlantique Nord à Lisbonne (1952) et la situation actuelle se présente, généralement parlant, comme suit.

5. Bien que chaque nation soit responsable du soutien logistique et de l'administration de ses propres forces et que les autorités nationales conservent le plein contrôle de leurs ressources, certaines ressources logistiques peuvent être mises à la disposition des commandants alliés qui détiennent, sur elles, un certain pouvoir de contrôle dans des circonstances précises. Le personnel logistique des quartiers généraux de l'O.T.A.N. a donc, par conséquent, un rôle essentiellement consultatif. Il n'existe pas de troupes de groupe d'armée pour s'occuper du problème des approvisionnements et des transports ; ce problème est résolu par les organisations de soutien logistique distinctes pour les forces de chaque nation. Ces organisations ne sont pas placées sous le commandement de l'O.T.A.N.

6. En temps de paix, le commandant allié a le pouvoir de demander des rapports sur le niveau et l'efficacité des forces qui lui sont affectées, ce qui comprend leur support logistique, leurs armes, leur matériel et leurs approvisionnements, et d'inspecter sur place et ces forces et les ressources mises à sa disposition.

7. Les contingents nationaux placés sous commandement déclarent les stocks d'éléments essentiels qu'ils détiennent par la voie normale du commandement, dans un rapport bisannuel pour les forces terrestres et dans des rapports plus fréquents pour les forces aériennes.

Plans logistiques de l'O.T.A.N.

8. A de nombreuses reprises, il a été rapporté, dans la presse, que les plans de l'O.T.A.N. concernant le stockage des approvisionnements, qui avaient été acceptés comme buts à atteindre par

1. Belgique, Canada, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Etats-Unis.

concept of having sufficient supplies for 90 days of warfare in the theatre in peacetime. Planning factors for stocks (known as "SHAPE rates") have been put forward, based on assumed rates of consumption of various weapons and items of equipment, and making due allowance for various eventualities. Of the total stocks required for the first 90 days, the largest part might be required for the first phase.

9. Member countries have varied considerably in the extent to which they have fulfilled their undertaking in principle to implement these plans. Countries generally apply the planning factors in reporting levels of stocks, but it is not always clear what reported figures actually represent on the ground; the present level of stocks does not in all cases reach the 90-day goal, and there are often acute shortages of various critical items: the location of the stocks does not always correspond to tactical requirements.

10. Ideally stocks should be located with supplies for the first days in tactical depots in the combat zone with replacement supplies to the west and reserve stocks in depots in the rear area well away from the possible combat area. The problem is most acute for Germany and the Benelux countries which have no territory sufficiently far removed from the combat area. Conversely, many of the other countries contributing forces to the central front do not have sufficient stocks in advanced depots in the combat zone.

11. NATO logistics planning has probably been most successful in the field of POL (petrol, oil, lubricants). Virtually all fuel supplies for allied forces are met by two products only known as JP4 for all jet aircraft, and MOGAS for most vehicles. Both these products are now carried over the NATO pipeline system, which together with an independent United States pipeline, provide Central Europe with a system linking various points on the coast with terminals on the general line of the Rhine and beyond. Many airfields are directly linked to the pipeline system.

12. The operation of the system is directed centrally from the Central Europe Pipeline Operating Agency in Versailles which has its own direct communications to the national operating agencies directly responsible for operating sections in the different countries. Accounting for fuels in the common pipeline system is on a "credit" basis. Countries are required to put into the system at the ports the amounts which they wish to withdraw at the other end.

13. In other fields standardisation has been much less successful; there are, for example, three different calibres of rifle and light machine guns, two of field artillery and five of tank guns at present in service on the central front. Similarly, there appear to be some twelve different types of fighter and attack aircraft in service on the front. This number will be gradually reduced in the future as some of the older aircraft are phased out, leaving an increasing number of the newer types which are already coming into operation.

14. It was estimated in 1959 that the cost of bringing existing levels of supplies up to the planned 90-day goal would cost a total of some 500 million dollars for the WEU countries concerned¹ (excluding Germany) which is about 6% of the combined defence expenditures of the same countries for that year. Germany is still in the process of building up its armed forces and supplies.

Current discussions within N.A.T.O.

15. Arising out of the April meeting of NATO Defence Ministers, in particular as a result of a paper submitted by the German Delegation, possible improvements in the organisation of the logistics system in N.A.T.O. are at present being studied by the military authorities. Proposals have been made to create integrated logistics centres within major allied commands, to provide common storage, logistic support, etc., for advanced weapons (e.g. tactical missiles such as the Honest John), and lastly to establish an integrated depot infrastructure on a NATO-wide basis. Reports from the military authorities will be studied by the North Atlantic Council later

1. Belgium, France, the Netherlands and the United Kingdom.

les différents pays membres, étaient fondés sur le principe général de l'existence, sur le théâtre d'opérations en temps de paix, de stocks suffisants pour couvrir 90 jours de guerre. Pour ces stocks, des bases de calcul désignées par l'expression « taux du SHAPE » ont été avancées, qui se fondent sur le rythme supposé de consommation des différentes armes et éléments de matériels en tenant compte des diverses éventualités. La majeure partie de l'ensemble des stocks indispensables pour les 90 premiers jours pourrait être nécessaire pendant la première phase.

9. Les pays membres ont varié considérablement dans le degré de réalisation de ces plans qu'ils s'étaient engagés, en principe, à mettre en œuvre. Ils tiennent généralement compte de ces bases de calcul en déclarant le niveau de leurs stocks, mais il est quelquefois difficile de savoir ce que les chiffres cités représentent effectivement sur le terrain ; le niveau actuel des stocks n'atteint pas toujours les chiffres fixés pour l'objectif de 90 jours et il y a souvent de véritables pénuries en ce qui concerne divers éléments critiques ; l'emplacement des stocks ne correspond pas toujours aux exigences tactiques.

10. L'idéal serait que les stocks, ainsi que les approvisionnements destinés aux premiers jours, soient placés dans des dépôts tactiques situés dans la zone de combat, les stocks de réapprovisionnement étant placés à l'ouest et les stocks de réserve dans les dépôts de l'arrière, à bonne distance de la zone de combat éventuelle. Le problème est des plus aigus pour l'Allemagne et les pays du Benelux, aucune partie de leur territoire n'étant suffisamment éloignée de la zone de combat. Réciproquement, de nombreux autres pays qui contribuent aux forces du front central ne possèdent pas de stocks suffisants dans les dépôts avancés de la zone de combat.

11. La planification logistique de l'O.T.A.N. est probablement la plus satisfaisante dans le domaine de l'essence, de l'huile et des lubrifiants (POL). Deux produits seulement satisfont virtuellement à tous les besoins des forces alliées : ils sont connus sous les sigles JP4 pour tous les appareils à réaction et MOGAS pour la plupart des véhicules. Ces deux produits sont, à l'heure actuelle, transportés par le réseau de pipelines O.T.A.N. lequel, ainsi qu'un pipeline américain indépendant, fournit au Centre-Europe un réseau reliant différents points sur la côte aux terminaux situés sur la ligne générale du Rhin et au-delà. De nombreux aérodromes sont reliés directement au réseau de pipelines.

12. L'exploitation de ce réseau est centralisé par l'Agence Centre-Europe d'Exploitation qui se trouve à Versailles et qui est en communication directe avec les agences d'exploitation nationales directement responsables des sections qui traversent les différents pays. La comptabilité, en matière de combustibles transportés par ce réseau commun de pipelines, s'effectue sur la base de « crédits » et « débits ». Les pays doivent, aux différents ports, introduire dans le réseau les quantités qu'ils désirent retirer à l'autre extrémité.

13. Dans d'autres domaines, la standardisation est beaucoup moins satisfaisante : il existe, par exemple, trois calibres différents de fusil et de mitrailleuse légère, deux d'artillerie de campagne et cinq de canons de chars d'assaut actuellement en service sur le front central. De même, il semble qu'il y ait quelque douze types différents d'avions de chasse et d'assaut en service sur le front. Ce nombre sera graduellement réduit à l'avenir, à mesure que quelques-uns des anciens modèles seront retirés, pour laisser la place à un nombre croissant de types nouveaux qui entrent déjà en service.

14. On a estimé en 1959, que les dépenses nécessaires pour amener les approvisionnements existants au niveau prévu pour 90 jours, s'élèveraient à un total de quelque 500 millions de dollars pour les pays intéressés de l'U.E.O.¹ (Allemagne exclue), ce qui représente environ 6 % des dépenses de défense combinée de ces mêmes pays pour cette même année. L'Allemagne procède encore à la mise sur pied de ses forces armées et à la constitution de ses stocks.

Discussions en cours au sein de l'O.T.A.N.

15. A la suite de la réunion des Ministres de la Défense de l'O.T.A.N., en avril, et plus particulièrement des documents soumis par la délégation allemande, les autorités militaires étudient à l'heure actuelle les améliorations qu'il serait possible d'apporter à l'organisation du système logistique dans le cadre de l'O.T.A.N. Il a été proposé de créer des centres de logistique intégrée au sein des principaux commandements alliés, de fournir des installations communes de stockage, support logistique, etc..., pour les armes les plus modernes (par exemple, les engins tactiques tels que l'Honest John) et, enfin, d'établir une infrastructure de dépôts intégrés sur une base O.T.A.N. Les rapports émanant des autorités militaires seront étu-

1. Belgique, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

this year. Germany is currently conducting bilateral negotiations to provide storage facilities in areas removed from the combat zone. Agreements have been announced with Belgium and France.

16. An immediate requirement is to strengthen the hand of the allied commanders, for example,

by giving them authority over a designated number of days' supplies in the rear areas in addition to the existing authority over supplies actually in the combat zone — where they are in practice too far forward to be switched to another part of the front.

diés par le Conseil de l'Atlantique Nord dans le courant de cette année. L'Allemagne poursuit à l'heure actuelle des négociations bilatérales afin de s'assurer des installations de stockage dans des régions éloignées de la zone de combat. La conclusion d'accords a été annoncée avec la Belgique et la France.

16. Il est indispensable de renforcer immédiatement les pouvoirs des commandants alliés, en leur

donnant, par exemple, un pouvoir de contrôle sur un nombre donné de journées d'approvisionnements situés à l'arrière, pouvoir qu'ils exercent actuellement sur les approvisionnements se trouvant effectivement dans la zone de combat où ils sont, dans la pratique, placés trop en avant pour pouvoir être redirigés vers une autre partie du front.

25th October, 1960

***Definition of a joint policy for defence against the multiple forms
of subversive warfare***

REPORT¹

***submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments²
by Mr. Pisani, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on a joint policy for defence against subversive warfare

DRAFT ORDER
on a joint policy for defence against subversive warfare

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Pisani, Rapporteur

Introduction
 I. The threat
 II. The means of retaliation
 III. Responsibilities
 IV. Conclusion

APPENDIX: Selected Quotations

Draft Recommendation
***on a joint policy for defence against
subversive warfare***

The Assembly,

Disturbed at the circumstances in which the recent sittings of the General Assembly of the United Nations were held;

Aware that the balance of nuclear forces tends to transfer international differences from the military field to the economic, political and psychological field;

Considering that political tension now constitutes the main part of East-West differences;

Considering the importance to the West of a full knowledge of the problems attaching to this new field of defence;

Considering the advantage of research being carried out at international level rather than at the limited level of a single nation,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Request the NATO governments to facilitate the research of the Committee on Defence Questions and Armaments on the definition of a joint policy for defence against the multiple forms of subversive warfare;

1. Adopted in Committee by 16 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee* : Mr. Fens (Chairman), Mr. Mulley (Vice-Chairman); MM. Bech, Blachstein, Bourgois (Substitute : Pisani), Brown (Substitute : Hynd), Cadorna, Cerneau, Cerulli Irelli, Codacci Pisanelli, de la Vallée Poussin, Gerns, Goedhart, Lord Grantchester,

MM. Guitton, Heye, Hughes Hallett (Substitute : Mathew), Jaeger, Jannuzzi, Liquard, Sir John Maitland (Substitute : Macmillan), MM. Massimo Lancellotti, Mouet, Moyersoen, van Riel, Van Remoortel, Wianand.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

***Elaboration d'une politique commune de défense contre les multiples formes
d'une guerre subversive***

RAPPORT¹

*présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements²
par M. Pisani, rapporteur*

TABLE DES MATIERES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur une politique commune de défense contre la guerre subversive

PROJET DE DIRECTIVE

sur une politique commune de défense contre la guerre subversive

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Pisani, rapporteur

Introduction

I. La menace

II. La riposte

III. Les responsabilités

IV. Conclusion

ANNEXE : Citations choisies

***Projet de recommandation
sur une politique commune de défense
contre la guerre subversive***

L'Assemblée,

Emue par les conditions dans lesquelles se sont déroulées les récentes séances de l'Assemblée Générale des Nations Unies;

Consciente de ce que l'équilibre des forces atomiques tend à transférer les oppositions internationales du domaine militaire au domaine économique, politique et psychologique;

Considérant que les tensions politiques constituent désormais l'essentiel de l'opposition est-ouest;

1. Adopté en Commission par 16 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la Commission : M. Fens (président) ; M. Mulley (vice-président) ; MM. Bech, Blachstein, Bourgois (suppléant : Pisani), Brown (suppléant : Hynd), Cadorna, Cerneau, Cerulli Irelli, Codacci Pisanello, de la Vallée Poussin, Gerns, Goedhart, Lord Grantchester,

Considérant l'importance que revêt pour l'Occident une parfaite connaissance des problèmes appartenant à ce domaine nouveau de la défense;

Considérant l'intérêt qu'il y a à ce que l'effort de recherche soit accompli à l'échelon international plus encore qu'à celui trop étroit d'une nation isolée,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. De demander aux gouvernements de l'O.T.A.N. de favoriser les recherches de la Commission des Questions de Défense et des Armements sur l'élaboration d'une politique commune de défense contre les multiples formes d'une guerre subversive;

MM. Guittion, Heye, Hughes Hallett (suppléant : Mathew), Jaeger, Jannuzzi, Liquard, Sir John Maitland (suppléant : Macmillan), MM. Massimo Lancellotti, Moutet, Moyersoen, van Riel, Van Remoortel, Wienand.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

2. Propose that the North Atlantic Council establish among the permanent organs of N.A.T.O. a specialised bureau at the highest level with instructions to study the new forms of warfare.

Draft Order

*on a joint policy for defence against
subversive warfare*

The Assembly,

Having considered the report submitted by the Committee on Defence Questions and Armaments on the definition of a joint policy for defence against the multiple forms of subversive warfare,

REQUESTS THE COMMITTEE

To submit with the least possible delay, a detailed analysis of the problem, the threat, the means of retaliation and the organisation of responsibilities.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Pisani, Rapporteur)

Introduction

1. The September 1960 Session of the General Assembly of the United Nations has revealed the extraordinary tension which opposes continent to continent and race to race throughout the world. It has proved that the class struggles, which have marked the history of nations for a century, are being replaced by a struggle between civilisations; the world seems to be striving to attain equal standards of living, equal independence and equal hopes, but also no doubt, equal pride.

2. This session has revealed the rôle played by passions. The rostrum has been taken by men who think more of insulting the old world than of building a new one, as if the use of such language could dissipate the complexes which colonised peoples have inherited from five centuries of history.

3. In opposition to these new-comers, diplomacy is ineffectual; constant reference to certain rules of conduct is ridiculous; good education, even that of Mr. Nehru, is obsolete, and thoughts of

freedom, progress and human rights are purely speculative: shouts are not met by words, passions by ideas, or impulses by material satisfaction.

4. In her resolve to overthrow the West, Soviet Russia means to play a leading rôle in this meeting. It is sowing the seeds of unrest everywhere, and its skilfulness, audacity and show of force are impressing the masses which are more noted for an easily-swayed imagination than for clear-thinking. It makes its presence felt everywhere a problem arises, either with the intention of winning, or of stirring up trouble; Berlin, Korea, Indo-China, and tomorrow the Congo, it feels the need to foster tension everywhere, tension which is wearing out our machinery and straining our will-power to breaking-point whilst being a source of profitable incidents for Russia.

5. The world situation today is more serious than ever before. 1870, 1914, 1940, were less tragic rendez-vous than any of the weeks now succeeding each other, yet the wars which broke out then will not occur today. The possession of nuclear weapons makes the world afraid of itself, and it can no longer have recourse to conventional weapons, for no one can be certain that things will stop there, the West particularly because, since its population is lower than that of the East, it would have to take the initiative of retaliating with nuclear means in the event of a conventional attack. Thus, a prisoner of its own power, the world is in a continual state of crisis, and one may well wonder what solution will be found to this state of tension and how such different positions can be conciliated. Formerly, wars were a means of bringing the evils of the world to a head, what will be the future alternative?

6. Violence has not disappeared, it has been transposed: "peaceful coexistence" is the new form of tension to which the world is subjected. It is to be feared that our form of civilisation leaves us ill-prepared for this type of warfare, and that, far from the battles in which we were able to defend ourselves, we may unconsciously fall prey to the cruel games of the cold war.

**
*

7. This is no doubt the first time a parliamentary Assembly has had to consider a report by one of its committees on such a problem. Although democracies hesitate to tackle such subjects, it is they who are threatened and who are

2. De proposer au Conseil de l'Atlantique Nord de créer, auprès des organismes permanents de l'O.T.A.N., un bureau spécialisé, placé au plus haut niveau, et chargé d'étudier les formes nouvelles de la guerre.

Projet de directive

sur une politique commune de défense contre la guerre subversive

L'Assemblée,

Informée du rapport soumis par la Commission des Questions de Défense et des Armements sur l'élaboration d'une politique commune de défense contre les multiples formes d'une guerre subversive,

DEMANDE A LA COMMISSION

De lui présenter, dans les meilleurs délais, une analyse rigoureuse des données du problème, des données de la menace, de la riposte et de l'organisation des responsabilités.

Exposé des motifs

(présenté par M. Pisani, rapporteur)

Introduction

1. La session de septembre 1960 de l'Assemblée Générale des Nations Unies a révélé les extraordinaires tensions qui opposent, de par le monde, continent à continent, race à race aussi. Elle a souligné qu'à la lutte des classes qui a marqué l'histoire des nations depuis un siècle, se substitue une lutte de civilisations; le monde semble être parti à la recherche d'une égalité de niveaux de vie, d'une égalité d'autonomie, d'une égalité d'espoir mais sans doute aussi, d'une égalité d'orgueil.

2. Cette session a révélé le rôle des passions. Elle a conduit à la tribune des hommes moins désireux de construire un monde que d'insulter le vieux monde, comme si ces imprécations purifiaient les peuples colonisés de cinq siècles d'histoire dont ils gardent le complexe.

3. Face à ces nouveaux venus, la diplomatie est sans effet; la référence constante à une certaine règle du jeu est ridicule; la bonne éducation, fût-elle celle de Monsieur Nehru, est désuète et

les mots de liberté, de progrès, de droits de l'homme sont un peu comme des songes creux : on ne répond pas aux cris par des mots, aux passions par des idées, aux élans par des satisfactions matérielles.

4. Dans cette confrontation, la Russie Soviétique entend jouer un rôle de leader, décidée qu'elle est à bouleverser l'Occident. Elle jette partout le trouble et, en une foule où l'imagination est plus sensible que n'est ferme la pensée, elle impressionne par son habileté, son audace, par la démonstration de sa force. Partout où il y a problème, elle court, soit pour gagner, soit pour laisser un ferment de trouble : Berlin, la Corée, l'Indochine, demain le Congo; elle a besoin d'entretenir partout des tensions, ces tensions qui usent nos mécanismes et fatiguent nos volontés alors qu'elles constituent, pour la Russie, une source d'incidents profitables.

5. Le monde connaît actuellement une situation plus grave qu'il n'en a jamais connu. 1870, 1914, 1940 étaient des rendez-vous moins tragiques que ne l'est chacune de nos semaines et pourtant la guerre qui éclata jadis n'éclatera pas aujourd'hui : le monde dispose de l'armement atomique et il se fait peur à lui-même. Il n'aura pas davantage recours aux armements conventionnels, car nul n'est sûr de s'en tenir là, l'Occident en particulier qui, moins peuplé que l'Orient, devrait, s'il était attaqué conventionnellement, prendre l'initiative d'une riposte atomique. Et, prisonnier de sa propre puissance, le monde est dans un état de crise permanente et on s'interroge pour savoir comment ces tensions se résoudront, comment ces oppositions s'apaiseront. Les guerres étaient jadis les affreux abcès de fixation d'un monde malade, comment ce monde se guérira-t-il demain ?

6. La violence n'a point disparu, elle est l'objet d'un transfert; la « coexistence pacifique » est la forme nouvelle que prennent les tensions dont le monde demeure l'objet. Il est à redouter que notre propre civilisation nous rende malhabiles en cette guerre et que, éloignés des combats où nous pouvions nous défendre, nous ne succombions, quasi-inconscients, dans les jeux cruels de la guerre douce.

**

7. C'est sans doute la première fois que, sur rapport de l'une de ses commissions, une assemblée parlementaire est saisie d'un pareil problème. Les démocraties hésitent devant de tels sujets alors

more vulnerable than other systems of government.

8. The present report is a provisional one, covering only the political aspect; its aim is to underline the existence of a threat and, after the discussions to which it will give rise, to resume the trends and instigate studies. Some considerable time will yet be required before the question is really mastered. If the Assembly so wishes, this question will be tabled again in a year's time in a more factual and complete report.

9. In present circumstances, the international character of the Assembly of W.E.U. makes it a suitable forum for such a study in that it is unaffected by certain national considerations which increase the complexity and difficulty of making this analysis.

10. Many obstacles have been encountered in the preparation of this report, some arising from the difficulty of obtaining the necessary information : whether out of shame or pride, no one wishes to mention a subject which either inspires fear or is kept in the background. Experiments have been carried out by some member countries of W.E.U. which are better left unmentioned. Everyone feels that an analysis of such matters affects the very roots of political life and consequently turns away from the problem.

11. But difficulties also arise from the vast complexity of the problem and the impossibility of defining it. It is a question which can be neither confined nor defined. Each new analysis leads to others: in this struggle, peoples and civilisations do not confront each other by means of weapons and armies, but with their fundamental principles. It is not their soldiers but their own conceptions that are in conflict.

12. To define the threat and the means of retaliation and to draw up rules for the use of a weapon of this kind, means entering the tightly-closed province of communism and giving a clear description and a detailed analysis of western philosophy. This is no doubt an enormous undertaking but it is better to fail in the attempt than not to try at all. The problem we have to solve is whether, under threat from all sides, the West has any alternative to war, resignation or self denial. The problem before us is whether there exists a form of coexistence which will leave the West free to develop, whether it can be victorious through self-respect.

I. The threat

13. Military warfare is relatively easy to define, and whilst changing methods and the evolution of politics have made the military art an infinitely varied one, it remains nevertheless within easily discernible limits. But the 1914-1918 war and, to an even greater extent, the 1939-1945 war, made the art of military warfare stretch beyond the limits of its specialisation, and total war attained the very life of the population. The army is already nothing more than a spearhead, a pointed instrument whereby the whole of the national political and economic force enters the fray.

14. However, the 1914-1918 war was hardly over before the Russian revolution produced the militant forces which were to lead us into the kind of modern warfare in which each opposing nation no longer forms an entity, a single invisible whole, but in which each individual tries to enter the mind of his opponent to destroy him from within. And today, the nuclear means, after raising nations to the peak of their destructive power, becomes in its turn a negligible consideration. It may soon be of little use to bring weapons into play at all; political, economic and psychological weapons leave States open to attack by militants and nations are threatened by an organisation and an ideology.

15. In this complex game, concepts are infinitely varied. One day a definition will have to be made of political warfare, economic warfare, cold war, civil war, revolutionary war, psychological warfare, psychological action, subversive warfare and propaganda. It is, as yet, too soon to make these definitions though we should not forget that the enemy mastered them long ago.

16. A few obvious points, however, should be mentioned: the expression *cold war* merely tends to underline the fact that conflict has been transferred from the purely military field to the field of tension where no shots are exchanged; particular attention should be paid to the expression *political warfare* because, hot or cold, there is no form of warfare which does not depend entirely on the political will of the people and on the political power they have seized. Moreover, the primary aim of tension between Russia and the West is not the possession of raw materials, nor the conquest of geographical areas, but the triumph of an ideology, of a political conception of the world.

pourtant qu'elles sont menacées et que, plus que d'autres régimes, elles sont fragiles.

8. Le présent rapport se veut intérimaire, il n'est que politique; son objet est de souligner l'existence d'une menace, de regrouper, à la suite des débats auxquels il donnera lieu, quelques orientations et de provoquer des études qui demanderont un long temps encore avant que la matière ne soit maîtrisée. Si telle est la volonté de l'Assemblée, le sujet sera abordé de nouveau devant elle dans le délai d'un an, sur la base d'un rapport plus précis et plus complet.

9. En les circonstances présentes, le caractère international de l'Assemblée de l'U.E.O. est favorable à une telle étude. Il la dépouille de certains aspects circonstanciels nationaux qui rendent l'analyse plus complexe et plus difficile.

10. L'élaboration du présent rapport a comporté bien des obstacles. Les uns résultent de la difficulté de réunir les informations nécessaires: pudeur effarouchée des uns, pudeur orgueilleuse des autres, nul ne veut parler de ce sujet qui fait peur ou que l'on garde en réserve. Des expériences ont été faites par des pays membres de l'U.E.O. sur lesquelles il est de bon ton de jeter un voile discret. Chacun a le sentiment que l'analyse d'un tel dossier touche à l'essentiel de la vie politique et chacun se détourne.

11. Mais la difficulté vient aussi de l'immense complexité de la matière, de son refus de toute définition. Voilà bien une matière qui ne se laisse ni enfermer, ni définir. Chaque analyse nouvelle en fait naître d'autres : dans la lutte engagée, les peuples et civilisations ne s'affrontent pas au travers des armes et des armées, ils s'affrontent par l'essentiel. Ce ne sont pas leurs soldats qui se trouvent face à face, mais leurs propres définitions.

12. Définir la menace, définir la riposte, donner des règles d'emploi d'une arme de cette nature, c'est pénétrer les ressorts intimes du communisme et donner une claire description, une analyse profonde de la philosophie occidentale. Entreprise démesurée sans doute, mais mieux vaut échouer dans cette voie que de ne point s'y engager. Le problème nous est posé de savoir si, menacé de toutes parts, l'Occident a d'autres issues que la guerre, la résignation ou la négation de lui-même. Le problème nous est posé de savoir s'il existe pour lui une coexistence qui soit épaulement, s'il existe pour lui une victoire dans le respect de soi.

I. La menace

13. La guerre militaire est relativement facile à définir et, si les changements des moyens ainsi que l'évolution des données politiques ont fait de l'art militaire un art infiniment divers, il demeure qu'il reste enfermé dans des limites aisément perceptibles. Mais déjà la guerre 1914-1918, et plus encore la guerre 1939-1945, ont fait sortir l'art militaire de sa spécialisation et la guerre totale a touché la vie même des peuples. L'armée n'est déjà plus qu'un fer de lance, l'outil tranchant par lequel une force économique et politique nationale intervient toute entière dans le débat.

14. Mais alors que la guerre de 1914-18 s'achevait à peine, la révolution russe faisait naître les éléments qui devaient nous conduire à la guerre moderne, celle des militants. Les peuples ne s'y affrontent pas en tant qu'entités, en tant qu'êtres uniques et indissolubles, car chacun essaie de pénétrer l'adversaire pour le ruiner en lui-même. Et aujourd'hui même, l'outil atomique, après avoir conduit les nations au faîte de leur puissance destructrice, devient à son tour dérisoire : l'affrontement des armes peut devenir inutile, le jeu des armes politique, économique et psychologique livre les Etats à l'assaut des militants et les nations à l'assaut d'une organisation et d'une mystique.

15. Dans ce jeu complexe, les notions sont infiniment diverses. Une définition devra être donnée un jour de la guerre politique, de la guerre économique, de la guerre froide, de la guerre civile, de la guerre révolutionnaire, de la guerre psychologique, de l'action psychologique, de la guerre subversive et de la propagande. Il est trop tôt pour procéder dès à présent à ces définitions; sachons que l'adversaire les a, quant à lui, depuis longtemps maîtrisées.

16. Quelques évidences pourtant doivent être retenues : l'expression *guerre froide* tend seulement à souligner le transfert des oppositions du domaine de l'art militaire au domaine des tensions sans coups de feu; l'expression *guerre politique* devra retenir particulièrement l'attention car, chaude ou froide, il n'est point de guerre qui ne dépende totalement du vouloir politique des peuples et du pouvoir politique que ces peuples se sont donné. Mais aussi, la tension entre Russie et Occident n'a pas pour principal objet la possession de matières premières ou la conquête d'espaces géographiques, mais le triomphe d'une idéologie, d'une conception politique du monde.

17. The expressions *revolutionary warfare* and *subversive warfare* do not mean exactly the same thing. No doubt they make use of the same techniques, and outwardly appear to be the same and share the same aims : the seizure of power; but whereas the sole aim of subversive warfare is to seize power, the aim of revolutionary warfare is to seize power in order to enforce a certain ideology. Fundamentally, war is not waged out of a desire to wield authority nor for nationalistic ambitions, it is waged because of the will of certain elements to achieve a particular concept of political life.

18. With regard to the *psychological* aspect of this tension, it is obvious that psychology has always played a certain rôle on the battlefields; it is also obvious that the conquest of wealth or territory in itself depends on the submission or persuasion of the people; but the very aim of the warfare now being waged by militants is the conquest of the mind and the spirit. Hitherto a mere instrument of battle, psychology has become a fundamental element, those who practise it today hope to stop there; far from being an additional means at the disposal of the captain, it is itself the field of warfare. This reversal of political factors is approaching the limits of philosophy, for psychology itself has been the subject of tremendous technical progress. The conquest of minds by commercial firms and the sociologists' knowledge of the masses are placing at the disposal of the opposing forces a variety of means which were hitherto completely unknown: henceforth, the masses can be convinced without appealing to their reason, without them even being aware of it, without them even noticing that they are being spoken to; the secret paths whereby the minds of a nation can be swayed are now known: those who have found new means of arousing mass feelings and who have spent their lives studying which kinds of designs will help to sell more packets of washing powder or more drinks, have provided the politicians with illimitable means.

19. The West is defenceless in this kind of warfare, unprepared as it is by its conception of life and its complexes. As soon as politics or beliefs are mentioned, it shrinks from employing the methods it employs every day in the field of commerce. Out of respect for humanity, it is reluctant to force a nation to adopt a single con-

cept; by its very definition it encourages scruples and opposition.

20. It is impossible to imagine a Bertrand Russell in Soviet Russia. He weakens the West and yet is a part of it. It is impossible to convince him, and no doubt we have no right to try to do so; we must listen to him whilst realising that, through his diatribes on nuclear weapons, he may well help to upset the nuclear balance in the world to our detriment. This is because the nuclear balance, under the shadow of which international tension moves and changes, is the result not only of the possession of weapons, aircraft and missiles, but also of the political capability and the will of the people to use these arms; an uncertain, hesitant nation, or one which has doubts about its right to defend itself at any price, is, in the event of attack, less capable of mobilising and using its nuclear power than a nation which entertains no doubts regarding its rights. Resistance to a nuclear attack requires more than human heroism; an even greater degree of heroism is required when, in the face of a threat, it is necessary to decide on the use of nuclear means at the risk of provoking a nuclear counter attack; it is the task of politics to prepare the people who wish to survive, failing which they will yield without a fight, without a single bomb being dropped on any point of the globe. As the material progress of civilisation causes our will to relax, increasing calm and courage is required to defend the spirit of our civilisation.

II. *The means of retaliation*

21. We are a long way from military problems and the traditional way of analysing international tension. Here, authority cannot be delegated, it must act of its own accord. Democracy is little suited for this kind of situation, it must choose between giving in or revising its opinions. Democracy may lose, and the evolution of recent developments does not weigh in its favour; in every field, it seems to be carried away by a more dynamic system which has little respect for the values it stands for by definition and by tradition; incapable of organising itself, it is also incapable of defining itself. The question "why are we fighting?", which was unknown to soldiers of the last century, has been answered satisfactorily at least as far as the fighters of the last two wars are concerned; this balance is of limited duration, however, and compared with militants,

17. Les expressions *guerre révolutionnaire* et *guerre subversive* ne recouvrent pas des réalités identiques. Sans doute font-elles appel aux mêmes techniques, sans doute ont-elles les mêmes apparences et les mêmes objectifs, la prise du pouvoir; mais, alors que la guerre subversive n'a pas d'autre objet que la prise du pouvoir, la guerre révolutionnaire a pour objet la prise du pouvoir pour l'affirmation d'une certaine idéologie. Ce n'est pas essentiellement par goût du pouvoir ni par ambition nationale que la guerre est conduite, mais par volonté de réaliser, en un certain peuple, une certaine conception de la vie politique.

18. Concernant les aspects *psychologiques* de ces tensions, il va de soi que la psychologie n'a jamais été absente des champs de bataille; il va de soi que la conquête des richesses ou des territoires exigeait elle-même la soumission ou la persuasion des peuples; mais, dans les temps modernes, cette guerre des militants est bien celle qui se fixe pour objet la conquête même des esprits et des âmes. Hier procédé de combat, la psychologie est devenue élément essentiel; celui qui l'utilise aujourd'hui espère bien s'en tenir là; elle n'est point un moyen complémentaire dont dispose le capitaine, mais le domaine même de la guerre. Mais ce bouleversement des données politiques s'amplifie jusqu'aux limites de la philosophie, car la « psychologie » elle-même a fait l'objet de prodigieux progrès techniques. La conquête des esprits par les firmes commerciales et la connaissance des foules par les sociologues mettent à la disposition des forces opposées des moyens que le passé a totalement ignorés : l'on sait désormais convaincre des foules sans faire appel à leur raison, sans même qu'elles s'en doutent, sans même qu'elles perçoivent que l'on s'adresse à elles; l'on sait désormais par quels cheminements secrets il est possible de conditionner l'âme du peuple : ceux qui ont renouvelé le moyen d'enflammer les foules et ceux qui ont passé leur vie à étudier les images grâce auxquelles, sans appel à la logique, sans appel à l'intérêt, sans réveil vrai de la passion, l'on vendra plus de breuvages ou de paquets de lessive, ont ouvert aux politiques des moyens illimités.

19. Face à cette guerre, l'Occident est désarmé parce qu'il est frappé de complexes et plus encore parce que, dans sa définition même, il est fragile devant cette guerre. Il répugne, dès qu'il touche au domaine de la politique ou de la croyance, à utiliser des moyens qu'il utilise chaque jour dans le domaine du commerce. Il répugne, par respect de l'homme, à forcer un peuple vers une même

conception des choses; il appelle par définition les scrupules et les oppositions.

20. Bertrand Russell est inimaginable en Russie Soviétique. Il affaiblit l'Occident et pourtant concourt à sa définition. Il est impossible de le convaincre; sans doute nous est-il interdit de le faire; il nous faut l'écouter en sachant qu'il peut, par ses objurgations contre l'arme atomique, détruire à notre détriment l'équilibre atomique du monde. Car l'équilibre atomique, sous l'empire duquel les tensions internationales se diversifient et se déplacent, n'est pas fait que de la possession des armes, des avions et des missiles, il est fait aussi de la capacité politique et de la volonté des peuples de se servir de l'arme; un peuple incertain de lui-même, hésitant ou doutant de la légitimité de sa défense à tout prix est moins capable, devant une menace, de se mobiliser et d'utiliser la force atomique qu'un peuple qui jamais ne doute de son bon droit. La résistance à une attaque atomique exige un héroïsme inhumain; mais pour être capable devant une menace de décider de l'emploi de l'arme atomique, au risque de subir une contre-attaque atomique, il faut un héroïsme plus grand encore; il appartient à la politique d'y préparer les peuples qui veulent survivre, faute de quoi ils succomberont sans combattre, sans qu'en un seul point du globe une bombe ait été larguée. Au temps où les progrès matériels de la civilisation détendent notre volonté, la défense de l'esprit de notre civilisation exige plus de sang-froid et de courage.

II. *La riposte*

21. Nous nous trouvons fort loin des problèmes militaires et de l'analyse à laquelle les tensions internationales ont été traditionnellement soumises. Ici, le pouvoir ne peut déléguer, il accomplit lui-même. La démocratie est fort peu propre à ce genre de confrontation, elle doit choisir d'y succomber ou d'en renaître. La démocratie peut succomber et l'évolution des phénomènes récents ne nous conduit pas à donner cher de sa peau ; dans tous les domaines, elle semble emportée par un système plus dynamique, peu respectueux des valeurs auxquelles elle tient par définition et par tradition ; incapable de s'organiser, elle est aussi incapable de se définir. Le « Pourquoi combattions-nous ? » que les soldats du siècle dernier ne connaissaient pas a connu, pendant deux guerres du moins, des réponses satisfaisantes pour le combattant ; cet équilibre n'aura duré qu'un temps

our soldiers may be hesitant and awkward; now the difficulty for each one is no longer to do his duty; but to know where his duty lies.

22. The difficulty of the situation is increased in that the West finds itself in the unbelievable position of having to justify itself. Under accusation from all sides, it is forced to retreat and, its opponents not being satisfied with this, it is pursued in the hope that it will beg for mercy. France has Algeria, Belgium the Congo, the Federal Republic of Germany Berlin and the United States have Cuba as well as their coloured population. Soon everything inherited from the past will be criminal; the West will no longer have to seek a *raison d'être*, it will no longer exist.

23. It is possible to adopt two attitudes towards this threat, the first is a rather simple one which may appeal to the new generations at the risk of bringing about their downfall, the other requires an effort of will power. The first may prove to be the downfall of democracy under the pretext of saving the West, the other requires the West and democracy to make an effort to save us.

24. All those who are engaged in the heated battles of the cold war ask for exemplary retaliation and a militant organisation. We should try to understand them but beware of them. For some, in fact "it is a point which can never be sufficiently stressed, propaganda built on compliant, weak and corrupt democracy loses nine-tenths of its chances, whereas conversely it attains its greatest effectiveness when it is built on the simple, hard organisation of parallel hierarchies". For others "subversion finds its way in through an excess of intellectualism which, by for ever rediscussing values, makes even simple things complicated and raises an endless stream of problems without ever finding a solution. We are proud of being primary if 'being primary' means defending 'primordial' truths; the soldier who fights for them is perhaps not educated, but he does more for humanity than those who are always challenging the most unquestionable values."

25. This simplified, often rather generous approach, is in itself both safe and dangerous. It would be so easy to revert to this and meet communist mysticism with inflexible western mysticism. That would be the West's last resort if it did not seriously turn its full attention to the other approach which so far it seems to have avoided. The problem we now have to face in the world can be solved only to the extent that we

reconsider our own definitions and seek a new definition of the West, of western man and hence of our policy.

26. We can lose the war now being waged without a fight, we can counter it by denying ourselves and by making the war itself an opportunity for coming to grips with ourselves and making progress. That is no doubt the major problem raised by this war which is nameless but to which we fall victim each day.

27. When N.A.T.O. was created, the West took out an insurance which it believed would be a final one. It was so for a certain time. If it had not existed at all the West would have fallen, if it were to be weakened the West would fall, but on the other hand it would be a grave mistake if the West believed today that the Atlantic Pact was sufficient protection against the dangers of militant warfare. Now is the time for minor quarrels and the many differences existing between the peoples of the West to be set aside, and for N.A.T.O. to be instructed to seek a definition of the threats, methods and aims.

28. When the soldiers of the West no longer hesitate, when they are certain of their rights and that they are representing a definite civilisation, when they find a definition of war which comes up to their requirements and their sacrifices and they again realise they are helping to build the world, then revolutionary warfare, subversive warfare and psychological warfare, will no longer mean anything and political balance will stand alongside the nuclear balance; perhaps then the world will be at peace.

29. But we must not expect to win the day with just a few clever moves. We must go to the root of the problem and show the communists what kind of man we are forming, not a stereotyped kind out of the same mould, but one with infinite variations, with respect for himself and for others. This diversity is one aspect of our ideal and in a democracy our aim, far from seeking to make all men think alike, is to encourage them to bury their differences in the face of danger, the minority accepting the will of the majority, because according to democratic rules, if the minority opinion held the sway it would govern in its turn. We find this definition a long way back in history when St. Thomas Aquinas said "peace is unity of will and not of opinions".

et, face au soldat militant, nos soldats risquent d'être hésitants et gauches ; pour chacun désormais le difficile n'est point de faire son devoir mais de savoir où ce devoir se situe.

22. La chose est d'autant plus difficile que l'Occident se trouve dans la position incroyable d'avoir à se justifier. Partout accusé, il retraite ; non content de l'avoir dépouillé, on le poursuit, on voudrait qu'il implore pardon. Si la France a l'Algérie, la Belgique le Congo, l'Allemagne Fédérale a Berlin et les Etats-Unis ont Cuba, ainsi que leur population noire. Bientôt tout ce qui sera hérité du passé sera criminel ; l'Occident n'aura plus à chercher de raisons d'être, il n'existera plus.

23. Face à cette menace, deux attitudes sont possibles, l'une un peu simpliste dont la définition séduit les générations nouvelles au risque de les perdre, l'autre est une ascèse. L'une risque de perdre la démocratie sous prétexte de sauver l'Occident, l'autre exige de l'Occident et de la démocratie qu'ils s'exaltent pour nous sauver.

24. Tous ceux qui sont engagés dans les luttes chaudes de la guerre froide appellent des ripostes exemplaires, une organisation militante. Il convient de les comprendre, mais il faut s'en méfier. Pour l'un d'entre eux, en effet, « c'est un point sur lequel on n'insistera jamais assez, la propagande sur un fond de démocratie débonnaire, vénale et détendue perd les neuf dixièmes de ses chances, alors qu'au contraire elle atteint à son efficacité maximum sur le fond d'organisation pure et dure des hiérarchies parallèles ». Pour un autre, « c'est par l'excès d'intellectualisme que pénètre la subversion ; cet excès qui veut sans cesse rediscuter les valeurs rend compliquées les choses simples, pose à l'infini des problèmes sans jamais les résoudre. Nous nous glorifions d'être primaires si 'être primaires' signifie défendre les vérités 'primordiales' ; le soldat qui se bat pour elles n'a peut-être pas de culture : il fait plus pour l'humanité que ceux qui remettent sans cesse en question les valeurs les plus indiscutables ».

25. Cette attitude simpliste, souvent généreuse, comporte en elle-même sécurité et menace. Il serait si simple d'y avoir recours et d'opposer à la mystique communiste une mystique occidentale intraitable. Tel serait hélas le recours désespéré si l'Occident ne s'orientait pleinement et gravement vers l'autre attitude dont pourtant jusqu'à présent il semble s'être tenu écarté. Le problème qui nous est posé par la confrontation mondiale

ne peut être résolu que dans la mesure où remettant nos propres définitions en question, nous redonnons de l'Occident, de l'homme occidental, donc de la politique une nouvelle définition.

26. A la guerre qui nous est faite, nous pouvons succomber sans combat, nous pouvons faire face en nous niant nous-mêmes, nous pouvons faire face en trouvant dans la guerre elle-même l'occasion d'une ascèse et d'un progrès. Tel est sans doute le problème le plus important que pose cette guerre qui ne dit pas son nom et dont nous sommes tous les jours les victimes.

27. L'Occident a pris en créant l'O.T.A.N. une assurance qu'il a crue définitive. Elle l'a été pendant un temps. Si elle n'avait pas existé, l'Occident aurait succombé, si elle se trouvait affaiblie, il succomberait ; mais l'Occident commettait une tragique méprise s'il croyait aujourd'hui que le Pacte atlantique le met à l'abri des dangers que lui fait courir la guerre des militants. Le temps est venu où, dépassant les querelles mineures et transcendant les multiples différences qui existent entre les peuples de l'Occident, l'O.T.A.N. doit être chargée, pour la proposer à chacun, de la définition des menaces, des méthodes et des objectifs.

28. Le jour où, certains de leur bon droit, assurés d'incarner une civilisation définie, ayant trouvé une définition de la guerre conforme à leurs exigences et à leurs refus, ayant de nouveau conscience de participer à la construction du monde, les soldats de l'Occident n'hésiteront plus, la guerre révolutionnaire, la guerre subversive, la guerre psychologique auront perdu leur sens et l'équilibre politique viendra s'ajouter à l'équilibre atomique ; alors peut-être le monde connaîtra-t-il la paix.

29. Mais que l'on ne croie pas s'en tirer à bon compte par quelques formules habiles. Il faut aller à l'essentiel et dire, face à l'homme communiste, quel type d'homme nous prétendons former, non point un homme fait au moule, mais respectueux de lui-même et des autres, infiniment divers. Nous trouvons dans cette diversité une part de notre idéal et, dans le jeu démocratique, notre objectif n'est point que tous les hommes pensent pareillement, mais que tous, devant le danger, ils aient la même volonté. Et la minorité l'accepte car la règle démocratique fait que son opinion, si elle obtenait la majorité, gouvernerait à son tour. Cette définition, nous la trouvons bien loin dans l'histoire, chez Saint Thomas d'Aquin pour lequel « la concorde est l'union des volontés et non celle des opinions ».

III. Responsibilities

30. As war developed to become what it is now, it was gradually assimilated with political activities themselves. In Russia or in China, it has reached the last stage of this evolution and everything we can read in Soviet political and military literature is further conviction of the close identity of the concerns of authority and the tendencies of force in this ideology.

31. The different elements of the hierarchy which is inevitable in our countries with regard to the defence system, be they political, military or psychological, make it quite evident that *only the political authority can define, direct and organise the defence forces which are under its absolute control at all times*. It should be specified, however, that military personnel is not subordinate to civilian personnel because one wears a uniform and the other does not, but the technician is subordinate to the politician by virtue of the very definition of the Nation. As a technician, but more than other technicians, the soldier is subordinate to the politician because his intervention is without appeal.

32. This responsibility must be shouldered in no uncertain way. Some peoples believe they are proof against troubled consciences; they do not wish to discuss today's warfare, yet if the West does not reach a satisfactory understanding

of itself, the present state of the world will lead either to its disappearance or to some form of dictatorial adventure. No one will be safe if he is unable to define his own feelings, but in making this definition there is still hope for the world, and the underdeveloped world in particular.

VI. Conclusion

33. The subject covered in the present report is no doubt the most delicate one imaginable. In face of a threat such as the one now before the West, one may easily be taken for a swashbuckler or a dutiful pacifist.

34. The aim of this report is not to reach a conclusion, to define methods, or to set up an organisation, it is to make us look at our own consciences.

35. These are only interim conclusions. If the Assembly of W.E.U. has realised the full importance of the problem and the gravity and the urgency of the threat to the West, it should ask N.A.T.O. not to limit itself to military considerations but to turn its attention to the war in question : a war which aims at making us doubt ourselves.

III. Les responsabilités

30. A mesure que la guerre a évolué pour devenir ce qu'elle est, elle s'est progressivement assimilée à l'activité politique elle-même. Elle a, en Russie ou en Chine, atteint le dernier stade de cette évolution et tout ce que l'on peut lire de la littérature politique et militaire soviétique nous convainc de l'identité profonde qui existe dans cette idéologie entre les préoccupations du pouvoir et les orientations de la force.

31. La hiérarchie qui doit exister en nos pays entre les divers éléments qui concourent à la défense, qu'ils soient d'ordre politique, militaire ou psychologique, répond à une certitude première d'après laquelle *le pouvoir politique peut seul définir, orienter et animer les forces de défense qui lui sont à tout moment subordonnées*. Précautions toutefois que le militaire n'est pas subordonné au civil parce que l'un porte l'uniforme et l'autre pas, mais que le technicien est subordonné au politique en vertu de la définition même de la Nation. Comme technicien, mais plus que les autres techniciens, le militaire est subordonné au politique parce que son intervention est sans appel.

32. Et cette responsabilité doit être assumée et clairement assumée. Certains peuples se croient à l'abri des troubles de conscience ; ils ne veulent point parler de la guerre d'aujourd'hui. Et pourtant, l'état présent du monde, s'il ne condui-

sait l'Occident à une définition satisfaisante de lui-même, le conduirait soit à la disparition, soit à des aventures autoritaires. Nul ne se trouvera à l'abri qui n'aura su se définir lui-même de telle sorte qu'en cette définition le monde, et le monde sous-développé en particulier, y puisse trouver un espoir.

IV. Conclusion

33. Le sujet abordé par le présent rapport est sans doute le plus délicat qui se puisse imaginer. Devant une menace de la nature de celle que l'Occident connaît, on peut aisément passer pour un traîneur de sabre ou un pacifiste soumis.

34. L'objet de ce rapport n'est point d'aboutir à une conclusion, de définir des méthodes, de mettre sur pied une organisation, il est de conduire à une prise de conscience.

35. Ces conclusions ne sont que transitoires. Si l'Assemblée de l'U.E.O. a mesuré l'importance du problème, si elle a pris conscience de la gravité et de l'urgence de la menace à laquelle l'Occident est soumis, qu'elle veuille bien demander à l'O.T.A.N. de ne point s'enfermer dans des spéculations militaires mais de s'orienter vers la guerre en question : guerre qui tend à nous faire douter de nous-mêmes.

APPENDIX

SELECTED QUOTATIONS

The purpose of the following documents is not to outline a vast problem, but merely to supply a little food for thought and discussion.

Lenin

(1920)

In fifty years' time armies will no longer have much significance. We shall have undermined our enemies to such an extent before war breaks out that it will be impossible to set the war machine in motion in the hour of need.

Stalin

(*Speech made at the 12th Congress of the Russian Communist Party, Moscow, 1923*)

It should be recalled that apart from the right of peoples to self-determination, there is also the right of the working class to strengthen its position, and that self-determination is subordinate to this right. Sometimes the right to self-determination is inconsistent with the other right, the supreme right: the right of the working class which has come to power to strengthen its power. In those cases — and this must be said bluntly — the right to self-determination cannot and must not be an obstacle to the application of the right of the working class to achieve its dictatorship. The first must give way to the second. This was the case, for instance, in 1920, when in the interests of the power of the working class we had to march on Warsaw.

(*Questions of Leninism — Extract from "Editions Françaises", Editions Sociales, 1947*)

The revolutionary character of a national movement under imperialist oppression is not determined by the unconditional existence of proletarian elements in the movement... Objectively, the struggle of the Afghan Emir for the independence of Afghanistan is a revolutionary

struggle in spite of the monarchist concepts of the Emir and his allies, because it weakens, breaks down and undermines imperialism. For the same reason, the struggle of the businessmen and intellectuals of the Egyptian bourgeoisie is objectively a *revolutionary* struggle in spite of the bourgeois origins and conditions of the leaders of the Egyptian national movement.

D. Z. Manouilski

(*Lecture given in the Lenin School of Political Warfare in Moscow in 1931*)

It is inevitable that war between communism and capitalism should be waged to the bitter end. Today we are obviously not strong enough to attack. Our time will come in *twenty or thirty years*. To be victorious we shall need an element of surprise. The bourgeoisie must be put to sleep. We shall therefore begin by launching the most spectacular peace movement that has ever been known. Electrifying proposals will be put forward and extraordinary concessions made. The capitalist countries, in their stupidity and decadence, will joyfully co-operate in their own destruction. They will praise a new opportunity for friendship.

As soon as their guard is lowered, we shall crush them with our clenched fist.

Sukarno

(*President of the Indonesian Republic, speaking at the Bandung Conference, 18th April, 1955*)

We, the Asian and African races numbering one thousand four hundred millions, far more than half the population of the earth, can mobilise in the interests of peace what I have called *the moral violence of nations...*

Mao Tse-Tung

(*Speech made at the 28th anniversary of the Chinese revolution, 1st July, 1959, quoted by Monnerot in "La guerre en question", page 44*)

In the era of imperialism a true revolution of the people in whatever country it may be cannot

ANNEXE

CITATIONS CHOISIES

Les documents ci-joints n'ont pas pour objet de définir les données générales d'un problème trop vaste mais simplement de fournir quelques éléments de méditation sur lesquels une discussion pourra s'engager.

Lénine

(1920)

Dans cinquante ans les armées n'auront plus grand sens. Nous aurons suffisamment pourri nos ennemis avant que le conflit éclate pour que l'appareil militaire ne puisse être utilisé à l'heure du besoin.

Staline

(*Discours prononcé au 12^e Congrès du Parti Communiste russe, Moscou 1923*)

Il convient de se rappeler qu'outre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il y a encore le droit de la classe ouvrière à fortifier son pouvoir, et qu'à ce droit là est subordonné le droit de libre disposition. Il arrive que le droit de libre disposition entre en contradiction avec l'autre droit, le droit suprême : le droit qu'a la classe ouvrière venue au pouvoir de fortifier son pouvoir. Dans ces cas là — il faut le dire tout net — le droit de libre disposition ne peut ni ne doit être une barrière à la mise en pratique du droit qu'a la classe ouvrière de réaliser sa dictature. Le premier doit céder le pas au second. Il en fut ainsi, par exemple, en 1920 lorsque dans l'intérêt du pouvoir de la classe ouvrière, nous dûmes marcher sur Varsovie.

(*Questions du Léninisme — Extrait des « Editions Françaises », Editions Sociales, 1947*)

Le caractère révolutionnaire d'un mouvement national sous l'oppression impérialiste n'est pas déterminé par l'existence inconditionnelle d'éléments prolétaires dans le mouvement... La lutte de l'émir afghan pour l'indépendance de l'Afghanistan est objectivement une lutte révolu-

tionnaire, en dépit des conceptions monarchistes de l'émir et de ses alliés, car elle affaiblit, décompose, mine l'impérialisme. Pour la même raison, la lutte des hommes d'affaires et des intellectuels bourgeois égyptiens est objectivement une lutte révolutionnaire en dépit de l'origine bourgeois et de l'état bourgeois des chefs du mouvement national égyptien.

D. Z. Manouilski

(*Conférence à l'Ecole Lénine de guerre politique à Moscou en 1931*)

La guerre à outrance entre le communisme et le capitalisme est inévitable. Aujourd'hui évidemment nous ne sommes pas assez forts pour attaquer. Notre moment viendra *dans vingt ou trente ans*. Pour vaincre il nous faudra un élément de surprise. La bourgeoisie devra être endormie. Nous commencerons donc par lancer le plus spectaculaire des mouvements de paix qui aient jamais existé. Il y aura des propositions électrisantes et des concessions extraordinaires. Les pays capitalistes, stupides et décadents, coopteront avec joie à leur propre destruction. Ils vanteront la nouvelle occasion d'amitié.

Aussitôt que leur garde se découvrira, nous les écraserons de notre point fermé.

Sukarno

(*Président de la République Indonésienne, Bandoeng, 18 avril 1955*)

Nous, Asiatiques et Africains au nombre d'un milliard quatre cents millions, beaucoup plus que la moitié de la population de la terre, nous pouvons mobiliser en faveur de la paix ce que j'ai appelé *la violence morale des nations...*

Mao Tsé-Toung

(*Discours du 28^e anniversaire de la révolution chinoise, 1^{er} juillet 1959 — Cité par Monnerot, « La guerre en question », p. 44*)

A l'époque de l'impérialisme, une véritable révolution populaire dans quelque pays que ce

be victorious without the assistance in various forms, of the international revolutionary forces... It is impossible to consolidate this victory if this assistance is not obtained.

P. Rondot

(*The Nasser Myth — Revue de Défense Nationale, November 1959*)

The United Arab Republic is not a State that can be defined in terms of area, structure and policy, but a myth stemming wholly from the personality of its founder.

This State is not the sum of the constituent countries, Egypt and Syria, it obviously hides something more. To the actual weight of the two territories, their populations and their wealth, is added the prestige of their union.

Suslov

(*The method of Soviet psychological warfare, as reported by Sauge, Lettre d'information No. 12, June 1959*)

How, he (Suslov) said, can one make a cat swallow pepper? There are two ways, the bourgeois and the Marxist way. The bourgeois will force the cat's mouth open and pour the pepper in. There will be a struggle, protests, perhaps the pepper will be spat out, a third person may be called to help... The communist, on the other hand, will spread pepper everywhere the cat goes; on the floor, in its basket... the pepper will be everywhere, it will seep into the cat's fur, penetrating right to its skin and even into its lungs; it will feel an irritation all over and will try to cool off by passing its tongue over its body. And it will have eaten pepper of its own accord; there will be neither struggle nor rejection.

R. Wright

(*Bandung, 1,800,000,000 men, "Liberty of the Mind", page 23*)

I have discovered that many Asiatics hate the West with greater intensity than ever could be attained by an American negro. The reactions of American negroes are limited, partial, centred as it were on specific grievances; rarely if ever, does he criticise the overall living conditions surround-

ing him... Once the injustices he has undergone are redressed, he returns to a normal western conception of existence. The Asiatic on the other hand, has been taken from his own civilisation before adopting or claiming to adopt that of the West; consequently, he feels removed and sees the West in a perspective and with an objectivity which influences even the most intimate aspects of his life in the countries of the West...

Mao Tse-Tung

(*"The present situation with regard to our tasks" — Report to the Central Committee of the Chinese Communist Party, 25th December, 1947*)

The Chinese revolution was a great event because it took place in a country with 450 million inhabitants... because it is taking place in the eastern part of the world where a population of more than a thousand million persons, half humanity, is suffering from imperialist oppression.

Lenin

(*"The growing-pains of Communism"*)

The aim is to bring the masses to this new position from which victory may be assured. We must not wonder if the pioneers of the revolutionary classes are convinced, we must still look into the state of the historically active forces from every class of society without exception, so that the final struggle will not be premature, so that:

- (i) all the forces of the enemy classes are sufficiently thrown into confusion, sufficiently divided,
- (ii) every intermediate element is sufficiently dishonoured by a practical failure,
- (iii) in the proletariat a powerful change of opinion is felt which will win over the masses by the most decisive, resolute and revolutionary action.

Then revolution is possible, it is then that if we have taken full account of all the solutions mentioned, if we chose our moment properly, "our victory is certain".

soit, ne peut être victorieuse sans une aide variée des forces révolutionnaires internationales... Il est impossible de consolider cette victoire si l'on n'obtient pas cette aide.

P. Rondot

(*Le mythe nassérien — Revue de Défense Nationale, novembre 1959*)

La R.A.U. n'est pas un Etat définissable par sa superficie, sa structure et sa politique, mais un mythe, entièrement issu de la personnalité de son fondateur.

Cet Etat ne correspond pas à la somme de ses composantes, l'Egypte et la Syrie, mais recèle évidemment quelque chose de plus; au poids réel des deux territoires, de leurs hommes et de leurs richesses s'ajoute le prestige issu de leur union même.

Souslov

(*La méthode de la guerre psychologique soviétique, d'après un exemple rapporté par Sauge — Lettre d'information n° 12, juin 1959*)

Comment, dit-il (Souslov), faire avaler du poivre à un chat ? Il y a la manière bourgeoise et la manière marxiste. La bourgeoisie ouvrira de force la bouche du chat et lui ingurgitera le poivre. Il y aura lutte, protestation, peut-être rejet du poivre, appel à l'aide d'une tierce personne... Le communiste, au contraire, sèmera du poivre partout où passe le chat : par terre, dans son panier... Le poivre s'insinuera partout, imprégnera les poils du chat, pénétrera jusqu'à sa peau et à ses muqueuses; il éprouvera une irritation générale si bien qu'il essaiera de se rafraîchir en passant sa langue sur son corps. Et il aura mangé du poivre, de lui-même, en le désirant; il n'y aura ni lutte, ni rejet.

R. Wright

(*Bandoeng, 1.800.000.000 d'hommes — « Liberté de l'Esprit », page 23*)

J'ai découvert que beaucoup d'Asiatiques haïssent l'Occident avec une intensité à laquelle nul noir américain ne saurait atteindre. Les réactions du Noir américain sont limitées, partielles, centrées pour ainsi dire sur des griefs spécifiques; il critique rarement, sinon jamais, dans

leur ensemble les conditions de la vie qui l'entourent... Une fois réparés les torts qu'il a subis, il revient à une conception occidentale normale de l'existence. L'Asiatique, lui, a été enlevé à sa propre civilisation avant d'avoir embrassé ou prétendu embrasser celle de l'Occident; il a, par conséquent, à l'égard de l'Occident, un sentiment de distance, de perspective, d'objectivité qui influence jusqu'à sa vie la plus intime, en pays occidental...

Mao Tsé-Toung

(« *La situation présente de nos tâches* » — *Rapport au Comité central du P.C. chinois, 25 décembre 1947*)

« La révolution chinoise est un grand événement parce qu'il a lieu dans un pays de 450 millions d'habitants... parce qu'il apparaît dans la partie orientale du monde où une population de plus d'un milliard d'individus, la moitié de l'humanité, souffre de l'oppression impérialiste.

Lénine

(« *La maladie infantile du communisme* »)

L'objectif est d'amener les masses à cette position nouvelle propre à assurer la victoire : il ne faut pas se demander si on a convaincu l'avant-garde de la classe révolutionnaire, il faut encore s'enquérir de la disposition des forces historiquement agissantes de toutes les classes de la société sans exception afin que la lutte finale ne soit pas prématurée, afin que :

- (i) toutes les forces des classes ennemis soient suffisamment plongées dans la confusion, suffisamment divisées;
- (ii) tous les éléments intermédiaires se soient suffisamment déshonorés par une faillite pratique;
- (iii) dans le prolétariat, un puissant mouvement d'opinion se fasse jour et commence à gagner les masses à l'action la plus décisive, la plus résolument hardie et révolutionnaire.

C'est alors que la révolution est possible, c'est alors que si nous avons bien fait entrer en ligne de compte toutes les solutions indiquées, si nous avons bien choisi le moment, notre victoire est assurée.

(1923)

The fate of the Russian revolution depends finally on India and China, and whether these two countries will fall into the wake of the revolutionary movement in turn or not.

L'Express

(“*Un délégué algérien à Tripoli*”,
7th January, 1960)

A revolutionary is not improvised. To be a revolutionary is a choice and a trade.

J. Monnerot

(*Principles of Psychological Warfare — Extracts from “La guerre en question”*,
Gallimard 1951)

Pages 86 to 89

Conscience is always liable to hamper action. By eliminating conscience, habit or instinct may make action as near perfect as possible. Doubt is a characteristic of conscience. If an action which is not conscious is made to be so, a weak link is introduced, a kind of coefficient of uncertainty. And if the conscience interferes with action, a guilty conscience interferes with it even more so. Conscience, as the word itself indicates, is itself division, duality. A guilty conscience turns this duality into an “inner” contradiction which paralyses action, or at least makes it less assured. And that constitutes the most effective weapon of political opposition during a period of “enlightenment”¹: the power no longer conforms to its own principles, its action and “justifications” contradict each other, its *raison d'être* therefore destroys itself unaided. One of the leading principles of Marxism in respect of psychological warfare is *to destroy the adversary by using the adversary's own contradictions*. Contradictions disclose the line of least resistance. That is why “there cannot be revolutionary action without revolutionary theory”², revolutionary theory being the theory of the adversary's contradictions. The combined pressure of an enemy inside the conscience and of an enemy with a separate existence outside the conscience must be brought to

bear on the weak points of the line of least resistance¹: for instance, in Marx's time, the pressure of the industrial proletariat and that of the “intellectuals”, deep-seated enemies who knew better than anyone what they wished to overthrow: they were parties to it.

The principles of psychological warfare which Marx proposed, with his almost infallible flair, i. e. to make the adversary aware of his conscience when it goes against him, to instil doubt in his mind with regard to his rights and give him a guilty conscience, and to try to put him at variance with his *raison d'être* and his own principles, proved excellent advice. But after the Russian revolution, Marxism lost the opposition's foremost privilege: irresponsibility. Once action had been taken Marxism became vulnerable with regard to others, it was responsible for what was happening in Russia. It shared the great weakness of everything which depends upon factual existence and not only the virtual existence of concepts. Like its adversary, it had to justify itself in the light of its own principles. It had to reveal its own “contradictions”. Its adversary no longer had the monopoly of “inner contradictions”. Progress made in psychological warfare, however, enabled Bolshevism to compensate for this weakening of its position. First, it used the methods of the eastern despotism in the steps of which it followed: free speech was curtailed and printed matter from the outside stopped. Then an official “Marxist” version of what was happening in Russia was given by means of omission, exaggeration, underestimation, disguising of fact as fiction and fiction as fact, and other forms of distortion. In brief, a picture of Russia had to be given which was not in contradiction with the “Marxist” principles and to obtain that, an intensive and unprecedented use of *propaganda* was necessary. Likewise, all information from the outside had to undergo similar changes and inversion, in short, falsification was intensified on every front.

Pages 105, 106

One of the characteristics of both the Stalin régime in force behind the Iron Curtain and of the communist organisation as a whole is that it is

1. The word itself and the process of enlightenment appeared in the West in the 18th Century. That implies previous development of “intellectual” and “financial” matters over a long period.

2. Lenin.

1. At the present time, the world-wide strategic plan which links the outer proletariat with the inner proletariat is an application of the same principle.

(1923)

Le sort de la révolution russe dépend en définitive de l'Inde et de la Chine et de savoir si ces deux pays basculent à leur tour dans le mouvement révolutionnaire ou non.

L'Express

(« Un délégué algérien à Tripoli », 7 janvier 1960)

On ne s'improvise pas révolutionnaire. Etre révolutionnaire, c'est une option et un métier.

J. Monnerot

(*Principes de la guerre psychologique — Extraits de « La guerre en question », Gallimard, 1951*)

Pages 86 à 89

La conscience risque toujours de gêner l'action. C'est en éliminant la conscience que l'habitude ou l'instinct rendent l'action quasi-parfaite. Doubter est le propre de la conscience. En rendant consciente une action qui ne l'est pas on introduit dans cette action un élément de faillibilité, et comme un coefficient d'incertitude. Et si la conscience trouble l'action, la mauvaise conscience risque de la troubler plus encore. La conscience, comme l'indique l'étymologie, est déjà division, dualité. La mauvaise conscience fait de cette dualité une contradiction « interne » qui paralyse l'action ou tout au moins la fait moins assurée. Et voici la plus efficace des armes de l'opposition politique, pendant une période de « diffusion des lumières »¹ : le pouvoir ne se conforme pas à ses propres principes, ses actions et ses « justifications » se contredisent, sa *raison d'être* se détruit donc d'elle-même. Un des principes directeurs du marxisme en matière de guerre psychologique est de *détruire l'adversaire à partir de « contradictions » de l'adversaire* : les contradictions révèlent la ligne de moindre résistance. C'est pourquoi « il n'y a pas d'action révolutionnaire sans théorie révolutionnaire »², la « théorie révolutionnaire » étant la théorie des contradictions de l'adversaire. Il s'agit de faire converger aux points faibles de la ligne de moindre résistance les pressions conjuguées d'un en-

1. On sait que le mot et la chose sont nés en Occident au XVIII^e siècle. Cela suppose un long développement préalable des entreprises de l'*« esprit »* et de l'*« argent »*.

2. Lénine.

nemi dans la conscience et d'un ennemi existant corporellement en dehors de la conscience¹ — par exemple, du vivant de Marx, la pression du prolétariat industriel et la pression des « intellectuels » ennemis intimes qui connaissent on ne peut mieux ce qu'ils veulent abattre : ils en participent.

Les principes de guerre psychologique qu'un flair quasi-infaillible avait poussé Marx à promouvoir : donner conscience à l'adversaire quand la conscience lui nuit, faire qu'il doute de ses droits et lui donner mauvaise conscience, tenter de le mettre en contradiction avec sa raison d'être et ses propres principes, s'avèrent d'excellent rendement. Mais le marxisme, après la révolution russe, perdit le premier privilège de l'opposition, l'irresponsabilité. Si c'était bien le marxisme qui avait passé à l'acte, le marxisme devenait vulnérable au regard d'autrui, il devait compter de ce qui se passait en Russie. Il participait de la grande faiblesse de tout ce qui ne vit pas seulement de l'existence virtuelle du concept, mais de l'existence réelle du fait. Il avait, tout comme son adversaire, à se justifier devant ses propres principes. Il avait à révéler ses propres « contradictions ». Son adversaire n'avait plus le monopole de la « contradiction interne ». Les progrès de la guerre psychologique permirent au bolchevisme de compenser et affaiblissement de sa position. Il utilisa d'abord les pratiques du despotisme oriental dans le lit duquel il s'était couché : restriction à la liberté d'expression, arrêt des publications imprimées venant de l'extérieur. Puis il donna une version officielle et « marxiste » de ce qui se passait en Russie, en procédant par omissions, majorations, sous-estimations, travestissements des faits en fables et des fables en faits, déformations diverses, etc. Bref, il s'agissait de donner une image de la Russie qui ne contredit pas aux principes « marxistes », et il fallut pour cela un usage intensif, un usage sans précédent de la *propagande*. Parallèlement il fallait faire subir aux informations venant de l'extérieur, une métamorphose équivalente et de signe contraire, bref intensifier le mensonge sur tous les fronts.

Pages 105, 106

Une des caractéristiques non seulement du régime stalinien en vigueur derrière le rideau de fer, mais de l'organisation communiste tout en-

1. A l'époque présente, le schéma stratégique à l'échelle mondiale de la conjugaison du prolétariat externe et du prolétariat interne est une application du même principe.

vital for it not to be able to view itself, and it is therefore essential to avoid this at all costs. In this respect, the words of Zhdanov, solemnly denouncing objectivity, are significant. The followers of Stalin are extremely sensitive to the impact of truth and the state of their alarm may be measured by their silence or their cries: this régime, this system, literally cannot stand up to scrutiny. The dose of truth they can support is relatively minute. Supporters of the system cannot confront it. Consequently, they are given to fundamental and constant cheating, they set aside the enemy's *justifications*, only wishing to judge him "objectively" and according to the psychology of behaviour, i.e. obtaining the motives of behaviour by deduction and comparing conduct with justification. But they continue to judge their own system according to justification and not behaviour. Facts create difficulties for them, but translated into Marxist terms, they become unrecognisable; they endeavour not to see them as we see them until it is impossible to do otherwise, and that as late as possible. When they can hold out no longer, they seek excuses, extenuating circumstances, or even better, they avoid the subject and make shift with criticising the adversary. Polemics have given way to a conversation where both sides speak while neither listens.

Pages 113 to 115

Wherever the army and the Russian police are present, the communist "secular religion" withdraws. Then one understands, but it is too late. In the countries where western civilisation has the best hold, the clear conscience of the communists and the guilty conscience of their adversaries are also in a state of decline. What does it matter, it will be said, if terror obtains practical results far superior to those obtained by faith and enthusiasm? *But it does matter: those converted by fear are also subject to at least equal fear in the opposite sense.* That, too, has its drawbacks, and their numbers, suddenly swelled beyond measure, do not always compensate for this. When one realises the extent to which those adhering to communism depend upon unfounded prestige, it is possible to see how much they may lose when this prestige disappears.

According to the military-style principles applied by Lenin and his successors, *for every ene-*

my contradiction there exists a form of warfare which will aggravate this weakness. We propose to show that the world which is being attacked by the followers of Stalin does not have a monopoly of contradictions, there are contradictions in Stalinism too. The authorities in charge of this system make every effort to reduce them by means of overall planning and by modifying their methods according to the situation which is constantly changing as a result of the world balance of forces and the relationship between internal and external requirements. But whilst the followers of Stalin can avail themselves of appropriate psychological or other forms of warfare for each and every contradiction to be found in open societies, the latter have not yet implemented appropriate forms of warfare, psychological or other, for the contradictions in the Stalin system.

The difference (for a communist) between war and peace is not in nature but in degree.

Colonel Ch. Lacheroy

(Extracts from a lecture on Revolutionary Warfare, 20th July, 1957)

The system of parallel hierarchies is essentially the means of taking possession of the individual. There is no such thing as freedom in a country under the opposing régime. I mean to say it is not possible to be merely as we are: a woman, a child, an old man. In the opposite camp, a human being can only belong to one of three categories: he is either soldier, civil servant or member of an association under State control.

If he is a soldier or a civil servant, the problem of his loyalty with regard to the government does not arise, far from it. Wherever he may be, in the ranks or in an office, he will be under the close supervision of a representative of the party or merely that of his colleagues who will consider it to be their duty or intelligent opportunism to denounce the slightest lapse.

But what is the position if he is one hundred per cent civilian, you will say? From birth to death he will automatically be enrolled in one of the recognised State associations. In North Viet-Nam the choice was between masculine youth, feminine youth, old people, peasant or non-peasant. Those were generally the five alternatives. From time to time there were particular cases: catholics of the resistance, members of the rubber industry union, etc..., all dependent cate-

tière, est qu'il est vital pour elle de ne pas se voir, donc nécessaire de briser tous les miroirs. En ce sens, les paroles de Jdanov, dénonçant solennellement l'objectivité, ont une valeur symptomatique certaine. Le « pouvoir vésicant de la vérité » s'exerce de manière très perceptible sur la sensibilité des staliniens, et leurs cris ou leurs silences donnent la mesure de leurs alarmes : ce régime, ce système, à la lettre, ne peut pas se voir. La dose de vérité qu'il leur est possible de supporter, est relativement infime. Les partisans du système ne peuvent pas regarder le système en face. Ce qui fait qu'ils trichent, de manière fondamentale et permanente : ils écartent les *justifications* de l'ennemi et ne veulent juger celui-ci qu'« objectivement » et selon la psychologie du comportement, c'est-à-dire en déduisant les mobiles du comportement et en opposant la conduite aux justifications. Mais du système auquel ils s'identifient, ils continuent à juger selon les justifications, et non selon le comportement. Les faits leur donnent du fil à retordre ; ils les traduisent en idiome marxiste, on ne les reconnaît plus ; ils s'efforcent de ne les voir comme nous les voyons que s'il n'y a pas moyen de faire autrement, et le plus tard possible. S'ils ne peuvent pas ne pas les voir du tout, ils cherchent des excuses, des circonstances atténuantes, ou mieux évitent ces sujets, et se contentent de critiquer l'adversaire. Le dialogue de sourds a remplacé la polémique.

Pages 113 à 115

Partout où l'armée, la police russes sont présentes, la « religion séculaire » communiste recule. Alors, on comprend, mais trop tard. Dans les pays en qui s'incarne le mieux la civilisation occidentale, la bonne conscience des communistes et la mauvaise conscience de leurs adversaires sont également en décrue. Qu'importe dira-t-on, si la terreur obtient des résultats pratiques, de beaucoup supérieurs à ceux qu'avaient obtenus la foi et l'enthousiasme ? *Il importe beaucoup : les adeptes que fait la peur sont à la merci d'une peur au moins égale et de signe contraire.* Cela ne va pas sans inconvénients que leur nombre, démesurément et brusquement accru, ne compense pas toujours. Quand on sait tout ce que ceux qui se réclament du communisme doivent au prestige du mythe, on mesure tout ce qu'ils peuvent perdre en perdant ce prestige.

Selon les principes de type militaire, mis en pratique par Lénine et ses successeurs, à toute con-

tradiction de l'ennemi correspond un mode de guerre, conçu en vue d'aggraver cette faiblesse. Nous nous proposons de montrer que le monde auquel s'attaquent les staliniens n'a pas le monopole des contradictions, qu'il y a des contradictions du stalinisme. Les instances maîtresses du système s'acharnent à les réduire, usant de plans d'ensemble, et d'autre part modifiant leurs moyens d'action selon la conjoncture qui résulte, à chaque instant, du rapport mondial des forces et de la relation des nécessités internes aux nécessités externes. Mais tandis qu'aux contradictions des sociétés ouvertes correspondent chacune à chacun, des modes de guerre psychologique ou autre, mis en œuvre par les staliniens, aux contradictions du système stalinien ne correspondent pas jusqu'à présent des modes de guerre, psychologique ou autre, mis en œuvre par les hommes des sociétés ouvertes.

La différence (pour le communiste) entre guerre et paix n'est pas de nature mais de degré.

Colonel Ch. Lachery

(*Extraits d'une conférence sur « La guerre révolutionnaire », 20 juillet 1957*)

La prise de possession des personnes physiques se fait essentiellement par le système des hiérarchies parallèles. En pays sous régime adverse, il n'y a pas d'être libre. Je veux dire qu'on ne peut pas être tout simplement comme chez nous : une femme, un enfant, un vieillard. Chez l'adversaire, l'être humain ne peut appartenir qu'à trois catégories : ou il est militaire, ou il est fonctionnaire, ou il est membre d'une association d'Etat.

S'il est militaire ou fonctionnaire, le problème de son loyalisme à l'égard du gouvernement ne se pose pas, vous le pensez bien. Où qu'il soit, dans une formation militaire ou dans un bureau, il sera sous l'œil d'un représentant du parti ou tout simplement de ses camarades qui considéreront de leur devoir ou d'un opportunisme intelligent de dénoncer la moindre défaillance.

Mais, direz-vous, s'il est cent pour cent civil ? Il sera d'office, de la naissance à la mort, inscrit dans une des associations d'Etat reconnues. Dans le pays vietminh, on pouvait être jeunesse masculine, jeunesse féminine, vieillard, paysan ou non-paysan. C'était en général les cinq formules possibles. Il y avait de temps en temps des formules particulières : catholiques résistants, syndicalistes du caoutchouc, etc..., toutes formules annexes ; mais, essentiellement il y avait cinq asso-

gories, but fundamentally there were five State associations. They marshalled the whole population from birth until death. Thus, when a boy was born, he was enrolled in the masculine youth and would finish his days in the old people's association: he would be organised and followed until his burial.

I shall explain later the reasons for this formula which seeks universal application: the point I wish you to remember here is that there is a *first hierarchy of associations*. It is a hierarchy because starting with the village it goes to the district and from there to the county, and so up to the State. There are association headquarters at each level which spur the level below and receive their instructions from the higher level.

But each individual, as a member of a village, belongs to a *second hierarchy*, one we all know, the *territorial hierarchy* with the village, district, county, etc...

These two hierarchies rise side by side from the village to the summit like the sides of a ladder, and their presence is evident at every step. Neither of the two gives orders to the other, neither is superior to the other, each has its area of action, but at every level they report on each other.

These two systems of hierarchy enforce obedience and support for the war effort. But the problem here is rather like that of a surveyor: two lines of sight are not quite sufficient for pinpointing a position. To be absolutely certain, a third line of sight is necessary. There again, there is a *third hierarchy*, which is also parallel to the two others, but which is not a complete hierarchy, it is selective — the *hierarchy of the party*.

This hierarchy accepts no more than one tenth of the adult population. Those who are accepted will naturally have advantages, but also responsibilities far greater than the others. It enables what might be called a supervisory body to be formed, a supervisory body which, in practice, pulls all the strings, controls all the leaders and all the military, civilian or State-association activities. Those who rank among its members are spread everywhere; their fanaticism is a guarantee of their loyalty; they are bound not only by interest but by fear, for although it is not serious not to be a member of the party in a régime like that which only accepts one person in ten, to have been a member and no longer to be one is tantamount to a sentence of death. Thus, the members dispersed everywhere provide the party with a vast body of supervisors who inform it of everything that happens.

Thus, firmly held and wedged between these three parallel hierarchies, two complete hierarchies which account for everything plus a supervisory hierarchy, the human being can no longer move. He is caught in the network and compelled to obey and contribute to the war effort.

I wish to sketch an outline of this revolutionary war in the same way as the main lines of a manoeuvre are sketched before trying to solve the problem. In this way we shall obtain a kind of standard scenario of its evolution in its near-perfect form, it being agreed that there are imperfect forms.

I have divided this scenario into five stages. In the *first stage* there is nothing: it begins like the book of Genesis. In the beginning there is nothing, nothing for anyone. Only a few people who make it their business and who know how the land lies feel something is about to happen. They bring this to their leader's attention and naturally they are not believed. Then suddenly, without notice and quite unexpectedly, bombs explode, outrages are committed and all this happens in circumstances which are difficult to explain: it may happen at the swimming pool, at the market or when the congregation is leaving church, a local personality of repute may be implicated. The people then split into two camps. Some seek an explanation, saying: "But why? What was happening at the swimming pool that day? Why should a bomb be thrown?" They haven't understood anything at all. The others, the tiny minority who think on the right lines, have already understood that in a business like that, where everything is so artificial and without reason, those who are responsible will see to it that in a few days or a few weeks, or in a few months, the problem is finally brought to local, national and world-wide notice. Whether close observers find the facts of the problem to be true or false, or very artificially exaggerated is not of the slightest importance: *there is a problem*.

That is the first stage.

Naturally the press and the radio the world over, with the modern craving for anything sensational, will bring grist to the mill. They make the problem, or help to make it, with their headlines.

In the *second stage* the outrages continue, but somewhat differently; they become of an individual nature and are always exploited to the full with leaflets or slogans such as: "That is the fate of traitors".

ciations d'Etat. Elles regroupaient toute la population depuis la naissance jusqu'à la mort. Ainsi quand un garçon vient au monde, il est inscrit dans les jeunesse masculines et il est destiné à finir dans l'association des vieillards : jusqu'à son enterrement, il sera embrigadé et suivi.

J'expliquerai tout à l'heure les raisons de cette formule qui veut être globale : retenez d'abord qu'il y a ainsi une première hiérarchie d'association. C'est une hiérarchie, car du village elle monte au canton, à la sous-préfecture, à la préfecture, jusqu'à l'Etat. Un Etat-major à chaque échelon anime l'échelon subordonné et reçoit ses directives de l'échelon supérieur.

Mais l'individu, en tant que membre d'un village, appartient à une deuxième hiérarchie, la hiérarchie que nous connaissons tous, qui est la hiérarchie territoriale avec le village, le canton, la sous-préfecture, etc...

Ces deux hiérarchies montent parallèlement, du village jusqu'au sommet, comme les montants d'une échelle. Elles sont présentes à tous les échelons. Aucune de ces hiérarchies ne donne d'ordre à l'autre, aucune n'est supérieure à l'autre, elles ont chacune leur zone d'action, mais à tous les échelons elles se notent mutuellement.

Ces deux formules de hiérarchie plient les corps à l'obéissance et à l'effort de guerre. Cependant, c'est ici un peu comme chez les topographes : avec deux visées on ne définit pas tout à fait un point. Pour être bien sûr qu'il soit en place, on fait toujours une troisième visée. Là encore, on met une troisième hiérarchie, elle aussi parallèle aux deux autres. Seulement, celle-là, elle n'est pas totale : c'est une hiérarchie de sélection, c'est la hiérarchie du parti.

Cette hiérarchie n'admet pas plus du dixième de la population adulte : on veut que ceux qu'elle admet aient des avantages, bien sûr, mais aussi des responsabilités beaucoup plus grandes que les autres. Cette formule permet d'avoir ce que nous pourrions appeler un corps de contrôle. Corps de contrôle qui, pratiquement, tire toutes les ficelles, dirige toutes les têtes, toutes les activités militaires, civiles ou d'associations d'Etat. Ses membres du rang sont répartis partout ; leur loyalisme est garanti par leur fanatisme, tenus qu'ils sont par l'intérêt et aussi par la crainte, car ne pas être du parti, dans un régime comme celui-là ce n'est pas grave, quand il n'y en a qu'un sur dix, mais en avoir été et ne plus l'être, c'est un arrêt de mort. Donc par ses membres du rang partout introduits, le parti dispose d'un immense corps de contrôleurs qui le renseigne sur tout ce qui se passe.

Ainsi, solidement tenu et coincé dans ces trois hiérarchies parallèles, deux hiérarchies totales qui permettent une véritable comptabilité et une hiérarchie de contrôle, l'être humain ne peut plus bouger. Il est pris dans ce réseau et plié à l'obéissance et à l'effort de guerre.

Cette guerre révolutionnaire, je voudrais la dessiner comme on dessine un thème de manœuvre avant d'essayer de le résoudre, pour en donner une espèce de scénario-type montrant la façon dont elle évolue dans sa forme à peu près parfaite, étant entendu qu'il y a des formes dégradées.

J'ai tracé ce scénario-type en cinq phases. Dans une première phase, il n'y a rien : ça commence comme dans la Genèse. Au début il n'y a rien, rien pour tout le monde. Seules quelques personnes dont c'est le métier, particulièrement orientées, sentent qu'il va se passer quelque chose. Elles le signalent à leur chef, et naturellement ne sont pas crues. Puis, tout d'un coup, sans préavis, sans rien, des bombes éclatent, des attentats sont déchaînés et ceci se passe dans des conditions qu'on explique mal : ça se passe à la piscine, ça se passe au marché, ça se passe à la sortie de la messe de 11 heures, ça se passe contre tel monsieur heureusement connu dans le pays. À ce moment les gens se partagent en deux camps. Les uns cherchent à expliquer, et ils disent : « Voyons, pourquoi ? Qu'est-ce qu'il y avait dans la piscine ce jour-là, qui pouvait justifier cette bombe ? ». Ils n'ont rien compris. Les autres, ceux qui pensent juste — une infime minorité — ont déjà compris que, dans une affaire comme celle-là, les quelques individus qui lancent l'affaire où tout est absolument artificiel et sans fondement feront en sorte que, dans quelques jours ou dans quelques semaines, ou dans quelques mois, les opinions nationales, locales, mondiales soient enfin saisies de ce problème. Qu'aux observateurs attentifs les données de ce problème soient vraies ou fausses, ou très artificiellement gonflées, ça n'a aucune importance : *il y a un problème*.

C'est la première phase.

Naturellement, la presse et la radio de tous les pays du monde, avec ce goût moderne du sensationnel, viennent verser de l'eau au moulin. Elles font le problème ou elles aident à le faire, avec de grands titres.

Dans la deuxième phase les attentats continuent, mais ils prennent une tout autre forme : les attentats deviennent individuels et ils sont toujours exploités avec le papier, le papillon ou la phrase : « Voilà le sort réservé aux traitres. »

At this stage, the attacks are only directed at small, humble, retiring people. No attempt is made to kill generals or other senior officials: there would be no interest in this. The night-watchman is killed, the forester, the gamekeeper, the local policeman or the country postman. Why? Because the assassination of a general or any other high official would not reach the population, whereas the murder of the forester is of primary interest because tomorrow or the day after it can be anyone's turn. And that is naturally the point where security measures are initiated, not always skilfully and sometimes with unfortunate results, but the crimes continue. A time comes when the population retires within itself, terrorised, until one day, whatever happens, no-one ever sees or hears anything.

Then the adversary has won the second stage, i. e. the *battle for complicity through silence*. The scenario is then about to extend, it will assume two aspects, a military aspect and a civilian aspect.

On the military side, since nothing is ever seen or heard any more, the first armed units will be able to put in an appearance. They will only have to hide from the police and that is not difficult. Initially, these first armed units will hardly be distinguishable from the peasant cultivating his land or the shepherd guarding his flock. They will be formed by the street-corner soldier, the village soldier, the second-rate guerilla who will be able to operate freely since no-one will denounce him, silence naturally being encouraged from time to time by the cutting of throats at the right moment.

On the civilian side, the first active elements will be mingled with the now inert mass, the first political Commissars, the spark which will start the fire and, for some, change their passive state into activity and enthusiasm. That is the *third stage*.

The *fourth stage* provides a period of transition or of differentiation between the elements. On the military side, the first armed units begin to form into sections or companies. They go to fight a little further than the village: they may go two, three, four, five or ten villages away. On the civilian side, the elements there, the active nuclei, are beginning to separate from the rest as well. Those who are mainly concerned with financial

matters, administration or justice will come to the fore.

Finally, in the *fifth stage* the system attains perfection. In the military field the first regular units are about to appear after a few preliminaries. In passing from auxiliary to regular activity, the person who, as a temporary soldier, cultivated his land in order to live now has to be provided with food, clothes and accommodation in addition to being paid. Somewhere therefore, a supporting population must be found, logistic support for this permanent, armed element. This supporting population must therefore be available and trustworthy, and that implies that it is already under control and has submitted to the techniques of the parallel hierarchies.

M. Mégret

(*Extracts from "La guerre psychologique"*
"Que sais-je" collection,
Presses Universitaires de France, 1956)

Pages 5 to 9

Introduction

The nomenclature of warfare follows the progress made in the classification of sciences: such terms as *chemical warfare*, *bacteriological warfare* and *atomic warfare* have crept into military usage and, in the minds of the people, spell annihilation and terror.

Can as much be said for psychological warfare?

Should this word dating from the end of the second world war be interpreted literally, and is psychological warfare worthy of the high position it is granted by some in the hierarchy of weapons of today or even of tomorrow? There is good reason for asking this question as is borne out by the wisdom of the nations which still favour large battalions.

But after considering the principal usages of the term as employed by the people concerned, the question remains unsolved; sometimes it implies an operational means which is complementary to military action, sometimes a branch of politics and in some cases even a science of total warfare.

In truth, psychological warfare was not conceived as such by any theorist, scholar or thinker.

A ce stade, les attentats ne s'appliquent qu'à des petits, à des modestes, à des humbles. On ne cherche pas du tout à tuer le général ou le préfet : l'intérêt serait nul ! On va tuer le gardien de nuit, le garde forestier, le garde champêtre, le gendarme de 2^e classe, le facteur rural. Pourquoi ? Parce que les meurtres du général, du caïd, du bachaga ou du préfet, n'atteindraient pas la population, tandis que l'assassinat du garde forestier l'intéresse énormément, parce que demain, ou après-demain, ce peut être le tour de n'importe qui. Et à ce moment-là se déclenchent naturellement des mesures policières, pas toujours adroites, des actes d'autorité quelquefois malencontreux et, ces crimes se poursuivant, il arrive un moment où la population se replie sur elle-même, terrorisée, jusqu'au jour où, quoi qu'il arrive, plus personne n'a jamais rien vu, rien entendu.

A ce moment-là, l'adversaire a gagné la deuxième phase, c'est-à-dire la bataille pour la complicité du silence. Alors le scénario va s'élargir et il va prendre deux aspects, un aspect militaire et un aspect civil.

Sur le plan militaire, puisque plus personne n'a jamais rien vu ni rien entendu, les premiers éléments armés vont pouvoir apparaître. Ils n'auront qu'à se cacher du gendarme : ce n'est pas difficile. Ces premiers éléments armés vont d'abord être à peine différenciés du paysan qui cultive son champ ou du gardien qui garde son troupeau. Ce sera un soldat de coin de rue, un soldat de village, un tout petit guerillero, qui pourra agir aisément puisque plus personne ne le dénoncera, étant bien entendu que la complicité du silence s'entretient par quelques égorgements opportuns.

Du côté civil, à l'intérieur de cette masse préablement rendue amorphe, seront glissés les premiers éléments actifs, les premiers commissaires politiques, le ferment qui va faire lever la pâte, qui va transformer pour certains la passivité en activité, puis en élan. Telle est la troisième phase.

A la quatrième phase, nous assistons à une période de transition ou de différenciation des éléments. Du côté militaire, les premiers éléments armés commencent à prendre forme de section ou de compagnie. Ils vont se battre un petit peu plus loin que le village : ils peuvent déjà aller à deux, trois, quatre, cinq, dix villages plus loin. Du côté civil, ces éléments, ces noyaux actifs vont commencer à se différencier eux aussi. On va voir apparaître ceux qui s'occupent plutôt des

problèmes d'argent, ceux qui s'occupent plutôt des problèmes d'autorité ou de justice.

Enfin, dans la cinquième phase le système atteint sa perfection. Sur le plan militaire vont apparaître les premiers éléments réguliers lorsque quelques préalables seront acquis. Quand on passe du supplétif au régulier, on passe de celui qui cultive son champ pour vivre en étant soldat temporairement à celui qu'il faut nourrir, habiller, loger, payer. Il faut donc qu'il y ait quelque part une certaine population-support, support logistique de cet élément armé, permanent. Il faut donc, avoir en main cette population-support et qu'elle soit sûre, donc qu'elle soit déjà contrôlée et soumise aux techniques des hiérarchies parallèles.

M. Mégret

(Extraits de « La guerre psychologique » — Collection Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1956)

Page 5 à 9

Introduction

La nomenclature de la guerre suit les progrès de la classification des sciences : guerre chimique, guerre bactériologique, guerre atomique ont également pris place dans la terminologie militaire et dans l'imagination des peuples, comme armes d'anéantissement et comme armes de terreur.

Doit-on en dire autant de la guerre psychologique ?

Ce vocable lancé depuis la fin de la seconde guerre mondiale doit-il être entendu littéralement et la guerre psychologique mérite-t-elle le rang que d'aucuns lui accordent dans la hiérarchie des armes d'aujourd'hui ou même de demain ? La question se pose, à bon droit, corroborée par la sagesse des nations qui reste en faveur des gros bataillons.

Mais l'incertitude est tout aussi grande dès lors qu'on découvre les principales acceptations du terme dans l'usage même des initiés : elle se présente tantôt comme un moyen opérationnel supplétif de l'action militaire, tantôt comme une catégorie de la politique, tantôt, à la limite, comme une science de la guerre totale.

La vérité, c'est que la guerre psychologique n'est sortie tout armée du cerveau d'aucun théo-

It is the outcome of the history of mankind and their struggles, of ideological revolutions and of the metamorphoses of political societies; it appears at the cross-roads of the psycho-sociological techniques which have stimulated thought and hastened the intellectual development of peoples and nations.

This dependence accounts for the vicissitudes of psychological warfare in relation to the classification of sciences and techniques. There will never be more than a certain number of sciences and techniques of man, taken as a whole and regrouped and converted to destructive ends; hence its complexity, development and ever-changing form.

But there is no question or mystery regarding the existence of psychological warfare in history and in politics. For as far back as one can go it has been a form of warfare, i.e. organised violence in international or inter-state relations, but directed against minds, going beyond or replacing traditional violence inflicted on persons and property.

The problems raised by psychological warfare are therefore similar in nature to specific problems regarding the right to wage war and the act of war. Is it a subsidiary weapon or can it claim, like nuclear weapons, that war is total? Is it lawful insofar as conventional limits might be set to it, or is it essentially beyond the bounds of the conventions and laws regarding limited war? In fact, since Machiavelli and Hobbes the threat of total war has become a reality and technical progress makes it possible to switch from war waged psychologically to psychological war as such, which emerges as an invention, if not the invention, of the twentieth century.

Part One

From stratagem to psychological warfare

Stratagem is an intrinsic part of humanity and undoubtedly the result of an already advanced stage of development: the desire to influence the mind of an enemy, even by sorcery, implies at least a beginning of intellectual communication and the existence of a political society, no matter how embryonic it may be. Account should also be taken of the ancestral witchery of *words*, capable in turn of extolling the violence of war or of com-

pensating for its technological deficiencies. Finally, it will be noticed that a trace of psychology is present even in the most elementary barbarism. That is why stratagem is the remote ancestor, and not only in the etymological sense, of modern strategy.

Whether society's weapon is hate or stratagem, *psychological warfare*, in the early stages of its development, appears as a *substitute for violence* linked with the historical phenomenon of limited war which lasted until the eve of the nineteenth century.

However, even in this initial period, war as a sociological fact must not be completely dissociated from the will to wage war, it is also the *ultima ratio regum* and the sword of the politician. From the moment the latter guides the soldier, war becomes psychological in that the advance of armies is merely a means of negotiation: that is why even dynastic wars, in the pursuit of their objectives, called upon public opinion and were guided by psychological expediency.

This is all the more true when the people are morally and physically committed in the wake of their monarchs or take their place and the balance of dynasties is succeeded by the cult of the nation. The element of will becomes preponderant, the desire to fight to the bitter end boosts the morale of the people, whether they are combatant or not, and undermines the morale of the adversary. This is the advent of *propaganda* as an instrument of strategy and the appearance of *psychological warfare* as a means of multiplying the effects of violence. This was the trend of its development in the nineteenth century culminating in the 1914 war.

But from this time on, although obscured or retarded to some extent by the 1939-1945 war, a revolution was taking place in the world balance of power as it then existed: the system of class struggles, the revolt of coloured races and progress in the study of psychology provoked and facilitated an endemic state of generalised mental struggle which, strictly speaking, is psychological warfare.

Three characteristics emerge: first, the progressive abolition of the classical distinction between peace and war, secondly, the use of a "fifth column" rather than defeatist incitement; thirdly, the re-education of the conquered, who

ricien, savant ou penseur. Elle est fille de l'histoire des hommes et de leurs conflits, elle procède des révolutions idéologiques et des métamorphoses des sociétés politiques, elle surgit au carrefour des techniques psycho-sociologiques qui ont mobilisé la pensée et précipité l'osmose intellectuelle des peuples et des nations.

Cette dépendance rend compte des vicissitudes de la guerre psychologique par rapport à la classification des sciences et des techniques. Elle ne constituera jamais que le regroupement et la reconversion, à des fins destructives, d'un certain nombre de sciences et de techniques de l'homme, à part entière : d'où, tout naturellement, sa complexité, son devenir et ses visages protéiformes.

Mais sur le plan de la politique et de l'histoire, l'existence de la guerre psychologique n'est ni contestable, ni mystérieuse. Si loin que l'on remonte, elle est la guerre, c'est-à-dire la violence organisée dans les relations inter-étatiques ou internationales, mais dirigée contre les esprits, au-delà ou à la place de la violence traditionnelle contre les personnes physiques et les biens.

Les problèmes que soulève la guerre psychologique ne sont donc pas d'une autre nature que les problèmes spécifiques du droit et du fait de la guerre. Est-elle une arme satellite ou peut-elle prétendre, comme la technique atomique, à la totalité de la guerre ? Est-elle licite, dans la mesure où elle pourrait être définie dans des limites conventionnelles, ou échappe-t-elle, par essence, aux conventions et au droit de la guerre limitée ? En fait, depuis Machiavel et Hobbes, la menace de la guerre totale est passée de la spéculaton à la pratique, et le progrès des techniques autorise l'homme à passer de la guerre psychologiquement conduite à la guerre psychologique proprement dite, qui apparaît bien comme une invention, on n'ose écrire l'invention, du XX^e siècle.

Première partie

De la ruse de guerre à la guerre psychologique

La ruse de guerre plonge ses racines dans les profondeurs de l'humanité et constitue, sans doute, l'aboutissement d'une élaboration déjà longue : vouloir agir sur l'esprit d'un ennemi, fût-ce par des sortilèges, suppose à tout le moins, un commencement de communication intellectuelle et l'existence, aussi embryonnaire qu'en l'observe, d'une société politique sous-jacente. Il faudrait aussi tenir compte de la magie ancestrale du

verbe, capable de sublimer, tout à tour, les violences de la guerre ou d'en suppléer les insuffisances technologiques. On observera, enfin, que jusque dans la barbarie la plus élémentaire, l'étincelle psychologique n'est pas absente : c'est pourquoi le stratagème est l'ancêtre obscur, et pas seulement par l'étymologie, de la stratégie moderne.

Que l'homme en société s'arme de la haine ou de la ruse, la *guerre psychologique*, au stade infantile de son développement, se présente comme un *substitut de la violence*, lié au phénomène historique de la guerre limitée qui s'est maintenue jusqu'aux approches du XIX^e siècle.

Cependant, même dans cette première époque, la guerre comme fait sociologique ne doit pas être dissociée complètement de la guerre comme volonté : elle est aussi *l'ultima ratio regum* et le glaive du politique. Dès lors que celui-ci conduit le militaire, la guerre est psychologique en ce sens que l'avance des armées n'est que le moyen de la négociation : c'est pourquoi les guerres dynastiques, dans la recherche de leurs objectifs, ont déjà fait appel à l'opinion et se sont réglées sur la convenance psychologique.

A plus forte raison lorsque les peuples sont moralement et physiquement engagés à la suite de leurs monarques ou se substituent à eux et que le mythe de la Nation succède à l'équilibre dynastique : le facteur volontaire devient prépondérant, l'esprit de lutte à outrance mobilise le moral de tous les nationaux, combattants ou non, et s'attaque au moral de l'adversaire : c'est l'avènement de la *propagande* comme moyen de la stratégie, et l'apparition de la *guerre psychologique* comme multiplicateur de la violence : c'est sous cette forme qu'elle s'est développée au cours du XIX^e siècle et qu'elle a culminé avec la guerre de 1914.

Mais dès cette époque, bien que la guerre de 1939-1945 ait pu en masquer ou retarder la montée, une révolution s'est opérée dans ce qui avait été l'équilibre mondial : la technique des luttes de classes, la révolte des peuples de couleur, l'avancement des sciences psychologiques ont provoqué et permis un état endémique de lutte généralisée des esprits qui est à proprement parler la guerre psychologique.

Trois traits en sont caractéristiques : le premier est l'abolition progressive de la distinction classique de la paix et de la guerre, le second est l'appel à la « 5^e colonne » plutôt qu'à l'incitation défaitiste, le troisième est la rééducation du

are convicted of error or guilt. Thus, the inviolability of the body corporate and international protection for prisoners of war are endangered. Psychological war at the end of this evolution should therefore be considered as systematised violence.

Pages 41 to 43

The techniques of contemporary psychological warfare

Psychological warfare, under its present name, is more or less contemporary with the entry of the United States in the second world war. It is rather strange that it should be given the widest publicity by the United States which, of all the belligerents is the one where it is the least connected with the roots of society and the structure of political institutions. In actual fact, this action is quite natural and logical: régimes or peoples which had already accepted dialectics and the techniques of psychological warfare as an integral part of their institutional systems felt neither the need nor the wish to describe it as such — totalitarian States admit only of propaganda. On the other hand, the American democracy, emerging from a stage of its history during which isolationism with regard to the old continent was the most marked element of its foreign policy, was anxious to throw in the full weight of all the power it could mobilise in order to conduct the war in the most methodical and productive manner possible. Consequently, it turned to its universities to provide their full complement of specialists in social science — and they were not lacking — with three ends in view: to uphold the morale of the armed forces, to keep the allied public informed and to undermine the morale of the enemy. According to American terminology, "psychological warfare" applies only to the latter technique.

The situation of psychological warfare from 1941 to 1945 in no way resembles the high level attained as early as in 1919 by the Soviet technique of "agit-propaganda" and in 1935 by the German army which was again being formed. Nor can it be likened to the other, more subtle British technique of political warfare. But it provides a convenient stage between two extremes: the situation during the 1914 war, where psychological warfare was notable for the "craftsmanship" of its action, and the period of cold war after 1945, when a planned psychological warfare complex was systematically developed.

Consequently, a brief description of the techniques of twentieth century psychological warfare may be divided into three periods:

- psychological mobilisation during the 1914-1918 war;
- the psychological struggle of the democracies and of Hitlerite Germany during the 1939-1945 war;
- the psychological stake since 1945 in the cold war between the Atlantic world and the Soviet world.

Perhaps this account will result in the discovery that the western world (including the U.S.S.R.) has become so impregnated with the practice and machinery of psychological warfare that there is a tendency for a new political society life to be built up on the basis of the vicissitudes of the cold war. This is one of the possibilities — amongst many less favourable ones — of "peaceful coexistence".

Pages 123, 124

Conclusion

By using the resources of the mind to conquer an enemy army with the fewest possible losses, psychological warfare is *part of the art of war*: the means available to it are stratagem and surprise; its corollary, panic or terror. It is essentially a *tactical instrument*. An example is the case of Hannibal who, by sowing *calculated* panic among the formations confined to close order tactics, routed the main Roman army *without battle*. Was it such a different pattern in 1940?

By stirring up discontent, it is an instrument of *strategic subversion* intended to upset the equilibrium of the forces and to prepare the way for the tactical exploitation of the situation by the use of weapons or by any other expedient. From the time of Philip of Macedonia to Hitler, only the *techniques of propaganda* have changed in favour of a "psychological weapon" which remains at the level of an art with techniques in its service.

Psychological warfare can also be a *branch of national defence*. With the tendency to concentrate the management and conduct of war in the hands of the civil authorities, the *mobilisation of psychological resources and instruments* ranks with the mobilisation of traditional logistic resources (economy, transport, etc...). There is one difference, a basic difference though, between the

vaincu, convaincu d'erreur ou de culpabilité; l'inviolabilité de la personne morale et la protection internationale du prisonnier de guerre sont ainsi mises en péril. La guerre psychologique, au terme de cette évolution devrait donc être considérée comme une systématisation de la violence.

Pages 41 à 43

Les techniques de guerre psychologique contemporaines

La guerre psychologique, sous sa dénomination actuelle, est à peu près contemporaine de l'entrée en guerre des Etats-Unis dans le deuxième conflit mondial : chose curieuse, c'est celui des belligérants, chez qui elle apparaît le moins liée à l'essence de la société et à la structure des institutions politiques, qui lui a donné la plus large publicité. En réalité, cette démarche est tout à fait naturelle et logique : les régimes ou les peuples, qui avaient intégré la dialectique et les techniques de la guerre psychologique au cœur de leur système institutionnel, n'éprouvaient ni besoin ni désir de la qualifier comme telle — les états totalitaires n'avouent que la propagande. La démocratie américaine, en revanche, au sortir d'une phase de son histoire où l'isolationnisme à l'égard du vieux continent avait constitué le plus clair de sa politique étrangère, se montra soucieuse d'affecter tout le poids de sa puissance mobilisable à la conduite la plus méthodique et la plus productive de la guerre. D'où une mobilisation de tout ce que ses universités comptent de spécialistes des sciences sociales — et il n'en manque pas — en faveur de trois objectifs : le moral des forces armées, l'information de l'opinion alliée, l'attaque « au sol » du moral ennemi. Seule cette dernière technique répond, dans la terminologie américaine, à l'appellation de « guerre psychologique ».

Cette situation de la guerre psychologique entre 1941 et 1945 ne correspond absolument pas au haut niveau de qualification atteint dès 1919 par la technique soviétique de l'« agit-propaganda » et dès 1935 par l'armée allemande en pleine reconstitution. Elle ne correspond pas davantage à la technique britannique, beaucoup plus ancienne et beaucoup plus subtile de « guerre politique » (political warfare). Elle constitue cependant un repère commode entre deux situations extrêmes : celle de la guerre de 1914, caractérisée par le caractère « artisanal » de l'action de guerre psychologique, et celle de la guerre froide après 1945, correspondant au développement systématique d'un « complexe » de guerre psychologique planifié.

C'est pourquoi une description rapide des techniques de la guerre psychologique au XX^e siècle peut correspondre à trois moments :

- la mobilisation psychologique au cours de la guerre 1914-1918;
- la lutte psychologique des démocraties et de l'Allemagne hitlérienne au cours de la guerre 1939-1945;
- les enjeux psychologiques depuis 1945 dans la guerre froide entre le monde atlantique et le monde soviétique.

Peut-être découvrira-t-on, au terme de cet historique, que l'imprégnation du monde occidental (incluant l'U.R.S.S.) par les habitudes et les mécanismes de la guerre psychologique a été poussée si loin qu'une nouvelle vie de société politique tente de s'édifier sur la base des péripéties de la guerre froide. Tel est un sens possible — parmi beaucoup d'autres et de moins heureux — au thème de la « coexistence pacifique ».

Pages 123, 124

Conclusion

Emploi des ressources de l'esprit pour vaincre, au meilleur compte, une armée ennemie, la guerre psychologique est une *partie de l'art de la guerre* : ses moyens sont la ruse, la surprise et son corollaire, panique ou terreur. Elle reste essentiellement un *instrument tactique* : ainsi Hannibal produisant un effet de panique *calculé* sur des formations prisonnières de la tactique en ordre serré, et mettant en déroute le gros de l'armée romaine, *sans combat*. Le schéma fut-il si différent en 1940 ?

Utilisation du clavier de la discorde, elle est un instrument de *subversion stratégique*, destinée à susciter une rupture de l'équilibre des forces et à en précipiter l'exploitation tactique, par les armes ou par tout autre moyen politique : de Philippe de Macédoine à Hitler, seules les *techniques de la propagande* ont évolué en faveur d'une « arme psychologique » qui reste au niveau d'un art servi par des techniques.

La guerre psychologique s'entendra aussi d'une *branche de la défense nationale* : dans l'évolution qui concentre la direction et la conduite de la guerre entre les mains du pouvoir civil, la *mobilisation des ressources et des instruments psychologiques* va de pair avec la mobilisation des ressources « logistiques » traditionnelles (économie, transports, etc...). Une seule diffé-

liberal democracies and the Soviet or popular democracies: the first usually demobilise as soon as peace succeeds war in the conventional sense; the others, whose system does not admit this distinction, remain on a combat footing for the psychological war. Psychological warfare, or the *dialectic method*, then expands to become a concept of total war, a *policy*, guided by the underlying principles of historical development.

Lastly, psychological warfare may be claimed to be a *scientific weapon of terror* by the joint use of propaganda techniques and the subversive possibilities of psychiatric or psycho-analytical therapeutics.

Is psychological warfare lawful? As an expression of the perpetual motion of political societies, how can it be curtailed? It is consubstantial with man and no doubt in concert with his rise through history. As an instrument of total war, it infringes the laws of war only where it affects defenceless persons. From then on, trials carried out under this head can be considered to be neither war nor psychological, but a relinquishment pure and simple of the law of war in favour of all-powerful police forces.

Such is the position of psychological warfare, a faithful reflection of techniques and of the uncertainties of our time.

(Extract from "L'Action Psychologique", Librairie Arthème Fayard, 1959)

Pages 96, 97

Fundamentally, psychological action in a democracy is nothing more than an invisible multiplier, a discreet but ingenious servant, of the body politic. Taken in the literal sense, it is not within the bounds of jurisdiction and must be considered only as a certain state, a means of approach or of taking action which, by obtaining the concurrence of minds, will prolong and consolidate the success and scope of the legitimate actions of the authorities.

Myth is the collective substitute of universal size for confused and introverted individual aspirations.

B. Lockhart

(Extract from lecture given on 25th January, 1950, published in the Journal of the Royal United Service Institution, London, May 1950 and quoted by Mégret in "La guerre psychologique")

Political warfare may be described as the application of propaganda to the needs of total warfare. It seeks special knowledge to anticipate and forestall the intentions of the enemy, to commit him to military objectives which appeal to the enemy public but which his forces cannot fulfil, to disturb the morale of the enemy public by secret broadcasting stations allegedly operated by disaffected enemy subjects inside enemy territory, and in general, to play its part in the various schemes of deception. Described bluntly, its main purpose is to soften the way and render easier the task of the armed forces.

You may say that in this sense political warfare has existed since the dawn of history. That is true, but time and science have provided the world with new instruments and new techniques of propaganda. Without radio and leaflets dropped from the air, the occupied countries would have been almost entirely cut off from all contact with the allies — and, incidentally, this applies with the same force to the countries behind the Iron Curtain today. Of new techniques the most valuable, perhaps, was the deduction of enemy intentions from enemy propaganda.

Political warfare is neither an exact science nor a separate art; it is no substitute for lack of military success. At the best, it can help to minimise failure and to keep alive the spark of hope in enemy-occupied countries. Its real opportunity comes with the first signs of successful resistance.

Your political warrior is and always must be the handmaid of official policy and strategy. At the same time, he must be supple with an instinctive feeling for the element of chance in human affairs. He has to take his directions from Ministers and from the Chiefs of Staff. He nearly always has to act quickly, to take risks, and sometimes to anticipate the approval of Ministers. In overt or what we call white propaganda, he is a spokesman of the British Government. In covert or black propaganda, he pretends to be the enemy, and the fewer people who know about his activities the better.

rence, essentielle il est vrai, sépare démocraties libérales et démocraties soviétiques ou populaires : les premières ont accoutumé de démobiliser, dès le passage de la guerre à la paix conventionnelles; les secondes, dont le système implique la négation de ce hiatus, restent sous les armes pour le combat psychologique. La guerre psychologique, identifiée avec un *système dialectique*, s'épanouit alors dans une conception de guerre totale, comme une *politique guidée* par une métaphysique du devenir historique.

La guerre psychologique peut enfin prétendre à la qualité d'*arme scientifique de terreur*, par l'emploi associé des techniques de la propagande et des possibilités subversives de la thérapeutique psychiatrique ou psychanalytique.

La guerre psychologique est-elle licite ? Comme expression du mouvement éternel des sociétés politiques, on ne voit pas comment la réduire : elle est consubstantielle à l'homme et, sans doute, bénéfique à son essor historique. Comme instrument de la guerre totale, elle ne contrevient aux lois de la guerre qu'à partir du moment où elle se transforme en attentat sur l'homme désarmé : l'expérimentation pratiquée sous ce vocable n'est pas plus, dès lors, une guerre qu'elle n'est psychologique, mais un dessaisissement pur et simple du droit de la guerre en faveur de polices omnipotentes.

Telle est la situation de la guerre psychologique, miroir fidèle de la technique, mais aussi des incertitudes de notre temps.

(*Extrait de « L'action psychologique », Librairie Arthème Fayard, 1959*)

Pages 96, 97

Dans son principe l'action psychologique, en démocratie, n'est pas autre chose que ce multiplicateur invisible, serviteur discret mais ingénieux, des grandes fonctions de l'Etat. Entendue littéralement, elle est exclusive de toute juridiction et ne doit s'entendre que d'une manière d'être, de faire ou d'agir propre à prolonger et à consacrer par l'adhésion des esprits le succès et la portée des actions légitimes du pouvoir.

Le mythe, « c'est le substitut collectif, à dimensions universelles, d'une aspiration individuelle confuse et refoulée ».

B. Lockhart

(*Extrait d'une conférence prononcée le 25 janvier 1950, Journal de la Royal United Service Institution, Londres, mai 1950 — Cité par Mégret dans « La guerre psychologique »*)

La guerre psychologique peut être décrite comme « l'application de la propagande aux besoins de la guerre totale ». Elle s'efforce, par des informations spéciales, de prévenir et de devancer les intentions de l'ennemi, de l'orienter vers des objectifs militaires qui intéressent le public ennemi, mais que ses forces ne peuvent enlever, de troubler le moral du public par des émissions radiophoniques de stations secrètes, soi-disant exécutées par des sujets ennemis mécontents à l'intérieur du territoire ennemi, et, en général, de jouer son rôle dans différents systèmes de démoralisation. En deux mots, son principal but est d'aplanir la voie pour rendre plus facile la tâche des forces armées.

On peut dire que, dans ce sens, la guerre psychologique a existé de tout temps. C'est vrai, mais le temps et la science ont donné au monde de nouveaux instruments et de nouvelles techniques de propagande. Sans la radio et les tracts jetés du ciel, les pays occupés auraient été presque entièrement coupés de tout contact avec les Alliés et, d'ailleurs, cela est tout aussi vrai de nos jours pour les pays situés derrière le rideau de fer. La plus précieuse des techniques nouvelles fut sans doute la déduction des intentions de l'ennemi de la propagande ennemie elle-même.

La guerre psychologique n'est ni une science exacte ni un art indépendant; elle n'est pas un ersatz des succès militaires. Elle peut au plus aider à atténuer l'échec et maintenir la flamme de l'espoir dans les pays occupés par l'ennemi. Elle trouve sa véritable possibilité d'action lors des premiers signes d'une résistance couronnée de succès.

Le « guerrier psychologique » est et sera toujours le serviteur de la politique officielle et de la stratégie. En même temps, il doit être souple, et posséder un sens intuitif du facteur « chance » dans les affaires humaines. Il doit prendre ses ordres des ministres et chefs d'état-major. Il doit presque toujours agir rapidement, prendre ses risques, et quelquefois devancer l'approbation des ministres. Dans la propagande ouverte, que nous avons dénommée blanche, il est un porte-parole du gouvernement britannique. Dans la propagande noire ou cachée, il prétend être l'ennemi et il sera préférable que le plus petit nombre possible de gens soit au courant de ses activités.

R. Crossman

(Extract from lecture given on 20th February, 1952, published in the Journal of the Royal United Service Institution, August 1952 and quoted by Mégret in "La guerre psychologique")

Psychological warfare may do more harm than good unless it is strictly co-ordinated with diplomatic and military activity. The psychological warrior must therefore regard himself as part of the military organisation, and everything that he does must be fitted carefully and meticulously into the overall strategy of the war. Unfortunately, soldiers, sailors, and airmen usually resort to psychological warfare when they are in a fix and can think of nothing else to do. The greatest mistake of the psychological warrior is to suggest he has a mysterious substitute for military action, a way out of military difficulties. If the psychological warrior ever "sells" himself in this way, he has destroyed his profession. For psychological warfare is not an independent arm; it is not something which can do miracles on its own. It can be successful only if it is an advanced guard of a policy which is clearly defined and if it times its activities in relation to existing operations, whether of the Foreign Office or of the Chiefs of Staff. It must therefore remain strictly subordinated to Foreign Office policy and military strategy.

L. Pasteur

True democracy is that which enables every individual to do his utmost.

Pope Pius XII

(People and the Masses, 1944 Christmas message on democracy)

The people and the structureless multitude, or the "masses" as they are usually called, are two different concepts. The people live and die their own lives; the masses are inert by definition and can only be moved from without. The people are a living body because of the abundance of the lives of the men who are a part of it; Each one —

in his own particular place and manner — is a person who is conscious of his own responsibilities and convictions. Conversely, the masses wait for a lead from the outside, an easy plaything in the hands of anyone who exploits their instincts and impressions, following unhesitatingly one flag today and another one tomorrow. The vital exuberance of true peoples spreads a vein of rich and abundant life to every branch of the State, instilling with ever-renewed strength an awareness of their responsibilities and a true sense of their common well-being. The basic force of the masses may also be nothing more than an instrument in the service of a State which has the ability to use it.

Directive générale No. 4

(for officers and non-commissioned officers in Algeria, signed by Lacoste, 3rd April, 1957)

We shall remain in Algeria, not because we are the strongest *but because we are right*.

General A. Zeker

("L'armée de terre liée à la nation", Revue de Défence Nationale, June 1959)

It is a very simplistic approach to categorise forms of battle by saying: "today a minor conflict of the old style, tomorrow real warfare will be quite different..." Can one be quite certain that the world-wide subversion which has now been started will not be continued for several years to come? and without incurring the use of missiles and atomic warheads at all. Are we certain that the Soviet, Islam or Chinese threats have not already set the most profitable pace in slow moving, mainly political penetration? This underhand form of conflict may be sufficient unto itself. It can also coexist. In fact, the curtain can rarely fall on the march of time as it does in the theatre. The war of tomorrow is beginning today.

Cl. Delmas

("Poignard ou Bombe A", Revue Militaire Générale, May 1959)

Revolutionary warfare is guerilla warfare set up as a "system" in the philosophical meaning

R. Crossman

(*Extrait d'une conférence prononcée le 20 février 1952, Journal de la Royal United Service Institution, Londres, août 1952 — Cité par Mégret dans « La guerre psychologique »*)

La guerre psychologique peut faire plus de mal que de bien si elle n'est pas coordonnée strictement avec les activités diplomatiques et militaires. Le « guerrier psychologique » doit donc se considérer comme un membre de l'organisation militaire et tout ce qu'il entreprend doit être étudié soigneusement et méticuleusement dans le cadre de la stratégie d'ensemble de la guerre. Malheureusement, les soldats, les aviateurs et les marins ont généralement recours à la guerre psychologique lorsqu'ils sont en difficulté et sont amenés à penser qu'il n'y a rien d'autre à faire. La plus grande erreur du « guerrier psychologique » a été de suggérer qu'il disposait d'un moyen mystérieux pour suppléer à l'action militaire, un moyen d'éviter les difficultés militaires. Si le « guerrier psychologique » venait à s'engager dans cette voie, il faillirait à sa profession. La guerre psychologique n'est pas une arme indépendante, elle n'est pas en mesure d'engendrer des miracles par elle-même. Elle peut avoir des effets heureux si elle agit à la manière de l'avant-garde d'une politique clairement définie et si ses activités sont liées aux opérations en cours qui émanent soit du ministère des Affaires étrangères, soit des chefs d'état-major. En conséquence, elle doit rester strictement subordonnée à la politique du ministre des Affaires étrangères et à la stratégie militaire.

L. Pasteur

La vraie démocratie est celle qui permet à chaque individu de donner son maximum d'efforts.

Pie XII

(*Peuple et Masse, Message de Noël 1944 sur la démocratie*)

Peuple et multitude amorphe ou, comme on a coutume de dire, « masse » sont deux concepts différents. Le peuple vit et se meut par sa vie propre; la masse est en elle-même inerte et elle ne peut être mue que de l'extérieur. Le peuple vit de la pénitude de la vie des hommes qui la composent, dont chacun — à la place et de la ma-

nière qui lui sont propres — est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions. La masse, au contraire, attend l'impulsion du dehors, jouet facile entre les mains de quiconque en exploite les instincts et les impressions, prompte à suivre, tour à tour, aujourd'hui ce drapeau et demain cet autre. L'exubérance vitale d'un vrai peuple répand la vie, abondante et riche, dans l'Etat et dans tous ses organes, leur infusant, avec une vigueur sans cesse renouvelée, la conscience des propres responsabilités, le sens vrai du bien commun. La force élémentaire de la masse peut n'être aussi qu'un instrument au service d'un Etat qui sait habilement en faire usage.

Directive générale n° 4

(*destinée aux officiers et sous-officiers d'Algérie et signée de Lacoste, 3 avril 1957*)

Nous resterons en Algérie, non parce que nous sommes les plus forts *mais parce que nous avons raison*.

Général A. Zeker

(« *L'armée de terre liée à la nation* », *Revue de Défense Nationale, juin 1959*)

C'est une vue bien simpliste que celle qui catégorise les formes de lutte en disant : « Aujourd'hui conflit mineur, aux modes périmés. Demain la vraie guerre sera toute autre... » Est-on bien sûr que l'entreprise de subversion mondiale déjà entamée ne suivra pas son chemin pendant plusieurs années ? Et ceci sans nul besoin de fusées à tête atomique. Est-on certain que les menaces soviétiques, islamiques ou chinoises n'ont pas, dès maintenant, dans une pénétration lente à prédominance politique, trouvé leur allure la plus payante ? Cette forme sournoise de conflit peut se suffire à elle-même. Elle peut aussi coexister avec elle. En fait la marche du temps accepte rarement les « tombées de rideau » réservées aux pièces de théâtre. La guerre de demain commence aujourd'hui.

Cl. Delmas

(« *Poignard ou Bombe A* », *Revue Militaire Générale, mai 1959*)

La guerre révolutionnaire c'est la guérilla érigée en « système » au sens philosophique du

of the word. It then becomes more offensive than defensive. It is waged against a political régime instead of a foreign army. Whereas a citizen who fights for his country may often think that war could have been avoided — if he does not just think it absurd — the militant believes revolutionary warfare to be inevitable, logical and necessary. This is terrorist warfare because it expressed the resentment of the repressed, and because, the adversary being stronger than the revolutionary, the latter has to use his own original weapons. The revolutionary knows that power can only be seized through fascination, and fascination can only be achieved by the approach and appeal of a major collective tragedy. Terrorism shows that it is possible to break the law of the society it wants to overthrow. It seeks psychological rather than practical effect: it tends to convince the population that factual authority has taken the place of rightful authority.

Fr. René de Chateaubriand
(1768-1848)
(Histoire de France)

Heinous crimes inspire horror only in peaceful societies; in revolutions they are part of the revolutions themselves of which they are the drama and the scene.

P. Aubenque
*("La négociation: mythe et réalité" Le Monde,
 7th October, 1959)*

The time has passed when, as Marxism believed, ideologies were a reflection of true relations; they do not even mask them any longer; left to themselves with no other encouragement than their mutual opposition, alone and deaf to their surroundings, they pursue their conflicting and equally vain dreams.

L'Express
*(Statement by an American intellectual
 to K.S. Karol, 17th December, 1959)*

You tell me that in Russia the leaders try to give a political meaning to every trivial aspect of everyday life and the citizens do not bother much about this. With us it is just the opposite. People are tired of the never-ending race for material

wealth and would like to have a common aim and a social future. But that is exactly what the leaders of our big business society cannot offer them.

E. Littré

Myth is the intervention of a fact arising from an idea.

J. Giraudoux

("Sans pouvoirs", N.R.F.)

The truth is that politicians have taken over the forces of information but not their policy.

Spengler

("The decline of the West")

To give a name to something, is to assume power over it.

D. de Rougemont

("Letters on the atomic bomb", 1946)

Our mid-twentieth century world is governed by those who are called the Big Three. They are made up of one wolf in sheep's clothing, and two sheep in their own clothing.

R. Aron

("La société industrielle et la guerre, Plon")

The two ideologies, soviet and western, are an outcome of industrial sociability. They have many points in common: secularisation of hope, the cult of technique, the organisation of the masses, ever-increasing production, the transfiguration of the future... When reduced to the purely economic aspect, the enmity between the Soviets and the West requires compromise, a rapprochement through evolution on both sides of the iron curtain rather than a fight to death.

.....
 A system is never stronger than its weakest link.

terme. La guérilla devient alors plus offensive que défensive. Cette guérilla se fait contre un régime politique et non plus contre une armée étrangère. Alors que le citoyen se bat pour son pays et considère souvent que la guerre aurait pu être évitée s'il ne la considère même pas comme absurde, le militant estime la guerre révolutionnaire inévitable, logique, nécessaire. Cette guerre est terroriste parce qu'elle exprime le ressentiment des humiliés et parce que, l'adversaire étant plus puissant que le révolutionnaire, celui-ci se doit d'utiliser des armes propres, originales. Le révolutionnaire sait que le pouvoir ne peut être pris que par la fascination et que la fascination ne peut être obtenue que par l'appel et l'approche d'une grande tragédie collective. Le terrorisme montre qu'on peut violer la loi de la société qu'on veut renverser. Il vise moins à des effets pratiques que psychologiques : il tend à convaincre la population qu'une autorité de fait s'est substituée à une autorité de droit.

Fr. René de Chateaubriand

(1768-1848)
(*Histoire de France*)

Les forfaits n'inspirent d'horreur que dans les sociétés au repos ; dans les révolutions, ils font partie de ces révolutions mêmes, desquelles ils sont le drame et le spectacle.

P. Aubenque

(« *La négociation : mythe et réalité* »,
Le Monde, 7 octobre 1959)

Le temps n'est plus où, comme le croyait le marxisme, les idéologies reflétaient les rapports réels ; elles ne les dissimulent même plus ; livrées à elles-mêmes, ne se nourrissant plus que de leur mutuel affrontement, elles poursuivent solitaires et sourdes, leurs rêves opposés et semblablement vains.

L'Express

(Déclaration d'un intellectuel américain à K.S. Karol,
17 décembre 1959)

Vous me dites qu'en Russie les dirigeants essaient de donner un sens politique à n'importe quelle vétile de la vie quotidienne et que les citoyens s'en soucient peu. Chez nous, c'est juste l'inverse. Les gens sont fatigués par la course in-

fernale aux biens matériels et voudraient avoir un but commun, une perspective sociale. Mais c'est précisément ce que les dirigeants de notre « big business society » ne peuvent pas leur offrir.

E. Littré

Le mythe, c'est « l'intervention d'un fait à partir d'une idée ».

J. Giraudoux

(« *Sans pouvoirs* », N.R.F.)

La vérité est que les politiciens se sont emparés des forces d'information mais pas la politique.

Spengler

(« *Le déclin de l'Occident* »)

Donner un nom aux choses, c'est prendre un pouvoir sur elles.

D. de Rougemont

(« *Lettres sur la bombe atomique* », 1946)

Notre monde du milieu du XX^e siècle est gouverné par ceux qu'on nomme les trois grands. Ils se composent d'un loup déguisé en mouton et de deux moutons vêtus de leur vraie peau.

R. Aron

(« *La société industrielle et la guerre* », Plon)

Les deux idéologies soviétique et occidentale sont sorties de la sociabilité industrielle. Elles ont de nombreux points communs : sécularisation de l'espérance, culte de la technique, organisation des masses, production indéfiniment croissante, transfiguration de l'avenir... Réduit à son enjeu économique, l'antagonisme des soviétiques et de l'Occident appelle le compromis, le rapprochement par évolution des deux côtés du rideau de fer plutôt que la lutte à mort.

• • • • • • • • • • • • • • •
Un système n'est jamais plus fort que son maillon le plus faible.

Political activities of the Council of Ministers**REPORT¹**

submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Meyer, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS**DRAFT RECOMMENDATION**

on the reply of the Council to Recommendation No. 52

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Meyer, Rapporteur

Draft Recommendation

***on the reply of the Council to
Recommendation No. 52***

The Assembly,

Considering that in the reply to Recommendation No. 52 the Council reiterates its wish to continue information meetings with the General Affairs Committee of the Assembly;

Convinced that it is increasingly necessary for the Council to provide the General Affairs Committee with more information;

Stressing anew the importance of strengthening co-operation with the Council;

Complying in principle with the opinion of the Council expressed in its reply to Recommendation No. 52 that the number of participants at the meetings in question should be reasonably limited,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Hold regular informal political meetings with a contact sub-committee of the General Affairs Committee, this sub-committee being composed

of the Chairman, the Rapporteur and five members of the General Affairs Committee from different member States in order to provide fuller information regarding political questions liable to be the subject of consultations between member States and to enable the Committee to present its suggestions.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Meyer, Rapporteur)

First of all, I would like to express my regret, and I think I speak in the name of all the members of the Committee, that our colleague Mr. Michaud is no longer a Rapporteur for this subject. His work was of great value and fully deserves our gratitude. It will not be easy for me to take his place, and I shall have to rely on the indulgence of the members of the Committee.

I

1. It seems to me that, unfortunately, the Council's reply to Recommendation No. 52 is not satisfactory. The Council certainly recognises the necessity of meetings with our Committee for an

1. Adopted unanimously by the Committee.
 2. *Members of the Committee* : Mr. Kirk (Chairman) ; MM. Heye, Junot (Vice-Chairmen) ; MM. Abdesselam, Albu, Alric (Substitute : Arthur Conte), Bettoli (Substitute : Sibile), Cravatte, Dehoussé, Hynd, Kliesing, Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. Macmillan, Mathew,

Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (Substitute : Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal, Sourbet, Mme Stoffels-van Haaften, MM. Struye, Zimmer.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

Activités politiques du Conseil des Ministres**RAPPORT¹**

présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Meyer, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur la réponse du Conseil à la Recommandation n° 52

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Meyer, rapporteur

Projet de recommandation

***sur la réponse du Conseil à la
Recommandation n° 52***

L'Assemblée,

Considérant que le Conseil, dans sa réponse à la Recommandation n° 52, réaffirme son désir de voir se poursuivre les réunions d'information avec la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée ;

Persuadée qu'il est de plus en plus nécessaire que le Conseil donne à la Commission des Affaires Générales davantage d'informations ;

Soulignant à nouveau l'importance de renforcer la coopération avec le Conseil ;

Accédant en principe à l'avis du Conseil, exprimé dans sa réponse à la Recommandation n° 52, demandant que le nombre des participants aux réunions en question ne dépasse pas des limites raisonnables,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

De tenir périodiquement des réunions politiques officieuses avec une sous-commission de contact de la Commission des Affaires Générales,

cette sous-commission étant composée du président, du rapporteur et de cinq membres de la Commission des Affaires Générales ressortissant des autres Etats membres, dans le but de fournir davantage d'informations sur les affaires politiques susceptibles de faire l'objet de consultations entre les Etats membres et de permettre à la Commission de présenter des suggestions.

Exposé des motifs

(présenté par M. Meyer, rapporteur)

Je voudrais, en premier lieu, exprimer en mon nom et, je pense, en celui de tous les membres de la Commission, le regret de voir que notre collègue M. Michaud n'est plus rapporteur sur cette question. Ses travaux précieux méritent toute notre gratitude. Il me laisse une succession redoutable ; c'est pourquoi je dois m'en remettre à l'indulgence des membres de la Commission.

I

1. La réponse du Conseil à notre Recommandation n° 52 me paraît, malheureusement, bien peu satisfaisante. Le Conseil reconnaît, sans doute, l'utilité de se réunir avec notre Commission pour

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission : M. Kirk (président) ; MM. Heye, Junot (vice-présidents) ; MM. Abdesselam, Albu, Alric (suppléant : Arthur Conte), Bettoli (suppléant : Sibille), Cravatte, Dehoussé, Hynd, Kliesing, Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. Macmillan, Mathew,*

Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (suppléant : Michaud), Patijn, Piccioni, Ponzi, Schmal, Sourbet, Mme Stoffels-van Haaften, MM. Struye, Zimmer.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

exchange of information. The Council likewise refers to its communiqué issued after the meeting of 4th February last; in this communiqué the Council stressed its unanimity in wishing for closer and more efficient political collaboration between the seven governments in the interest of political solidarity, and its intention to develop political consultations. But the reply contains no reference to the Explanatory Memorandum supporting the Recommendation, nor is there mention of our desire to promote, through our proposals, the formation of European public opinion and generally to strengthen collaboration between the Council and the Assembly. The Council completely rejects our main proposal for more detailed information on questions which may be the subject of consultation and for relevant informal and confidential meetings between the Committee and the Council of Ministers for the consideration of problems which may be the subject of general debates in the Assembly. The reason given is that, owing to the confidential nature of these consultations, it is necessary to limit the number of participants.

2. In the meantime, there has been no relaxation of international tension. So far, none of the causes of previous crises has been removed. In the vast field of disarmament, no real progress has been made, although we are impatiently looking forward to new developments. We will not and must not give up hope. Again, there is no sign of an improvement in the political climate. The language of statesmen at the present time is only too often reminiscent of that used just before the outbreak of wars.

3. One might say that on the contrary, tension has increased. We only need to think of Cuba, the Congo or Berlin to realise this.

4. There is even room for anxiety with regard to the activities of the young European organisations themselves. As yet, there is no indication of an understanding being reached between the Six and the Seven. There seems to be disagreement about European integration or confederation. Fears have been expressed regarding the threat of supranational European organisations being undermined from within. On the other hand, I do not believe the importance of these European disputes should be overestimated. They still remain within the bounds of our common destiny, or friendship, but are worthy of mention and should be watched even so.

5. Even if the situation should eventually improve — and indications of this are not completely lacking — no one would be so presumptuous as to deny the possibility of serious crises threatening the international situation in the long run.

6. But why should we turn our attention here and now to this state of crisis which has almost become organic? We must do so because, in the circumstances, the importance of W.E.U. remains undiminished; one might even go a step further and say that therein lies the present and potential importance of W.E.U. If I am not mistaken, the substance of Recommendation No. 52, quite apart from the details, seems to be as well founded as ever.

7. Also, on the governmental side, reference is made to the possibility of using W.E.U. as an instrument for pursuing more intensive activities with particular regard to the settling of disputes between opposing powers. I wish to recall the lengthy discussions which followed conversations between the British Prime Minister and his German counterpart, both of them having had discussions with President de Gaulle, the third partner. According to reports in the press, the idea behind these discussions was the setting up of a permanent council of heads of government which would hold regular meetings and a corresponding secretariat with competence in political and technical matters, W.E.U. being used in this case. Although tardily, one comes finally to the conclusion that just in this instance, W.E.U. might be used, particularly because of the important fact that Great Britain is one of its members.

II

8. But as long as the Assembly of W.E.U. does not obtain sufficient information from the governments, it cannot make fully informed proposals, yet the transmission of suggestions to the governments is one of its most important tasks. In any case, without sufficient information, it cannot play its full rôle in the political formation of public opinion. This is to the detriment of one of the main characteristics of any foreign policy which seeks to be democratic, and it is difficult to believe that our governments are not aware of this.

9. I therefore believe that we should continue our efforts in spite of the rather negative reply

échange d'informations. Il se réfère, sans doute, au communiqué publié à l'issue de la réunion du 4 février dernier, dans lequel il affirmait la volonté unanime de ses membres de maintenir une collaboration étroite et efficace entre les sept gouvernements dans l'intérêt de la solidarité politique, et leur intention de développer les consultations politiques. Cette réponse, cependant, ne fait mention ni de l'exposé des motifs de notre recommandation, ni de notre désir de promouvoir par nos propositions, la formation d'une opinion publique européenne et, plus généralement, de renforcer la collaboration entre le Conseil et l'Assemblée. Le Conseil rejette complètement notre recommandation principale tendant à obtenir davantage d'informations sur les questions qui sont susceptibles de faire l'objet de consultations, et à instituer, entre la Commission et le Conseil des Ministres, des réunions communes de caractère officieux au cours desquelles seraient abordés les problèmes susceptibles de faire l'objet de débats d'orientation devant l'Assemblée. La raison qu'il invoque est la nécessité, étant donné le caractère confidentiel de ces consultations, d'en limiter le nombre des participants.

2. Dans l'intervalle, aucune détente n'est venue dans le domaine international. Jusqu'ici, pas une seule cause des crises précédentes n'a été éliminée. Aucun progrès réel n'a été fait dans le vaste domaine du désarmement bien que nous attendions avec impatience de nouveaux développements. Nous ne voulons pas, nous ne devons pas désespérer. Il n'existe, d'autre part, aucun indice d'amélioration du climat politique. Le langage des hommes d'Etat, à l'heure actuelle, ne nous rappelle que trop celui de l'immédiat avant-guerre.

3. On pourrait dire, bien au contraire, que la tension a augmenté. Pour s'en rendre compte, il suffit de penser à Cuba, au Congo ou à Berlin.

4. Les activités des jeunes organisations européennes elles-mêmes peuvent nous fournir des sujets d'inquiétude. À l'heure actuelle, rien ne nous permet d'affirmer que nous sommes sur la voie d'un accord entre les Six et les Sept. Le désaccord semble être axé sur la question de l'intégration ou de la confédération européenne. On a exprimé la crainte de voir les organisations supranationales européennes sapées de l'intérieur. Je ne crois pas, toutefois, qu'il convienne de surestimer l'importance de ces différends européens. Ils restent situés dans le cadre de notre destin ou de notre amitié commune, mais ils méritent d'être mentionnés et doivent être suivis avec attention.

5. Même si la situation doit s'améliorer à l'avenir — et il existe certains signes encourageants — personne n'aura la présomption de nier que la situation internationale puisse être, à la longue, menacée de crises graves.

6. Pourquoi, cependant, attirer ici l'attention sur un état de crise devenu pratiquement organique ? Parce que, en l'occurrence, l'importance de l'U.E.O. demeure intacte ; on pourrait même aller plus loin et affirmer que c'est précisément là ce qui constitue son importance actuelle et potentielle. La substance de la Recommandation n° 52, les détails mis à part, semble, si je ne m'abuse, aussi bien fondée que jamais.

7. On souligne également, du côté gouvernemental, la possibilité de consacrer l'instrument que représente l'U.E.O. à la poursuite d'activités plus intenses, pour ce qui concerne, en particulier, le règlement de différends entre puissances opposées. Je rappellerai, à ce sujet, les longues discussions qui ont suivi les conversations entre le Premier Ministre britannique et son collègue allemand, après leurs entretiens avec le Président de Gaulle, le troisième partenaire. Si l'on en croit certains comptes rendus de presse, l'idée qui a présidé à cette discussion est la création, dans le cadre de l'U.E.O., d'un conseil permanent des chefs de gouvernement qui tiendrait des réunions périodiques et, du secrétariat correspondant qui serait compétent en matière politique et technique. On arrive donc finalement, bien que tardivement, à la conclusion que l'U.E.O. pourrait être utilisée, dans ce cas précis, pour la raison essentielle — le fait est important — que la Grande-Bretagne en est l'un des membres.

II

8. Mais aussi longtemps que l'Assemblée de l'U.E.O. n'obtiendra pas des gouvernements des informations suffisantes, elle ne pourra faire ses propositions en toute connaissance de cause, bien que la transmission de suggestions aux gouvernements représente l'une de ses tâches les plus importantes. Quoiqu'il en soit, elle ne peut, sans informations suffisantes, jouer pleinement son rôle dans la formation politique de l'opinion publique, et cela, au détriment de l'une des principales caractéristiques de toute politique étrangère qui s'efforce d'être démocratique. Il est difficile de croire que les gouvernements ignorent l'importance d'un tel facteur.

9. Je crois, par conséquent, que nous devons poursuivre nos efforts malgré la réponse plutôt

of the Council to the substance of Recommendation No. 52.

10. On the other hand, however, there is some weight in the Council's argument that the number of participants in such joint discussions should be very restricted. Whilst taking fully into account the essential need to educate public opinion with regard to foreign policy, failure to do so must not always be interpreted, or misinterpreted, as a return to the former style of secret diplomacy, since foreign policy is frequently the subject of increasing criticism if some degree of secrecy is not respected and a foreign policy which is conducted too much in the public eye, or which is liable to be, may harden the situation unnecessarily and thus lead to later complications preventing what would otherwise be mutually useful compromises.

11. In any case, it may be said that in limiting the number of those taking part in the discussions, not only does the Council of Ministers not challenge directly the principle of our Committee participating, but admits it. We shall have to decide whether and how a solution to this most complicated situation can be found. It would be a most unfortunate misunderstanding on the part of the Council of Ministers, however — I am not accusing them of this — if they were to interpret our claims as a wish to be constantly informed of every current or intended phase of political consultations. What we are really seeking — and this, as has been pointed out before, is fully justified — is to receive information regarding the main trends of specific developments.

III

12. In view of these considerations, a possible solution might be for our Committee to form a restricted sub-committee for following up the contacts proposed. For instance, such a sub-committee could be composed of the Chairman, the Rapporteur and five other members of the Committee so that each member State would be represented. The membership would rotate, say every one or two years for example. Acting under its own responsibility, but in consultation with

the Council, this "contact" sub-committee would then have to decide to what extent the information obtained could be communicated to the full Committee.

13. I admit I do not find this solution fully satisfactory. First, in the case of a leakage there is the danger of the blame being laid too hastily at the Committee's door. This objection, however, seems less important to me than the other : the creation of a sub-committee on these lines might lead to the importance of the main Committee being diminished. Whatever the details may be, there is no alternative: all the reasons for and against it have to be considered. The present situation is unsatisfactory. A changed one may not give full satisfaction but it may be an improvement. In any case, I would recommend a move in this or a similar direction.

14. In this respect, one might also consider the long list of proposals which our colleague Mr. Fens recently submitted to the Council of Europe in his report (Document 1177) on the need for reactivating that institution. Not the least important point he raised was whether the governments of the member countries of the Council of Europe might not be invited to give more detailed information to their national parliaments or their committees. Here also there may be objections to this procedure, but again the reply would be that it is not a provisional solution that is at stake but an expedient.

15. In this connection, another question arises which is a matter of principle and of organisation: although stemming from the reply of the Council of Ministers to Recommendation No. 52, it finally goes beyond it. I think that our relations with the Council of Ministers may eventually only find more solid foundations if we can extend the range of our activities, make them indispensable or at least more valuable or stronger. For instance, consideration might be given to the preparation of concise and substantial expert opinions on particular problems of foreign policy; these opinions might be prepared by members of our group or by a non-parliamentary expert engaged for this purpose. Although I believe this question is linked with our present subject, it is more far-reaching and can therefore be mentioned only briefly here without going into details.

négative fournie par le Conseil sur le fond de la Recommandation n° 52.

10. Par contre, l'argument du Conseil selon lequel toute consultation de ce genre doit avoir lieu dans un cadre extrêmement restreint, revêt cependant quelque importance. Bien qu'il faille tenir pleinement compte de la nécessité fondamentale d'éduquer l'opinion publique en matière de politique étrangère, il convient de ne pas toujours interpréter ou mésinterpréter tout échec dans ce sens comme un retour à la diplomatie secrète ancien style. En effet, la politique étrangère fait fréquemment l'objet d'une critique croissante lorsqu'elle ne garde pas un certain caractère secret, et une politique étrangère dont l'élaboration reçoit — ou est susceptible de recevoir — trop de publicité risque de durcir inutilement la situation, de conduire par la suite à des complications et d'empêcher la conclusion de compromis mutuellement utiles.

11. Quoiqu'il en soit, on peut dire que le Conseil des Ministres, en limitant le nombre des participants à ces discussions, non seulement ne conteste pas directement le principe de la participation de notre Commission, mais encore qu'il l'admet. Il nous appartiendra de décider dans quelles conditions il est possible de trouver une solution à une situation aussi compliquée. Le Conseil commetttrait cependant une méprise des plus regrettables — ce dont je ne l'accuse d'ailleurs pas — s'il interprétait notre demande comme traduisant notre désir d'être constamment informés de chaque étape, présente ou à venir, des consultations politiques. Ce que nous recherchons en fait — et ceci, comme nous l'avons déjà souligné, est parfaitement justifié — c'est la communication d'informations concernant les tendances essentielles d'une évolution donnée.

III

12. Etant donné ces considérations, une solution serait possible : notre Commission pourrait désigner une sous-commission restreinte destinée à donner suite aux contacts proposés. Cette sous-commission pourrait, par exemple, être formée du président, du rapporteur et de cinq autres membres de la Commission afin que chaque Etat membre soit représenté. Ils seraient renouvelables, par exemple, tous les ans ou tous les deux ans. Agissant sous sa propre responsabilité, bien qu'en accord avec le Conseil, cette sous-commis-

sion « de contact » devrait alors décider dans quelle mesure les informations reçues pourraient être communiquées à la commission plénière.

13. Cette solution, je l'admet, ne me paraît pas pleinement satisfaisante. On court le risque, en premier lieu, de voir en cas de fuites, le blâme en retomber un peu trop rapidement sur la Commission. Je crois toutefois cette objection moins importante que la seconde : la création d'une sous-commission suivant les principes précédents pourrait entraîner une diminution de l'importance de la commission principale. Quelles que soient les modalités, il n'y a pas d'alternative : il importe de peser le pour et le contre. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Un changement ne donnera peut-être pas toute satisfaction, mais il peut apporter une amélioration. Quoiqu'il en soit, je recommande une action dans ce sens ou dans un sens analogue.

14. A ce propos, on pourrait également examiner la longue liste des propositions récemment présentées au Conseil de l'Europe par notre collègue M. Fens, dans son rapport (Document 1177) sur la relance de cette institution. Parmi les questions soulevées, l'une des plus importantes a été de savoir si les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe ne pourraient pas être invités à fournir, à leurs parlements nationaux ou à leurs commissions, des informations plus détaillées. Là encore, des objections pourraient être opposées à cette procédure, mais la réponse serait, une fois de plus, qu'il ne s'agit pas d'une solution provisoire, mais d'un expédient.

15. A cet égard se pose une autre question à la fois de principe et d'organisation : bien que déroulant de la réponse du Conseil des Ministres à la Recommandation n° 52, elle va finalement beaucoup plus loin. Je pense que nos relations avec le Conseil ne sont susceptibles de trouver, à l'avenir, des bases plus solides que si nous pouvons étendre le champ de nos activités, les rendre indispensables ou tout au moins plus précieuses, ou en accroître la vitalité. On pourrait, par exemple, examiner la question de la préparation, par des experts, d'avis concis et substantiels sur des problèmes particuliers de politique étrangère ; ces avis pourraient être préparés soit par des membres de notre groupe, soit par un expert non parlementaire spécialement engagé dans ce but. Bien que cette question soit liée, je pense, au sujet qui nous intéresse actuellement, elle est d'une portée beaucoup plus vaste et ne peut être en conséquence que mentionnée brièvement ici, sans qu'il soit possible d'entrer dans les détails.

***Energy problems of member States
of Western European Union¹***

REPORT²

***submitted on behalf of the General Affairs Committee³
by Mr. Hynd, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION No. I
on the association of Great Britain with the energy policy of the Six

DRAFT RECOMMENDATION No. II
on general energy problems in Europe

DRAFT OPINION
on the participation of Great Britain in the work of the Energy Inter-Executive of the European Communities

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Hynd, Rapporteur

Introduction : Some aspects of the energy problem

Part One : Energy in the world today

- A. Prospective consumption of energy
- B. Prospective production of energy
 - (a) Reserves and resources available
 - (b) Nuclear energy
 - (c) Natural gas

Part Two : New energy problems in Europe

- A. A description of the problems
- B. The new problems in the European context

Part Three : Finding the appropriate machinery to deal with the problem

- A. What organ ?
- B. Possible alternatives
 - (a) A new "Energy Authority"
 - (b) Handing over to E. C. S. C.
 - (c) Strengthen the powers of the Inter-Executive
 - (d) How can Britain be associated ?
 - (e) The overall position

APPENDIX I : Statistics

APPENDIX II : Treaties and texts relating to the proposals contained in the report

1. See Order No. 15 (1960).

2. Adopted unanimously by the Committee.

3. *Members of the Committee* : Mr. Kirk (Chairman) ; MM. Heye, Junot (Vice-Chairmen) ; MM. Abdesselam, Albu, Alric (Substitute : Arthur Conte), Bettoli (Substitute : Sibille), Cravatte, Dehoussé (Substitute : Molter), Hynd,

Kliesing, Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (Substitute : Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal, Sourbet, Mme Stoffels-van Haafoten, MM. Struye, Zimmer.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

***Les problèmes énergétiques des Etats membres
de l'Union de l'Europe Occidentale¹***

RAPPORT²

***présenté au nom de la Commission des Affaires Générales³
par M. Hynd, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION n° I
sur l'association de la Grande-Bretagne à la politique énergétique des Six

PROJET DE RECOMMANDATION n° II
sur les problèmes généraux de l'énergie en Europe

PROJET D'AVIS
sur la participation de la Grande-Bretagne aux travaux de l'Interexécutif
énergie des Communautés européennes

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Hynd, rapporteur

Introduction : Quelques aspects du problème énergétique

Première Partie : L'énergie dans le monde moderne

- A. La consommation future d'énergie
- B. La production future d'énergie
 - (a) Réserves et ressources disponibles
 - (b) Energie nucléaire
 - (c) Gaz naturel

Deuxième Partie : Problèmes nouveaux de l'énergie en Europe

- A. Comment se manifestent ces problèmes ?
- B. Pourquoi l'Europe a-t-elle à faire face à ces problèmes nouveaux ?

Troisième Partie : Pour une solution au problème de l'énergie en Europe

- A. Quel organisme ?
- B. Autres solutions possibles
 - (a) Une nouvelle « autorité de l'énergie »
 - (b) Transfert à la C.E.C.A.
 - (c) Renforcer les pouvoirs de l'Interexécutif
 - (d) Comment y associer la Grande-Bretagne ?
 - (e) L'aspect général

ANNEXE I : Statistiques

ANNEXE II : Traité et textes relatifs aux propositions contenues dans le rapport

1. Cf. Directive n° 15 (1960).

2. Adopté par la Commission à l'unanimité.

3. *Membres de la Commission* : M. Kirk (président) ; MM. Heye, Junot (vice-présidents) ; MM. Abdesselam, Albu, Alrio (suppléant : Arthur Conte), Bettoli (suppléant : Sibille), Cravatte, Dehouze (suppléant : Molter), Hynd,

Kliesing, Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (suppléant : Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal, Sourbet, Mme Stoffels-van Haften, MM. Struye, Zimmer.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation No. I
*on the association of Great Britain
with the energy policy of the Six*

The Assembly,

Considering the increasing need for energy supplies amongst the European countries, which makes them increasingly dependent on imports, and the consequent strains on the security of European energy supplies as well as on the European balance of payments position;

Considering the immense capital investments involved and the consequent need for co-ordination in this field;

Considering the responsibility of member States to conserve their indigenous resources and to protect the manpower necessary for their exploitation;

Considering the great potentialities of nuclear energy which likewise require co-ordinated action;

Considering the present crisis in the coal industry and the social and economic problems it raises;

Considering the growing discrepancies of national energy policies and the possible political implications;

Aware of the fact that these problems can be solved only in the framework of an overall energy policy,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Invite the institutions of the E.C.S.C. and the Government of the United Kingdom to provide, within the framework of the Council of Association of the United Kingdom and the E.C.S.C., the procedure necessary for the promotion of a co-ordinated policy between the seven member countries for all energy questions in accordance with the convention of association;

2. With this in view, invite representatives of the Commission of the European Economic Community and of the Commission of the European Atomic Energy Community as members of the Inter-Executive Energy Committee of the European Communities to attend those meetings of the Council of Association called for the purpose of discussing the energy policy.

Draft Recommendation No. II
*on general energy problems
in Europe*

The Assembly,

Having considered the report by its General Affairs Committee,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Consider in the framework of the reform of the O.E.E.C. and the creation of the O.E.C.D., the creation of a body open to all member countries, regrouping the specialised committees of the O.E.E.C. dealing with the various sources of energy so as to tackle jointly the problems they encounter in the production and consumption of energy and their repercussions on third countries and particularly underdeveloped countries.

Draft Opinion

*on the participation of Great Britain
in the work of the Energy Inter-Executive
of the European Communities*

The Assembly,

Recognising that a common policy in the field of energy can only be effectively implemented through a central body with adequate powers,

EXPRESSES THE OPINION

That the Inter-Executive body of the three Communities, together with representatives of the British Government, should be authorised to study and make recommendations in the matter of energy policy, should be constituted as a permanent or semi-permanent body and provided with whatever powers may be possible, to:

- (a) maintain a continuing watch over and study of such matters as changes in consumer trends; growth of energy needs; price factor; progress of stocks, resources and explorations; requirements and co-ordination of capital expenditure in the production, refining, conversion and distribution of energy; co-ordination of hydro-electrical developments; measures taken by individual governments; the special needs of the different areas; progress

Projet de recommandation n° I
*sur l'association de la Grande-Bretagne
 à la politique énergétique des Six*

L'Assemblée,

Considérant la demande de plus en plus grande d'énergie des pays d'Europe qui les fait dépendre de plus en plus des importations qui rendent précaires la sécurité des approvisionnements européens en énergie ainsi que l'équilibre de la balance des paiements européens ;

Considérant l'immensité des investissements en jeu et la nécessité qui en découle d'une coordination en ce domaine ;

Considérant la responsabilité que les Etats membres ont de préserver leurs ressources intérieures et de prendre soin de la main-d'œuvre nécessaire à leur exploitation ;

Considérant les grandes virtualités de l'énergie atomique qui, elles aussi, requièrent une action coordonnée ;

Considérant la crise charbonnière actuelle et les problèmes économiques et sociaux qu'elle soulève ;

Considérant les divergences croissantes des politiques énergétiques nationales ainsi que leurs implications possibles sur le plan politique ;

Consciente du fait que ces problèmes ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une politique énergétique générale,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. D'inviter les institutions de la C.E.C.A. et le gouvernement du Royaume-Uni à mettre en place, dans le cadre du Conseil d'association du Royaume-Uni et de la C.E.C.A., les procédures nécessaires afin de promouvoir une politique coordonnée des sept pays membres dans l'ensemble des questions énergétiques, conformément à la convention d'association ;

2. A ces fins, d'inviter des représentants de la Commission de la Communauté Economique Européenne et de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie atomique, en tant que membres du Comité interexécutif énergie des Communautés européennes, à assister aux réunions du Conseil d'association consacrées à la discussion de la politique énergétique.

Projet de recommandation n° II
*sur les problèmes généraux de l'énergie
 en Europe*

L'Assemblée,

Sur rapport de sa Commission des Affaires Générales,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

D'envisager, dans le cadre de la réforme de l'O.E.C.E. et de la création de l'O.C.D.E., la création d'un organisme ouvert à tous les pays membres regroupant les Comités spécialisés existant à l'O.E.C.E. traitant des diverses sources d'énergie afin d'aborder en commun les problèmes que leur posent la production et la consommation de l'énergie ainsi que leurs conséquences sur les pays tiers, et notamment les pays sous-développés.

Projet d'avis

*sur la participation de la Grande-Bretagne
 aux travaux de l'Interexécutif énergie
 des Communautés européennes*

L'Assemblée,

Reconnaissant qu'une politique commune dans le domaine de l'énergie ne peut être mise en œuvre de manière effective que par l'intermédiaire d'un organe central, doté de pouvoirs appropriés,

EXPRIME L'AVIS

Que le Comité interexécutif des trois Communautés européennes existantes, avec la participation de représentants du gouvernement britannique, soit autorisé à étudier et faire des recommandations dans le domaine de la politique énergétique et soit constitué sur une base permanente ou semi-permanente, ainsi que doté des pouvoirs qui seraient nécessaires, de façon à :

- (a) suivre en permanence et étudier les modifications dans l'orientation de la consommation ; la croissance des besoins en énergie ; le facteur des prix ; l'accroissement des stocks, des ressources et des prospections ; les besoins et la coordination en matière de capitaux investis dans la production, le raffinage, la conversion et la distribution de l'énergie ; la coordination

and development of research into production and usage of fuels, with particular reference to the co-operative development of nuclear energy, and the pooling of funds necessary for these purposes;

- (b) establish the necessary limited secretariat, including a corps of experts in the various branches of energy to enable such activities to be carried out;
- (c) produce regular reports on these matters as well as recommendations and conventions for acceptance or ratification by the respective governments.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Hynd, Rapporteur)

INTRODUCTION

Some aspects of the energy problem

1. Under Article I of the Brussels Treaty, the High Contracting Parties undertook:

“so to organise and co-ordinate their economic activities as to produce the best possible results, by the elimination of conflict in their economic policies, the co-ordination of production and the development of commercial exchanges”,

and also (Article II):

“to promote the attainment of a higher standard of living by their peoples”,

both by:

“direct consultation and *any specialised agencies*”.

- 2 It is therefore incumbent on the WEU Assembly to take cognizance now of the recent developments in the field of energy, which have led to the widespread demands within the European Communities for the co-ordination of energy policy in the common interest.

3. The fact that an adequate and assured supply of energy is one of the main bases of economic security and improved living standards, needs little emphasising here. Already it was fully recognised in the fact that the first concrete step towards European unity in 1952 was the establishment of the Coal and Steel Community, and the second, the setting up of Euratom.

4. The problem and the prospect then were the desperate shortage of fuels; to-day the problem has become, quite suddenly, one of abundance, but an abundance which has brought its own new problems, both social and economic, the scope and possible gravity of which have already been expressed, and the implications for Europe elaborated in the series of admirable reports and studies which have been produced notably by the O.E.E.C., E.C.S.C, E.E.C. and Euratom¹.

5. It is significant that all of these reports, although based on varying methods of assessment and calculation, and produced at different periods when the outlook for energy was very different, have nevertheless produced a striking measure of agreement amongst the various experts to the effect that prospective energy demand and supply in the OEEC area can be expected to increase (from the 777 million tons of coal equivalent of 1955) to some 1,010 million tons in 1965, and 1,325 in 1975 (30% and 70% respectively)².

6. It was in the light of this and other conclusions emerging from his own wide investigations that Professor Robinson, in his report to the O.E.E.C. this year, declared:

“It is impossible to study these problems without being impressed by the fact that many of the problems can only be solved satisfactorily on an international scale”,

1. See Appendix I, A.

2. See Appendix I, B.

de l'exploitation hydro-électrique ; les mesures prises par les gouvernements nationaux ; les besoins particuliers aux différentes régions ; les progrès et l'évolution de la recherche en matière de production et d'utilisation des combustibles, en ce qui concerne plus particulièrement le développement en commun de l'énergie atomique et la mise en commun des fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs ;

- (b) constituer le secrétariat réduit mais indispensable, comprenant un groupe d'experts appartenant aux différentes branches de l'énergie, afin d'être en mesure de poursuivre ces activités ;
- (c) publier régulièrement des rapports sur ces questions ainsi que des recommandations et des conventions destinées à être acceptées ou ratifiées par les gouvernements respectifs.

Exposé des motifs

(présenté par M. Hynd, rapporteur)

INTRODUCTION

Quelques aspects du problème énergétique

1. Par l'article I du Traité de Bruxelles, les Hautes Parties Contractantes convenaient :

« d'organiser et de coordonner leurs activités économiques en vue d'en porter au plus haut point le rendement, par l'élimination de toute divergence dans leur politique économique, par l'harmonisation de leur production et par le développement de leurs échanges commerciaux »,

et, par l'article II :

« d'élèver le niveau de vie de leurs peuples »

par la voie :

« de consultations directes et *au sein des Institutions spécialisées* ».

2. Il incombe, par conséquent, à l'Assemblée de l'U.E.O. de prendre maintenant connaissance des progrès réalisés récemment dans le domaine de l'énergie, progrès qui sont à l'origine de nom-

breuses demandes, au sein des Communautés européennes, de coordination des politiques énergétiques dans l'intérêt commun.

3. Il n'est pas besoin d'insister ici sur le fait qu'une alimentation en énergie adéquate et sûre constitue l'une des bases principales de la sécurité économique et de l'élévation du niveau de vie. Ce fait était déjà pleinement reconnu il y a plusieurs années, et la preuve en est que le premier pas concret vers l'unité européenne a été la création, en 1952, de la Communauté Charbon-Acier et le second, celle de l'Euratom.

4. Le problème et la perspective étaient alors la pénurie critique de combustibles. Aujourd'hui, le problème est devenu brusquement celui de l'abondance, mais d'une abondance apportant avec elle de nouveaux problèmes, à la fois sociaux et économiques qui lui sont propres, et dont l'envergure et la gravité possible ont été déjà mises en lumière, dont les dangers pour l'Europe ont été étudiés en détail dans une série d'admirables rapports et études publiés, en particulier, par l'O.E.C.E., la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom¹.

5. Il est significatif que tous ces rapports, bien que fondés sur des méthodes différentes d'évaluation et de calcul, et publiés à des époques où les perspectives énergétiques étaient très différentes, témoignent néanmoins que les différents experts s'accordent, et d'une manière frappante, à reconnaître qu'on doit s'attendre, dans le domaine énergétique, à ce que l'offre et la demande passent, dans les pays de l'O.E.C.E. (de 777 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1955) à quelque 1.010 millions de tonnes en 1965, et à 1.325 en 1975 (30 % et 70 % respectivement)².

6. C'est à la lumière de cette conclusion et de celles tirées de ses recherches exhaustives, que le Professeur Robinson déclarait cette année, dans le rapport de l'O.E.C.E. :

« Il est impossible d'aborder ces problèmes sans être impressionné par le fait que nombre d'entre eux ne peuvent être résolus d'une manière satisfaisante qu'à l'échelle internationale »,

1. Voir Annexe I, A.

2. Voir Annexe I, B.

and that, for example:

"the full exploitation of the Sahara may ultimately be possible only with a widespread distribution system, making available supplies throughout Western Europe. Equally, the full exploitation of the potential economies of integrating the generation of electricity in hydro- and thermal plants may increasingly require the further inter-connection of the electricity systems of different countries."

He therefore called for:

"the closer physical integration of energy supplies in Western Europe, and particularly for the improvement of energy supplies in areas that are at present relatively less well supplied."

PART ONE

ENERGY IN THE WORLD TODAY

Importance to Europe

7. The great advance of European standards in the last century has been due primarily to the unique position in which Europe, almost alone, disposed of the only known source of mass energy — coal — from which sprang our industrial supremacy, as well as our dominance of the world markets for manufactured goods. In the nineteenth century the present WEU countries produced 75 % of world energy needs; today we only produce 15 % and need to import 25 % of our own requirements.

8. Today it is the United States that has taken the lead in higher material standards of living as well as in the share of world exports, based on a high rate of productivity, which is based, in turn, on a considerably higher rate of energy consumption as compared with any other country or area, the per head consumption being 8.9 (tons of coal equivalent) as against 4.6 in the United Kingdom, 2.5 in the EEC area, and 1.4 in the world as a whole. (USSR consumption is now estimated at 3 tons per head).

A. Prospective consumption of energy

9. All estimates of prospective energy consumption over the next 15 or 20 years must necessarily be subject to many reservations, not only as regards the inevitable uncertainties as to the rate of progression in the general economy — upon which energy estimates are chiefly based — but also the many possibilities of unforeseen developments which might well alter the whole picture overnight.

10. Until 1906 it was assumed that the only economical method of obtaining power was through burning coal to make steam for the conventional steam engine. The invention of the steam turbine altered all that. And we have, in our own time, seen the revolution of oil, the new horizons opened up by the advent of natural gas, and the promise of nuclear energy.

11. Nonetheless, the picture presented to us today¹ gives some indication of the scale of increase in energy demand on which we must base our present considerations, i. e. 70 % increase by 1975 (over 1955) representing an additional 548 million tons of coal equivalent, while the increase required in our electricity production in the same period to meet prospective demand is no less than 278 %. Sir John Cockcroft, a member of the United Kingdom Atomic Energy Authority, looking still further ahead, estimates that by the end of the present century (i. e. in 40 years' time) the world may be using as much as 10 billion tons of coal equivalent, against today's consumption of only 4 billion tons.

B. Prospective production of energy

(a) Reserves and resources available

12. What then are the total resources available to meet such heavy demands? As regards coal, there is little to fear. Only 3.7 % of the known

1. See Appendix I, B.

2. See Appendix I, C.

et que, par exemple :

« les ressources en gaz naturel de l'Europe et du Sahara ne pourront, en définitive, être pleinement exploitées que grâce à un vaste réseau de distribution répartissant les approvisionnements dans toute l'Europe occidentale. De même, pour tirer tout le parti possible de la production d'électricité des centrales hydrauliques et thermiques, il pourra être nécessaire de pousser l'interconnexion des réseaux des différents pays. »

Il demandait, en conséquence :

« une intégration matérielle plus étroite des approvisionnements de l'Europe occidentale en énergie, et en particulier, la possibilité d'améliorer la fourniture d'énergie aux régions qui, actuellement, sont relativement moins bien approvisionnées. »

PREMIERE PARTIE

L'ENERGIE DANS LE MONDE MODERNE

Importance pour l'Europe

7. L'élévation sensible du niveau de vie intervenue en Europe au cours du siècle dernier est due, en premier lieu, au fait que l'Europe se trouvait alors dans une position unique : elle disposait, presque à elle seule, de l'unique source connue d'énergie industrielle, le *charbon*, qui a été la source de notre suprématie industrielle ainsi que de la conquête des marchés mondiaux par nos produits manufacturés. Au XIX^e siècle, les pays qui forment actuellement l'U.E.O. satisfaisaient à 75 % des besoins énergétiques mondiaux ; nous ne couvrons aujourd'hui que 15 % de ces besoins et devons importer 25 % des quantités qui nous sont nécessaires.

8. Aujourd'hui, c'est aux Etats-Unis que revient la première place pour le niveau de vie de la population et pour le pourcentage des exploitations mondiales. Cette première place est due à un taux élevé de productivité, fondé à son tour sur un taux de consommation d'énergie considérablement plus élevé que n'importe quel autre pays ou zone, la consommation par habitant étant de 8,9 (tonnes d'équivalent charbon) contre 4,6 pour le Royaume-Uni, 2,5 pour la zone de la C.E.E. et 1,4 pour le monde dans son ensemble. (On admet que la consommation en U.R.S.S. atteint maintenant 3 tonnes par habitant).

A. La consommation future d'énergie

9. Toutes les prévisions qui se rapportent à la consommation future d'énergie au cours des 15 ou 20 prochaines années appellent, naturellement, de nombreuses réserves, non seulement en raison des incertitudes inévitables relatives au taux de croissance de l'économie générale — sur lequel sont, en majeure partie, fondées les prévisions énergétiques — mais aussi des nombreuses possibilités de développements imprévus qui pourraient fort bien, d'un jour à l'autre, bouleverser les données.

10. Jusqu'à 1906, on supposait que la seule méthode pour obtenir économiquement de l'énergie était, grâce à la combustion du charbon, de fabriquer de la vapeur d'eau pour la classique machine à vapeur. L'invention de la turbine à vapeur a changé tout cela. Et nous avons vu, à notre époque même, la révolution du pétrole, les nouvelles perspectives qu'ouvre l'avènement du gaz naturel et les promesses de l'énergie atomique.

11. Néanmoins, la situation, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui¹, donne quelque indication du taux d'augmentation qui sera celui de la demande d'énergie et sur lequel nous devons fonder nos considérations actuelles : 70 % en 1975 (par rapport à 1955), ce qui représente un supplément de 548 millions de tonnes d'équivalent charbon, alors que le taux d'augmentation requis au cours de la même période, dans le domaine de la production électrique, pour faire face de la demande future s'élève à 278 %². Sir John Cockcroft, membre de « l'Autorité britannique de l'énergie atomique », regardant plus loin encore vers l'avenir, prévoit qu'à la fin du siècle actuel (c'est-à-dire dans 40 ans) le monde utilisera peut-être 10 milliards de tonnes d'équivalent charbon, en comparaison de 4 milliards de tonnes seulement aujourd'hui.

B. La production future d'énergie

(a) Réserves et ressources disponibles

12. Quelles sont donc les ressources totales disponibles pour faire face à une aussi forte demande ? En ce qui concerne le *charbon*, il n'y a

1. Voir Annexe I, B.

2. Voir Annexe I, C.

world resources have so far been extracted, leaving sufficient to provide for the next 1,250 years.

13. With *oil*, the picture is more obscure, and very different estimates have been given by various authorities. The Commission for Energy Policy of the E.E.C. has estimated 38 years' supply at present rates of consumption; the World Petroleum Report 1958 estimated the known reserves at 35,240 million tons, of which 51 % could be extracted *by presently known methods*, giving us 30 years' supply; the E.C.S.C. calculates 50 years, while Mr. King Hubbert, the Shell Company's geologist, who considers that only 30 % is recoverable, gives us only 20 years.

14. These assumptions are still extremely hypothetical, for whilst the world's coal reserves have been fairly decisively traced and recorded, oil exploration and extraction are still in the growing stages, and new methods of extraction (such as deep drilling) are already opening up resources previously classified as irrecoverable, whilst many entirely new fields will almost certainly yet be found.

15. Our indigenous oil resources are still relatively meagre, although considerable advances have been made in recent years. Thus Robinson shows requirements of between 200 and 340 m.t.c.e.¹ by 1965 and 300-550 m.t.c.e. by 1975. Our indigenous production in these years is only expected to reach some 30 m.t.c.e. and 50 m.t.c.e. respectively (*i. e.* not more than 15 % in each case).

16. Saharan oil should provide substantial additional supplies, but although some French calculations would suggest that by 1961 Western Europe will have enough oil from indigenous supplies plus the French share of Middle East oil to exceed her total needs, will be self-supporting from indigenous plus Saharan oil by 1963, and, without Middle East supplies at all and assuming no increase in present production rates, will have an export surplus after 1965, these assumptions are somewhat difficult to accept bearing in mind

the nature of Saharan oil and the probability — if not the certainty — that the heavier oils of the Middle East will still require to be imported in considerable quantity whatever progress may be made with the production and transport of Saharan lighter oils.

17. Nevertheless, the Saharan pipelines will carry about 170,000 barrels a day during 1960, rising to 500,000 barrels by 1965, and will certainly make large inroads into the European markets. The advent of Saharan natural gas will, in turn, reduce the need to import such large quantities of fuel oil from the Middle East or elsewhere.

18. At the moment the Middle East is not only the most prolific producer outside the United States (and the United States is no longer an exporting, but has become a net importing country for oil), but is still developing output at a rate not reached by any other source, except maybe, the U.S.S.R. Thus, while world production increased between 1951 and 1960 by over 7 % per annum, the rate of increase in the first six months of this year over the same period in 1959 was only 5.7 %, and the United States production was actually *lower* than the 1959 figure, Venezuela remained stable, but the Middle East production was up by 13 % (15 million tons), Saharan production was, of course, showing an even greater percentage increase over 1959 but on a much lower index as yet, *i. e.* 800 % increase on 300,000 tons only, to a total production between January and June 1960 of 2.9 million tons.

19. For the same comparative period (January-June 1959/1960) Russian expansion was at the rate of 14 %, to produce 70.7 million tons (which should be compared with the total production of Venezuela of 75.4 million tons). This follows the broad programme of the current 7-year plan which aims at a production of 230-240 million tons by 1965.

20. It is to be anticipated, therefore, that the present oil exports from Russia will soon be reaching much more considerable proportions, particularly when it is considered that Russian

1. m.t.c.e. = million tons coal equivalent.

rien à craindre. Seulement 3,7 % des ressources mondiales connues ont été extraits à ce jour, ce qui laisse des quantités suffisantes pour les 1.250 prochaines années.

13. Pour ce qui est du pétrole, la situation est moins claire, et des prévisions très différentes ont été formulées par diverses autorités. La Commission de politique énergétique de la C.E.E. nous donne 38 ans de réserves, au rythme actuel de consommation. Le rapport sur le pétrole dans le monde (1958) estime les réserves connues à 35.240 millions de tonnes dont 51 % pourraient être extraits par *les méthodes actuellement connues*, ce qui nous donnerait des réserves pour 30 ans ; la C.E.C.A. prévoit 50 ans alors que M. King Hubbert, géologue de la Compagnie Shell, qui estime que seulement 30 % des réserves sont récupérables, ne nous accorde que 20 ans.

14. Ces suppositions sont elles-mêmes des plus hypothétiques du fait que, alors que les réserves charbonnières du globe ont été détectées et délimitées avec une précision suffisante, la recherche et l'extraction du pétrole en sont encore au premier stade, et de nouvelles méthodes d'exploitation (telle que le forage profond) mettent à jour des ressources classées auparavant comme irrécupérables ; en outre, il est presque certain que de nombreux gisements, entièrement nouveaux, vont être encore découverts.

15. Nos ressources indigènes de pétrole sont encore relativement maigres, bien qu'une avance considérable ait été réalisée récemment. Ainsi Robinson montre que les besoins se situeront entre 200 et 340 m.t.e.c.¹ en 1965, et entre 300 et 550 m.t.e.c. en 1975. Notre production métropolitaine, pour ces mêmes années, n'est estimée s'élever qu'à environ 30 m.t.e.c. et 50 m.t.e.c. respectivement (c'est-à-dire pas plus de 15 % dans chaque cas).

16. Le pétrole du Sahara devrait procurer de substantielles ressources nouvelles, mais bien que quelques estimations françaises suggèrent qu'en 1961 l'Europe occidentale aura plus de pétrole qu'il ne lui en faudra — en provenance de ses ressources intérieures, et de la part française du pétrole du Moyen-Orient — pour équilibrer ses besoins totaux ; atteindra l'autarcie avec les ressources indigènes et le pétrole saharien en 1963 ; et, sans les ressources du Moyen-Orient et compte non tenu d'une augmentation du rythme de pro-

duction, aura un surplus exportable après 1965 ; ces prévisions sont quelque peu difficiles à accepter si l'on tient compte de la nature du pétrole saharien et de la probabilité — sinon de la certitude — que les pétroles plus lourds du Moyen-Orient devront encore être importés en quantités considérables, quels que soient les progrès accomplis dans le domaine de la production et du transport du pétrole saharien plus léger.

17. Néanmoins, les pipe-lines sahariens transporteront environ 170.000 barils par jour en 1960, pour passer à 500.000 barils en 1965, et prendront certainement une part importante des marchés européens. L'arrivée du gaz naturel saharien, à son tour, réduira les besoins d'importer d'aussi grandes quantités de pétrole du Moyen-Orient ou d'ailleurs.

18. A l'heure actuelle, le Moyen-Orient n'est pas seulement le producteur le plus important en dehors des Etats-Unis (et les Etats-Unis ne sont plus une puissance exportatrice, mais au contraire, une puissance importatrice de pétrole), mais il est encore en train de développer sa production à un rythme qui ne se compare à aucun autre, à l'exception, peut-être, de l'U.R.S.S. Ainsi, alors que la production mondiale s'est accrue de plus de 7 % par an entre 1951 et 1960, le rythme de progression dans les six premiers mois de cette année, par rapport à la même période en 1959, était de 5,7 % seulement, et la production des Etats-Unis a été *plus basse* en fait qu'en 1959, celle du Venezuela restant stable, tandis que la production du Moyen-Orient augmentait de 13 % (15 millions de tonnes) ; la production du Sahara accusait, bien entendu, en pourcentage, un accroissement encore plus grand par rapport à 1959, mais à partir d'un niveau plus bas, à savoir 800 % d'augmentation à partir de 300.000 tonnes seulement, pour une production totale, entre janvier et juin 1960, de 2,9 millions de tonnes.

19. Pour la même période comparative (janvier-juin 1959/1960) la progression de la production russe a été de 14 % avec une production globale de 70,7 millions de tonnes (qui doit être comparée à la production totale du Venezuela de 75,4 millions de tonnes). Cette expansion correspond au programme du plan septennal actuel qui prévoit une production de 230-240 millions de tonnes en 1965.

20. On peut prévoir, par conséquent, que les exportations pétrolières actuelles de la Russie vont bientôt atteindre des proportions beaucoup plus considérables, particulièrement quand on

1. m.t.e.c. = millions de tonnes équivalent charbon

oil delivered to Italy costs only \$ 1.53 a barrel, which is slightly cheaper than Kuwait oil at full discount rates.

21. Russia is now discovering oil in Siberia, and her Turkmenia field has been described as "a new Middle East"¹. Russian production is expected to soar from the 113 million tons of 1958 to 140 million tons in 1959² to some 230 million tons by 1965; she is already exporting 14.5 million tons per annum to the free world, and this figure is certain to swell rapidly over the next few years. In 1958 already, 6% of oil imports to Western Europe came from Russia.

22. One of the phenomena of oil developments over recent years indeed has been that, as consumption increased, the known reserves, far from diminishing, have progressively grown. Thus, despite the fact that world production has risen since 1951 from 605 million tons to 926.4 million in 1959 (an increase of 61.6% in annual production), the estimated reserves today represent some 40 years' supply (at current rates of production) as against only 24 years in 1951³.

(b) Nuclear energy

23. Even without nuclear energy then, there appear to be sufficient supplies of energy available in the world to cover our needs for some time to come. But the OEEC countries are still dependent on imports as to 27% of their total energy needs, and by 1965 this proportion will have risen to 32%, by 1975 some 40%⁴. Euratom's Third General Report calculates that by 1980 we shall require to import no less than 50% of our primary fuels if no further nuclear plants beyond those already planned are forthcoming.

24. As the Euratom Report emphasises:

1. Total production in the Middle East in 1959 was 270 million tons.
2. Compared with a total production of 150 million tons in Venezuela.
3. See Appendix I, D.
4. See Appendix I, B.

"Imports of fuel on such a large scale could have wide repercussions in the economy generally and might, in particular, affect the security of our position with regard to the supply and cost of energy as well as upset the balance of payments."

25. In other words, if by 1980 there should be no nuclear energy available except the 2,000 MW laid down for 1965 (and assuming this target is, in fact, attainable), the Community would require to import 379 m.t.e.e. of energy, whereas, if the full capacity of nuclear power estimated should be achieved by the plants now scheduled for 1980, the imports needed would fall to 218 m.t.e.e. or 36%, representing a saving in foreign exchange, at a price of 13.5 dollars per t.e.e., of some 1,400 million dollars (£ 500 million).

26. Euratom's earlier target of "more nuclear energy by 1980 than the total electricity now being produced from all sources, and equalising 30% of the total electricity of 1980" has, like the United Kingdom programme, recently been modified (as has Russia's programme).

27. It should be noted, however, that these modifications in no way imply any reversals in the progress of experimentation, but are due to the much more welcome fact that the immediate urgency has been reduced by reason of:

- (i) the emergence of plentiful supplies of other forms of primary energy (chiefly oil);
- (ii) the fall in costs of these alternative fuels, largely as a result of what may nonetheless prove to be a temporary drop in freight rates of oil and coal imported;
- (iii) the striking advances made in the techniques in the usage of other fuels, and in particular in their conversion — leading to further reductions in the costs of conventional electricity.

28. The fact that such considerations have made reductions in the nuclear energy programmes possible can also be welcomed in view of the fact that nuclear power stations are still highly experimental and their capital costs heavy, but that experience is rapidly bringing about a reduction of these costs of construction and usage, and the present type of stations may well have to be re-

considère que le pétrole russe vendu en Italie coûte seulement \$ 1,53 le baril, ce qui est légèrement moins cher que le pétrole de Koweit, même déduction faite de tous les taux de rabais.

21. La Russie découvre actuellement du pétrole en Sibérie et son gisement du Turkménistan a été qualifié de « nouveau Moyen-Orient »¹. On s'attend à ce que la production soviétique passe rapidement de 113 millions de tonnes en 1958, à 140 millions de tonnes en 1959² à quelque 230 millions de tonnes en 1965; la Russie exporte déjà vers le monde libre 14,5 millions de tonnes par an et ces chiffres vont certainement augmenter rapidement au cours des prochaines années. En 1958, 6 % du pétrole importé par l'Europe occidentale venait déjà de Russie.

22. Au cours de ces dernières années, l'une des caractéristiques les plus curieuses de l'évolution de la situation pétrolière a été la suivante : à mesure que la consommation a augmenté, les réserves connues, loin de diminuer, ont augmenté progressivement. Ainsi, en dépit du fait que, depuis 1951, la production mondiale est passée de 605 millions de tonnes à 926,4 millions de tonnes en 1959 (une augmentation de 61,6 % de la production annuelle), les réserves actuellement évaluées représentent 40 années de consommation (au taux actuel de production) contre 24 ans seulement en 1951³.

(b) *Energie nucléaire*

23. Même en l'absence de l'énergie nucléaire, il semble donc qu'il existe des réserves suffisantes d'énergie disponibles dans le monde pour couvrir nos besoins pendant une certaine période. Mais les pays de l'O.E.C.E. dépendent encore des importations dans une proportion de 27 % du total de leurs besoins en énergie, et, en 1965 cette proportion atteindra 32 %, en 1975, 40 %⁴. Le troisième rapport général de l'Euratom calcule qu'en 1980 il faudra importer pas moins de 50 % de nos combustibles primaires, s'il ne se construit aucune autre centrale nucléaire que celles qui sont déjà prévues.

24. Comme le souligne le rapport de l'Euratom :

1. Production totale du Moyen-Orient en 1959 : 270 millions de tonnes.

2. A comparer avec la production totale du Venezuela s'élevant à 150 millions de tonnes.

3. Voir Annexe I, D.

4. Voir Annexe I, B.

« Un tel niveau d'importation dans ce domaine pourrait exercer de multiples effets sur l'économie générale, eu égard notamment à la sécurité souhaitable, en volume et en prix, de l'approvisionnement en énergie et aux séjourns de la balance des comptes. »

25. En d'autres termes, si en 1980 nous n'avons aucune énergie nucléaire disponible en dehors des 2.000 MW prévus pour 1965 (et en supposant que cet objectif soit en fait réalisable), la Communauté se trouverait dans l'obligation d'importer 379 m.t.e.c. d'énergie, alors que, si les centrales inscrites au programme pour 1980 parvenaient à tourner à pleine capacité comme il a été prévu, les importations nécessaires tomberaient à 218 m.t.e.c., soit 36 %, ce qui représenterait une économie en devises étrangères, au prix de 13,5 dollars par t.e.c., de quelque 1.400 millions de dollars (500 millions de livres).

26. Le premier objectif d'Euratom de « plus d'énergie atomique en 1980 que l'énergie électrique totale actuellement produite à partir de différentes sources et égalant 30 % de la production totale d'électricité de 1980 » a, comme le programme du Royaume-Uni, (et celui de la Russie) été récemment modifié.

27. Il doit être noté toutefois que ces modifications n'indiquent en aucune façon un renversement dans les progrès des expériences, mais sont dues au fait plus agréable que l'urgence immédiate a été réduite par :

- (i) l'intervention d'importantes ressources d'énergie primaire (principalement du pétrole) ;
- (ii) la chute du coût de ces combustibles résultant, dans une large mesure, de la chute du coût des transports du pétrole et du charbon importés ;
- (iii) les progrès spectaculaires faits dans les techniques d'utilisation des autres combustibles et, en particulier, en ce qui concerne leur conversion qui conduit à de nouvelles réductions du coût de l'électricité conventionnelle.

28. Le fait que de telles considérations ont rendu possibles les réductions des programmes d'énergie atomique peut aussi être favorablement accueilli, du fait que les centrales d'énergie atomique sont encore tout à fait expérimentales et leur coût d'investissement élevé, mais que l'expérience apporte rapidement une réduction de ces coûts de construction et d'entretien et que les

placed by more modern types by the time nuclear energy becomes fully competitive.

Costs of nuclear electricity

29. At the same time it must be noted that the costs of nuclear power production are falling even faster relatively, than those of conventional electricity. The United Kingdom Government White Paper of 20th June, 1960, which announced the cuts in the original nuclear programme claims that, for stations designed today, "conventional power costs are about 25 % less than nuclear costs in the United Kingdom, but... nuclear generation for base load purposes is likely to become cheaper than conventional generation by about 1970", an estimate which is confirmed by Euratom's Third General Report.

30. The OEEC Report (Robinson) similarly estimated that atomic energy would reach parity of cost with conventional energy by 1970 or 1975 — on the basis of the American experience of nuclear costs to date in existing stations (on a load factor of 75 % with loan charges over 20 years, as compared with 28 years in the case of a conventional power station). Thus:

	<i>Cost per kW</i>
Natural uranium reactor	250-350 dollars
Enriched uranium reactor	225-300 »
Conventional power station.....	125-155 »

31. This estimate is based on assumed financial charges of 14 %, and the United Kingdom picture is rather different, since financial charges there are much lower — at 8-8 ½ %.

32. Since the EEC countries have as yet no nuclear reactors, and only one in course of construction, there is no sound basis upon which the costs in Europe may be calculated, nor is any such experience likely to be gained before 1965 or later, by which time changes in interest rates alone might well make a considerable difference to the costs.

33. Some five years' experience of reactors, however, has already been gained in the United King-

dom and it is therefore interesting to note the views of Sir John Cockcroft, a member of the British Atomic Energy Authority on this point (as reported in *Atom*, June 1960):

"In British conditions, nuclear stations operating on base load will generate electricity at the same cost as coal-fired stations on base load by the late 1960s... assuming interest rates remain at around 5 ½ %."

The capital costs of the British nuclear power stations fell by more than 20 % between the first and fifth nuclear power stations, and are likely to fall a further 10-15 % by developments of the existing type. Beyond that, further falls of capital costs of the order of 20 % are foreseen by the end of the 1960s as new types of nuclear power stations now being developed (such as an advanced gas-cooled reactor) come into operation."

34. An even more encouraging picture was given in a lecture by Mr. P.T. Fletcher, Deputy Managing Director of the United Kingdom Atomic Energy Authority's Development and Engineering Group, on 2nd February, 1960, when he claimed that the cost of power from the present reactors operating in the United Kingdom was not more than 0.66d *per unit sent out*, of which capital charges accounted for 0.43d at a load factor of 75 %, whilst the corresponding figure for a coal-fired station of the same size, built at the same time, was 0.62d per unit (including 0.12d capital charges).

35. This is on a load factor of 75 %, and, as Fletcher recognised, the much higher capital costs of the nuclear station become quickly apparent as the load factor falls, e.g. for a load factor of 60 % the coal-fired station could produce at 0.65d per unit, while the cost of the nuclear unit would be 0.77d. He further pointed out that as a result of inflation and the government policy of raising interest rates, raising both the cost of materials and money (interest rates to public utilities from 4 % to 6 %), the respective costs based on the same calculations would now be (at 75 % load) about 0.73d nuclear and 0.6d conventional unit.

types actuels de centrales pourraient bien être remplacés par des types plus modernes lorsque l'énergie atomique deviendra tout à fait compétitive.

Coût de l'électricité d'origine atomique

29. En même temps, il faut noter que le coût de la production des centrales atomiques diminue même plus rapidement, en proportion, que celui de l'électricité d'origine conventionnelle. Le Livre Blanc du gouvernement britannique du 20 juin 1960, qui annonçait les réductions du programme atomique envisagé, indique que, pour les centrales construites à l'heure actuelle, « le coût de l'électricité d'origine conventionnelle est environ de 25 % inférieur, dans le Royaume-Uni, à celui de l'énergie d'origine atomique mais... l'énergie atomique, en ce qui concerne la charge de base, est susceptible de devenir meilleur marché que l'énergie conventionnelle vers 1970 », prévision qui est confirmée par le Troisième rapport général d'Euratom.

30. Le rapport de l'O.E.C.E. (Robinson) estimait, de même, que l'énergie atomique et l'énergie d'origine conventionnelle arriveront à égalité de coût en 1970 ou 1975 — sur la base de l'expérience américaine de coût actuel de l'énergie d'origine atomique dans les centrales existantes (pour un facteur de charge de 75 % avec des frais d'emprunt étagés sur 20 ans, contre 28 ans dans le cas d'une centrale conventionnelle). Ainsi :

	Coût par kW
Réacteur à l'uranium naturel	250-350 dollars
Réacteur à l'uranium enrichi	225-300 »
Centrale conventionnelle	125-155 »

31. Cette prévision est fondée sur des charges financières prévues de 14 % et, au Royaume-Uni, la situation est assez différente puisque les charges financières sont beaucoup plus basses, environ 8 à 8,5 %.

32. Comme les Etats membres de la C.E.E. n'ont pas encore de réacteurs atomiques et seulement un en voie de construction, il n'y a pas de bases solides sur lesquelles on puisse calculer les coûts en Europe. De même, il n'y a pas d'expérience qu'il semble possible d'acquérir avant 1965 ou même plus tard, et à cette date, les changements dans les seuls taux d'intérêt peuvent entraîner une différence considérable des coûts.

33. Le Royaume-Uni toutefois a déjà cinq années d'expérience en matière de réacteurs, et il

est par conséquent intéressant de noter les vues de Sir John Cockcroft, membre de « l'Autorité britannique de l'énergie atomique », sur ce point (telles qu'elles sont reproduites dans *Atom*, juin 1960) :

« Les centrales atomiques anglaises opérant en charge de base produiront l'électricité au même coût que les centrales thermiques opérant dans les mêmes conditions vers la fin des années 60... en supposant que le taux d'intérêt reste aux environs de 5,5 %.

Le coût d'installation des centrales nucléaires britanniques a été réduit de plus de 20 % entre la première et la cinquième centrale, et il est probable qu'une réduction supplémentaire de 10 à 15 % se produise grâce à des progrès sur le type existant. En outre, d'autres réductions du coût d'installation de l'ordre de 20 % sont prévues pour la fin des années 60, lorsque les nouveaux types de centrales nucléaires qui sont actuellement mis au point (un type perfectionné de réacteur refroidi par gaz, par exemple) entreront en service. »

34. Un tableau encore plus encourageant a été donné dans une conférence faite par M. P.T. Fletcher, Directeur adjoint du « United Kingdom Atomic Energy Authority's Development and Engineering Group », le 2 février 1960, quand il a affirmé que le coût de l'énergie en provenance des réacteurs opérant à l'heure actuelle dans le Royaume-Uni ne dépassait pas 0,66d. par unité produite, dont 0,43d. pour les charges d'investissement, pour un facteur de charge de 75 %, tandis que le chiffre correspondant pour une centrale thermique de mêmes dimensions construite à la même époque était de 0,62d. par unité produite (dont 0,12d. de charges d'investissement).

35. Ces calculs sont effectués pour un facteur de charge de 75 %, et comme M. Fletcher l'a reconnu, les coûts beaucoup plus élevés des investissements des centrales nucléaires apparaissent très rapidement dès que le facteur de charge décroît. Par conséquent, pour un facteur de charge de 60 %, une centrale thermique pourrait produire à un prix unitaire de 0,65d, alors que le coût de l'unité d'origine atomique serait de 0,77d. Il indiquait, en outre, qu'en raison de l'inflation et de la politique gouvernementale d'élévation du taux d'intérêt, l'augmentation à la fois du coût des produits et de l'argent (le taux d'intérêt pour les services publics s'élevant de 4 à 6 %), les coûts respectifs fondés sur les mêmes calculs seraient maintenant (pour une charge de 75 %)

36. This compares with the estimates made by Mr. Pittman of the U.S.A.E.C. for the prospects from the pressurised water and boiling water American type of reactors, and the higher financial charges of construction in the United States (14 % against 8-8 ½ % in the United Kingdom).

37. Mr. Pittman's calculations lead to the following result¹:

	Cost per kWh		
	Conventional	Nuclear	Difference %
1960/1965	8.74 mills	11 mills	+ 25
1965/1970	7.34 "	7.48 "	+ 2 ½
1970/1980	7.34 "	under 7.34 mills	— ?

38. These estimates are doubly interesting in that they bring out the basic problem of nuclear energy, which is neither how to produce it, nor how to obtain the raw materials, but the capital costs of constructing the power stations — and, incidentally, how susceptible, therefore, the progress of nuclear competitiveness is to governmental financial policy and particularly to rates of interest.

39. Mr. Fletcher's estimates, furthermore, were made on the basis of the first gas-cooled reactors of the Calder Hall type, whereas Britain is now proceeding to the development of fast breeder reactors, and improved gas-cooled reactors which will almost certainly bring reductions in both capital costs and fuel costs.

40. Making all allowances for the natural enthusiasm of those directly engaged in atomic energy, for the uncertainties of the movement of prices, interest rates, etc., it is interesting and relevant to compare the various estimates they have made — and which are, after all, based on actual experience acquired to date. These estimates, then, give the following assessments of the contribution nuclear energy might make towards the total between now and 1980:

1. For details of these calculations see Appendix I, E.

	In 10 ⁶ kWh			
	1965	1970	1975	1980
Euratom estimate	14	67	160	298
U.K.A.E.A. estimate	26	65	150	235
O.E.E.C. (Robinson)	33.46	—	60.210	—

i.e. an increase in nuclear progress as follows:

Euratom	3.6 %	12.9 %	22.7 %	31.2 %
U.K.A.E.A.	15.0 %	26.0 %	47.0 %	57.0 %
O.E.E.C. (Robinson)	4.7-6.5 %	—	5.17 %	—

41. There are, too, other reasons why we should push ahead as speedily as is reasonably possible with nuclear energy, *inter alia*:

- (i) It would be foolish for Europe alone to fail to exploit the potentialities of this new power of the future.
- (ii) Although Europe's own coal resources represent, statistically, many years' supply, our best seams are rapidly being worked out, and the narrower and deeper seams are bound to become less competitive with other fuels.
- (iii) The ascertainable oil reserves, even outside Europe and the Sahara, although still immense and growing, are by no means inexhaustible — and the need for energy will not stop in 1975 or even 2000. (The percentage of successful explorations in the United States is becoming progressively smaller already).
- (iv) Without nuclear energy Europe will continue to be dependent on imports of fuel, involving constant risk to security and assurance of continued supplies of fuel (as well as the mounting cost to our balance of payments). Nuclear energy, on the other hand, would make us once more independent.
- (v) Although nuclear energy is not yet an economical proposition, apparently inex-

d'environ 0,73d. pour l'énergie nucléaire et de 0,6d. pour l'énergie conventionnelle.

36. Ceci se compare avec les estimations faites par M. Pittman, de l'U.S.A.E.C., pour les types de réacteurs américains à eau pressurisée et à eau bouillante, et les charges financières plus élevées de construction aux Etats-Unis (14 % comparés à 8,8,5 % dans le Royaume-Uni).

37. Les calculs de M. Pittman conduisent aux résultats suivants¹ :

	Coût par kWh		
	Conven-tionnel	Nucléaire	Différence %
1960/1965	8,74 mills	11 mills	+ 25
1965/1970	7,34 »	7,48 »	+ 2 ½
1970/1980	7,34 »	au-dessous de 7,34 mills	— ?

38. Ces prévisions sont doublement intéressantes en ce qu'elles soulèvent le problème de base de l'énergie nucléaire qui n'est pas de savoir comment la produire ni comment obtenir les matières premières, mais quel est le coût de la construction des centrales et, incidemment dans quelle mesure le progrès de la concurrence de l'énergie atomique dépend de la politique financière gouvernementale et particulièrement du taux d'intérêt.

39. Les prévisions de M. Fletcher, en outre, étaient faites sur la base des premiers réacteurs refroidis par gaz du type Calder Hall, tandis que l'Angleterre est à l'heure actuelle, en train de mettre au point des réacteurs du type « breeder rapide » et des réacteurs améliorés refroidis par gaz qui apporteront presque certainement des réductions à la fois dans le coût de la construction et dans le coût du combustible.

40. Prenant en considération l'enthousiasme naturel de ceux qui sont lancés dans la production de l'énergie atomique, les incertitudes du mouvement des prix, des taux d'intérêts, etc., il est intéressant et pertinent de comparer les prévisions diverses qui ont été faites — et qui sont après tout fondées sur une expérience de fait acquise à l'heure actuelle. Ces prévisions donnent les estimations suivantes de la contribution que l'énergie d'origine atomique pourrait apporter à l'ensemble de la production énergétique entre maintenant et 1980 :

	En 10 ⁹ kWh			
	1965	1970	1975	1980
Prévisions				
Euratom	14	67	160	298
U.K.A.E.A.	26	65	150	235
O.E.C.E. (Robinson)	33-46	—	60-210	—
par conséquent, une augmentation dans la production atomique de :				
Euratom	3,6 %	12,9 %	22,7 %	31,2 %
U.K.A.E.A.	15,0 %	26,0 %	47,0 %	57,0 %
O.E.C.E. (Robinson)	4,7-6,5 %	—	5-17 %	—

41. Il existe également d'autres raisons pour lesquelles nous devrions aller de l'avant aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible dans le domaine de l'énergie atomique. En voici quelques-unes :

- (i) Il serait stupide que l'Europe soit la seule à ne pas exploiter les possibilités de cette nouvelle forme d'énergie de l'avenir.
- (ii) Bien que les propres ressources charbonnières de l'Europe constituent, d'après les statistiques, des réserves pour de nombreuses années, les meilleurs gisements s'épuisent rapidement, les veines plus étroites et plus profondes vont devenir nécessairement moins concurrentielles vis-à-vis des autres combustibles.
- (iii) Bien qu'elles soient encore immenses et en progression, les réserves pétrolières délimitables, même en dehors de l'Europe et du Sahara, ne sont aucunement inépuisables, et les besoins en énergie ne diminueront pas en 1975, ni même en l'an 2000 (le pourcentage des explorations rentables diminue déjà progressivement aux U.S.A.).
- (iv) En l'absence d'énergie atomique, l'Europe continuera à dépendre de ses importations de combustible, ce qui entraînera des risques constants pour la sécurité et la garantie d'un approvisionnement continu en combustible (aussi bien que des frais croissants pour notre balance des paiements). L'énergie atomique nous rendrait une fois de plus notre indépendance.
- (v) Bien que l'énergie atomique ne soit pas encore économique, des réserves appa-

1. Pour les détails de ce calcul, voir Annexe I, E.

haustible reserves of nuclear fuel are now coming to light.

(c) Natural gas

42. The impact of natural gas on the economics of energy has been dramatic, although Western Europe has not as yet felt its full force. Its importance can be gathered from the fact that consumption in the world (outside the Communist bloc) has risen by 75 % since 1951 — while oil consumption has only increased by 50 % — although from a much higher level.

43. In 1959, the consumption was 34,600 million cubic feet daily, the equivalent of some 300 million tons of crude oil per annum. (Total crude oil production in 1959 was 926.4 million tons).

44. The greater part of this, however, is consumed in the United States (90 %), but outside the United States consumption increased six-fold between 1951 and 1959, reaching 3,200 million c.f. per day (equivalent to 28 million tons of oil annually), largely due to the discoveries in France and Northern Italy, and it is estimated that this consumption may increase, as the pipelines spread, to 7,700 million c.f. daily (65-70 m.t. oil equivalent) in the next four or five years.

45. For Western Europe alone, the Robinson (OEEC) Report estimated the consumption would rise from the 900 m.c.f. per day of 1959 to some 1,900 m.c.f. by 1965. Already, last year, more than a third of France's gas consumption was in natural gas, a proportion which will grow rapidly as the output from Lacq (now 10 million c.m. per day) rises to its maximum some time next year of 20 million c.m. (Some doubts are now felt as to whether this target will, in fact, be reached). The 900 km pipeline completed in 1959 already links Nantes, Paris, Lyons, Dijon and Besançon with these supplies.

46. Since it has been estimated that Lacq and Northern Italy alone can probably eventually supply the needs of the six countries of the Community in natural gas, the new Saharan supplies should then be available for export, and the field at Hassi R'Mel is rated one of the world's largest wells, recoverable reserves being estimated at 2,000 milliard c.m., while the total Saharan reserves were estimated by the E.C.S.C. (Eighth Report) to provide 40,000 million c.m. per annum (50 million tons coal equivalent).

47. It is still impossible to assess the likely developments in terms of time or price, but it is certain that natural gas — and in particular, Saharan gas — is destined to play a considerable rôle in the provision of Western Europe's energy supplies before long. So far as can be ascertained at this stage, its prospective contribution to our total energy needs may be taken as being in the region of some 25 m.t.c.e. in 1965 and 50/60 m.t.c.e. in 1975, although fresh discoveries even in Europe itself may well upset these calculations.

48. It is interesting, too, to note that the largest immediate market for Saharan gas is expected to be the United Kingdom. S.N. Repal — the joint producer with C.F.P. from Hassi R'Mel — has indicated recently that it anticipates sales of Saharan tanker-borne gas to the United Kingdom markets of 100 m.c.f. daily in the near future.

49. The only real problem is that of transporting the gas to the European and other markets. A pipeline of 500 km is now under construction to Arzew, on the coast near Oran, with an initial capacity of 145 million cu.ft. daily and a possible capacity of 400 million cu.ft. from which 50 million cu.ft. daily will be drawn for local consumption, including the new steel works now being built at Bône. But until the problem of transport across the Mediterranean is solved much of these valuable reserves is being wasted whilst the markets await. The possibilities being explored are (a) gasoducts under the Mediterranean, and (b) methane tanker transport.

remment inépuisables de combustible nucléaire sont maintenant mises à jour.

(c) Gaz naturel

42. Les répercussions du gaz naturel sur l'économie énergétique ont été spectaculaires, bien que l'Europe occidentale n'en ait pas encore ressenti pleinement les effets. On peut en imaginer l'importance si l'on sait que la consommation s'est élevée dans le monde (exception faite du bloc communiste) de 75 % depuis 1951 — alors que la consommation pétrolière a augmenté de 50 % — à partir, il est vrai, d'un niveau beaucoup plus élevé.

43. En 1959, la consommation était de 34.600 millions de pieds cubes¹ par jour, soit l'équivalent de quelque 300 millions de tonnes de pétrole brut par an (la production totale de pétrole brut était en 1959 de 926,4 millions de tonnes).

44. La plus grande partie de cette production, cependant, est consommée aux Etats-Unis (90 %); mais en dehors des Etats-Unis la consommation a sextuplé entre 1951 et 1959, atteignant ainsi 3.200 millions de pieds cubes par jour (équivalant à 28 millions de tonnes de pétrole par an), ce qui est dû principalement aux découvertes faites en France et en Italie du Nord, et on a calculé que cette consommation pourra augmenter et, à mesure que le réseau de pipelines s'étendra, passer à 7.700 millions de pieds cubes par jour (équivalant à 65-70 millions de tonnes de pétrole) au cours des quatre ou cinq prochaines années.

45. Pour la seule Europe occidentale, le rapport Robinson (O.E.C.E.) a estimé que la consommation passerait de 900 millions de pieds cubes par jour en 1959, à quelque 1.900 millions de pieds cubes en 1965. L'an dernier déjà, le gaz naturel entraîne pour plus d'un tiers dans la consommation de gaz française, proportion qui croîtra rapidement à mesure que la production de Lacq (maintenant 10 millions de m³ par jour) augmentera pour atteindre un maximum de 20 millions de m³ au cours de l'année prochaine. (On se demande maintenant s'il sera d'ailleurs possible d'atteindre cet objectif). Le pipeline de 900 kilomètres, terminé en 1959, relie déjà Nantes, Paris, Lyon, Dijon et Besançon à cette source de production.

46. Etant donné qu'il a été calculé que Lacq et l'Italie du Nord pourraient probablement, à eux seuls, satisfaire éventuellement aux besoins des six pays de la Communauté en gaz naturel, les nouvelles ressources sahariennes devraient, de ce fait, être disponibles pour l'exportation, et le gisement de Hassi R'Mel est considéré comme l'un des puits les plus importants du monde, les réserves récupérables étant estimées à 2.000 milliards de m³, alors que l'ensemble des réserves sahariennes pourrait fournir, a estimé la C.E. C.A. (Huitième rapport), 40.000 millions de m³ par an (50 millions de tonnes d'équivalent charbon).

47. Il est encore impossible d'évaluer les modifications susceptibles d'intervenir en matière de temps ou de prix, mais il est certain que le gaz naturel, et en particulier le gaz du Sahara, est destiné à jouer avant longtemps un rôle considérable dans l'approvisionnement en énergie de l'Europe occidentale. Pour autant qu'on puisse le calculer à l'heure actuelle, il est permis de supposer que la contribution probable qu'il apportera, en ce qui concerne l'ensemble de nos besoins en énergie, sera de l'ordre de 25 m.t.e.c. en 1965 et de 50 à 60 m.t.e.c. en 1975, bien que de nouvelles découvertes intervenant même en Europe puissent fort bien bouleverser ces calculs.

48. Il est également intéressant de noter que le marché le plus vaste et le plus proche pour le gaz saharien paraît être le Royaume-Uni. La S.N. Repal, qui possède en commun avec la C.F.P. le gisement d'Hassi R'Mel, a indiqué récemment qu'elle s'attendait à ce que les ventes de gaz saharien, transporté par navires citernes sur les marchés britanniques, atteignent 100 millions de pieds cubes par jour dans un proche avenir.

49. Le seul problème réel est celui du transport du gaz aux marchés européen et autres. Un pipeline de 500 km est, à l'heure actuelle, en construction jusqu'à Arzew, sur la côte près d'Oran, avec une capacité de débit initiale de 145 millions de pieds cubes par jour et une capacité possible de 400 millions de pieds cubes dont 50 millions seraient absorbés quotidiennement par la consommation locale, y compris l'aciérie en construction à Bône. Mais en attendant que le problème du transport à travers la Méditerranée soit résolu, beaucoup de ces ressources sont gâchées, tandis que les marchés attendent. Les possibilités qui sont étudiées sont (a) le transport par gazoducs sous la Méditerranée, (b) par méthaniers.

1. 1 p.c. = 0,028 32 m³.

50. The first possibility faces many imponderables, the second has already been tried between the United States and the United Kingdom with encouraging success, and is likely to be the first means adopted. A liquefaction plant is already being built at Arzew.

51. What of the cost of exported gas? The experience of the United States may give some broad indication of the economics of cost. There, the well-head price in 1959 was 12.1 cents per cu.ft. which was equivalent to a crude oil price of 70 cents a barrel, compared with the actual price of crude oil of \$ 2.94 a barrel. The cost of transporting the gas however is indicated by the fact that, e.g. Texas and Oklahoma well-head prices in 1958 were 10 cents per thousand cu.ft. but average prices to consumers in Illinois over 1,000 miles away, were, for industrial consumers: 37.9 cents; commercial: 56.8 cents; and domestic: \$ 1.10.

52. To convey gas by pipeline costs about three times as much as piped oil, and is more costly to handle and store, whilst the cost by methane tanker at the present stage (and taking into account the high capital cost of liquefaction plants) is equally expensive. Nonetheless, in sufficient quantities, gas should be highly competitive with oil in the near future, and by general consent it is a much cleaner and convenient form of energy to use than oil.

53. Distance is therefore an important factor. At present only the Hassi R'Mel wells can be regarded as economic from this point of view, being only 400 km from the sea, whilst the other wells at In Salah and Berga lie 1,400 to 1,500 km distant from the coast. The wells at Edjeleh-Zaraitine and at Tigantourine are not so important (and Hassi Messaoud) as yet, but are being used to supply gas for the oilfields only.

PART TWO

NEW ENERGY PROBLEMS IN EUROPE

A. A description of the problems

54. With ample supplies of oil at our disposal therefore, with the continued development of

Middle East supplies, the prospect of more to come from the Sahara and from Russia, plus the promise of natural gas and nuclear energy, the problem is not a prospective scarcity of energy for our growing industry, but rather a series of new problems which may be summarised as follows:

- (i) Continued dependability on imports, and therefore the problems of security and balance of payments.
- (ii) The enormous costs of investment required for the proper distribution of the ever-increasing quantities of power available — pipelines, gasoducts, methane tankers, liquefaction plants, inland refineries, etc.
- (iii) The social and economic disturbance that can be brought about by sudden, unexpected developments, such as the affluence of oil supplies has brought to the coal-producing areas, and which might well be repeated with even greater severity as the oil supplies increase, and natural gas, and subsequently nuclear energy appear on the scene.

The balance of payments problem

55. The *net* effect of energy imports on our balance of payments position is difficult to assess. The enormous cost of the imports of fuel likely to be needed by 1965 and 1975 is evident, and some reference has been made to this above, whereas the counterbalancing advantages we obtain from the production and refining activities of European companies overseas are not easily ascertainable.

56. We may, however, accept the conclusions of the OEEC (Robinson) Committee that, given continued development of Europe's industrial productivity and of her share in world export of manufactured goods, we should be able to pay for the necessary imports — in total. On the other hand, as Robinson points out, balance of payments questions are problems of individual countries, and it by no means follows that each and every one of the Western European (or EEC) States will be in the same happy position vis-à-vis paying for energy imports, unless, that is, an effective policy for the co-ordination not only of policy, but also of the financial requirements, is

50. La première possibilité soulève beaucoup d'impondérables. La seconde, qui a déjà été essayée entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni avec un succès encourageant, a des chances d'être la première méthode adoptée. Une usine de liquéfaction est déjà en construction à Arzew.

51. Quel serait le coût du gaz exporté ? L'expérience des Etats-Unis peut donner quelques indications générales du coût. Les prix à la sortie du puits, en 1959, étaient de 12,1 cents par pied cube, ce qui correspond à 70 cents pour l'équivalent d'un baril de pétrole brut, en comparaison de \$ 2,94, prix d'un baril de pétrole brut. On peut avoir une idée du coût du transport du gaz, toutefois, par le fait que, par exemple, les prix sur place du gaz au Texas et en Oklahoma étaient, en 1958, de 10 cents par mille pieds cubes, mais que les prix moyens consentis au consommateurs de l'Illinois, à plus de 1.000 milles de distance, étaient de 37,9 cents pour les consommateurs industriels, de 56,8 cents pour les consommateurs commerciaux, et de \$ 1,10 pour les consommateurs domestiques.

52. Le coût du transport du gaz par pipeline est environ trois fois plus élevé que celui du pétrole, et il est plus coûteux de manipuler et stocker le gaz, tandis que le coût du transport par méthanière est, à l'heure actuelle (et prenant en considération le coût élevé des investissements nécessaires pour les usines de liquéfaction) également élevé. Toutefois, en quantités suffisantes, le gaz devrait être tout à fait concurrentiel du pétrole, et, de l'avis général, c'est une source d'énergie beaucoup plus propre et beaucoup plus souple que le pétrole.

53. La distance est, par conséquent, un facteur important. A l'heure actuelle, seuls les puits d'Hassi R'Mel peuvent être considérés comme économiques de ce point de vue, étant seulement à 400 km de la mer, tandis que les autres puits à In Salah et Berga sont à 1.400 et à 1.500 km de la côte. Les puits à Edjele-Zaraitine et à Tigantourine (et Hassi Messaoud) ne sont pas encore aussi importants, mais sont utilisés pour fournir le gaz pour les seules installations pétrolières.

DEUXIEME PARTIE

PROBLEMES NOUVEAUX DE L'ENERGIE EN EUROPE

A. Comment se manifestent ces problèmes ?

54. Avec d'abondantes réserves de pétrole à notre disposition, avec le développement continu

des réserves du Moyen-Orient, la perspective de nouvelles contributions sahariennes et russes et la promesse du gaz naturel et de l'énergie atomique, le problème n'est donc pas celui d'une raréfaction future de l'énergie pour notre industrie en expansion, mais plutôt une série de nouveaux problèmes que l'on peut résumer comme suit :

- (i) Dépendance persistante de nos importations et, par conséquent, problème de sécurité et de balance des paiements.
- (ii) Les dépenses énormes d'investissement nécessaires à la distribution convenable de quantités toujours croissantes d'énergie disponible : pipelines, gazoducs, méthanières, usines de liquéfaction, raffineries de l'intérieur.
- (iii) Les difficultés économiques et sociales que peuvent causer des développements soudains et inattendus comme ceux qui ont été causés dans les régions charbonnières par l'afflux de pétrole, et qui pourraient fort bien se répéter avec une gravité accrue à mesure que les arrivages de pétrole augmenteront et que le gaz naturel, puis l'énergie atomique, entrent en scène.

Le problème de la balance des paiements

55. L'incidence nette des importations d'énergie sur l'équilibre de notre balance des paiements est difficile à évaluer. Le coût énorme des importations de combustible qui seront vraisemblablement nécessaires en 1965 et en 1975 est évident, et nous avons déjà fait allusion à ce problème plus haut, alors qu'il n'est pas possible d'évaluer les avantages compensatoires que nous tirons des activités de production et de raffinage des compagnies européennes d'outre-mer.

56. Nous pouvons cependant accepter les conclusions de la Commission (Robinson) de l'O.E.C.E. selon lesquelles, étant donné l'augmentation continue de la productivité industrielle de l'Europe, et de la part qui lui revient des exportations mondiales de produits manufacturés, nous devrions être en mesure de payer les importations nécessaires dans leur totalité. D'autre part, comme le fait remarquer M. Robinson, les questions concernant la balance des paiements sont des problèmes intéressant les pays pris individuellement, et il ne s'ensuit aucunement que tous les Etats d'Europe occidentale (ou de la C.E.E.) se trouveront dans une position aussi

achieved, which would ensure the ability of each country to continue importing.

Dependence on imports

57. The importance of this factor was brought home to Europe by the Suez affair of 1956. Earlier events (e.g. in Persia) and the more recent example of Cuba are examples of the risks of being dependent on overseas supplies of the vital fuel for Europe's industries.

58. Since Suez, however — and in part because of that experience — there has been a much greater diversification of our sources of supply, which at least reduces the danger of any decisive interruption of these supplies in the future.

59. The Robinson (OEEC) Committee, whilst it was divided on this point as to the degree of security or lack of security involved in dependence on imported fuels, and therefore the degree to which we should protect our indigenous supplies, did recognise that diversification of supply sources, whilst providing that degree of security, may well involve some increase in the cost of our energy (as against e.g. relying on the cheaper Middle East supplies alone).

60. The Committee nevertheless considered such extra cost to be justified as being a payment for the security provided by diversification. In so far as this is true, however, it would seem to follow that some acceptance of additional cost for the still greater security which self-sufficiency would provide (e.g. the maximum use of indigenous coal) is also justified.

61. At least we may reasonably assume that our security position is much improved since Suez by this wider diversification, which should enable Europe to withstand any further incidents or interruptions, short of a global war — and in the latter event substantial local stocks would be far more important than improbable imports.

62. The ECSC Eighth General Report observes in this connection:

“the need for long-term investment would be greater if each country acted separately... It will therefore be necessary to work for and promote the coherently planned development of investment in the energy sector.”

63. The report of Mr. V. Leemans to the EEC Assembly also emphasised this point as one which could be:

“in some cases the *sine qua non* for obtaining such investments.”

Mr. V. Leemans continues:

“For instance, it hardly seems possible to consider using natural Sahara gas in Europe at regional or even national level. The development of the transport network for natural gas from North Africa to the main consumer centres can only arise from decisions taken on the Community level at least, which, moreover, in no way excludes the possibility of associating other countries as well.”

Social and economic impact of changes

64. We have already experienced the grave consequences, both social and economic, on the European coal industry, from the abrupt change in the energy picture; in brief, the closure in Belgium of 32 pits during the last two years with a loss of production of 3.9 million tons of coal, a reduction in the number of miners of 27,000 — 24 % of the total — and a loss of wages of B. frs. 2,500 millions, and the planned closure of further mines by 1962 representing a total loss of 5.5 million tons of coal (over 20 % of the 1957 production).

In the United Kingdom production has been cut in 1958/59 by 17 ½ million tons, and in 1960 by a further 11 million tons, with a loss of 112,000 miners, and the closing down of 80 pits.

In Germany production was cut from 150 million tons in 1957 to 142 million tons in 1959; a fall in the number of miners employed by 63,000 (16.5 % of the total).

satisfaisante en ce qui concerne le paiement de nos importations d'énergie, à moins naturellement qu'une politique efficace tendant à coordonner, non seulement la politique mais également les besoins financiers, ne soit instaurée, politique qui permettrait à chaque pays de poursuivre ses importations.

Dépendance des importations

57. L'Europe a pris connaissance de ce facteur avec la crise de Suez en 1956. Des événements plus anciens (comme ceux d'Iran) et le récent exemple de Cuba indiquent les risques pour les industries européennes d'être dépendantes pour leurs combustibles des ressources d'au-delà des mers.

58. Depuis Suez, toutefois — et en partie en raison de cette expérience — nos sources d'approvisionnement en énergie ont été beaucoup plus diversifiées, ce qui au moins réduit le danger d'une interruption décisive de cet approvisionnement dans le futur.

59. La Commission Robinson (O.E.C.E.) — bien qu'elle ait été divisée sur ce point quant au degré de sécurité ou d'insécurité qui provient de la dépendance en combustibles importés et, par conséquent, au degré de protection de nos ressources indigènes — a reconnu que la diversification des approvisionnements, tout en procurant ce degré de sécurité, peut également fort bien augmenter le coût de notre énergie (tandis qu'il serait plus rentable de ne faire appel qu'aux ressources de pétrole à bon marché du Moyen-Orient).

60. La Commission, néanmoins, a considéré que cette différence de coûts serait justifiée comme étant un paiement de la sécurité obtenue par la diversification des sources d'énergie. Pour autant que ceci soit vrai, toutefois, il semblerait s'ensuivre qu'une certaine acceptation d'un coût supplémentaire pour la sécurité plus grande encore que l'autarcie pourrait apporter (par exemple, l'utilisation maximum du charbon indigène) est également justifiée.

61. Au moins, nous pouvons raisonnablement considérer que notre sécurité s'est beaucoup améliorée depuis Suez, du fait de cette plus large diversification qui devrait permettre à l'Europe de supporter de nouveaux incidents ou interruptions, à l'exception d'une guerre générale — et dans ce dernier cas, des stocks locaux substantiels seraient beaucoup plus importants que des importations improbables.

62. Le Huitième rapport général de la C.E.C.A. remarquait à ce sujet :

« le coût des investissements (à long terme) atteindrait cependant un niveau plus élevé si chaque pays s'efforçait de couvrir ses besoins... indépendamment des autres. Il sera donc nécessaire de poursuivre et de promouvoir un développement cohérent des investissements énergétiques. »

63. Le rapport de M. V. Leemans à l'Assemblée de la C.E.E. soulignait ce même point comme étant l'un de ceux qui pouvait constituer :

« dans quelques cas, la condition sine qua non de la réalisation de ces investissements ».

M. V. Leemans continuait :

« L'utilisation en Europe du gaz naturel saharien, par exemple, ne semble guère pouvoir être envisagée sur un plan régional ou même national. Le développement du réseau de transport de gaz naturel depuis l'Afrique du Nord jusqu'aux grands centres de consommation ne peut être que le résultat de décisions prises au moins dans le cadre communautaire, ceci n'excluant nullement d'ailleurs que d'autres pays y soit également associés ».

Répercussions sociales et économiques de ces modifications

64. Nous avons déjà ressenti les graves conséquences, à la fois sociales et économiques, sur l'industrie charbonnière européenne, du changement soudain intervenu dans la situation énergétique : en résumé, la fermeture en Belgique de 32 puits au cours des deux dernières années entraînant une perte à la production de 3,9 millions de tonnes de charbon, une réduction du nombre des mineurs de 27.000, soit 24 % du nombre total, et une perte de salaires de 2.500 millions de francs belges, ainsi que le projet de fermeture de nouvelles mines en 1962 représentant une perte totale de 5,5 millions de tonnes de charbon (soit plus de 20 % de la production de 1957).

Dans le Royaume-Uni, la production a été réduite en 1958-59, de 17,5 millions de tonnes, et à nouveau, en 1960, de 11 millions de tonnes, ce qui a entraîné le départ de 112.000 mineurs et la fermeture de 80 mines.

En Allemagne, la production est tombée de 150 millions de tonnes en 1957 à 142 millions en 1959; la diminution du nombre des mineurs employés s'est chiffrée à 63.000 (16,5 % du total).

65. Despite these cuts, total demand has fallen even faster — in the OEEC area from 516 million tons to 478 million tons during 1958, followed by a further drop of 24 million tons in 1959, with the result that pit-head stock has risen in these two years from 16 million tons to 68 million tons at the end of 1959.

66. In primary energy, the OEEC area consumed (in m.t.c.e.) :

	Coal	Lignite	Natural gas	Oil	Hydro	Other	Total
1938	471.1	21.9	0.1	45.7	23.9	20.0	582.7
1948	420.7	22.5	0.7	57.7	34.2	20.0	555.8
1958	473.3	35.5	10.0	203.4	69.1	20.0	811.4

67. This shows a total increase between 1938 and 1958 of 46% — an annual growth of 4%. The share of oil had gone up from 8% to 25%; hydro from 4% to over 8%, while coal's share fell from 75% to 58% from 1948 and from 81% from 1938¹.

68. More significant perhaps is the trend since 1956 — the year of Suez and the beginning of the business recession, for in 1956 coal had reached a record consumption of 521 million tons and total primary energy 817 m.t.c.e. Since then, primary energy consumption has fallen by 6 m.t.c.e. and coal by 47 million tons while oil consumption has risen by 28½ m.t.c.e. Hydro-electricity has in the meantime also risen by nearly 11 m.t.c.e.

69. In other words, between 1948 and 1956 the increases in consumption were:

Primary energy	260 m.t.c.e.
Coal	100 m.t.
Oil	120 m.t.c.e.

70. The dramatic fall in coal consumption since 1956 is thus shown to have been due in large part to a temporary recession rather than to a regular trend. The OEEC Coal Committee in their pub-

lication "The Coal Industry in Europe" attribute one-third of the drop in 1958 to oil (12 million tons, of which 4 million tons were in respect of United Kingdom power stations alone); and give the other causes of the decline as 11 million tons to business recession; 5 million tons to the mild winter; increased fuel efficiency 6 million tons; and increase in hydro-electric load output (due to abundance of water) 4 million tons.

71. That being so, and taking into account that European production in general is now again on the up-grade, and that, for example, the emphasis in British electricity production is now turning towards coal rather than oil, and that other uses for coal (surface gasification, new smokeless fuels, etc.) are now being developed, this fall in consumption of coal should now be checked.

72. Coal, therefore, still provides by far the greatest part of our energy needs, and will continue to do so for many years to come¹. Even in 1975, indigenous coal alone, at 460 million tons, against 477 million tons in 1955, will take up some 54% of total energy needs in Western Europe. It is therefore clearly essential that cuts in production and the dismissal of miners such as is now the order of the day, should not go so far as to destroy the capacity of the industry to fulfil our future vital needs for energy. (In Belgium coal represents no less than 12% of the total production of the country, whilst 10% of all industrial workers in Belgium are coal miners).

73. Other forms of energy — oil, natural gas, hydro — can be switched off temporarily without permanent damage, but a deep coal mine, once closed down, can rarely, if ever, be re-opened, whilst the peculiar unattractiveness of coal mining as an occupation makes the possibilities of recovering miners once lost to the industry most unlikely, and the recruitment of new young men to such work, even more so. It is for this reason that the United Kingdom has decided to close down all opencast mining for the present, since

1. For further notes on this point see Appendix I, B and G.

1. See Appendix I, G.

65. En dépit de ces réductions, la demande totale a diminué encore plus rapidement — elle est passée dans la zone O.E.C.E. de 516 millions à 478 millions de tonnes pendant l'année 1958 — et une nouvelle diminution de 24 millions de tonnes est intervenue en 1959; de ce fait, les stocks sur le carreau des mines sont passés, pendant ces deux années, de 16 à 68 millions de tonnes à la fin de 1959.

66. En ce qui concerne l'énergie primaire, la zone O.E.C.E. a consommé (en m.t.e.c.) :

	Charbon	Lignite	Gaz naturel	Pétrole	Hydro-électricité	Divers	Total
1938	471,1	21,9	0,1	45,7	23,9	20,0	582,7
1948	420,7	22,5	0,7	57,7	34,2	20,0	555,8
1958	473,3	35,5	10,0	203,4	69,1	20,0	811,4

67. Ce tableau fait apparaître, entre 1938 et 1958, une augmentation totale de 46 %, soit un taux d'accroissement annuel de 4 %. La part qui revient au pétrole est passée de 8 % à 25%; celle des centrales hydro-électriques de 4 % à plus de 8 %, alors que celle du charbon est tombée de 81 % en 1938, ou de 75 % en 1948, à 58 % en 1958¹.

68. Plus significative est, sans doute, la tendance qui s'est affirmée depuis 1956 — année de Suez et du début de la récession économique — car en 1956 la consommation de charbon avait atteint le niveau record de 521 m.t. et l'énergie primaire, un total de 817 m.t.e.c. Depuis lors, la consommation d'énergie primaire a diminué de 6 m.t.e.c. et celle du charbon de 47 m.t., alors que la consommation de pétrole a augmenté de 28,5 m.t.e.c. La consommation d'énergie hydro-électrique a également, dans l'intervalle, augmenté de 11 m.t.e.c.

69. En d'autres termes, les augmentations de consommation de 1948 à 1956, ont été les suivantes :

Energie primaire	260 m.t.e.c.
Charbon	100 m.t.
Pétrole	120 m.t.e.c.

70. La diminution spectaculaire de la consommation de charbon depuis 1956 semble donc avoir été due, en majeure partie, à une récession temporaire plutôt qu'à une tendance régulière.

Le Comité du Charbon de l'O.E.C.E., dans sa publication intitulée « L'industrie charbonnière en Europe », attribue un tiers de cette diminution au pétrole (12 m.t. dont 4 m.t. concernent les seules centrales britanniques) et donne comme autres causes la récession économique (11 m.t.), l'hiver particulièrement doux (5 m.t.), une meilleure utilisation des combustibles (6 m.t.) et une augmentation du rendement hydro-électrique dû à l'abondance de l'eau (4 m.t.).

71. Dans ces conditions, et en tenant compte du fait que la courbe de la production européenne, en général, est de nouveau ascendante, que, par exemple, la production électrique britannique s'oriente davantage maintenant vers le charbon que vers le pétrole, et que l'on met actuellement au point de nouvelles méthodes d'utilisation du charbon (gazéification en surface, nouveaux combustibles sans fumée, etc...) cette diminution de la consommation de charbon devrait maintenant prendre fin.

72. Par conséquent, le charbon satisfait donc encore, et de loin, à la part la plus importante de nos besoins en énergie et continuera à la satisfaire pendant de nombreuses années à venir¹. Même en 1975, le charbon indigène à lui seul, qui atteindra 460 m.t. contre 477 m.t. en 1955, couvrira quelque 54 % du total des besoins énergétiques de l'Europe occidentale. Il apparaît donc des plus essentiel que les réductions de production et le licenciement des mineurs qui sont à l'heure actuelle à l'ordre du jour, n'atteignent pas le point où elles pourraient mettre en cause les possibilités de l'industrie de répondre, à l'avenir, à nos besoins énergétiques vitaux. (En Belgique, le charbon ne représente pas moins de 12 % de la production totale du pays, alors que 10 % des travailleurs de l'industrie belge sont des mineurs).

73. Les autres formes d'énergie — pétrole, gaz naturel, hydro-électricité — peuvent être mises hors circuit temporairement sans entraîner de dommages permanents, mais une mine de fond une fois fermée, peut rarement être rouverte; de plus, en raison du manque particulier d'attrait du travail de la mine en tant que profession, cette industrie peut difficilement récupérer les mineurs une fois qu'ils sont perdus, et plus difficilement encore embaucher de jeunes travailleurs pour faire ce même travail. C'est pourquoi le Royaume-Uni a décidé de fermer pour l'instant toutes les mines à ciel ouvert, étant donné

1. Pour plus de détails sur ce point, voir Annexes I, B et I, G.

1. Voir Annexe I, G.

opencast can easily be re-opened as and when circumstances may demand.

74. Relevant too, is the difficult — and costly — problem of mitigating or avoiding the social and economic disturbances caused to the coal-producing countries — and, indirectly, to those other countries associated with them — through the closing down of areas dependent on a single industry such as coal: the cost of unemployment, of retraining and assisted migration of hundreds of thousands of workers, and the loss of the capital assets already sunk in the pits closed — make the question of the protection of this industry, in particular, a matter of prime importance.

75. Hence the necessity of "protecting" our coal resources even without regard to such questions as security and balance of payments; or the fact that there are certain specific uses of coal which cannot, as yet, be met from any other source, e. g. carbonisation, for which alone we shall, according to the Robinson estimates, require some 200-250 million tons of hard coal even in 1975 — more than 25 % more than in 1960.

76. Sheer "protection" itself, however, is not enough, and coal must be made capable of facing the competition of other fuels. One of the very important factors that has led to coal's relative decline has, indeed, been the remarkable improvement in efficiency achieved in electricity production in the last two or three years. For example, 1 kWh of energy which required 2 to 3 kg of primary fuel at the beginning of the century, now only needs 400 g (or one-fifth) in the larger power stations, and in the most modern power stations, as little as 300 g (one-tenth or less).

77. The comparative prices of energy from coal (imported American) and oil (imported) (c.i.f. Rotterdam) per 100,000 K. calories are as follows:

	1953	1956	1958	1959
Coal	2.35 / 2.26	2.35 / 2.24	2.78 / 2.79	2.52 / 2.63
Oil	2.17	2.34	2.50	2.28

78. The closing down of the less economic pits in Europe may well eliminate some of the burden on coal prices, but against that has to be reckoned

the fact that, as already stated, European coal mines are generally becoming more expensive to work as seams become narrower and deeper.

79. What of efficiency of production? Here the picture is encouraging. Man-hour output has increased in the past two years by 24 % in Germany, 22 % in Belgium, and 10 % in the United Kingdom.

80. Much has been talked about the possibilities of the more economical use of coal by extraction of by-products, underground gasification, etc., but recent experience has been generally disappointing. Underground gasification is no longer, at least in the United Kingdom, considered a practical proposition, and experiments in the extraction of oil from coal have led to the rejection of this possibility. On the other hand, the gasification at pit-head methods now being developed are giving surprisingly good results, and the development of new smokeless solid fuels from coal are opening up new prospects.

81. But if we must preserve as much of our coal resources as possible — even at some additional cost, at least until the advent of some equally reliable and adequate alternative — then it is surely necessary that the responsibility, and the cost of doing so, should be equitably shared, for this asset is not only being preserved for Belgium and Germany and the United Kingdom, but for the whole of Western Europe. Yet can such a sharing of the burden be secured so long as each country is left to its own resources; its own separate "energy policy"? And, failing a common policy and sharing of responsibility, can a genuine "Community" survive in the face of the conflicts of interest that must inevitably arise between its members on what is, after all, one of the most vital factors in the Community's economy?

82. The Italian worker or farmer is after all no less dependent upon the maintenance of a proper supply and distribution of energy, than is the Bavarian farmer. Yet the latter shares with

que ces mines peuvent être rouvertes dans la mesure où — et quand — les circonstances l'exigent.

74. Un autre problème connexe est celui, difficile et coûteux, de prévenir et d'atténuer les difficultés sociales et économiques causées aux pays charbonniers — et indirectement aux autres régions qui leur sont associées — par la fermeture de zones dépendant d'une industrie unique comme celle du charbon : les frais de chômage, de réadaptation, d'aide à la migration de centaines de milliers de travailleurs et la perte des capitaux fixes déjà investis dans les puits fermés — qui fait de la question de la protection de cette industrie en particulier un point d'importance primordiale.

75. La nécessité en découle de « protéger » nos ressources charbonnières sans même considérer des questions telles que la sécurité et la balance des paiements, ou le fait qu'il existe certains emplois spécifiques pour lesquels le charbon ne peut encore être remplacé par aucune autre source, comme la carbonisation qui nécessitera encore, à elle seule, d'après les prévisions de Robinson, quelque 200-250 m.t. de houille en 1975, soit plus de 25 % de plus qu'en 1960.

76. Une « protection » pure et simple, cependant, n'est pas suffisante et le charbon doit pouvoir être capable d'affronter la concurrence des autres combustibles. L'un des très importants facteurs qui a conduit au déclin relatif du charbon a été, en vérité, le progrès remarquable accompli en matière d'efficacité dans le domaine de la production électrique au cours des deux ou trois dernières années. Par exemple, 1 kWh d'énergie, qui nécessitait de 2 à 3 kg de combustible primaire au début du siècle, ne nécessite maintenant que 400 g. (soit un cinquième) dans les centrales les plus importantes et, dans les plus modernes, pas plus de 300 g. (soit un dixième ou moins).

77. Les prix comparatifs de l'énergie en provenance du charbon (américain importé) et du pétrole (importé) (c.a.f. Rotterdam) sont les suivants pour 100.000 kilocalories :

	1953	1956	1958	1959
Charbon	2,35 / 2,26	2,35 / 2,24	2,78 / 2,79	2,52 / 2,63
Pétrole	2,17	2,34	2,50	2,28

78. La fermeture, en Europe, des puits les moins rentables peut fort bien éliminer certains des facteurs qui grèvent les prix du charbon,

mais il ne faut pas oublier, par contre, que, comme nous l'avons déjà déclaré, les mines européennes tendent à devenir plus coûteuses à exploiter, à mesure que les veines deviennent plus étroites et plus profondes.

79. En ce qui concerne l'efficacité en matière de production, la situation est plus encourageante. Le taux d'extraction horaire a augmenté, au cours des deux dernières années, de 24 % en Allemagne, 22 % en Belgique, et de 10 % dans le Royaume-Uni.

80. On a beaucoup parlé des possibilités de l'utilisation plus économique du charbon par l'extraction des sous-produits, la gazéification souterraine, etc..., mais les expériences récentes ont été généralement décevantes. On ne considère plus à l'heure actuelle, au Royaume-Uni tout au moins, que la gazéification souterraine présente un intérêt pratique, et les expériences d'extraction de pétrole à partir du charbon ont conduit à écarter cette solution. Par contre, les méthodes de gazéification sur le carreau des mines qui sont actuellement mises au point donnent des résultats particulièrement intéressants, et la réalisation à partir du charbon de nouveaux combustibles solides sans fumée ouvre de nouvelles perspectives.

81. Mais si nous devons préserver nos ressources charbonnières en quantités aussi grandes que possible — même au prix de quelques frais supplémentaires et jusqu'à l'avènement, tout au moins, de quelque solution de remplacement aussi sûre et aussi adéquate — il sera certainement nécessaire que la responsabilité et les frais d'une telle opération soient alors équitablement partagés, car cette valeur que représente le charbon ne sera pas seulement préservée pour la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais également pour l'ensemble de l'Europe occidentale. Cependant, pourra-t-on parvenir à partager les charges aussi longtemps que chaque pays sera abandonné à ses propres ressources, à sa « politique énergétique » individuelle ? En outre, en l'absence de toute politique commune et de tout partage de responsabilités, une véritable « communauté » peut-elle survivre, face aux conflits d'intérêts qui doivent inévitablement s'élever parmi ses membres au sujet du facteur qui est, après tout, l'un des plus vitaux de son économie ?

82. Après tout, le travailleur ou le fermier italien ne dépendent pas moins du maintien d'un approvisionnement en énergie et d'une distribution convenables que le fermier bavarois. Cepen-

the Ruhr worker the burden of maintaining the coal industry which is vital to the whole Community, while the former does not.

B. The new problems in the European context

Conflicting national policies

83. The High Authority's awareness of the dangers implicit in such conflicts of interest between its members was forcibly expressed in the Eighth General Report. In pointing out that:

"technical and economic developments which operate in favour of uniform energy markets will not and must not be confined within national frontiers",

and that if we are to:

"reap the benefits in regard to the common market for energy... a genuine and effective co-ordination of energy policy in the Community is imperative",

the Report proceeds:

"For the differences between the energy policies of the individual countries cannot, with safety, be allowed to continue. Some countries charge import duties on energy products, others do not, and the rates of duty themselves frequently vary from one country to another. Further, in some countries, quantitative restrictions on imports are in force.

This state of affairs is calculated to produce distortions in the price relations between the different energy products even within one and the same country, which in their turn lead to distortions in price relations between one country and another. These disparities, stemming from the repercussions of the measures adopted, and thus from the measures themselves, are incompatible, with the concept of a common market.

This undesirable concatenation of developments would be further aggravated if the various reorganisation programmes already launched or planned in some countries were to be carried out along separate and divergent lines rather than along lines co-ordinated to apply for the Community as a whole. Such divergences would be almost bound to result in uneconomic shifts in flows of trade, and hence in dislocations in the common market

intolerable to the member States themselves. The danger would then be that further restrictions might be imposed on trade between one Community country and another.

In face of these very real dangers, attention must be drawn to the very considerable incidence of energy on costs in the national economies, and particularly in the basic industries."

84. The divergences in national policies, indeed, go much further than even this extract from the Eighth General Report indicates.

85. The Belgian import restrictions, for example, are even applied against fellow members of the Coal and Steel Community, although Article 4 of the Treaty declares such a position to be "incompatible with the common market for coal and steel"; the excise duty of 25 DM a ton on fuel oil in Western Germany is being devoted to assisting the coal industry and to subsidising coal transport; the virtual closing of the Dutch frontier to coal imports is a denial of the full principle of "free choice of fuels" to the consumer, whilst the High Authority itself has been compelled by the facts of the situation to sanction such measures as:

- (i) commutation of existing contracts for imports;
- (ii) community subsidisation of coal industry (to maintain normal wages of miners in spite of production losses pending closure of certain pits);
- (iii) a Community subsidy of \$7½ million over three years to enable re-training and compensation for displaced workers;
- (iv) government price control over oil products (France);
- (v) government subsidies to maintain the coal industry (Belgium).

86. Although these are, in part, emergency steps, they certainly represent a clear departure from the principle of "free market" or the "free choice of the consumer", departures that, never-

dant, ce dernier partage avec le travailleur de la Ruhr le fardeau du soutien de l'industrie charbonnière qui est vitale à l'ensemble de la communauté, alors que le premier ne le fait pas.

B. Pourquoi l'Europe a-t-elle à faire face à ces problèmes nouveaux ?

Conflit de politiques nationales

83. La Haute Autorité a exprimé avec force dans le Huitième rapport général, sa conscience des dangers inhérents à de tels conflits d'intérêts entre ses membres, en faisant remarquer que :

« Le développement technique et économique favorisant de tels marchés ne devra pas s'arrêter aux frontières nationales »,

et que, si nous voulons :

« en tirer aussi les conclusions et les avantages pour le marché commun de l'énergie... la coordination effective et efficace de la politique économique au sein de la Communauté est devenue aussi inévitable qu'urgente ».

Le rapport poursuit :

« Car on ne peut pas, sans danger, laisser subsister des divergences de politiques nationales. On a vu que certains pays prélèvent des droits à l'entrée des produits énergétiques, alors que d'autres ne le font pas; ces droits diffèrent souvent d'un pays à l'autre; d'autres Etats membres imposent des restrictions quantitatives.

De telles circonstances sont susceptibles de provoquer déjà des distorsions importantes dans les relations de prix des différents produits énergétiques à l'intérieur d'un même pays, et d'entraîner de ce fait des distorsions dans les relations de prix d'un pays à l'autre; ces disparités des effets, et donc des mesures, sont incompatibles avec la notion d'un marché commun.

Cette tendance fâcheuse serait encore renforcée si les différents programmes d'assainissement en cours ou projetés dans les divers pays devaient se faire sur la base de critères divergents, au lieu de s'appuyer sur des critères concordants pour toute la communauté. De telles divergences suscitent presque inévitablement des détournements de trafic et, partant, des perturbations dans le marché commun que les Etats ne peuvent accepter et qui risquent

pour cette raison, d'accroître les restrictions à la liberté des échanges entre les Etats membres.

En présence de ces dangers réels, il convient de souligner l'importance prise par les produits énergétiques dans le prix de revient, notamment celui de l'industrie de base. »

84. Les divergences en matière de politiques nationales vont, en fait, beaucoup plus loin que ne l'indique même cet extrait du Huitième rapport général.

85. La réduction des importations belges, par exemple, a même été appliquée aux pays membres de la Communauté Charbon-Acier bien que l'article 4 du Traité déclare qu'une telle situation est « incompatible avec le marché commun du charbon et de l'acier » : les recettes provenant de la taxe de 25 DM par tonne de fuel en Allemagne occidentale sont consacrées à l'assistance de l'industrie charbonnière et à la subvention du transport de charbon. La fermeture virtuelle de la frontière néerlandaise aux importations de charbon est une négation pour le consommateur du principe du « libre choix des combustibles » dans son intégralité, tandis que la Haute Autorité elle-même a été contrainte par les réalités de la situation de sanctionner des mesures telles que :

- (i) la commutation des contrats d'importation existants;
- (ii) l'accord de subventions par la Communauté à l'industrie charbonnière (pour maintenir à un niveau normal les salaires des mineurs en dépit des pertes à la production pendant la clôture de certains puits);
- (iii) une subvention de 7 millions et demi de dollars accordée par la Communauté et répartie sur trois années pour faire face aux frais de réadaptation des travailleurs déplacés et de compensation pour leur reclassement;
- (iv) le contrôle gouvernemental des prix des produits pétroliers (France);
- (v) des subventions gouvernementales pour soutenir l'industrie charbonnière (Belgique).

86. Bien qu'il s'agisse, en partie, de mesures de fortune, ces mesures représentent certainement un net abandon du principe du « libre marché » ou du « libre choix de l'acheteur », abandon qui

theless, are rendered unavoidable, in considerable degree, by the very wide differences in the particular circumstances of the individual countries and in the absence of an intelligent "Community" policy which could distribute equitably the advantages and the burdens.

87. From these examples it is clear that, even within the individual countries concerned, neither a free market for energy, nor free competition based on realistic prices, exist. Thus, the Third General Report of the EEC Commission, referring to the "crisis on the energy market", brings out that the:

"divergence of government policies greatly contributed to widening the gaps in fuel oil prices between the different countries";

and gives the prices actually charged during the third quarter of 1959, as follows:

\$ 23.4	in France
\$ 20.8	in Belgium
\$ 19.9	in Italy
\$ 15.9	in Germany
\$ 16.6	in the Netherlands

The Commission concludes that:

"the present scale of divergence in the prices of fuel oils, if it were to continue, would hamper the proper functioning of the Common Market as a whole",

(having regard to the part that fuel prices play in the cost of manufacture of other goods, as well as the cost of transporting these goods).

Co-ordination of policy

88. Much valuable work and study has already been done in the direction of working out detailed proposals to deal with the distortions of competitive factors, of ensuring fair prices, of harmonising taxation and import policies, and of providing safeguards for indigenous production and reserves.

The special case of the oil industry

89. Valuable as these various proposals are, they must in the end depend on some authority to assure their implementation. As the report of Mr. V. Leemans (adopted unanimously by the EEC Assembly in June 1960) points out:

"common trade policy could not be limited to fixing duties or quotas. It implies the Community adopting policies with regard to the public utilities or companies which supply, or are liable to supply, part of our energy requirements."

Describing the international oil companies as being:

"an oligopoly with which the State has often preferred to negotiate (even if certain changes have recently made the structure less firm and less concentrated)",

Mr. Leemans continues:

"It would seem that the six countries might more easily impose certain conditions on the international oil companies if this were done in accordance with common standards and principles."

90. Whilst the Report does not indicate what sort of "conditions" are suggested, there is no doubt that one aspect of the oil industry which does require investigation in the public interest, is that of investment. For, while the needs of investment against future development are clearly known, or easily ascertainable as regards the coal, gas, electricity, and nuclear branches of energy, that of oil is a closely guarded secret of the international companies themselves.

91. Mr. S. A. Posthumus, in his report to the EEC Assembly, referred to one aspect of this consideration:

"On the other hand, in view of the experience gained in the coal industry, there is reason in particular to wonder whether the tremendous investments required in the oil industry — mainly by ploughing back profits — do not restrict increased production, notwithstanding the ever-increasing requirements."

92. Mr. Posthumus points out further¹ that whilst the rate of annual growth of known reserves of oil continued to increase year by year until 1956, the rate of increase fell in the subsequent years, whilst the estimated number of

1. See Appendix I, D.

néanmoins est rendu inévitable, dans une large mesure, par les différences importantes existant entre les situations particulières des pays pris individuellement, et en l'absence d'une politique « communautaire » intelligente qui serait en mesure de distribuer équitablement les avantages et les charges.

87. Ces exemples montrent clairement que, même au sein des pays intéressés pris individuellement, il n'existe ni un marché libre de l'énergie, ni une libre concurrence fondée sur des prix réalistes. C'est ainsi que le Troisième rapport général de la C.E.E. fait ressortir que la :

« divergence des politiques gouvernementales a fortement contribué à élargir les écarts des prix du fuel oil dans les différents pays »,

et donne les prix suivants effectivement pratiqués au cours du troisième trimestre 1959 :

\$ 23,4	en France
\$ 20,8	en Belgique
\$ 19,9	en Italie
\$ 15,9	en Allemagne
\$ 16,6	en Pays-Bas

La Commission conclut par ces mots :

« l'ampleur actuelle des écarts des prix des fuel oils aurait, si elle devait se maintenir, des effets nuisibles au bon fonctionnement du marché commun général »,

(compte tenu du rôle joué par les prix des fuels sur le prix de fabrication des autres produits, ainsi que les frais de transport de ces mêmes produits).

Coordination des politiques

88. Nombre de travaux et d'études utiles ont déjà été faits pour élaborer des propositions détaillées tendant à résoudre la question des distorsions de facteurs concurrentiels, pour assurer de justes prix, pour harmoniser les politiques de taxation et d'importation, et pour fournir des garanties à la production et aux réserves intérieures.

Le cas particulier de l'industrie pétrolière

89. Quelque valables que puissent être ces différentes propositions, elles doivent finalement dépendre, en dernier ressort, d'une autorité qui assurera leur mise en œuvre. Comme le rapport de M. V. Leemans (adopté à l'unanimité par l'Assemblée de la C.E.E. en juin 1960) le fait remarquer :

« la politique commerciale commune ne saurait se borner à des fixations de droits ou de contingents. Elle implique des prises de position communautaires vis-à-vis des puissances économiques qui fournissent, ou sont susceptibles de fournir, une partie de nos approvisionnements énergétiques, qu'elles soient publiques ou privées. »

Décrivant les compagnies pétrolières internationales comme étant :

« soumises à un oligopole avec lequel la puissance publique a souvent préféré composer (même si certains changements... en ont rendu depuis quelque temps la structure moins rigide et moins concentrée) »,

M. Leemans poursuit :

« Il semble que les six pays pourraient mieux imposer certaines obligations opportunes aux grands groupes internationaux pétroliers, s'ils le faisaient selon des normes et des principes communs. »

90. Bien que le rapport n'indique pas quelle sorte d'obligations il suggère, il ne fait aucun doute que la question des investissements soit l'un des aspects de l'industrie pétrolière qui demande véritablement une enquête dans l'intérêt public, car tandis que les besoins en investissements relatifs aux réalisations futures sont clairement connus, ou peuvent facilement s'évaluer, en ce qui concerne le charbon, le gaz, l'électricité et l'énergie nucléaire, ceux de l'industrie pétrolière restent un secret jalousement gardé par les compagnies internationales elles-mêmes.

91. M. S.A. Posthumus, dans le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée de la C.E.E., fait allusion à l'un des aspects de ce problème :

« Par ailleurs, en présence des expériences faites dans l'industrie charbonnière, on est fondé à se demander notamment si les énormes besoins en investissements de l'industrie pétrolière... — investissements qui proviennent pour une grande part de l'autofinancement — ne limitent pas, nonobstant les besoins toujours accrus, l'accroissement de la production. »

92. M. Posthumus souligne en outre que¹, bien que le taux annuel d'accroissement des ressources pétrolières connues ait continué à augmenter chaque année jusqu'en 1956, le rythme d'accroissement a baissé au cours des années suivantes,

1. Voir Annexe I, D.

years' supply levelled out in 1958 to the same figure as at the end of the preceding year.

93. In the absence of information as to the investment policy of the oil companies, we are left to speculate as to whether this fact has been due to geological factors, or whether it indicates a policy of conservation of investment due, perhaps, to the prospects of natural gas and nuclear energy, or some other consideration which may, or may not, be of direct interest to the public at large.

94. In any event it is well to recall the history of the British coal industry, in which production rose progressively until the peak year of 1913 (287½ million tons), and then, despite the continued growth of world productivity, began equally progressively to fall until 1933 (200 million tons) and then to level out at around 220 million tons per annum thereafter, a situation which was ascribed by the Reid Committee as due to "lack of broad vision" and a "general failure to plan far enough ahead". A review published by the Bureau of Current Affairs in 1947 produced figures which they claimed:

"would indicate that the industry could have absorbed as much capital again as was actually put into it between the wars and still have been no more than normally efficient".

95. Whilst not suggesting that a similar position is now occurring in the oil industry, there is nothing to prevent it happening so long as this industry is — alone amongst the energy industries — left to its own resources and without any accountability to any public body.

96. The principle of both the Schuman Plan and the Rome Treaty, as we are reminded by the Report of the Mixed Committee (April 1959) :

"is certainly to develop within a wider market the initiative of enterprises and the free choice of the consumer, but at the same time to ensure conditions which will provide that these liberties coincide with the general economic interest,

that expansion will be maintained, and dislocations avoided "

97. A common policy is therefore needed, and urgently, if the dangerous divergences between the national policies are to be prevented from leading to economic and political strains which, if allowed to develop unchecked, might well lead to serious and permanent strains between the European States; if a rational balance is to be struck between security (protection of indigenous resources against future needs) and the advantages of cheap imported energy; if a proper balance of consumer prices is to be achieved between the various fuels; if we are to obtain assurance that public interest, as well as private interest is considered in the investment policies of the private sector; if the burdens as well as the advantages of an assured energy supply for all countries are to be equitably shared by all; if the possibilities of hydro-electric power are to be effectively developed; if effective co-operation in the development of nuclear energy, the effective and most economical production and distribution of electricity, the harmonisation of fuel taxation, import duties, etc., are to be achieved; and if such shocks as the coal industry has already suffered (with all their repercussions and dangers) are to be avoided, or at least provided for in the future — and, maybe, similar shocks in other sectors as new and perhaps sudden developments occur. But a policy is of little use unless there is some body capable of applying it.

Conclusion

98. "What is required" urges the Leemans Report, is:

"an organ of co-ordination with sufficiently wide competence and real powers, capable of dealing at every stage with the problems on a European scale, and which, if it does not possess immediately formal powers, can nevertheless suggest solutions with a force of persuasion such as would give its recommendations as near as possible the force of decisions."

alors que le chiffre présumé des années de réserve atteignait en 1958 celui de la fin de l'année précédente.

93. En l'absence de toute information concernant la politique d'investissements des compagnies pétrolières, nous en sommes réduits à nous demander si ce fait est dû à des facteurs géologiques ou s'il indique l'existence d'une politique de préservation des investissements motivée peut-être par les perspectives du gaz naturel et de l'énergie nucléaire, ou par quelque autre considération qui peut ou non intéresser directement l'ensemble du public.

94. Il importe, en tous cas, de rappeler l'histoire de l'industrie charbonnière britannique dont la production a augmenté progressivement jusqu'en 1913, année record (287,5 m.t.), puis en dépit de l'accroissement continu de la production dans le monde, s'est mise à diminuer tout aussi progressivement jusqu'en 1933 (200 m.t.) pour s'établir ensuite au niveau de 220 m.t. par an, situation attribuée par la Commission Reid à « une absence d'envergure quant aux perspectives » et à « une absence totale de prévoyance en ce qui concerne les plans pour l'avenir ». Un article publié par le « Bureau of Current Affairs » en 1947 donnait des chiffres qui, prétendait-il,

« semblaient indiquer que l'industrie aurait pu absorber deux fois plus de capitaux qu'elle n'avait effectivement reçu entre les deux guerres sans dépasser cependant le degré normal d'efficacité. »

95. Bien que nous ne suggérions pas que telle soit actuellement la situation de l'industrie pétrolière, rien ne peut empêcher de semblables faits de se produire aussi longtemps que cette industrie sera la seule parmi les industries énergétiques à être abandonnée à ses propres ressources, et à n'avoir aucun compte à rendre à aucun organe public.

96. Le principe à la fois du Plan Schuman et du Traité de Rome, comme nous le rappelle le rapport de la Commission mixte (avril 1959),

« est certainement de développer dans le cadre d'un marché plus large l'initiative des entreprises et le libre choix de l'acheteur, mais en même temps de garantir les conditions qui font en sorte que ces libertés coïncident avec

l'intérêt économique général, que l'expansion soit maintenue et les dislocations évitées. »

97. Une politique commune est donc nécessaire et urgente si nous voulons éviter que les divergences dangereuses qui apparaissent entre les politiques nationales n'entraînent des difficultés économiques et politiques qui, s'il leur était permis de se développer librement, pourraient fort bien conduire à des difficultés permanentes et sérieuses entre Etats européens ; si nous voulons établir un équilibre rationnel entre la sécurité (protection des ressources indigènes en vue des besoins futurs) et les avantages de l'importation d'énergie à bon marché ; si nous voulons parvenir à un équilibre adéquat des prix à la consommation entre les différents combustibles ; si nous voulons avoir l'assurance que l'intérêt public, aussi bien que privé, est pris en considération par les politiques d'investissement du secteur privé ; si nous voulons que les charges aussi bien que les avantages d'un approvisionnement en énergie assuré pour tous soient équitablement partagés par tous ; si nous voulons que les possibilités de l'énergie hydro-électrique soit efficacement développées ; si nous voulons parvenir à une coopération efficace dans le développement de l'énergie nucléaire, à la production et à la distribution d'électricité les plus efficaces et les plus économiques, à l'harmonisation des taxes sur les combustibles, des droits d'importation, etc., si nous voulons éviter les chocs dont l'industrie charbonnière a déjà souffert (ainsi que toutes les répercussions et dangers qu'ils comportent) ou si nous voulons tout au moins, y parer à l'avenir, et peut-être parer à des chocs semblables dans d'autres secteurs à mesure que des développements nouveaux et peut-être soudains interviendront. Mais une politique n'a que peu de raison d'être s'il n'existe aucun organisme capable de l'appliquer.

Conclusion

98. « Ce qu'il nous faut », préconise le rapport Leemans, c'est :

« un organe de coordination doté d'une compétence suffisamment large et de pouvoirs suffisamment réels, capable de régler à chaque stade les problèmes à l'échelle européenne et qui, s'il ne possède pas immédiatement de pouvoirs formels, peut néanmoins suggérer des solutions avec une force de persuasion telle qu'elle donnera autant que possible à ces recommandations la force de décisions. »

PART THREE

FINDING
THE APPROPRIATE MACHINERY
TO DEAL WITH THE PROBLEM

A. What Organ ?

99. Of course, the only effective solution to all this, as to many other problems, would be the creation of a European Ministry with powers such as are possessed by the British Minister of Power, the French Minister of Industry and Commerce, and the Italian Commissariat General for the Plan of Modernisation and Equipment, to enable them to implement their individual national power policies.

100. But a European Minister for Power necessitates a European Political Authority — also with powers — and this is not yet within our reach.

101. Meanwhile, only the E.C.S.C. possesses as yet effective powers to *apply* a common policy — but powers limited to coal and steel — while nuclear energy is in the hands of Euratom, and oil, etc., under E.E.C. — neither of which possesses yet sufficient powers of implementation of a common policy. And, incidentally, all of these are limited to the Community of the Six, whilst W.E.U. is concerned (under the terms of the Brussels Treaty) with the responsibility to:

"organise and co-ordinate" the "economic activities so as to produce the best possible results . . ." of the seven member States.

B. Possible alternatives**(a) A new "Energy Authority"**

102. That is, the merging of the three existing Communities into one effective authority with adequate powers to handle energy as E.C.S.C. can handle the problems of coal and steel.

103. This solution has the attraction of logic, since the Coal and Steel Community was set up with the intention that it should become the core of a widening development of functional unity —

at a time when coal and steel were the two chief elements of post-war reconstruction, and, at the same time, were industries with a close affinity with each other. It was certainly not the intention that coal and steel should remain the *last* of the economic branches to be worthy of such a co-ordinating authority.

104. To-day, however, the framework in which the E.C.S.C. has to operate is somewhat of an anachronism. Coal — then the basic factor in energy — is now only one part of energy, whilst oil and hydro-electricity are under E.E.C., and nuclear energy under Euratom. Furthermore, coal has now an even closer affiliation with oil and natural gas, etc., than with steel.

105. Yet E.C.S.C. remains the only European institution which possesses real powers¹, and to seek to merge it into a new and wider energy authority would involve either:

(i) destroying the only substantial element of effective European unity yet existing, in favour of a wider institution, through a new treaty whose unanimous acceptance at this point is at least doubtful;

or,

(ii) taking the decision now to endow the E.E.C. itself with powers over the wider field not less than those now possessed by E.C.S.C. over coal and steel — again, a proposition involving the disappearance of E.C.S.C. and the re-negotiation of the Rome Treaty.

(b) *Handing over to E.C.S.C. the responsibility for all branches of energy,
i.e. creating from E.C.S.C.
a European Energy Authority*

106. This would be an equally logical development, for if E.C.S.C. meant anything at its in-

1. See Appendix II, A.

TROISIEME PARTIE

POUR UNE SOLUTION AU PROBLEME DE L'ENERGIE EN EUROPE

A. Quel organisme ?

99. La seule solution efficace de ce problème et de beaucoup d'autres serait naturellement la création d'un Ministère européen doté de pouvoirs semblables à ceux que possèdent le Ministre de l'énergie britannique, le Ministre français de l'Industrie et du Commerce, et le Commissariat général italien au plan de modernisation et d'équipement, et qui leur permettent de mettre en œuvre individuellement leurs politiques énergétiques nationales.

100. Mais un Ministre européen de l'énergie suppose l'existence d'une autorité politique européenne dotée, elle aussi, de pouvoirs et celle-ci n'est pas encore à notre portée.

101. Dans l'intervalle, seule la C.E.C.A. possède effectivement, pour l'instant, le pouvoir d'*appliquer* une politique commune, mais un pouvoir limité au charbon et à l'acier, alors que l'énergie nucléaire se trouve aux mains de l'Euratom et que le pétrole, etc., revient à la C.E.E., ces deux organismes ne possédant encore, ni l'un ni l'autre, de pouvoirs suffisants pour mettre en œuvre une politique commune. Incidemment, d'ailleurs, toutes ces organisations se limitent à la Communauté des Six alors que l'U.E.O. (aux termes même du Traité de Bruxelles) a pour responsabilité d' :

« organiser et coordonner » ... « les activités économiques des sept Etats membres » ... « en vue d'en porter au plus haut point le rendement... »

B. Autres solutions possibles

(a) Une nouvelle « autorité de l'énergie »

102. C'est-à-dire, la fusion des trois Communautés existantes en une seule autorité efficace, dotée de pouvoirs lui permettant de traiter les problèmes de l'énergie comme la C.E.C.A. traite ceux du charbon et de l'acier.

103. Cette solution présente l'attrait de la logique, étant donné que la Communauté du Charbon et de l'Acier a été créée dans le but de la voir devenir le noyau du développement crois-

sant d'une unité fonctionnelle, à une époque où le charbon et l'acier constituaient les deux éléments essentiels de la reconstruction de l'après-guerre, et où ces deux industries se trouvaient également présenter une étroite affinité. Il n'était certainement pas prévu que le charbon et l'acier resteraient les dernières branches de l'activité économique à être dignes d'une telle autorité coordinatrice.

104. Aujourd'hui cependant, le cadre dans lequel doit fonctionner la C.E.C.A. est quelque peu anachronique. Le charbon, qui était alors le facteur énergétique de base, ne représente maintenant qu'une partie de cette énergie, alors que le pétrole et l'énergie hydro-électrique se trouvent aux mains de la C.E.E., et que l'énergie nucléaire dépend de l'Euratom. En outre, le charbon a maintenant des attaches encore plus étroites avec le pétrole, le gaz naturel, etc., qu'avec l'acier.

105. Cependant, la C.E.C.A. reste la seule institution européenne à posséder des pouvoirs réels¹, et chercher à la fusionner avec une nouvelle et plus vaste Autorité de l'énergie impliquerait, soit :

(i) la destruction du seul élément substantiel d'une unité européenne effective actuellement existant, en faveur d'une institution plus vaste nécessitant la conclusion d'un nouveau traité dont l'approbation unanime est, à ce stade, pour le moins douteuse ;

soit :

(ii) la prise d'une décision tendant à doter maintenant la C.E.E. elle-même de pouvoirs couvrant ce champ plus vaste et qui ne seraient pas inférieurs à ceux que possède maintenant la C.E.C.A. en ce qui concerne le charbon et l'acier — proposition qui, une fois encore, impliquerait la disparition de la C.E.C.A. et une renégociation du Traité de Rome.

(b) *Transfert à la C.E.C.A. de la responsabilité concernant toutes les branches de l'énergie, c'est-à-dire, création, à partir de la C.E.C.A. d'une Autorité européenne de l'énergie*

106. Ceci constituerait un développement tout aussi logique car, si la C.E.C.A. avait un sens

1. Voir Annexe II, A.

ception, it meant the determination of the European countries concerned to create an effective authority for "energy" and steel ("energy" at this stage being coal).

107. Unfortunately this solution, too, seems to be excluded by virtue of the fact that the Treaty creating the E.C.S.C. was too narrowly drawn and did not anticipate the changes in the energy picture that have transpired, so that to extend the powers of the E.C.S.C. would once more entail a revision of the Treaty (and probably also of the EEC Treaty).

(c) Strengthen the powers of the Inter-Executive

108. Yet one or other of these two solutions seems to present the only prospect of any effective administration of a common energy policy, since, failing the creation of some body with sufficient powers to implement or secure the implementation of whatever detailed policy might be evolved, nothing remains but the vague hope that such proposals as may emerge from the Inter-Executive or other source, will be "favourably considered" by the separate governments in the light of their separate (and conflicting) interests.

109. If, then, any solution involving the revision of existing treaties must be discarded for the present, there would seem to remain only two alternatives:

(i) that, while recognising the importance and urgency of achieving a common energy policy, we accept defeat for constitutional or "institutional" reasons;

or,

(ii) that we seek some interim arrangement which will at least enable something to be done pending the situation in which we can proceed towards the establishment of a European Ministry for Energy.

110. Already the three existing European Communities have authorised the establishment of the Inter-Executive Committee with power to examine and report on energy matters. So far this Inter-Executive has produced valuable studies and reports, and certain specific proposals for consideration.

111. Would it not be possible, then, to establish this Inter-Executive as a semi-permanent body, with instructions to maintain a continuing study of the problems; to make recommendations for action to be taken from time to time; which would be provided with a small secretariat of experts in the various fields of energy; which could pursue the examination of such proposals as the "Prix d'orientation", and initiate experiments from time to time as the situation develops and new issues and problems emerge; and could produce "conventions" which would be implemented subject to ratification by the national governments in the same way as are the conventions of, for example, the I.L.O.; in short, which could act as a permanent or semi-permanent Executive, responsible to the respective Authorities, but armed with the maximum powers that could be provided without the necessity of having recourse to amendments of existing treaties?

112. Comes the problem of Britain. Within the Six such a proposal as is suggested above might be relatively simple, even if inadequate, but where would the seventh member of W.E.U. fit in?

(d) How can Britain be associated?

113. The framework of this arrangement might be found in the existing Agreement of Association between Britain and the European Coal and Steel Community. According to the provisions of Article 6 of this Agreement the Council of Association is authorised to consider *inter alia* the problems arising from the supply of coal, prices and investment. It is clear that the study of these problems, as the High Authority agreed several years ago, can be considered only in the wider framework of the general energy market.

114. It would consequently seem advisable for the High Authority to be represented on the Council of Association by its members on the Inter-Executive "Energy" Committee, together with two members co-opted to represent the Euratom and Common Market Commissions, and the British Delegation being led by the Minister of Power.

115. These links would enable the two parties to review the energy position in the six-power

quelconque à ses débuts, elle représentait la détermination des Etats européens intéressés de créer une autorité efficace de « l'énergie » et de l'acier (l'« énergie » étant, à ce stade, représentée par le charbon).

107. Malheureusement, cette solution paraît être également exclue en vertu du fait que le traité portant création de la C.E.C.A. a été trop étroitement conçu et n'anticipait pas les changements à venir dans la situation énergétique, de sorte qu'une extension des pouvoirs de la C.E.C.A. entraînerait, encore une fois, une révision du Traité (ainsi, sans doute, que du Traité de la C.E.E.).

(c) Renforcer les pouvoirs de l'Interexécutif

108. Cependant, l'une de ces deux solutions paraît constituer la seule perspective d'application efficace de toute politique énergétique commune, étant donné que, à défaut de la création d'un organisme doté de pouvoirs suffisants pour mettre en œuvre ou garantir la mise en œuvre de toute politique détaillée, quelle qu'elle soit, il ne reste que le vague espoir que les propositions en provenance de l'Interexécutif, ou de toute autre source, seront « accueillies avec faveur » par les différents gouvernements, à la lumière de leurs intérêts différents (et contradictoires).

109. Si donc toute solution impliquant la révision des traités existants doit être actuellement rejetée, il ne reste, semble-t-il, que deux solutions possibles :

(i) tout en reconnaissant l'importance et l'urgence de l'élaboration d'une politique énergétique commune, nous acceptons la défaite pour des raisons constitutionnelles ou « institutionnelles »,

ou bien :

(ii) nous recherchons quelque arrangement temporaire qui nous permettra au moins de faire quelque chose en attendant que nous puissions passer à la création d'un Ministère européen de l'énergie.

110. Les trois Communautés européennes existantes ont déjà autorisé la création d'un Comité Interexécutif ayant pouvoir d'examiner et de faire rapport sur les questions énergétiques. Jusqu'ici, cet Interexécutif a publié des études et des rapports intéressants et présenté pour examen un certain nombre de propositions spécifiques.

111. Ne serait-il donc pas possible de faire de cet Interexécutif un organe semi-permanent ayant comme instructions de poursuivre constamment l'étude de ces problèmes ; d'élaborer des recommandations tendant à prendre de temps en temps des mesures ; organe qui serait pourvu d'un secrétariat réduit d'experts en provenance des différents secteurs énergétiques ; qui pourrait poursuivre l'examen de propositions telles que le « prix d'orientation », et pourrait de temps en temps se livrer à des expériences à mesure que la situation évoluerait et que de nouveaux problèmes et questions se poseraient ; qui pourrait élaborer des « conventions » devant être mises en œuvre sous réserve de ratification par les gouvernements nationaux, comme c'est le cas par exemple, pour les conventions du B.I.T. ; bref, qui pourrait agir en tant qu'exécutif permanent ou semi-permanent, responsable devant les autorités respectives, mais armé du maximum de pouvoirs sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'amendement des traités existants ?

112. Un problème se pose alors, celui de la Grande-Bretagne. Une proposition telle que celle qui vient d'être faite pourrait être relativement simple, fût-elle inadéquate au sein des Six, mais quelle serait la place du septième membre de l'U.E.O. ?

(d) Comment y associer la Grande-Bretagne ?

113. Le cadre de cet arrangement pourrait être fourni par le Traité d'association de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Selon les dispositions de l'article 6 de cet accord, le Conseil d'association est compétent, notamment pour examiner les problèmes de l'approvisionnement en charbon, des prix et des investissements. Il est évident, que l'étude de ces problèmes, comme la Haute Autorité l'a reconnu il y a déjà plusieurs années, ne se conçoit que dans le cadre plus vaste du marché énergétique général.

114. Il conviendrait, par conséquent, semble-t-il, que la Haute Autorité se fasse représenter au Conseil d'association par ses membres du Comité interexécutif « énergie » si besoin est, en procédant à la cooptation de deux membres représentant les Commissions d'Euratom et du Marché Commun et que la délégation britannique soit présidée par le « Minister of Power ».

115. Ces contacts permettraient aux deux parties en présence de préparer un bilan énergétique

Community and the United Kingdom together, and to consider a co-ordinated policy. The two partners could then draw conclusions taking the form of recommendations to the appropriate authorities.

116. This resolution, which has the advantage of requiring no revision of treaties nor the creation of new institutions, would, in addition, enable the Council of Association to operate in accordance with the aims of its signatories.

117. Later, it would be possible to consider setting up a joint committee between the Inter-Executive Energy Committee and the competent representatives of the United Kingdom. At the outset this joint committee might derive from the Council of Association, but later be the subject of a convention to be drawn up between the member States.

118. That British participation is important, even vital, need hardly be questioned. British coal might well be found to be a valuable reserve for Europe should freight rates increase, or other changes regarding the supply of American coal develop; Britain is already regarded in France as one of the most promising outlets for the natural gas of the Sahara once the problems of transport have been solved; whilst the co-operation that is already taking place between Britain and the other Western European countries in the field of atomic energy development (e. g. the "Dragon" project) emphasises the interdependence of the United Kingdom with her European partners in this vital field of energy. Furthermore, it is clear that the most economic and efficient usage of energy in Europe's future must be related to a well-knit system of pipelines for gas and oil, and a common "grid" for the distribution of electricity running across national frontiers. A solution which might be considered in this event would be a joint committee, uniting on the one hand the Inter-Executive Energy Committee of the three European Communities, which would remain responsible to its constituents, the High Authority and the two Commissions together with the Council of Ministers of the Communities, and, on the other hand, the United Kingdom Delegation which would be responsible to the British Cabinet.

119. This joint Inter-Executive of Britain and the European Communities might start with the

results already obtained by the Six on the Inter-Executive Energy Committee and compare them with the programmes drawn up in Britain.

120. The joint committee would operate in accordance with Article 238 of the Rome Treaty which provides that the Community may conclude with a third country, a union of States or an international organisation, agreements creating an association embodying reciprocal rights and obligations, joint actions and special procedures, and also in accordance with Article 41 of the Stockholm Treaty.

121. The task of the joint committee, or a dependent body responsible to it, would be to draw up recommendations encouraging the government concerned to adopt a joint policy in the field of energy.

122. Here we are up against the classic problem of Britain's self-exclusion from the full obligations of membership of the E.E.C. and associated communities, and it might well, and with justification, be argued that the problem of administering a common energy policy — in the light of the considerations enumerated above — is sufficiently difficult without bringing this further complication into the picture. No doubt the answer to this objection is that, unless Britain is in, the problem will remain more complicated than it need be.

123. W.E.U. presumably has some responsibility, under the terms of the Brussels Treaty, for seeking to reconcile the interests of all seven members, and in the field of energy all seven countries are at least equally involved.

(e) The overall position

124. European energy requirements affect most particularly the producer countries which are often underdeveloped countries as well as international trade as a whole. The European countries which together form the main group of importers of energy in the world should profit by the revision of the institutions of the O.E.E.C. to create a European body with the widest possible composition, its instructions being to deal with problems raised by the production and consumption of energy both for the European countries and for third countries, particular attention being

que constitué de la Communauté des Six et de la Grande-Bretagne et d'envisager une politique coordonnée. Les deux partenaires pourraient, dès lors, en tirer les enseignements qui devraient prendre la forme de recommandations à chacune des deux parties en cause.

116. Cette formule qui a l'avantage de ne nécessiter aucune révision des Traités ni aucune nouvelle institution aurait, de surcroît, le mérite de faire fonctionner le Conseil d'association conformément aux objectifs de ses signataires.

117. Il serait possible, par la suite, d'envisager entre le Comité interexécutif énergie et les représentants qualifiés de la Grande-Bretagne, un Comité conjoint qui, au départ, pourrait être une émanation du Conseil d'association, mais qui pourrait, par la suite, faire l'objet d'une convention à élaborer entre les Etats membres.

118. Que la participation britannique soit importante et même vitale, est naturellement hors de question. On pourrait s'apercevoir que le charbon britannique constitue pour l'Europe une réserve précieuse au cas où les taux de fret augmenteraient et où d'autres changements interviendraient dans la situation, en ce qui concerne les approvisionnements en charbon américain. La Grande-Bretagne est déjà considérée en France comme l'un des débouchés les plus prometteurs pour le gaz naturel du Sahara, une fois que les problèmes de transport auront été résolus, tandis que le degré de coopération qui intervient déjà entre la Grande-Bretagne et les autres Etats de l'Europe occidentale, dans le domaine du développement de l'énergie atomique (cf. projet « Dragon »), souligne l'interdépendance du Royaume-Uni et de ses partenaires européens dans ce domaine vital de l'énergie. En outre, il est clair que l'utilisation la plus économique et la plus efficace de l'énergie en Europe devra être étroitement liée, à l'avenir, à un système cohérent de pipelines pour le gaz et le pétrole, ainsi qu'à un réseau commun de distribution d'électricité franchissant les frontières nationales. La formule qu'il serait possible d'envisager, dans cette hypothèse, serait un Comité conjoint groupant, d'une part, le Comité interexécutif énergie des trois Communautés européennes qui demeurerait responsable devant ses mandants, la Haute Autorité et les deux Commissions ainsi que le Conseil des Ministres des Communautés et, d'autre part, une délégation du Royaume-Uni qui, elle, serait responsable devant le Cabinet britannique.

119. Cet interexécutif conjoint de la Grande-Bretagne et des Communautés européennes

pourrait partir des résultats obtenus à l'intérieur des Six par le Comité interexécutif énergie et les confronter avec les programmes établis par la Grande-Bretagne.

120. Ce Comité conjoint fonctionnerait conformément à l'article 238 du Traité de Rome qui dispose que la Communauté peut conclure avec un Etat tiers, une Union d'Etats ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et des obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières et à l'article 41 du Traité de Stockholm.

121. Le Comité conjoint, ou un organisme dépendant de lui et responsable devant lui, aurait pour mission de parvenir à la formulation de recommandations en vue de faire adopter au gouvernement intéressé une politique concertée en matière d'énergie.

122. C'est ici que nous nous heurtons au problème classique du refus volontaire de la Grande-Bretagne d'accepter les obligations de membre plein de la C.E.E. et des communautés qui lui sont associées, et l'on pourrait fort bien soutenir, non sans justification, que le problème de l'application d'une politique énergétique commune — à la lumière des considérations énumérées ci-dessus — est suffisamment difficile sans qu'on y ajoute cette nouvelle complication. La réponse à cette objection est, sans aucun doute, la suivante : à moins que l'Angleterre ne soit membre, le problème restera plus compliqué qu'il n'est nécessaire.

123. Il appartient sans doute, dans une certaine mesure, à l.U.E.O., aux termes mêmes du Traité de Bruxelles, de chercher à reconcilier les intérêts de ses sept membres que la question de l'énergie intéresse, à tout le moins, également.

(e) *L'aspect général*

124. Les besoins énergétiques européens affectent notamment les pays producteurs qui sont le plus souvent des pays sous-développés et ont une influence sur l'ensemble des échanges internationaux. Les pays européens qui constituent le principal importateur d'énergie du monde devraient profiter de la refonte des institutions de l.O.E.C.E. afin de créer un organisme européen de la composition la plus large possible, chargé de se consacrer aux problèmes que posent la production et la consommation d'énergie, non seulement pour eux-mêmes, mais également pour les

paid to third countries which are not sufficiently developed.

125. In this respect, it would be important for the member States to express their approval of the conclusions of the report of the Group of Four, embodied in the resolution of 14th January, 1960, paragraph 97, which states:

"97. The Organisation might well wish to consider whether, in the light of existing cir-

cumstances, the bodies which are responsible for energy questions ought to be reshaped. The Council might in particular wish to consider replacing the specialised committees in Coal, Oil, Gas and Electricity by a single committee dealing with energy from all sources including nuclear power. It may be found desirable to set up specialised working groups under this Committee."

pays tiers, plus spécialement les pays tiers insuffisamment développés.

125. Dans cette perspective, il serait important que les Etats membres donnent leur approbation aux conclusions du rapport du groupe des Quatre, créé par la résolution du 14 janvier 1960, paragraphe 97, qui énonce :

« 97. L'Organisation pourrait étudier si, dans les circonstances actuelles, il y a lieu de refon-

dre les organismes chargés des questions d'énergie. Le Conseil jugera peut-être opportun, en particulier, de remplacer les comités spécialisés du Charbon, du Pétrole, du Gaz et de l'Electricité, par un comité unique traitant de toutes les formes d'énergie, y compris l'énergie nucléaire. Il pourrait être souhaitable, en contrepartie, de créer des groupes de travail spécialisés dépendant de ce Comité. »

APPENDIX I

STATISTICS

A. General reports on Energy

In July 1951, the British Government set up the Ridley Committee to consider appropriate steps for the best use of fuel and power resources. The report of this Committee recommended the establishment of a general planning board for the fuel and power industries, which would enable "co-operation in securing the maximum efficiency and economy in the national interests, the working out of plans for co-operation between the industries, and possible joint enterprises (e.g. in production of hydro-electricity for the national grid; joint efforts in pithead gasification, etc.)".

In January 1954, arising from a report of the Secretary-General, the Council of O.E.E.C., recognising the existence of an energy problem in Europe, requested Mr. Louis Armand to produce

a study, arising from which the Council on 10th June, 1955, set up the Hartley Commission to examine the problems of energy and "to formulate proposals for finding still better solutions... by means of co-operation within the Organisation".

The Hartley Report of 1957 led to the setting up of a permanent Energy Commission under the chairmanship of Professor Austin Robinson, whose report, published in January 1960, provides an invaluable analysis of the situation and the problems.

Finally, there was the report of the "Three Wise Men" on atomic energy prospects (May 1957), and Euratom's "Outlook for Atomic Energy" (May 1960), and the outstandingly valuable reports by Mr. Lapie, Mr. Leemans and Mr. Posthumus.

B. Estimates of consumption of primary energy

	Million tons coal equivalent			Indices : 1955 = 100		
	1955	1965	1975	1955	1965	1975
O.E.E.C. Secretariat	777	1,010	1,340	100	130	172
Countrywise calculation	777	1,040	1,300	100	134	167
Hartley (1957) ¹	777	960 / 1,060	1,160 / 1,360	100	124 / 137	149 / 175
Robinson (1960)	777	1,010	1,325	100	130	170
Oil Companies' estimates	777	1,035 / 1,080	1,330 / 1,435	100	133 / 139	171 / 185

1. Hartley's estimate recalculated to take account of actual consumption in 1955 and to cover comparable field.

Bearing in mind the different circumstances under which some of the earlier estimates were made (e.g. Hartley's before Suez, which caused a 4 % drop in consumption estimates, and before the development of the economic recession of 1956/1957 had shown its full effects, or the remarkable increase in thermal efficiency achieved in recent years in the production of electricity) the nearness of these estimates is striking, and there seems to be general agreement that the

increased consumption of primary energy by 1975 over 1955 will be of the order of 70 %.

A similar agreement is to be observed in the various estimates of probable electricity consumption in the OEEC area.

ANNEXE I

STATISTIQUES

A. Rapports généraux sur l'énergie

En juillet 1951, le gouvernement britannique constitua le Comité Ridley, afin d'examiner les mesures à prendre en vue de la meilleure utilisation des ressources énergétiques. Le rapport de ce Comité préconisait la création d'un bureau général de planification pour les industries énergétiques qui permettrait « la coopération en organisant la plus grande efficacité, la plus grande économie au mieux des intérêts nationaux, la définition des plans de coopération entre les industries, et des entreprises communes éventuelles (comme de production d'énergie hydro-électrique pour le réseau national; des efforts communs pour la gazéification sur le carreau des mines, etc...). »

En janvier 1954, sur la base d'un rapport du Secrétaire général, le Conseil de l'O.E.C.E., reconnaissant l'existence d'un problème énergétique en Europe, chargeait M. Louis Armand

d'une étude sur la base de laquelle le Conseil, le 10 juin 1955, constituait la Commission Hartley afin d'examiner les problèmes de l'énergie et « de formuler des propositions afin de trouver des solutions meilleures pour la coopération à l'intérieur de l'Organisation. »

Le rapport Hartley de 1957 conduisit à la création d'une Commission permanente de l'Energie, sous la présidence du Professeur Austin Robinson dont le rapport publié en janvier 1960 constitue une analyse de premier ordre de la situation comme des problèmes de l'énergie.

Enfin, il y a eu le rapport des « Trois Sages » sur les perspectives de l'énergie atomique (1957), celui d'Euratom sur l'avenir de l'énergie atomique (mai 1960) et les rapports très importants de MM. Lapie, Leemans et Posthumus.

B. Estimations de consommation d'énergie primaire

	Millions de tonnes d'équivalent charbon			Indices 1955 = 100		
	1955	1965	1975	1955	1965	1975
O.E.C.E.: Secrétariat	777	1.010	1.340	100	130	172
Estimations nationales	777	1.040	1.300	100	134	167
Hartley (1957) ¹	777	960 / 1.060	1.160 / 1.360	100	124 / 137	149 / 175
Robinson (1960)	777	1.010	1.325	100	130	170
Estimations des compagnies pétrolières	777	1.035 / 1.080	1.330 / 1.435	100	133 / 139	171 / 185

1. Les estimations du rapport Hartley sont calculées pour prendre en considération la consommation réelle de 1955 et afin de couvrir une période comparable.

Gardant à l'esprit les circonstances différentes dans lesquelles certaines des plus anciennes estimations ont été faites (par exemple celles de Hartley, avant Suez qui a causé une chute de 4 % dans les prévisions de consommation, et avant que le développement de la récession économique 1956-1957 ait pleinement produit ses effets, ou l'augmentation remarquable dans l'efficacité obtenue récemment dans la production de l'électricité d'origine thermique), il est frap-

pant de constater combien ces prévisions sont proches les unes des autres; il semble qu'il y ait un accord général sur le fait que la consommation d'énergie primaire aura augmenté en 1975, par rapport à 1955, d'environ 70 %.

Un accord semblable peut être observé dans les diverses prévisions de la consommation probable d'électricité dans la zone O.E.C.E.

	<i>In million tons coal equivalent</i>		
	1955	1965	1975
Electricity Committee of O.E E.C.	358	710	1,300
Hartley	358	6/700	1,225 max.
Robinson (1960)	358	700	1,200

C. Electricity needs and resources to 1980

	<i>10⁹ kWh</i>					
	1955	1960	1965	1970	1975	1980
Electric power from "privileged sources" (i.e. coal, lignite, blast furnace gas, hydro)	122	176	237	280	325	370
Therefore other sources (e.g. oil, natural gas and nuclear), must produce.....	63	88	133	238	376	580
To meet estimated needs of	185	264	370	518	701	950
i.e. the amount to be found from oil or atomic energy must increase by some 600 % from 1960 to 1980.						
Nuclear power can produce	—	—	14	119	257	461

Source: Mixed Committee (High Authority/Council of Ministers) First Report on a Co-ordinated Energy Policy, 1959.

D. Growth of known world reserves of oil

Year	Reserve at beginning of year	Growth of reserves during year	Production	<i>In million tons</i>	
				Reserves at end of year	No. of years' supply (a)
1951	14,000	1,055	605	14,450	24
1952	14,450	2,742	637	16,555	26
1953	16,555	2,919	674	18,800	28
1954	18,000	3,615	705	21,710	31
1955	21,710	5,131	786	26,055	33
1956	26,055	6,052	857	31,250	36
1957	31,250	5,354	899	35,705	40
1958	35,705	2,561	926	37,340	40
1959	35,340	—	978	—	—

(a) At rate of production during that year, i.e. the reserves at the end of the year divided by the production of the same year.

Source: Mr. J. A. Van den Heuvel, Head of O E E C Energy Division given at a conference in Cologne on 7th April, 1960.

En millions de tonnes d'équivalent charbon

	1955	1965	1975
Comité de l'Électricité de l'O.E.C.E.	358	710	1.300
Hartley	358	6/700	1.225 max.
Robinson (1960)	358	700	1.200

C. Besoins et ressources en électricité jusqu'en 1980

10⁶ kWh

	1955	1960	1965	1970	1975	1980
Electricité en provenance de « sources privilégiées » (charbon, lignite, gaz de hauts fourneaux, hydro-électricité)	122	176	237	280	325	370
Par conséquent, les autres sources (pétrole, gaz naturel et énergie atomique) doivent produire	63	88	133	238	376	580
Pour couvrir les besoins estimés à c'est-à-dire : la quantité totale d'énergie produite à partir du pétrole ou de l'atome doit augmenter d'environ 600 % de 1960 à 1980.	185	264	370	518	701	950
L'énergie nucléaire peut produire	—	—	14	119	257	461

Source : Comité mixte (Haute Autorité/Conseil des Ministres) 1^{er} rapport sur une politique énergétique coordonnée, 1959.

D. Augmentation des réserves mondiales connues de pétrole

En millions de tonnes

Année	Réserves au commencement de l'année	Augmentation des réserves pendant l'année	Production	Réserves à la fin de l'année	Nombre d'années de production (a)
1951	14.000	1.055	605	14.450	24
1952	14.450	2.742	637	16.555	26
1953	16.555	2.919	675	18.800	28
1954	18.000	3.615	705	21.710	31
1955	21.710	5.131	786	26.055	33
1956	26.055	6.052	857	31.250	36
1957	31.250	5.334	899	35.705	40
1958	35.705	2.561	926	37.340	40
1959	35.340	—	978	—	—

(a) Au rythme des productions de l'année ; par conséquent les réserves de la fin de chaque année sont divisées par la production de cette même année.

Source : M. J. A. Van den Heuvel, Chef de la Division de l'Energie de l'O.E.C.E. dans une conférence à Cologne, le 7 avril 1960.

E. Comparison of cost of nuclear and conventional electricity generation

Current price of oil at Rotterdam	\$ 21.5 per metric ton
may fall to about	\$ 17.5 per metric ton
United States coal c.i.f. now	\$ 15 per metric ton (not expected to fall much)
but may fall to	\$ 13.5 per metric ton
Therefore future imported (US) coal	\$ 13.5 per metric ton
(until 1965) oil	\$ 17.6 per metric ton
Conventional generation 150 MW plants at 80 % load factor 8.74 mills ¹ per kWh (to 1965)	

but with increase to 300 MW capacity, fixed charges would be reduced 10 % approximately which, plus reduction in fuel oil prices of up to 20 % after 1965, could mean (with 80 % load factor) :

7.34 mills per kWh (1965-1980)

whereas *nuclear generation*

(on basis of 150 MW plants under US-Euratom Agreement) from surveys of U.S.A.E.C (1959) and Pittman Report

11 mills per kWh (1960-1965)

and 1965-1970

with new techniques and 300 MW plants on 80 % load factor

7.48 mills

then for 1970 expect further decreases

e.g. Pittman estimate from 1965 300 MW OMR (organic moderated) reactors with 80 % load factor

less than 7.10 mills

on basis of higher US costs of construction.

	Comparison of costs per kWh		
	Conventional	Nuclear	Difference %
1960-1965	8.74 mills	11 mills	+ 25
1965-1970	7.34 mills	7.48 mills	+ 2.5
1970-1980	7.34 mills	less than 7.34 mills	— ?

1. 1 mill = 1/1,000th US \$.

E. Comparaison du coût de l'électricité de sources atomique et classique

Prix courant du pétrole à Rotterdam	\$ 21,5 par tonne métrique
pourrait tomber à environ	\$ 17,5 par tonne métrique
Charbon américain c.a.f. maintenant	\$ 15 par tonne métrique (on ne s'attend pas à une baisse sensible)
mais pourrait tomber à.....	\$ 13,5 par tonne métrique
Par conséquent, le charbon importé (des Etats-Unis) à l'avenir ..	\$ 13,5 par tonne métrique
(jusqu'en 1965) le pétrole	\$ 17,6 par tonne métrique
Electricité produite par centrale classique 150 MW pour un facteur de charge de 80 % :	
8,74 mills ¹ par kWh (jusqu'en 1965)	

mais la capacité étant portée à 300 MW, les charges fixes seraient réduites de 10 % environ ce qui, compte tenu de la réduction des prix du fuel oil d'environ 20 % après 1965, pourrait signifier (pour un facteur de charge de 80 %) :

7,34 mills par kWh (1965-1980)

tandis que la production d'énergie atomique

(sur la base de centrales de 150 MW en vertu de l'accord U.S.A.-Euratom), d'après les enquêtes de l'U.S.A.E.C. (1959) et le rapport Pittman

11 mills par kWh (1960-1965)

et de 1965 à 1970

avec de nouvelles techniques et des centrales de 300 MW pour un facteur de charge de 80 %

7,48 mills

s'attendre ensuite à de nouvelles diminutions pour 1970

par exemple, les prévisions Pittman pour des réacteurs « OMR » (à modérateurs organiques de 300 MW pour un facteur de charge de 80 %, à partir de

moins de 7,10 mills

sur la base du coût de construction américain plus élevé.

	Comparaison des coûts par kWh		
	Classique	Atomique	Différence %
1960-1965	8,74 mills	11 mills	+ 25
1965-1970	7,34 mills	7,48 mills	+ 2,5
1970-1980	7,34 mills	moins de 7,34 mills	— ?

1. 1 mil = 1 / 1.000^e de dollar U. S.

F. Capital investment on energy*In \$ million*

		1955-1975
Coal	On the basis of the latest estimates of curtailed production	6,500
Oil (imports)	Expansion of refineries, inland transport and distribution	14,000
Oil (indigenous)	Cost of producing, refining and distributing increased production plus replacement costs	5,500
Coke and manufactured gas	Extension and replacement plus distribution	7,000
Natural gas (indigenous)	Including long-distance pipes	5,000
Electricity	(all types) including nuclear	84,500
	That is, over 12 % of total fixed investment	122,500

G. Estimates of total demand and potential supplies of primary energy in the OEEC area*In million tons coal equivalent.*

	1955	1965	1975
Means of estimates for total demand for primary energy	777	1,010	1,325
<i>Potential indigenous supplies :</i>			
Coal	477	460	460
Lignite	30	45	60
Crude oil	13	30	50
Natural gas	7	25	55
Hydro-power	56	95	140
Nuclear	—	15-20	30-90
Other	20	20	20
Total (mean)	603	690	850
<i>Potential imported supplies :</i>			
Oil	146	260-310	380-500
Natural gas	—	5	10-75
Coal	28	35	35
Total (mean)	174	325	515
<i>Total potential supplies (mean)</i>	777	1,015	1,365

This table shows clearly that, despite the increases required from other forms of energy, we shall still need approximately as much coal in 1975 as in 1955.

F. Investissements dans le secteur de l'énergie*En millions de dollars*

		1955-1975
Charbon	Sur la base des dernières estimations d'une production en diminution	6.500
Pétrole (importations)	Expansion des raffineries, transport intérieur, et distribution	14.000
Pétrole (production intérieure)	Coût de production, raffinage, transport et distribution d'une production accrue plus frais de remplacement	5.500
Coke et gaz manufacturés	Extension et remplacement plus distribution	7.000
Gaz naturel (production intérieure)	Y compris les conduites à longue distance	5.000
Electricité	(de toutes origines) y compris l'électricité nucléaire C'est-à-dire plus de 12 % du total des investissements fixes	84.500
		122.500

G. Estimations de la demande totale d'énergie primaire dans la zone O.E.C.E.*En millions de tonnes d'équivalent charbon*

	1955	1965	1975
Moyenne des estimations de la demande totale d'énergie primaire	777	1.010	1.325
<i>Ressources intérieures potentielles :</i>			
Charbon	477	460	460
Lignite	30	45	60
Pétrole brut	13	30	50
Gaz naturel	7	25	55
Energie hydro-électrique	56	95	140
Energie atomique	—	15-20	30-90
Autres formes	20	20	20
Total (moyenne des estimations)	603	690	850
<i>Importations potentielles :</i>			
Pétrole	146	260-310	380-500
Gaz naturel	—	5	10-75
Charbon	28	35	35
Total (moyenne des estimations)	174	325	515
<i>Disponibilités potentielles totales (moyenne des estimations)</i>	777	1.015	1.365

Ce tableau montre clairement que, malgré les augmentations demandées aux autres formes d'énergie, nos besoins en charbon en 1975 seront approximativement les mêmes qu'en 1955.

APPENDIX II

TREATIES AND TEXTS RELATING TO THE PROPOSALS CONTAINED IN THE REPORT

A. Excerpts from the ECSC Treaty

Article 2

The Community must progressively establish conditions which will, in themselves, assure the most rational distribution at the highest possible level of productivity, while safeguarding the continuity of employment and avoiding the creation of fundamental and persistent disturbances in the economies of the member States.

Article 3

The Community shall...

- (a) ensure that the common market is regularly supplied, while taking into account the needs of third countries;
- (b) ensure to consumers in comparable positions within the Common Market equal access to the sources of production;
- (c) seek the establishment of the lowest possible prices...;
- (d) ensure that conditions are maintained which will encourage enterprises to expand and improve their ability to produce and to permit a policy of rational development of natural resources, while avoiding undue exhaustion of such resources.

Article 46

In order to provide guidance for the action of all interested parties... the High Authority shall...

1. carry on a permanent study of the development of the market and price trends;
2. periodically draw up programmes giving forecasts for guidance, of production, consumption, exports and markets;
3. periodically set out the general objectives with respect to modernisation, the long-term planning of production and expansion of productive activity.

Article 47

The High Authority shall not divulge information which by its nature is considered a trade secret, and in particular information pertaining to the commercial relations or the breakdown of the costs of production of enterprises. With this reservation it may publish such data as may be useful to governments or to any other interested parties.

Article 60

...the price-lists and conditions of sale applied by enterprises within the common market shall be published to the extent and in the form prescribed by the High Authority after consulting the Consultative Committee...

B. Articles 6 and 10 of the agreement concerning the relations between the European Coal and Steel Commu- nity and the United Kingdom

Article 6

1. The Council of Association shall provide a means for the continuous exchange of information and for consultation in regard to matters of common interest concerning coal and steel and, where appropriate, in regard to the co-ordination of action on these matters.
2. For the purposes of this Article, matters of common interest concerning coal and steel shall include the following :
 - (a) conditions of trade in coal and steel between the Community and the United Kingdom;
 - (b) supplies of coal and steel;
 - (c) supplies of raw materials for the coal and steel industries;
 - (d) pricing arrangements and factors affecting the structure of prices, including

ANNEXE II

TRAITES ET TEXTES RELATIFS AUX PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT

A. Extraits du Traité de la C.E.C.A.

Article 2

La Communauté doit réaliser l'établissement progressif de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé, tout en sauvegardant la continuité de l'emploi et en évitant de provoquer, dans les économies des Etats membres, des troubles fondamentaux et persistants.

Article 3

Les institutions de la Communauté doivent...

- (a) veiller à l'approvisionnement régulier du marché commun, en tenant compte des besoins des pays tiers;
- (b) assurer à tous les utilisateurs du marché commun placés dans des conditions comparables un égal accès aux sources de production;
- (c) veiller à l'établissement des prix les plus bas...;
- (d) veiller au maintien de conditions incitant les entreprises à développer et à améliorer leur potentiel de production et à promouvoir une politique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles évitant leur épuisement inconsidéré.

Article 46

Pour orienter l'action de tous les intéressés... la Haute Autorité doit...

1. effectuer une étude permanente de l'évolution des marchés et des tendances des prix;
2. établir périodiquement des programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation;
3. définir périodiquement des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production.

Article 47

La Haute Autorité est tenue de ne pas divulguer les informations qui, par leur nature, sont couvertes par le secret professionnel et notamment les renseignements relatifs aux entreprises et concernant leurs relations commerciales ou les éléments de leur prix de revient. Sous cette réserve, elle doit publier les données qui sont susceptibles d'être utiles aux gouvernements ou à tous autres intéressés.

Article 60

...les barèmes des prix et conditions de vente appliqués sur le marché commun par les entreprises doivent être rendus publics, dans la mesure et dans les formes prescrites par la Haute Autorité, après consultation du Comité Consultatif...

B. Articles 6 et 10 de l'accord concernant les relations entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Royaume-Uni

Article 6

1. Le Conseil d'Association constitue un instrument d'échange permanent d'informations, et de consultations, sur les questions d'intérêt commun concernant le charbon et l'acier, et, s'il y a lieu, sur la coordination de l'action relative à ces questions.

2. Pour l'application du présent article, les questions d'intérêt commun concernant le charbon et l'acier comprennent notamment :

- (a) les conditions des échanges de charbon et d'acier entre la Communauté et le Royaume-Uni;
- (b) les approvisionnements en charbon et en acier;
- (c) l'approvisionnement en matières premières des industries du charbon et de l'acier;
- (d) les régimes des prix et les facteurs affectant la formation des prix, y compris les

- subsidies, but not including those questions which are normally the subject of negotiation between employers and employees;
- (e) market and price trends;
 - (f) general objectives of development and main lines of investment policy;
 - (g) trends of production, consumption, exports and imports;
 - (h) effects of the development of other sources of energy and substitute materials on requirements of coal and steel;
 - (i) technical developments and research;
 - (j) arrangements for the promotion of the safety, health and welfare of persons employed in the coal and steel industries.
3. For the purposes of this Article, matters of common interest concerning coal and steel shall not include any matter to which the application of the treaty constituting the Community does not extend.

Article 10

1. Matters which, under the terms of the treaty constituting the Community, fall to be considered by the Council of Ministers or the Governments of the States members of the Community and which are also of common interest to the Community and the United Kingdom shall be the subject of special meetings in which the United Kingdom Government, represented by one of its members together with persons discharging public responsibilities in regard to coal and steel in the United Kingdom, shall meet with the Council of Ministers. The High Authority shall participate fully in these meetings.

2. The aforesaid special meetings shall be convened at the request of the Government of any State member of the Community or of the High Authority, such request to be notified to the United Kingdom Government through the President of the Council of Ministers; or at the request of the United Kingdom Government, such request to be notified to the President of the Council of Ministers.

3. Such special meetings shall not be used for the purpose of conducting negotiations which the

High Authority is empowered, under the treaty constituting the Community, to conduct as joint representatives of the States members of the Community.

4. The place for such special meetings shall be fixed by agreement between the Council of Ministers and the United Kingdom Government and the High Authority.
5. Matters to be considered at such meetings shall be referred for prior examination to the Council of Association.

C. Article 238 of the Treaty establishing the European Economic Community

The Community may conclude with a third country, a union of States or an international organisation agreements creating an association embodying reciprocal rights and obligations, joint actions and special procedures.

Such agreements shall be concluded by the Council acting by means of a unanimous vote and after consulting the Assembly.

Where such agreements involve amendments to this treaty, such amendments shall be subject to prior adoption in accordance with the procedure laid down in Article 236.

D. Articles 36 and 41 of the Convention establishing the European Free Trade Association

Article 36

Relations with international organisations

The Council, acting on behalf of the Association, shall seek to establish such relationship with other international organisations as may facilitate the attainment of the objectives of the Association. It shall in particular seek to establish close collaboration with the Organisation for European Economic Co-operation.

Article 41

Accession and association

1. Any State may accede to this Convention, provided that the Council decides to approve its

subventions, mais à l'exclusion des questions qui font normalement l'objet de négociations entre employeurs et travailleurs;

- (e) les tendances des marchés et des prix;
- (f) les objectifs généraux de développement et les grandes lignes de la politique d'investissement;
- (g) les tendances de la production, de la consommation, de l'exportation et de l'importation;
- (h) les incidences, sur les besoins de charbon et d'acier, du développement d'autres sources d'énergie ou de matériaux concurrents;
- (i) les progrès et la recherche dans le domaine technique;
- (j) les mesures en faveur de la sécurité, de la santé et du bien-être des personnes employées dans les industries du charbon et de l'acier.

3. Pour l'application du présent article, les questions d'intérêt commun concernant le charbon et l'acier n'incluent aucune question échappant au champ d'application du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Article 10

1. Les questions pour lesquelles le Conseil de Ministres ou les gouvernements des Etats membres participent à l'application du traité instituant la Communauté et qui sont aussi d'intérêt commun pour la Communauté et le Royaume-Uni, font l'objet de réunions spéciales dans lesquelles le gouvernement du Royaume-Uni, représenté par un de ses membres conjointement avec des personnes exerçant des fonctions publiques dans le domaine du charbon et de l'acier dans le Royaume-Uni, siège avec le Conseil des Ministres. La Haute Autorité participe pleinement à ces réunions.

2. Ces réunions spéciales sont convoquées sur demande du gouvernement d'un Etat membre de la Communauté ou de la Haute Autorité, notifiée au gouvernement du Royaume-Uni par le Président du Conseil de Ministres, ou sur demande du gouvernement du Royaume-Uni, notifiée au Président du Conseil de Ministres.

3. Ces réunions spéciales ne peuvent avoir pour objet la conduite de négociations que la Haute

Autorité est habilitée, en vertu du traité instituant la Communauté, à mener en qualité de mandataire commun des gouvernements des membres de la Communauté.

4. Le lieu de ces réunions spéciales est fixé d'un commun accord entre le Conseil de Ministres, le gouvernement du Royaume-Uni et la Haute Autorité.

5. Les questions devant faire l'objet de ces réunions sont soumises à l'examen préalable du Conseil d'Association.

C. Article 238 du traité instituant la Communauté Economique Européenne

La Communauté peut conclure avec un Etat tiers, une union d'Etats ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières.

Ces accords sont conclus par le Conseil agissant à l'unanimité et après consultation de l'Assemblée.

Lorsque ces accords impliquent des amendements au présent traité, ces derniers doivent être préalablement adoptés selon la procédure prévue à l'article 236.

D. Articles 36 et 41 de la convention instituant l'Association Européenne de Libre-Echange

Article 36

Relations avec d'autres organisations internationales

Le Conseil, agissant au nom de l'Association, cherche à établir avec d'autres organisations internationales toutes relations propres à faciliter la réalisation des objectifs de l'Association. Il cherche en particulier à établir une étroite collaboration avec l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

Article 41

Adhésion et association

1. Tout Etat peut adhérer à la présente convention à condition que le Conseil décide d'ap-

accession, on such terms and conditions as may be set out in that decision. The instrument of accession shall be deposited with the Government of Sweden which shall notify all other member States. This Convention shall enter into force in relation to an acceding State on the date indicated in that decision.

2. The Council may negotiate an agreement between the member States and any other State, union of States or international organisation, creating an association embodying such reciprocal rights and obligations, common actions and special procedures as may be appropriate. Such an agreement shall be submitted to the member States for acceptance and shall enter into force provided that it is accepted by all member States. Instruments of acceptance shall be deposited with the Government of Sweden which shall notify all other member States.

E. Co-ordination of Energy

Protocol

on the means of ensuring a co-ordinated policy in the field of energy concluded between the Council of Ministers and the High Authority at the 45th Session of the Council, held on 8th October, 1957

Article 1

The programme of studies for a co-ordinated policy in the field of energy is approved as it appears at Annex.

Article 2

The High Authority is instructed to pursue the studies mentioned above, consideration being given to the opinions of experts, in association with the Joint Committee set up in application of the Resolution of the Council of Ministers dated 13th October, 1953, and acting under the chairmanship of the representative of the High Authority.

The High Authority shall endeavour to establish together with the Commission of the European Economic Community and the Commission of the European Atomic Energy Community when they are set up, the means of co-operation which are most appropriate for the consideration of problems concerning the three Communities.

Without prejudice to its powers under Article 47 of the treaty regarding the enterprises coming under the Community, the High Authority

is entitled to receive information directly from the bodies concerned; the governments will offer their good offices, using the powers bestowed on them if necessary, to facilitate this direct transmission of information.

Article 3

Representatives of the Atomic Energy Commission and of the Economic Commission, shall be invited to take part in the work of the Joint Committee when these commissions are set up.

The Joint Committee shall submit regular reports containing proposals on the conditions governing balanced energy supplies on a short-, medium- and long-term basis, and the appropriate means of achieving such a balance.

These reports, which will mention any differing views which may have been expressed, will be transmitted simultaneously to the High Authority and the governments.

Article 4

On the basis of the reports of the Joint Committee, the High Authority will submit to the Council of Ministers the general outline of the energy policy, proposals regarding the ways of achieving such a policy and description of the specific measures it advocates. It will discuss these proposals with the Council with a view to forming a joint policy for the Community and the six countries; they may be made public.

Article 5

Without prejudice to the work of the Council of Association with the United Kingdom or to liaison with non-member countries of the Community within the O.E.E.C., it may be decided by common agreement and for the study of particular problems, to invite representatives of non-member countries to attend meetings of the Joint Committee or special sittings between the High Authority and the Council.

*Aide-mémoire
on implementing the co-ordination
of energy policies*

Luxembourg, 3rd December, 1959

The High Authority has reached agreement with the Commissions of the E.E.C. and of the E.A.E.C. on the following details and proposals

prouver son adhésion, aux termes et conditions énoncés dans cette décision. L'instrument d'adhésion sera déposé auprès du gouvernement de la Suède qui en donnera notification à tous les autres Etats membres. La convention entrera en vigueur, en ce qui concerne l'Etat qui y adhère, à la date indiquée dans la décision du Conseil.

2. Le Conseil peut négocier un accord entre les Etats membres et tout autre Etat, union d'Etats ou organisation internationale, créant une association caractérisée par les droits et obligations réciproques, les actions en commun et les procédures particulières qui paraissent appropriées. Ledit accord sera soumis aux Etats membres pour acceptation et entrera en vigueur à condition d'être accepté par tous les Etats membres. Les instruments d'acceptation seront déposés auprès du gouvernement de la Suède qui en donnera notification à tous les autres Etats membres.

E. Coordination de l'énergie

Protocole

*sur les moyens d'assurer une politique coordonnée
dans le domaine de l'énergie
intervenu entre le Conseil de Ministres
et la Haute Autorité
lors de la 45^e session du Conseil,
tenue le 8 octobre 1957*

Article premier

Le programme d'études destiné à permettre une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie est approuvé tel qu'il figure en annexe.

Article 2

La Haute Autorité est chargée de poursuivre les études visées ci-dessus en s'entourant de l'avis d'experts et en y associant le Comité mixte institué en application de la résolution du Conseil de Ministres en date du 13 octobre 1953 et fonctionnant sous la présidence du représentant de la Haute Autorité.

La Haute Autorité s'efforcera d'établir avec la Commission de la Communauté Economique Européenne et avec la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, dès leur institution, les formes de collaboration les plus appropriées à l'examen des problèmes intéressant les trois communautés.

Sans préjudice des pouvoirs qu'elle détient par l'article 47 du traité à l'égard des entreprises relevant de la Communauté, la Haute Autorité

est habilitée à recevoir des informations directes des intéressés; les gouvernements prêteront leurs bons offices, en recourant en cas de nécessité aux pouvoirs dont ils disposent, pour faciliter cette transmission directe des informations.

Article 3

Des représentants de la Commission de l'Energie Atomique et de la Commission Economique seront invités à participer aux travaux du Comité mixte après constitution de ces commissions.

Le Comité mixte présentera des rapports périodiques comportant des propositions sur les conditions d'équilibre de l'approvisionnement énergétique, à court, moyen et long terme, et les moyens appropriés pour réaliser cet équilibre.

Ces rapports, qui présenteront, le cas échéant, la diversité des opinions qui se sont fait jour, seront transmis simultanément à la Haute Autorité et aux gouvernements.

Article 4

Sur la base des rapports du Comité mixte, la Haute Autorité soumettra au Conseil de Ministers des orientations générales sur la politique de l'énergie, des propositions sur les conditions de réalisation d'une telle politique, l'énoncé des mesures spécifiques qu'elle préconise. Ces positions seront discutées entre elle et le Conseil, en vue de parvenir à dégager une politique commune de la Communauté et des six pays ; elle pourront être rendues publiques.

Article 5

Sans préjudice des travaux menés dans le Conseil d'Association avec la Grande-Bretagne et de la liaison avec les pays non membres de la Communauté à l'intérieur de l'O.E.C.E., il pourra être décidé d'un commun accord, et pour l'étude de problèmes particuliers, d'inviter les représentants de pays non membres à participer à des réunions avec le Comité mixte ou à des séances spéciales réunissant la Haute Autorité et le Conseil.

Aide-mémoire

*au sujet de la mise en œuvre d'une coordination
des politiques énergétiques*

Luxembourg, le 3 décembre 1959

La Haute Autorité est tombée d'accord avec les Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. au sujet des précisions et propositions suivantes

for implementing the co-ordination of energy policies :

Under the terms of the Protocol of October 1957, the High Authority in collaboration with the Commissions, is instructed to make proposals to the Council of Ministers of the E.C.S.C.

In order to reach agreement in the Council of Ministers on the general trends of energy policy, on proposals regarding the ways of achieving such a policy and on the specific measures it entails, careful preparation with the governments is essential. It is therefore necessary for the High Authority — in collaboration with the other Executives :

- to hold preliminary consultations with the governments and the bodies concerned with a view to hearing the latter's opinions;
- then to prepare discussion in the Council by briefing and exchanges of views in order to clarify the respective positions and possible solutions;
- to submit finally to the Council of Ministers of the E.C.S.C. the specific measures it advocates.

The Commission of the E.E.C. and the Commission of the E.A.E.C. shall attend the sittings of the Council where the problems of an energy policy will be discussed.

1. Account being take of this overall procedure, the High Authority is in agreement with the other Executives:

- to take every step which will accelerate inter-Executive work;
- to draw up in the coming weeks and on the basis of short-term estimates, proposals to meet the most urgent difficulties in the field of energy policy;
- on the basis of these initial conclusions, to hold simultaneously unofficial meetings with the competent government representatives.

2. The High Authority agrees with the Commission of the E.E.C. and of the E.A.E.C. to hold hearings with the different bodies concerned — producers, distributers, consumers and workers in the coal, oil, gas, electricity and nuclear energy industries — which it shall organise in liaison with the Executives in Brussels.

The High Authority further believes in the usefulness of organising these contacts with experts from the bodies concerned on a firm and permanent basis and reserves the right to make later specific proposals in this respect in the light of experience.

3. It is recalled that in accordance with the Protocol of October 1957, the High Authority, in association with the Joint Committee and in collaboration with the other Executives, having received information directly from the bodies concerned, is proceeding with the preparation of the studies referred to in the abovementioned Protocol, i.e. :

- (i) a retrospective evaluation of energy,
- (ii) energy forecasts as follows :
 - short-term forecasts (annual evaluations),
 - medium-term forecasts,
 - long-term forecasts,
 based on requirements and available resources.

4. The High Authority, in agreement with the Commissions of the E.E.C. and of the E.A.E.C. further believes it is necessary to propose to the Council of Ministers :

- (i) that each government on its own initiative should co-ordinate energy questions as necessary;
- (ii) that periodic examinations should be conducted within the special Council of Ministers, of the estimates and the conditions governing the balance of short and medium-term energy supplies as well as the conditions governing the long-term balance (overall aims) in the framework of general economic development so that solutions may thus be found for obtaining a satisfactory balance in the framework of a co-ordinated energy policy.

Note

*on the development of the question
of co-ordinating energy policies
from the Messina Conference in 1955
to the aide-mémoire of 10th October, 1959,
as amended on 3rd December, 1959*

1. The Ministers for Foreign Affairs of the member States of the E.C.S.C. meeting in Messina on 1st and 2nd June, 1955, agreed, inter

concernant la mise en œuvre d'une coordination des politiques énergétiques :

Aux termes du Protocole d'octobre 1957, la Haute Autorité, en collaboration avec les Commissions, est chargée de faire des propositions au Conseil de Ministres de la C.E.C.A.

Pour dégager en Conseil de Ministres un accord sur des orientations générales de la politique énergétique, sur des propositions au sujet des conditions de réalisation d'une telle politique et sur les mesures spécifiques qu'elle comporte, une préparation soigneuse avec les gouvernements s'impose. C'est pourquoi il est nécessaire que la Haute Autorité — en collaboration avec les autres Exécutifs :

- procède à des consultations préliminaires avec les gouvernements ainsi qu'avec les intéressés, afin de connaître les préoccupations de ceux-ci ;
- prépare ensuite la discussion au Conseil par un exposé et des échanges de vues permettant de dégager les positions respectives et les solutions possibles ;
- de soumettre enfin au Conseil de Ministres de la C.E.C.A. les mesures spécifiques qu'elle préconise.

La Commission de la C.E.E. et la Commission de la C.E.E.A. participeront aux séances du Conseil où seront discutés les problèmes de politique énergétique.

1. Compte tenu de cette procédure générale, la Haute Autorité est d'accord avec les autres Exécutifs :

- pour prendre toutes mesures permettant d'accélérer les travaux interexécutifs ;
- pour élaborer dans les prochaines semaines et sur base des prévisions à court terme des propositions permettant de parer aux difficultés les plus pressantes dans le domaine de la politique énergétique ;
- pour avoir simultanément des contacts officieux avec les représentants qualifiés des gouvernements, sur base de ces premières conclusions.

2. La Haute Autorité est d'accord avec les Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour mettre en œuvre des « hearings » avec les différents milieux intéressés — producteurs, distributeurs, consommateurs et travailleurs des industries du charbon, du pétrole, du gaz, de l'électricité et de l'énergie nucléaire — organisés par elle en liaison avec les Exécutifs de Bruxelles.

La Haute Autorité croit en outre qu'il est utile d'organiser ces contacts avec les experts des milieux intéressés sur une base stable et permanente et se réserve de faire sur ce point ultérieurement des propositions précises, à la lumière de l'expérience.

3. Il est rappelé que, conformément au protocole d'octobre 1957, la Haute Autorité, en association avec le Comité mixte et en collaboration avec les autres Exécutifs, et après avoir reçu les informations directes des milieux intéressés, procède à l'élaboration des études visées audit protocole, à savoir :

- (i) les bilans d'énergie rétrospectifs,
- (ii) les bilans prévisionnels à des termes différents :
 - prévisions à court terme (bilans annuels),
 - prévisions à moyen terme,
 - prévisions à long terme relatives aux besoins et ressources disponibles.

4. La Haute Autorité, en accord avec les Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A., estime en outre nécessaire de proposer au Conseil de Ministres :

- (i) que chaque gouvernement prenne l'initiative d'organiser, pour autant que nécessaire, sa propre coordination des questions énergétiques ;
- (ii) d'examiner périodiquement, au sein du Conseil spécial de Ministres, les prévisions et les conditions d'équilibre de l'approvisionnement énergétique à court et moyen terme ainsi que les conditions d'équilibre à long terme (objectifs généraux) dans le cadre du développement économique général, afin que puissent ainsi être élaborées des solutions propres à réaliser un équilibre satisfaisant dans le cadre d'une politique énergétique coordonnée.

Note

*sur le développement de la question
de la coordination des politiques énergétiques
depuis la Conférence de Messine de 1955,
jusqu'à l'aide-mémoire du 10 octobre 1959,
révisé le 3 décembre 1959*

1. Les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la C.E.C.A., réunis à Messine les 1^{er} et 2 juin 1955, sont notamment convenus

alia, that a study be carried out "of the methods of co-ordinating the common prospects of development, production and consumption of energy, and to prepare the main lines of an overall policy" (Messina Resolution, paragraph I-A, 2, 3rd sub-paragraph).

They further instructed a Committee of governmental delegates to draw up the *treaties or arrangements* relating to the matters covered by the Resolution (Idem, paragraph II-I and II).

The results of the work of this Committee are contained in the report of the heads of delegations to the Ministers for Foreign Affairs (known as the Spaak Report), the first part of which covers the Common Market, the second Euratom, and the third sectors requiring immediate action, of which the first chapter is devoted to energy.

2. Later, an intergovernmental conference drew up two draft treaties instituting the European Economic Community and the European Atomic Energy Community, respectively. When the High Authority was required to comment on these drafts, it saw fit to "stress how regrettable it was that no action had been taken on the chapter regarding conventional energy" in the Spaak Report (letter from Mr. René Mayer to Mr. Spaak dated 18th March, 1957, paragraph C — document 675/57).

Consequently, when the Treaties of Rome were signed on 25th March, 1957, the Ministers for Foreign Affairs, referring to the remarks of the High Authority, instructed that institution "*to submit to the special Council of Ministers of the E.C.S.C. proposals regarding the co-ordination of the energy policy in Europe*" (letter from Mr. Hallstein to Mr. René Mayer, dated 23rd April, 1957 - document 308/57).

3. Accordingly, the High Authority, in the words of its President, "submitted proposals to the Council dealing principally with the procedure to be followed with regard to work in the

field of energy (PV 44th session of the Council - document 517/57 rev., page 72). These proposals were decided upon by a common agreement between the Council and the High Authority and are contained in the Protocol concluded between these two institutions at the 45th session of the Council held on 8th October, 1957 (Official Report of 7th December, 1957 - page 574, *et seq.*).

According to Article 4 of this protocol : "*On the basis of the reports of the joint Committee, the High Authority will present to the Council of Ministers general trends of energy policy, proposals regarding the ways of achieving such a policy and a description of the specific measures it advocates. It will discuss these questions with the Council with a view to forming a joint policy for the Community and the six countries...*"

4. The first report of the abovementioned joint Committee was transmitted to the Authority and the governments on 29th April, 1959.

5. Since then, the High Authority — which was to "endeavour to define, together with the Commission of the European Economic Community and the Commission of the European Atomic Energy Community when they are set up, the means of co-operation which are most appropriate for the consideration of (energy) problems concerning the three Communities" (Article 2 of the Protocol of 8th October, 1957) — has stated that it had "reached agreement with the Commissions of the E.E.C. and of the E.A. E.C., on details and proposals for implementing the co-ordination of energy policies".

These details and proposals are contained in the memorandum of the High Authority dated 10th October, 1959¹, entitled "*aide-mémoire on implementing the co-ordination of energy policies*" which was communicated to members of the Council at the 63rd session of the Council held on 12th October, 1959.

1. Revised on 3rd December, 1959.

de faire étudier « des méthodes pour coordonner les perspectives communes de développement de la production et de la consommation d'énergie et pour dresser les lignes générales d'une politique d'ensemble » (Résolution de Messine, par. I - A, chiffre 2, 3^e alinéa).

Ils ont, en outre, chargé un « Comité de délégués gouvernementaux » « d'élaborer *les traités ou arrangements* relatifs aux matières envisagées » dans la Résolution (id. par. II - chiffres I et II).

Les résultats des travaux de ce Comité sont donnés dans le « Rapport des Chefs de Délégation aux Ministres des Affaires étrangères » (dit rapport Spaak), dont la première partie traite du Marché Commun, la seconde de l'Euratom et la troisième des secteurs d'action d'urgence parmi lesquels figure au chapitre premier l'énergie.

2. Ultérieurement, une conférence intergouvernementale a élaboré deux projets de traités instituant respectivement la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. La Haute Autorité, appelée à présenter ses observations sur ces projets a, à cette occasion, estimé devoir « souligner combien il était regrettable qu'aucune suite n'ait été donnée au chapitre concernant l'énergie classique » du rapport Spaak (lettre de M. René Mayer à M. Spaak, en date du 18 mars 1957, par. C - doc. 675/57).

Aussi, lors de la signature des traités de Rome, le 25 mars 1957, les Ministres des Affaires étrangères, se référant aux observations de la Haute Autorité, ont chargé cette institution « de soumettre au Conseil spécial de Ministres de la C.E.C.A. des propositions en matière de coordination de la politique énergétique en Europe » (lettre de M. Hallstein à M. René Mayer, en date du 23 avril 1957 - doc. 308/57).

3. Faisant suite à ce mandat, la Haute Autorité a, suivant les propres termes de son Président, « soumis au Conseil des propositions por-

tant essentiellement sur la procédure à adopter pour la poursuite des travaux dans le domaine énergétique » (PV - 44^e session Conseil - doc. 517/57 rév., page 72). Ces propositions arrêtées de commun accord entre le Conseil et la Haute Autorité sont consignées dans le protocole intervenu entre ces deux institutions lors de la 45^e session du Conseil, tenue le 8 octobre 1957 (J. O. du 7 décembre 1957 - page 574 et suivantes).

Aux termes de l'article 4 de ce Protocole, *la Haute Autorité doit « sur base de rapports du Comité mixte, soumettre au Conseil des orientations générales sur la politique de l'énergie, des propositions sur les conditions de réalisation d'une telle politique ainsi que l'énoncé des mesures spécifiques qu'elle préconise, ces positions devant être discutées entre la Haute Autorité et le Conseil en vue de parvenir à dégager une politique commune de la Communauté et des six pays... ».*

4. Le premier des rapports du Comité mixte susmentionné a été transmis à la Haute Autorité et aux gouvernements le 29 avril 1959.

5. Depuis, la Haute Autorité — qui devait « s'efforcer d'établir avec la Commission de la Communauté Economique Européenne et avec la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, dès leur institution, les formes les plus appropriées à l'examen des problèmes (énergétiques) intéressant les trois Communautés » (article 2 du Protocole du 8 octobre 1957) — a fait savoir qu'elle était « tombée d'accord avec les Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. au sujet de précisions et propositions concernant la mise en œuvre d'une coordination des politiques énergétiques ».

Ces précisions et propositions sont contenues dans le mémorandum de la Haute Autorité en date du 10 octobre 1959¹, intitulé « Aide-mémoire au sujet de la mise en œuvre d'une coordination des politiques énergétiques » et remis aux membres du Conseil pendant la 63^e session du Conseil tenue le 12 octobre 1959.

1. Révisé en date du 8 décembre 1959.

The Policy of member States of Western European Union**REPORT¹**

***submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Molter, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS**DRAFT RECOMMENDATION**

*on the accession of the United Kingdom to the Communities of the Six
and on the development of political Europe*

DRAFT ORDER**EXPLANATORY MEMORANDUM**

submitted by Mr. Molter, Rapporteur

Introduction

Part One : The Preamble to the Recommendation

Part Two : The draft Recommendation

Conclusion

Draft Recommendation

*on the accession of the United Kingdom
to the Communities of the Six
and on the development of political Europe*

The Assembly,

Considering that the fundamental interests of all member States require that Great Britain should participate fully and jointly with the other member States in the development of European unity;

Deducing from the reply of the WEU Council to Recommendation No. 48 that the accession of Great Britain to one of the European economic Communities would imply her accession to the Common Market, as well as to Euratom and the Coal and Steel Community;

Recognising that a satisfactory solution of the problems raised by Commonwealth free entry is a necessary condition of Great Britain's entry into the Common Market, in particular so that Britain's links with the Commonwealth which are of such great value to the Western Community as a whole may in no way be weakened;

Recognising that Great Britain's entry into the Common Market would involve prior agreement within E.F.T.A., and that parallel arrangements must be made between the thus enlarged European Economic Community and any members of E.F.T.A. which may not wish to become members of the E.E.C., in such a way that the vital economic interests of such countries shall not be jeopardised;

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee : Mr. Kirk (Chairman) ; MM. Heye, Junot (Vice-Chairmen) ; MM. Abdesselam (Substitute : Arthur Conte), Albu, Alric, Bettoli, Cravatte, Dehouze (Substitute : Molter), Hynd, Kliesing (Substitute : Höfler), Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano,*

MM. Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (Substitute : M'hau), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal (Substitute : van Hulst), Sourbet, Mme. Stoffels-van Haften, MM. Struye (Substitute : de la Vallée Poussin), Zimmer.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale**RAPPORT¹**

***présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Molter, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur l'accession de la Grande-Bretagne aux Communautés des Six et sur le développement de l'Europe politique

PROJET DE DIRECTIVE**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. Molter, rapporteur

Introduction

Première partie : Les considérants de la recommandation

Deuxième partie : Le projet de recommandation

Conclusion

Projet de recommandation

***sur l'accession de la Grande-Bretagne
aux Communautés des Six
et sur le développement de l'Europe politique***

L'Assemblée,

Considérant que les intérêts fondamentaux de tous les Etats membres réclament que la Grande-Bretagne participe pleinement et conjointement avec les autres Etats membres au développement de l'unité européenne ;

Interprétant la réponse du Conseil de l'U.E.O. à la Recommandation n° 48 comme signifiant que l'accession de la Grande-Bretagne à une des Communautés économiques européennes doit entraîner son accession au Marché Commun ainsi qu'à l'Euratom et à la Communauté Charbon-Acier ;

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. Kirk (président) ; MM. Heye, Junot (vice-présidents) ; MM. Abdesselam (suppléant : Arthur Conte), Albu, Alric, Bettoli, Cravatte, Dehoussé (suppléant : Molter), Hynd, Kliesing (suppléant : Höfler), Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

Reconnaissant le fait qu'une solution satisfaisante des problèmes posés par l'entrée en franchise des produits du Commonwealth est une condition nécessaire à l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché Commun, de façon notamment à ce que les liens de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth, qui sont également importants pour la Communauté occidentale dans son ensemble, n'en sortent aucunement affaiblis ;

Reconnaissant que l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché Commun impliquerait un accord préalable au sein de l'A.E.L.E., et que des accords doivent être conclus parallèlement entre la Communauté Economique Européenne ainsi élargie et tout membre de l'A.E.L.E. qui peut ne pas souhaiter devenir membre de la C.E.E., de façon à ce que les intérêts économiques vitaux de tels pays ne soient pas mis en péril ;

Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (suppléant : Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal (suppléant : van Hulst), Sourbet, Mme Stoffels-van Haften, MM. Struye (suppléant : de la Vallée Poussin), Zimmer.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Taking cognisance of the fact that the enlargement of the membership of the European Economic Community will pose commercial problems in relation to the United States within the O.E.C.D. and in relation to other countries within G.A.T.T.;

Considering nevertheless that while due weight must be given to these commercial considerations, they must not be allowed to bury in minutiae what would be a political move of the greatest importance for the future of Europe and for the strength and unity of America's partner;

Considering that, in view of the developing pattern of European unity, it would be both practical and desirable that Great Britain should participate in any eventual Conference of Heads of European Governments arising from the meeting on 5th December,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That, taking into account the United Kingdom's obligations to her partners in E.F.T.A. and the Commonwealth, negotiations be opened between the member Governments of Western European Union with a view to expediting an arrangement between the European Economic Community and the United Kingdom, which will result in the United Kingdom acceding to the European Economic Community as a full member;

That before the conclusion of the aforementioned negotiations, parallel negotiations be undertaken with a view to the accession of the United Kingdom to the European Atomic Energy Community and to the European Coal and Steel Community, so that the three instruments of accession may be signed simultaneously and may take into account any fusion of the executives or other measures which may be taken to strengthen the links between the three existing European Communities;

That the Prime Minister of Great Britain take part in any eventual Conference of Heads of European Governments arising from the meeting on 5th December.

Draft Order

The Assembly,

REQUESTS

its President to transmit the preceding Recommendation to the Council of Western European Union and to the Heads of Government of member States with the request that these Heads of Government meet together to consider these proposals.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Molter, Rapporteur)

Introduction

1. Following the Joint Meeting with the Council and the first reading given to this Report by your Committee when it met in Brussels on 25th October, your Rapporteur redrafted the Explanatory Memorandum. To take account of the wishes expressed in Committee the two original Recommendations were placed in a single text, in order to emphasise the politically indivisible nature of the two proposals made.
2. The Committee gave the Report its second reading on 17th November, and after substantial amendments to the text, *adopted the present Recommendation unanimously*. Your Rapporteur wishes to underline the detailed and attentive examination given in Committee to each paragraph of the text now submitted to the Assembly, and to the importance of the political parties whose members voted in its favour.
3. The Council of Ministers received the Chairman and Rapporteurs of the Committee immediately following the adoption of this Report. After the oral communication of the text, the Ministers expressed keen interest in the proposals themselves, and in the debate on them which is to be held in the plenary Assembly on 29th and 30th November.
4. As is customary, the responsibility of the Committee is involved in the text of the draft Recommendation alone. The Explanatory Memorandum involves only the responsibility of your Rapporteur.



Prenant acte du fait que l'élargissement du cadre de la Communauté Economique Européenne posera des problèmes commerciaux en ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique au sein de l'O.E.C.D., et les autres pays au sein du G.A.T.T. ;

Considérant néanmoins que, bien qu'il faille accorder aux considérations commerciales toute l'importance qui leur est due, il convient de ne pas en laisser les détails masquer ce qui représenterait un développement politique de la plus grande importance pour l'avenir de l'Europe et pour la force et l'unité du partenaire des Etats-Unis d'Amérique ;

Considérant que, étant donné la structure d'unité européenne en voie de développement, il serait pratique et souhaitable que la Grande-Bretagne participe à toutes conférences des chefs de gouvernement européens découlant de la réunion du 5 décembre,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

Que, compte tenu des obligations du Royaume-Uni à l'égard de ses partenaires de l'A.E.L.E. et du Commonwealth, des négociations soient ouvertes entre les gouvernements membres de l'Union de l'Europe Occidentale afin de parvenir à un accord entre la Communauté Economique Européenne et le Royaume-Uni qui aboutirait à l'accession de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne comme membre à part entière ;

D'engager parallèlement, avant la conclusion des négociations précédentes, des négociations en vue de l'accession du Royaume-Uni à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique et à la Communauté du Charbon et de l'Acier, afin que les trois instruments d'accession puissent être signés simultanément, et puissent tenir compte d'une fusion des exécutifs ou de toute autre mesure qui pourrait intervenir pour renforcer les liens entre les trois Communautés européennes existantes ;

Que le Premier Ministre de la Grande-Bretagne participe à toutes conférences éventuelles des Chefs de gouvernement européens découlant de la réunion du 5 décembre.

Projet de directive

L'Assemblée,

DEMANDE

à son Président de transmettre la recommandation précédente au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale, ainsi qu'aux Chefs de gouvernement des Etats membres, en demandant que ceux-ci se réunissent afin d'examiner ces propositions.

Exposé des motifs

(présenté par M. Molter, rapporteur)

Introduction

1. Comme suite à la réunion commune avec le Conseil et la première lecture à laquelle ce rapport a été soumis à la Commission lors de la réunion du 25 octobre à Bruxelles, votre rapporteur a procédé à une nouvelle rédaction de l'exposé des motifs. Afin de tenir compte des vœux exprimés en commission, j'ai fondu en un seul texte les deux recommandations pour souligner le caractère politique indivisible des deux propositions.

2. La Commission a examiné le rapport en deuxième lecture le 17 novembre, et après avoir amendé le texte de façon substantielle *a adopté la présente recommandation à l'unanimité*. Je tiens à souligner l'examen attentif et détaillé donné en commission à chaque paragraphe du texte qui est présenté à l'Assemblée et l'importance des partis politiques dont les membres ont voté la recommandation.

3. Le Conseil des Ministres a reçu le président et les rapporteurs de la Commission immédiatement après l'adoption de ce rapport. Après avoir écouté la communication orale du texte, les Ministres ont exprimé leur vif intérêt pour les propositions ainsi que pour le débat qui aura lieu à leur sujet lors de la session plénière de l'Assemblée les 29 et 30 novembre.

4. Selon l'usage en pareil cas, seul le projet de recommandation engage la responsabilité de la Commission et l'exposé des motifs engage seul la responsabilité du rapporteur.

**

The Preamble to the Recommendation***Paragraph 1 of the Preamble***

5. I believe this to be self-evident. It is the point of departure of the whole Recommendation.

Paragraph 2 of the Preamble

6. Your Rapporteur, like the other members of the Assembly, left Paris last June with a feeling of confidence. We had just voted a Recommendation that the United Kingdom accede as a full member to Euratom. This proposal had been voted not only by parliamentarians from the Six such as myself, but also by the whole of the United Kingdom Delegation. Above all, the United Kingdom Minister of State, Mr. Profumo, had replied on behalf of the British Government indicating their willingness to enter into discussions to consider British adherence not only to Euratom, but even to the Coal and Steel Community, whose Treaty is the most supranational instrument so far in existence.

7. This seemed to us as parliamentarians to mark a new point of departure. The Joint Meeting with the Council in October confirmed the Committee in its view that member governments had not seized the opportunity provided them. The essential reason given at the Joint Meeting was the absence of sufficient political will. This political will however is not lacking in our national parliaments.

8. The pragmatic approach still seems to me to be the most sensible. But after the sequel — or rather, absence of sequel until the present — following Recommendation No. 48, the European political scene now has as one of its given elements that if Britain is to join the European Communities, it must be by joining *all* of them. Pages could be written commenting or criticising this fact; but fact it is.

9. The position is best resumed in the resolution adopted by the Action Committee for the United States of Europe on 11th July, 1960. It is worth recalling this text:

"Echoing the wishes of the vast majority of the citizens of our countries, the Action Com-

mittee earnestly hopes the United Kingdom and other European countries will simultaneously become members of the Coal and Steel Community, Euratom, and the Common Market, which are three facets of a single reality¹. This reality is the emerging European economic union that is paving the way for a political unity, the exact nature of which cannot now be foreseen."

10. Faced with the task of preparing a draft Recommendation for the Committee in the light of the above facts, your Rapporteur could only conclude with a text recommending the adherence of the seventh member of Western European Union to the three Communities formed by the other six members of Western European Union.

Paragraph 3 of the Preamble

11. In the years of discussion which have taken place concerning Britain's position in Europe, it has become clear to continental opinion that the basic question of the free entry of foodstuffs from the Commonwealth is a genuine and real difficulty which must be overcome if Great Britain is to join the Common Market.

12. For my part, ever since the beginning of the serious political movement for a United Europe, I have believed that this United Europe should include Great Britain, for reasons to which I shall return later in this Explanatory Memorandum².

13. At the same time, however, I have always had a clear vision that, if Great Britain were to "join Europe" it could never be — and should never be — at the cost of cutting the links which bind her with the Commonwealth.

14. To the outsider, this Commonwealth of nations is the most remarkable political achievement of the British race, and it would be inconceivable for Britain to enter Europe unless she brought with her what I call her "historical" baggage."

1. I may perhaps be allowed to quote from my first report :

"Time and time again we come back to the fact that the Common Market is the existing reality which is growing more important every day. Unless and until Great Britain becomes a member of the Common Market, there will always be difficulties."

2. See paragraph 47 below.

Les considérants de la recommandation***Premier considérant***

5. Il me paraît être l'évidence même. Il constitue le point de départ de l'ensemble de la recommandation.

Deuxième considérant

6. Comme les autres membres de l'Assemblée, j'ai quitté Paris en juin dernier avec un sentiment de confiance. Nous venions de voter un texte recommandant que le Royaume-Uni accède comme membre plein à l'Euratom. Cette proposition avait été votée, non seulement par des représentants des Six tels que moi-même, mais également par l'ensemble de la délégation britannique. Qui plus est, le Ministre d'Etat du Royaume-Uni, M. Profumo, avait répondu au nom du gouvernement britannique en exprimant le désir de celui-ci d'engager des conversations sur l'examen de l'accession britannique, non seulement à l'Euratom, mais également à la Communauté Charbon-Acier dont le traité est l'instrument le plus supranational existant à ce jour.

7. Ceci paraissait marquer, pour nous parlementaires, un nouveau point de départ. La réunion commune avec le Conseil a confirmé la Commission dans son opinion que les gouvernements membres n'avaient pas saisi l'occasion qui leur était offerte. La raison essentielle avancée lors de la réunion commune était l'absence d'une volonté politique suffisante. Cette volonté politique, cependant, n'est pas absente au sein de nos parlements nationaux.

8. Cette conception pragmatique me paraît encore la plus sensée. Mais après la suite — ou plutôt l'absence de suite donnée jusqu'à ce jour — à la Recommandation n° 48, l'un des éléments de base de la scène politique européenne est maintenant celui-ci : si la Grande-Bretagne veut participer aux communautés européennes, ce ne peut être qu'en participant à toutes les communautés. On pourrait consacrer des pages au commentaire ou à la critique de ce fait ; il n'en resterait pas moins un fait.

9. Le meilleur résumé de la situation figure dans la résolution adoptée le 11 juillet 1960 par le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe. Ce texte mérite d'être cité :

« Le Comité d'Action, traduisant les vœux de la grande majorité des citoyens de nos pays,

souhaite vivement que la Grande-Bretagne et les autres pays européens deviennent membres simultanément de la Communauté Charbon-Acier, d'Euratom et du Marché Commun, qui sont trois aspects d'une seule réalité¹, l'unité économique européenne en voie de formation qui, elle-même, tend vers une unité politique dont la forme exacte ne peut encore être prévue. »

10. Chargé de la tâche de préparer un projet de recommandation pour la Commission à la lumière des faits précédents, je ne pouvais conclure qu'en présentant un texte qui recommande l'adhésion du septième membre de l'Union de l'Europe Occidentale aux trois communautés formées par les six autres membres.

Troisième considérant

11. Après des années de discussion sur la position de la Grande-Bretagne en Europe, il est devenu clair pour l'opinion continentale que la question de base que constitue l'entrée en franchise des denrées alimentaires en provenance du Commonwealth représente une difficulté réelle et authentique qu'il importe de résoudre si la Grande-Bretagne doit entrer au Marché Commun.

12. Pour ma part, depuis le début du mouvement politique sérieux pour une Europe unie, je crois que cette Europe unie devrait inclure la Grande-Bretagne pour des raisons auxquelles je reviendrai au cours de cet exposé des motifs².

13. Mais en même temps, j'ai toujours compris clairement que si la Grande-Bretagne devait « se joindre à l'Europe », elle ne pourrait jamais — et ne devrait jamais — le faire aux dépens des liens qui l'attachent au Commonwealth.

14. Pour l'étranger, ce Commonwealth de nations est la réalisation politique la plus remarquable de la race britannique et il serait inconcevable que la Grande-Bretagne se joigne à l'Europe sans apporter avec elle ce que j'appellerai son bagage historique.

1. Peut-être m'autoriserez-vous à citer un passage de mon premier rapport :

« Nous retrouvons sans cesse le fait que le Marché Commun est une réalité de fait s'affirmant chaque jour davantage et que, si la Grande-Bretagne ne devient pas membre du Marché Commun, il existera toujours des difficultés. »

2. Voir, plus loin, le paragraphe 47.

15. It is in a sense the strength of the Commonwealth that it is not bound by constitutional links other than that of common allegiance to the Crown. But this means that the economic infrastructure provided by imperial preference is a factor in sustaining the concept of the Commonwealth as a whole. It is true that the systematisation of this preference really dates only from the Ottawa Conference in 1932. I have also noted with interest that economists both in the Commonwealth and in Great Britain have emphasised the diminishing economic importance of the system in real economic terms¹.

16. Nevertheless, the principle of free entry of foodstuffs is one deeply rooted in British history. Above all, it would be inconceivable for Great Britain to impose a form of anti-imperial preference.

17. For these reasons, and many others, I believe the only possibility of solving these problems is to establish an economic relationship, not simply between Great Britain and the Six but between Great Britain and the Six on the one hand and all the overseas countries associated with them, whether they are countries associated with Continental countries or are members of the Commonwealth.

18. I am fully aware that this overall relationship poses many problems, not least in that countries such as Australia and New Zealand possess a much higher degree of industrialisation than the African countries associated with Europe. Nevertheless, it should not be impossible to reach agreement provided the problem is seen as a whole.

19. If it is seen simply as a matter of commercial bargaining, then it is unlikely we shall ever solve the problem, to our infinite future harm.

1. According to the study published by P.E.P. (Political and Economic Planning) in August 1960,

"the average margin of preference on all goods imported into the United Kingdom from the Commonwealth preference area was 10-12 % in 1937, 6-7 % in 1948, and is now nearer 4 % than 5 %. More than half of all imports from the Commonwealth receive no preference at all."

(Source : Commonwealth Preference in the United Kingdom, page 5).

20. If, on the other hand, both the Continental and Commonwealth countries see it as a political problem, then I am persuaded continental markets can be progressively opened to Commonwealth goods and Commonwealth markets progressively opened to Continental goods. Britain would lose the marginal tangible advantage she at present enjoys in Commonwealth markets, since these would be open on equal terms to the other members of the European Economic Community, but she should find compensation for this in much greater trade with the Continental European countries themselves at her doorstep. Pointers in this direction can already be described in the trends within certain sectors of United Kingdom trade and overseas investment since the opening of the Common Market.

21. In addition to the great economic advantages which would come from a European economic community including Great Britain, associated with so wide an area possessing such great natural resources, we must also remember the political advantages to Europe in being associated through the Commonwealth with countries of the importance of India. The whole of the links with the so-called "middle world" which the Commonwealth provides are of the greatest value for the West as a whole and for Europe in particular.

22. These links will also ensure that the European Community develops with an open perspective on the world as a whole. Otherwise in our zeal to build up the economy of Europe we may forget that geographically we remain a small peninsula at the tip of Asia. In an age of planetary rockets, introspection is the signpost to a backwater.

23. For both economic and political reasons, therefore, I would prefer to regard the problems posed by the Commonwealth, not as a price which it is worthwhile paying to ensure Britain's entry, but rather as a great positive opportunity in political and economic terms to associate the United Europe we are gradually building with all those overseas territories to which Europe has given so much in the past in terms not only of capital investment and free political institutions, but also of the devoted service of many of her ablest sons. Let us break away from all this talk of the

15. Le fait, pour le Commonwealth, de n'avoir pas de liens constitutionnels autres que ceux d'une fidélité commune à la Couronne, constitue en un sens sa force, mais cela signifie que l'infrastructure économique qu'il apporte la préférence impériale contribue à soutenir le concept du Commonwealth dans son ensemble. La systématisation de cette préférence, il est vrai, ne date en réalité que de la Conférence d'Ottawa de 1932. J'ai noté également avec intérêt que les économistes, qu'ils soient du Commonwealth ou de Grande-Bretagne, ont souligné l'importance économique décroissante de ce système, du point de vue proprement économique¹.

16. Néanmoins, le principe de l'entrée en franchise des denrées alimentaires est profondément ancré dans l'histoire britannique. Par dessus tout, il serait inconcevable pour la Grande-Bretagne d'accepter une forme de préférence anti-impériale.

17. Pour ces raisons, et pour beaucoup d'autres, le seul moyen de résoudre ces problèmes est, je crois, d'établir des rapports économiques non seulement entre la Grande-Bretagne et les Six, mais entre la Grande-Bretagne et les Six d'une part, et tous les pays d'outre-mer qui leur sont associés d'autre part, qu'ils soient associés aux pays du Continent ou qu'ils soient membres du Commonwealth.

18. Je n'ignore pas que l'établissement de tels rapports économiques pose de nombreux problèmes, du fait, en particulier, que des pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont parvenus à un degré d'industrialisation beaucoup plus élevé que les pays africains associés à l'Europe. Néanmoins, il ne devrait pas être impossible de parvenir à un accord à condition d'envisager le problème dans son ensemble.

19. Si nous l'envisageons simplement sous l'aspect des avantages commerciaux, il est peu probable que nous le résolvions jamais, à notre plus grand détriment pour l'avenir.

1. D'après l'étude publiée par le P.E.P. (Political and Economic Planning) au mois d'août 1960, il paraît que « la marge de préférence moyenne affectant les produits du Commonwealth entrant en Grande-Bretagne était de 10 % à 12 % en 1937 ; de 6 % à 7 % en 1948, et à l'heure actuelle, est plus proche de 4 % que de 5 %. Aucune préférence n'est accordée à plus de la moitié des importations totales en provenance du Commonwealth ». (Source : « Commonwealth Preference in the United Kingdom », p. 5).

20. Si, par contre, les pays du Continent et ceux du Commonwealth l'envisagent sous son aspect politique, je suis alors persuadé que les marchés continentaux pourront s'ouvrir progressivement aux marchandises du Commonwealth et les marchés du Commonwealth aux marchandises européennes. La Grande-Bretagne perdrait alors l'avantage marginal tangible dont elle bénéficie sur les marchés du Commonwealth puisque ceux-ci seraient ouverts, aux mêmes conditions, aux autres membres de la Communauté Economique Européenne ; mais elle devrait trouver une compensation dans l'important accroissement de son commerce avec les pays du Continent européen qui se trouvent à sa porte. Depuis l'entrée en vigueur du Marché Commun, des tendances de cette nature se sont déjà révélées en certains secteurs de l'économie britannique et dans ses investissements outre-mer.

21. Outre les avantages économiques sensibles qui pourraient découler d'une Communauté Economique Européenne comprenant la Grande-Bretagne, associée à une zone aussi vaste et possédant d'aussi grandes ressources naturelles, il ne faut pas oublier les avantages politiques qu'apporterait à l'Europe son association, par l'intermédiaire du Commonwealth, avec des pays aussi importants que l'Inde. L'ensemble des liens que fournit le Commonwealth avec ce qu'on appelle le « tiers monde » sont de la plus grande valeur pour l'Occident dans son ensemble, et pour l'Europe en particulier.

22. Ces liens garantiront également le développement de la Communauté européenne dans une perspective ouverte sur le monde dans son ensemble. Dans le cas contraire, nous pourrions, dans notre désir de développer l'économie européenne, oublier que du point de vue géographique, nous ne formons qu'une petite péninsule à l'extrême de l'Asie. A l'ère des fusées interplanétaires, se satisfaire d'un cadre européen serait anachronique.

23. Pour des raisons à la fois économiques et politiques, je préférerais donc considérer les problèmes que pose le Commonwealth non pas comme le prix justifié de l'adhésion de la Grande-Bretagne mais plutôt, du point de vue politique et économique, comme une occasion des plus positives d'associer l'Europe unie que nous construisons peu à peu à tous ces territoires d'outre-mer auxquels l'Europe a tant donné par le passé, non seulement dans le domaine des investissements et des institutions politiques libres mais également des services dévoués de

problem of the Commonwealth and see the existence of the Commonwealth as providing a tremendous opportunity!

Paragraph 4 of the Preamble

24. This paragraph stresses the point that since the creation of E.F.T.A., we do not have to solve the problem of Great Britain alone.

25. Nevertheless it is important to remember that Great Britain possesses the greater part of the economic resources of E.F.T.A., as will be seen from the accompanying table.

Country	Popula- tion millions Decem- ber 1958	Crude steel produc- tion million metric tons 1959	Hard coal produc- tion million metric tons 1959	Electric power produc- tion thousand million of kWh 1959
Austria	7.30	2.51	nil	12.18
Denmark ..	4.53	nil	nil	4.03
Norway ...	3.54	0.42	nil	28.27
Portugal ...	9.02	nil	0.75	2.99
Sweden	7.44	2.82	nil	32.26
Switzerland	5.21	nil	nil	17.50
Total E.F.T.A. without the United Kingdom ..	36.77	5.75	0.75	97.23
United Kingdom ..	52.01	20.51	209.4	105.17

(OEEC General Statistics, July 1960.)

26. On the other hand, the commercial importance of the other countries of E.F.T.A. is considerable. In any case, the whole point about building our European institutions is that they are *open communities*. All European nations are welcome which are prepared to accept the responsibilities as well as enjoy the benefits which a European Economic Community produces.

27. As was stressed to the Committee at the Joint Meeting by the Chairman of the Council, Mr. Wigny, this Economic Community does involve a common external tariff; but it also in-

volves a common economic policy and the progressive harmonisation of regulations affecting production. It is in fact a genuine *Community*. All nations of E.F.T.A. are more than welcome to join and it seems evident that if Great Britain is able to take this step, then several of the other countries of E.F.T.A. would do so likewise.

28. It may be however that for political reasons not all the members of E.F.T.A. will want to join the enlarged European Economic Community. These are small countries, and unless precautions are taken, their staying outside the European Economic Community could involve a heavy economic sacrifice. It is clearly for the big nations of Europe to prevent this happening, and to ensure that arrangements are made between the enlarged European Economic Community and any members of E.F.T.A. which may not wish to join the E.E.C., in such a way as to ensure that the vital economic interests of these countries are not jeopardised.

Paragraph 5 of the Preamble

29. If you want to make an omelette, you must break some eggs. I believe the gradual making of the European Economic Community, including Great Britain, need not involve breaking anything, but it is clear that the essence of an Economic Community is that there is a differential between what happens inside the Community and what happens outside. Otherwise, there would be no Community. This poses problems in the O.E.C.D. and in G.A.T.T.

30. With regard to the O.E.C.D., I am thinking particularly of the United States of America in the light of her current balance of payments difficulties. For years, we in Europe have tended to think of the purse of the United States as being bottomless and of her economic mainspring as being capable of bearing any strain. Even short memories should prevent this mistake. It would be fatal to the free world if the U.S.A. were to run into a prolonged economic crisis.

31. It is difficult to weigh just how grave this question is. Obviously we must pay grave attention to what our American partners in the

nombre de ses meilleurs fils. Perdons l'habitude de parler du problème du Commonwealth et considérons plutôt que l'existence du Commonwealth nous offre une occasion extraordinaire.

Quatrième considérant

24. Ce paragraphe souligne le fait que, depuis la création de l'A.E.L.E., il ne s'agit pas seulement de résoudre le problème de la Grande-Bretagne.

25. Néanmoins, il importe de ne pas oublier que celle-ci possède, à elle seule, la majeure partie des ressources économiques de l'A.E.L.E., comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Population en millions d'habitants Décembre 1958	Aacier brut Production en millions de tonnes métriques 1959	Houille Production en millions de tonnes métriques 1959	Electricité Production en millions de kWh 1959
Autriche ...	7,30	2,51	néant	12,18
Danemark .	4,53	néant	néant	4,03
Norvège ...	3,54	0,42	néant	28,27
Portugal ...	9,02	néant	0,75	2,99
Suède	7,44	2,82	néant	32,26
Suisse	5,21	néant	néant	17,50
Total pour l'A.E.L.E., Royaume-Uni non compris ...	36,77	5,75	0,75	97,23
Royaume-Uni	52,01	20,51	209,4	105,17

(Statistiques générales de l'O.E.C.E., juillet 1960.)

26. Par contre, l'importance commerciale des autres membres de l'A.E.L.E. est considérable. Quoi qu'il en soit, le fait essentiel, en ce qui concerne la construction de nos institutions européennes, est que ce sont des *communautés ouvertes*. Toutes les nations européennes sont les bienvenues, qui sont disposées à la fois à accepter les responsabilités et profiter des avantages qu'assure une Communauté Economique Européenne.

27. Comme le Président du Conseil, M. Wigny, l'a souligné devant la Commission lors de la réunion commune, cette Communauté Economique implique l'existence d'un tarif extérieur ; mais

elle implique au même titre une politique économique commune et l'harmonisation progressive de la réglementation relative à la production. C'est, en fait, une véritable *Communauté*. Toutes les nations de l'A.E.L.E. seront les bienvenues, et il semble évident que si la Grande-Bretagne est en mesure d'accomplir ce geste, certains autres pays de l'A.E.L.E. la suivront dans cette voie.

28. Il se peut, cependant, que pour des raisons politiques tous les membres de l'A.E.L.E. ne veuillent pas se joindre à la Communauté Economique Européenne ainsi élargie. Je pense aux petits pays pour qui, à moins que des précautions ne soient prises, rester à l'écart de la Communauté Economique Européenne pourrait entraîner de lourds sacrifices en matière économique. C'est pourquoi il appartient clairement aux grandes nations d'Europe d'intervenir et de faire en sorte que des arrangements soient conclus entre la Communauté Economique Européenne ainsi élargie et tout membre de l'A.E.L.E. qui pourrait ne pas vouloir se joindre à la C.E.E., de manière à garantir que les intérêts économiques vitaux de ces pays ne soient pas mis en péril.

Cinquième considérant

29. On ne peut faire d'omelette sans casser des œufs. Je pense que la construction progressive de la Communauté Economique Européenne avec la Grande-Bretagne ne conduira pas nécessairement à briser quoi que ce soit, mais il est clair que l'existence d'une communauté économique implique, par essence, une différence entre ce qui se passe à l'intérieur de la communauté et ce qui se passe à l'extérieur. Dans le cas contraire, il n'y aurait pas de communauté. Ce qui pose des problèmes dans le cadre de l'O.C.D.E. et du G.A.T.T.

30. En ce qui concerne l'O.C.D.E., je pense plus particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique, à la lumière de leurs difficultés actuelles en matière de balance des paiements. Pendant des années, nous avons été enclins, en Europe, à penser que l'escarcelle des Etats-Unis était inépuisable et que leur ressort économique était capable de supporter n'importe quelle tension. Une mémoire même courte devrait nous éviter une telle erreur. Le monde libre courrait à sa perte si les Etats-Unis devaient subir une crise économique prolongée.

31. Il est difficile de savoir quelle est, exactement, la mesure de la gravité de cette question. Nous devrions évidemment écouter avec atten-

Alliance of the free world have to tell us on this subject. It may be that the long-term answer has already been found by American business men, who are making heavy investment within the European Economic Community and establishing many plants and factories, for they have realised what an important, sophisticated, politically stable and expanding market this offers to their products. The consumers in Europe have every interest in being able to buy these products, and the cost of transport over 3,000 miles automatically provides a margin of protection for European industries. In general therefore I am inclined to think that the policy of ever-increasing liberalisation which the European Economic Community is already pursuing should satisfy legitimate American interests.

32. Problems also arise with regard to other countries in G.A.T.T., but the same justification exists under its rules for the enlarged European Economic Community as exists for the six-power European Economic Community. We should, however, avoid giving any impression of an economic arrangement between Europe and those countries associated with her overseas at the expense of South America, in particular since South America is an area where we have particular need to guard against the danger of communist penetration by para-economic means. The speed with which the Soviet Union purchased the Cuban sugar crop constitutes a warning, the importance of which the free world would be ill-advised to ignore.

Paragraph 6 of the Preamble

33. Important though these considerations are, however, the short-term commercial prospects of certain American interests must not be allowed to dictate the future of Europe. Nor is this concept in any way anti-American since fundamental American policy of both Mr. Foster Dulles and President Eisenhower, as well as under the Democratic administrations which preceded them, has been to support the development of effective unity in Europe, just because this ensures that America does not have to bear the whole brunt of maintaining the free world alone.

34. The fundamental American interest is that Europe should be united and strong in the defence of her freedom, providing a second great pillar on this side of the Atlantic upon which the bridge of the free world can rest.

35. I am convinced that sober reflection will lead the new President of the United States to exactly the conclusion of his predecessors, and that it will be these fundamental political and military American interests which will be considered to be more important than any short fall commercial disadvantages, however influential the lobbies supporting some of these may be.

Paragraph 7 of the Preamble

36. The same argument applies here as applied in the case of the Euratom proposal. It is not realistic to dissociate the new proposals from what has already been built up in the past years. The Conference of the Heads of European Governments may mark the beginning of the development of political Europe. Such a political Europe must possess an economic infrastructure and repose upon a genuine community of economic interests. It follows therefore that the political and economic aspects of European unity should always be regarded as part of a single pattern. Otherwise before long we may find our economics dictating our politics to a disproportionate degree.

37. Now, however, United Kingdom parliamentary Representatives to the Assembly have shown they are prepared to vote the accession — subject to reasonable conditions — of their country to the Common Market.

38. This is a political fact of the greatest importance. There is a new situation, which I welcome together with all those who have the true long-term interest of their country and of Europe at heart. All the political arguments in favour of full United Kingdom participation come back with redoubled force¹. For these reasons the Recommendation states it is now

"practical that Great Britain should participate in any eventual Conference of Heads of European Governments arising from the meeting on 5th December."

1. For the essential statement of these reasons, see paragraphs 45-51 below.

tion ce que nos partenaires américains de l'Alliance du monde libre ont à nous dire à ce sujet. Il se peut que la réponse à long terme ait déjà été trouvée par les hommes d'affaires américains qui investissent dans la Communauté Economique Européenne des sommes considérables et y établissent des usines de toutes sortes, car ils se sont rendu compte de l'importance, de la qualité, de la stabilité politique et des possibilités d'expansion qu'un tel marché offrait à leurs produits. Les consommateurs européens ont tout intérêt à pouvoir acheter ces produits, et les frais de transport sur 5.000 kilomètres fournissent automatiquement une marge de protection pour nos propres industries. Généralement parlant, je suis enclin, de ce fait, à penser que la politique de libéralisation toujours croissante que poursuit déjà la Communauté Economique Européenne devrait satisfaire les intérêts légitimes des Etats-Unis.

32. Des problèmes se posent également en ce qui concerne les autres pays du G.A.T.T., mais en vertu même de ses règles, la justification qui s'applique à la Communauté Economique Européenne à Six est également valable pour la Communauté Economique Européenne élargie. Nous devrions cependant éviter de donner l'impression d'un arrangement économique entre l'Europe et les pays d'outre-mer qui lui sont associés, conclu aux dépens de l'Amérique du Sud, étant donné en particulier que l'Amérique du Sud constitue une zone où nous avons particulièrement besoin de nous défendre contre tout danger de pénétration communiste par des moyens para-économiques. La rapidité avec laquelle l'Union Soviétique a acheté la récolte de sucre cubaine représente un avertissement dont le monde libre serait malavisé d'ignorer l'importance.

Sixième considérant

33. Quelle que soit l'importance de ces considérations, nous ne devons pas permettre, cependant, que les perspectives commerciales à court terme de certains intérêts américains nous dictent l'avenir de l'Europe. D'ailleurs, un tel concept n'a absolument rien d'anti-américain puisque la politique américaine fondamentale de M. Foster Dulles, du Président Eisenhower et des administrations démocrates qui les ont précédés, a consisté à aider au développement d'une unité véritable en Europe, pour la simple raison qu'une telle unité garantit que l'Amérique n'aura pas à supporter seule tout le poids du soutien du monde libre.

34. L'intérêt fondamental de l'Amérique exige donc que l'Europe soit unie et forte pour la défense de sa propre liberté, et qu'elle constitue, de ce côté de l'Atlantique, un second et puissant pilier sur lequel puisse reposer le pont du monde libre.

35. Je suis convaincu que le calme de la réflexion conduira le nouveau Président des Etats-Unis à la même conclusion que ses prédécesseurs et qu'il considérera, comme eux, que les intérêts américains fondamentaux, dans les domaines politique et militaire, sont plus importants que certains éventuels désavantages commerciaux à court terme, quelle que puisse être l'influence de certains « lobbies » qui les soutiennent.

Septième considérant

36. A l'origine, l'argument qui s'appliquait à la proposition Euratom est également valable ici. Il n'est pas réaliste de dissocier les nouvelles propositions de ce qui a déjà été construit au cours de ces dernières années. La Conférence des Chefs de gouvernement européens marquerait peut-être le début de la formation d'une Europe politique. Mais cette Europe doit posséder une infrastructure économique et reposer sur une véritable communauté d'intérêts économiques. Il s'ensuit donc que les aspects économique et politique de l'unité européenne devraient constamment être considérés comme parties d'un même tout. S'il n'en était pas ainsi nous retrouverions bientôt nos politiques économiques dictant nos politiques tout court dans une mesure injustifiée.

37. Maintenant, toutefois, des représentants parlementaires du Royaume-Uni à l'Assemblée ont montré qu'ils sont prêts à voter — sous réserve que les conditions soient raisonnables — l'accession de leur pays au Marché Commun.

38. C'est un fait politique de la plus grande importance. Une nouvelle situation est créée, ce dont je me félicite avec tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts à long terme de leur pays et de l'Europe. Tous les arguments politiques en faveur d'une participation à part entière du Royaume-Uni reprennent une force nouvelle¹. Pour ces raisons, le texte de la recommandation indique qu'il est

« pratique que la Grande-Bretagne participe à toutes conférences des chefs de gouvernements européens découlant de la réunion du 5 décembre ».

1. Pour l'exposé plus complet de ces raisons, voir paragraphes 45-51 ci-dessous.

The draft Recommendation

Paragraph 1 of the Recommendation

39. This text is clear. It refers to Britain "acceding to the European Economic Community as a full member."

40. To say this involves acceptance of the aim of the gradual progressive establishment of an economic community of which the commercial aspect is only one.

41. However, it is clear that the consequences of the accession of Great Britain must be taken into account. One possible way of doing this discussed in Committee was in the form of a Protocol of Accession. Whatever formula our legal draughtsmen find — and find they will if they are given clear political instructions — in the detailed negotiations involved, the governments will have to consider for instance not only questions such as the institutional provisions in Part Five of the Treaty (which will obviously be necessary to take into account the new membership), but will also have an opportunity of examining together a new Convention on associated countries overseas¹, on a basis taking into account in particular the English-speaking as well as the French-speaking African countries.

42. This African aspect alone goes far to necessitate British membership of the E.E.C., and your Committee — which has already had the advantage of debating the remarkable preliminary report of its Rapporteur for the question, Mr. Arthur Conte, at its last meeting — will be debating Mr. Conte's main Report on this subject next May, significantly in London. Mr. Conte has made the interesting and important suggestion in Committee that the harmonisation of our African policies, especially in matters of capital investment, should be one of the first items on the agenda of the first meeting of the seven Heads of Government.

Paragraph 2 of the Recommendation

43. I have commented sufficiently on this point in the comments on paragraph 2 of the Preamble.

44. The fundamental issue to which the French proposals for a Conference of Heads of Government gives rise is one which concerns Western European Union more than any other Organisation. *This is the part which Britain is to play in these new proposals, or whether she is again to remain outside in 1960, as she did in 1950 when France proposed the Coal and Steel Community.*

Paragraph 3 of the Recommendation.

45. The reason why Representatives of a small country such as my own regard British participation as so important, is that when the Treaty of Rome was ratified by our Parliaments, we agreed to enter only a "European Europe". We do not want the leadership of any one power, but a genuine integrated community of nations.

46. Beyond this, however, are other and even more important reasons — because they are positive reasons — why British participation is, in the words of the Preamble,

"a fundamental interest of all member States".

47. To me this participation seems essential for the following reasons:

- it guarantees that the present existence of two economic groups will not lead to a political split ;
- the fact that Britain is participating is a guarantee that the United States of America will welcome this political development and will remove suspicion that it could weaken N.A.T.O. ;
- British participation involves indirectly all her Commonwealth relations and therefore provides the European grouping with the essential openings towards Africa and Asia ;
- lastly, at a time when democratic institutions, and particularly parliamentary institutions, are under stress, British participation will bring a notable reinforcement of democratic tendencies.

48. In January, Mr. Selwyn Lloyd, and again Mr. Heath in September, have told us quite clearly that

1. The present Convention expires in March 1962.

Le projet de recommandation

Paragraphe 1 de la recommandation

39. Ce texte est clair. Il se réfère à « l'accession de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne comme membre à part entière ».

40. Cette précision implique l'acceptation du but que constitue l'établissement progressif d'une communauté économique dont l'aspect commercial n'est qu'une des faces.

41. Il est clair cependant qu'il convient de tenir compte des conséquences de l'accession de la Grande-Bretagne. Une possibilité évoquée en Commission a été d'utiliser la forme d'un « Protocole d'accession ». Il est difficile de prévoir la formule juridique qui sera trouvée. Mais elle sera trouvée si les négociateurs reçoivent de fermes instructions politiques. Au cours des négociations détaillées qu'elle provoquera, les gouvernements devront examiner non seulement les questions relatives, par exemple, aux dispositions institutionnelles prévues dans la cinquième partie du Traité (ce qui sera de toute évidence nécessaire pour tenir compte du nombre accru d'Etats membres), mais ils auront également l'occasion d'examiner ensemble une nouvelle Convention relative aux territoires associés d'outre-mer¹, sur une base qui tient compte notamment des pays africains d'expression anglaise et des pays africains d'expression française.

42. Cet aspect africain suffit à lui seul à justifier la participation britannique à la C.E.E., et votre Commission — qui a eu l'avantage de discuter le remarquable rapport liminaire de M. Arthur Conte — discutera le rapport principal de M. Arthur Conte sur cette même question, lors de sa session au mois de mai prochain, qui aura lieu d'une façon significative à Londres. M. Arthur Conte a fait, devant la Commission, l'intéressante et importante suggestion que voici : l'harmonisation des politiques européennes en Afrique, et plus particulièrement en matière d'investissements, devrait figurer comme l'un des premiers points de l'ordre du jour de la première réunion des sept Chefs de gouvernement.

Paragraphe 2 de la recommandation

43. On trouvera des commentaires suffisamment étendus sur ce point au paragraphe relatif au deuxième considérant.

44. La question fondamentale que soulèvent les propositions françaises de Conférence des Chefs de gouvernement est l'une de celles qui intéressent l'Union de l'Europe Occidentale plus que toute autre Organisation. *La Grande-Bretagne va-t-elle jouer un rôle dans ces nouvelles propositions, ou bien va-t-elle encore rester à l'écart en 1960, comme ce fut le cas en 1950 lorsque la France proposa la Communauté Charbon-Acier ?*

Paragraphe 3 de la recommandation

45. La raison pour laquelle les Représentants d'un petit pays tel que le mien estiment la participation britannique aussi importante est que, lorsque le Traité de Rome a été ratifié par nos parlements, nous avons convenu de n'adhérer qu'à une *Europe européenne*. Nous ne désirons le leadership d'aucune puissance particulière, mais une communauté de nations intégrée et véritable.

46. Outre cela, il existe cependant d'autres raisons — plus importantes même, du fait que ce sont des raisons positives — pour lesquelles la participation britannique répond, selon les termes du premier considérant, aux

« intérêts fondamentaux de tous les Etats membres ».

47. Cette participation me paraît essentielle pour les raisons suivantes :

- elle garantit que l'existence des deux groupements économiques actuels ne conduira pas à une divergence politique ;
- la participation de la Grande-Bretagne garantit que les Etats-Unis accueilleront avec faveur cette évolution politique et apaisera des soupçons portant à croire qu'elle pourrait affaiblir l'O.T.A.N. ;
- la participation britannique engage indirectement toutes ses relations avec le Commonwealth et consacre les ouvertures essentielles vers l'Afrique et l'Asie ;
- enfin, à une époque où les institutions démocratiques et notamment les institutions parlementaires sont mises à l'épreuve, la participation britannique contribuera notablement à renforcer les tendances démocratiques.

48. M. Selwyn Lloyd, en janvier, puis M. Heath au mois de septembre, nous ont dit très clairement que

1. La Convention actuelle expire en mars 1962.

"Britain regards herself as a part of Europe by history, tradition, civilisation, sentiment and geography."

If, sixteen years after the Liberation in which her soldiers, sailors and airmen played so large a part, Britain has at last decided to claim her heritage as a European power, she is not only welcome, but comes to take the rightful place which has always been there for her.

49. The conclusion to be drawn is that Britain's participation in the Conference of Heads of European Governments is essential, and does not appear to give rise to difficulties with regard to E.F.T.A., the Commonwealth, or the U.S.A.

50. In terms of chronology, the Heads of Government of the Six will meet on 5th December, before the necessary negotiations with regard to the Common Market, referred to in the first paragraph of the Recommendation, have been undertaken, let alone concluded. Nevertheless, I am inclined to think that it could still, in the historical perspective — which goes beyond all the present custodians who represent their peoples' interests — be wise for the Six to invite the British Prime Minister to take his place.

51. *The essential point is that the new political development should be started with Great Britain.*

52. Let no one underestimate the greater difficulty Britain's later entry will represent if the start is made without her.

♦♦

53. Speaking personally, I would go somewhat further. I voted in favour of the ratification of the Rome Treaty in my national parliament, because it represented a measure of economic rationalisation which is essential for a small country in an age of large markets and wide areas of investment and of technological development. In so doing, it was always clearly understood that a place remained open for Great Britain. *If this were true on the economic level, how much more true on the political level!* One might conceivably envisage a European economic community without Great Britain ; but it would seem impossible — at least as far as I am con-

cerned — realistically to envisage a political and defence community without that country. The Brussels Treaty remains in force until 1998 and it is our own national parliaments which reaffirmed it scarcely five years ago.

54. Some will say that the six-power Economic Community as it exists at the moment presupposes its extension into the political sphere. I would agree. Europe has needed a common policy for a long time. After the warning given by the events which have taken place in Africa since this Assembly last met in June, this need has become a necessity. But if we enter upon the political level properly so-called, we are no longer within the framework of the Rome Treaty : we are in fact dealing with the political sector. *It is therefore important to pause for a moment and consider whether the framework of the Six is the one most appropriate in this context.* It is my personal opinion that this framework represents only a second best, which we should accept only insofar as our British friends refuse point-blank to become the seventh partner : and that conclusive proof be given of this refusal. This is not the case. For evidence of this, I turn to the speech which Mr. Selwyn Lloyd made at Strasbourg in January and from which I drew precisely the opposite conclusion. Great Britain has been showing great anxiety in face of the possibility of such a political development taking place without her, and it seems that she is ready to play her part in this sector — provided she is invited. Let us then invite her.

55. Further to the same point, one may ask what precisely is going to be discussed on 5th December ? The fact that the meeting is taking place outside the framework of the Rome Treaty, and on the personal invitation of President de Gaulle, only makes it more easy to extend an invitation to Mr. Macmillan.

56. On the other hand, it is clear that steps of such an important nature require careful preparation. Moreover, the meeting of 5th December has already been arranged. But I am of the opinion that *if* the six Heads of Government, who are to meet in Paris on 5th December, agree that it is opportune to discuss possible future forms of greater European unity in the political sphere, *they would do well to adjourn the discussion of the substance of this question until the spring, and then to invite Mr. Macmillan to participate from the very beginning*, in particular for the reason I have given in paragraphs 51-52 above.

**

« La Grande-Bretagne se considère comme une partie de l'Europe par l'histoire, les traditions, la civilisation, les sentiments et la géographie. »

Si donc, seize ans après la Libération dans laquelle ses soldats, ses aviateurs est ses marins ont joué un rôle si important, la Grande-Bretagne décide enfin de revendiquer son héritage de puissance européenne, elle sera, non seulement la bienvenue, mais elle viendra occuper la place qui lui revient de droit et qui lui a toujours été réservée.

49. La conclusion qui s'impose est donc que la participation de la Grande-Bretagne à la Conférence des Chefs de gouvernement est essentielle, et qu'elle ne paraît soulever aucune difficulté en ce qui concerne l'A.E.L.E., le Commonwealth ou les Etats-Unis.

50. Du point de vue chronologique, les Chefs de gouvernement des Six se réuniront le 5 décembre avant que les négociations indispensables relatives au Marché Commun et visées dans le paragraphe 1 de la recommandation n'aient commencé, sinon abouti. Néanmoins, j'incline à penser que, dans un contexte historique qui dépasse tous ceux qui sont les gardiens et représentants actuels des intérêts de leur peuple, il pourrait être sage que les Six invitent le Premier britannique à prendre sa place.

51. *L'essentiel, c'est que cette nouvelle avance politique soit entreprise avec la Grande-Bretagne.*

52. Que personne ne sous-estime la difficulté plus grande que comporterait l'entrée de la Grande-Bretagne à une phase ultérieure, au cas où on croirait devoir commencer sans elle.

**

53. En mon nom personnel, j'irai plus loin. J'ai voté la ratification du Traité de Rome dans mon parlement national, parce qu'il représentait une rationalisation économique essentielle pour un petit pays à l'époque des grands marchés et larges zones d'investissement et de progrès techniques. Ce faisant, il était bien entendu que la porte restait ouverte à la Grande-Bretagne. *S'il en était ainsi sur le plan économique, c'est vrai à fortiori sur le plan politique.* Peut-être peut-on concevoir la Communauté Economique Européenne sans la Grande-Bretagne. On ne saurait jamais concevoir — au moins en ce qui me concerne — une communauté politique et de défense

sans elle. Le Traité de Bruxelles reste en vigueur jusqu'en 1998, et ce sont nos parlements qui l'ont réaffirmé il y a cinq ans à peine.

54. Certains disent que la Communauté économique actuelle à Six implique des prolongements politiques : j'entends bien. L'Europe a besoin d'une politique commune depuis longtemps. Après l'avertissement que comportent les événements d'Afrique depuis que cette Assemblée s'est réunie au mois de juin, c'est devenu une nécessité. Mais, sur le plan politique proprement dit, nous ne sommes plus dans le cadre du Traité de Rome : il s'agit du secteur politique. *Alors il convient de réexaminer si le cadre des Six est le plus approprié.* A mon avis personnel, ce cadre n'est qu'un pis-aller à n'accepter que dans la mesure où nos amis britanniques ne veulent point devenir le septième partenaire et que si la preuve en est faite. Ce qui n'est pas le cas. A preuve, le discours qu'a prononcé Mr. Selwyn Lloyd à Strasbourg en janvier, dont j'ai tiré une conclusion opposée. La Grande-Bretagne s'inquiète d'une façon grave d'un tel développement politique sans elle, et elle semble prête à y participer si on veut bien l'inviter. Qu'on l'invite donc.

55. Il y a plus : le 5 décembre, de quoi va-t-on parler ? Que la réunion se tienne en dehors du cadre du Traité de Rome, sur l'invitation personnelle du Président de Gaulle, ne fait que rendre plus facile une invitation à M. Macmillan.

56. D'autre part, il est évident que des initiatives aussi importantes demanderont une mûre préparation. La réunion du 5 décembre est d'ailleurs déjà organisée. Mais j'estime que si les Six Chefs de gouvernement qui se réuniront à Paris ce jour-là conviennent qu'il faudrait discuter les formes d'une unité européenne *politique* plus grande, *ils feront bien d'ajourner la discussion du fond jusqu'au printemps, et d'inviter M. Macmillan à participer dès le début*, notamment pour la raison donnée aux paragraphes 51 et 52 ci-dessus.

57. It has been objected that there is less basis for a meeting of seven Heads of Government, than for six Heads of Government, who would meet within the framework of existing treaties (very much as the six Foreign Ministers meet to discuss political matters by executive agreement extending the Rome Treaty). To this the reply is simple : *why not use W.E.U.?* Here is the true juridical basis !

58. Not only was the composition of the Council deliberately left unprescribed in 1954, so that the Seven could meet at any level appropriate for collective decisions — Foreign Ministers, Defence Ministers or Heads of Governments — but the political competence is much clearer than in any of the six-power treaties. The following paragraph could be added to the Recommendation :

"that such Conferences take place within the framework of texts approved by our seven national parliaments, namely within the framework of Articles VIII, I, II, III and the Preamble of the amended Treaty of Brussels".

59. Against this idea, some outside W.E.U. as an Organisation may object that the proposal is self-interested — a last attempt to instil some life into a moribund Council, which the Assembly has repeatedly tried to wake from its slumbers. Professor Meyer has tabled a report on behalf of the Committee underlining these very weaknesses.

60. Leaving aside the suggestions of self-interest — which in no way affect us as members of national parliaments in the first instance — the truth is this. If the Ministerial Council of W.E.U. has achieved little, it has been because the juxtaposition of seven ambassadors produces only the H.C.F. of their instructions. These instructions from the Six have almost been politically non-existent : after all, the Six meet among themselves. If they are to do practical work on a seven-power basis, it has always seemed to the six governments to be up to the United Kingdom to make the difference. Hitherto our neighbours across the Channel have seemed to wait upon events, and to have initiated political consulta-

tions in the WEU Council last year only because of the political consultations beginning among the Six. Now they seem to be willing to contribute a genuine political will, corresponding to the new attitude toward the three existing six-power Communities. In this perspective, the scorn with which the WEU Council is sometimes treated is totally unjustified.

61. Above all, here we are dealing with a new departure, and powerful new personalities, having control over all departments, including the Treasuries. A meeting of Heads of Government is a very different thing from a meeting of departmental Ministers. For such a meeting, including the Prime Ministers of the United Kingdom, the Brussels Treaty provides the simple and obvious basis.

Conclusion

62. *This Recommendation comes at an important moment in the history of European unity when we are starting, however tentatively, upon political as well as economic Europe.*

63. *The debate has begun and will no doubt for long continue concerning the nature of this political Europe. All that is certain about it at the moment is that "the exact nature of this political unity cannot now be foreseen"*¹.

64. *What can be foreseen is that whatever form this political unity takes, it is in the higher interest of Europe that it should take place with Great Britain and not without her. To bring Britain in at a later stage will give rise to all those difficulties of crystallised interest which we have seen arise in the economic context.*

65. *Let us not repeat the error of ten years ago, Let us start on this new road together.*

1. Cf. paragraph 9, above.

57. Il a été objecté qu'il y a moins de base pour une réunion des sept Chefs de gouvernement que pour les Six qui se réuniraient dans le cadre des Traités existants (comme leurs Ministres des Affaires étrangères se réunissent pour discuter des questions politiques, conformément à un accord gouvernemental découlant du Traité de Rome). La réponse à cette objection est simple : *Pourquoi ne pas utiliser l'U.E.O. ?* Là se trouve la véritable base juridique.

58. Non seulement la composition du Conseil a été délibérément laissée dans le vague en 1954 de façon à ce que les Sept puissent se réunir, à quelque niveau que ce soit, pour adopter les décisions collectives — au niveau des Ministres des Affaires étrangères, des Ministres de la Défense ou des Chefs de gouvernement — mais la compétence politique est bien plus claire que celle exprimée dans l'un quelconque des Traité liant les Six. Le paragraphe suivant pourrait être ajouté à la recommandation :

« Que ces Conférences aient lieu dans le cadre des textes approuvés par nos sept parlements nationaux, nommément dans le cadre des articles VIII, I, II, III et du préambule du Traité de Bruxelles modifié. »

59. A cette idée, quelques-uns, en dehors de l'Organisation U.E.O., peuvent objecter que la proposition repose sur un intérêt propre — une dernière tentative d'injecter de la vie dans un Conseil moribond que l'Assemblée, à différentes reprises, a essayé de sortir de sa léthargie. Le Professeur Meyer a présenté, au nom de la Commission, un rapport soulignant précisément cette faiblesse.

60. Laissant de côté la suggestion de défense d'intérêts (qui, en aucune manière ne nous touche puisque nous sommes en premier lieu membres de parlements nationaux) la vérité est ceci : si le Conseil ministériel de l'U.E.O. a peu réalisé, c'est parce que la juxtaposition de sept ambassadeurs n'a pu produire que le dénominateur commun de leurs instructions. Ces instructions, de la part des Six, ont été presque non-existantes sur le plan politique. Après tout, les Six se réunissent de toute façon de leur côté. S'ils doivent faire un bout de chemin pratique à Sept, il a toujours semblé aux Six gouvernements que c'est au Royaume-Uni de faire la différence. Jus-

qu'à présent, notre voisin d'Outre-Manche a paru attendre les événements et n'avoir inauguré les consultations politiques au sein du Conseil de l'U.E.O. l'année dernière, que parce que les consultations politiques avaient commencé parmi les Six. Maintenant, le gouvernement du Royaume-Uni semble désireux de jouer un rôle politique authentique correspondant à sa nouvelle attitude à l'égard des trois communautés existantes. Dans cette perspective, le dédain avec lequel le Conseil de l'U.E.O. est quelquefois traité est tout à fait injustifié.

61. Par dessus tout, il s'agirait d'un nouveau départ avec de nouvelles et puissantes personnalités contrôlant tous les ministères, y compris celui des Finances. Une réunion des Chefs de gouvernement est une affaire très différente d'une réunion de Ministres spécialisés. Pour une semblable réunion, comprenant le Premier Ministre du Royaume-Uni, le Traité de Bruxelles offre la formule la plus simple et la plus normale.

Conclusion

62. *Cette recommandation survient à un moment important de l'histoire de l'unité européenne, alors que nous jetons — ou que nous essayons de jeter — les bases d'une Europe politique aussi bien qu'économique.*

63. *Le débat s'est engagé sur la nature de cette Europe politique et se poursuivra sans doute fort longtemps. Ce qui est certain, pour l'instant, c'est que « la forme exacte de cette unité politique ne peut encore être prévue »¹.*

64. *Ce que l'on peut prévoir, par contre, c'est que, quelque forme que prenne cette unité politique, il est du plus grand intérêt de l'Europe qu'elle se fasse avec la Grande-Bretagne et non sans elle. L'introduire à une phase ultérieure soulèverait à nouveau toutes les difficultés procédant d'intérêts cristallisés que nous avons déjà vu surgir dans le contexte économique.*

65. *Ne renouvelons pas l'erreur d'il y a dix ans. Partons ensemble pour cette nouvelle étape.*

1. Cf. paragraphe 9 ci-dessus.

Policy of member States of Western European Union

AMENDMENT No. 1¹

tabled by MM. Michaud, Montini and Kopf

Replace the third and last paragraph of the draft Recommendation contained in Document 184 by the following text :

“That the United Kingdom participate to the greatest possible extent and in the spirit of Article VIII of the Treaty of Brussels, in any new form of European co-operation which may result from the Conference of Heads of European Governments on the 5th December.”

1. See 10th Sitting, 30th November, 1960 (Amendment withdrawn).

La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale

AMENDEMENT N° 1¹

présenté par MM. Michaud, Montini et Kopf

Remplacer le troisième paragraphe de la recommandation par le paragraphe suivant :

« Que la Grande-Bretagne participe, dans toute la mesure du possible et dans l'esprit de l'article VIII du Traité de Bruxelles, à toute nouvelle forme de coopération européenne, qui pourrait résulter de la réunion des Chefs de gouvernement européens du 5 décembre. »

1. Voir 10^e séance, 30 novembre 1960 (Retrait de l'amendement).

Document 184
Amendment No. 2

29th November, 1960

Policy of member States of Western European Union

AMENDMENT No. 2¹

tabled by Lady Horsbrugh, MM. Mathew, Chichester-Clark

Replace the third and last paragraph of the draft Recommendation contained in Document 184 by the following text :

“That the Government of the United Kingdom take part in any eventual conference arising from the meeting of heads of European Governments on the 5th December.”

1. See 10th Sitting, 30th November, 1960 (Amendment withdrawn).

29 novembre 1960

La politique des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale

AMENDEMENT N° 2¹

présenté par Lady Horsbrugh, MM. Mathew, Chichester-Clark

Remplacer le troisième paragraphe de la recommandation par le paragraphe suivant :

« Que le gouvernement du Royaume-Uni participe à toutes conférences éventuelles découlant de la réunion des Chefs de gouvernement européens du 5 décembre. »

1. Voir 10^e séance, 30 novembre 1960 (Retrait de l'amendement).

RECOMMENDATION No. 40¹
on the state of European security²

The Assembly,

Informed of the conclusions reached by its Committee on Defence Questions and Armaments after visiting allied headquarters;

Having debated the present state of European security in the light of nuclear parity, and the consequent move from a threat of total war to a threat of limited war;

Stressing the paramount importance it attaches, in the light of the rapid development of greater means of destruction, to the conclusion of a disarmament agreement even if this can only be achieved in stages;

Expressing concern that, in the absence of agreement regarding general, simultaneous and controlled disarmament or the creation of a "non-nuclear club", more and more nations will develop a nuclear capacity in the near future,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Base regional policy for European security within the NATO Alliance on the following two factors :
 - (a) the creation of a Joint European Strategic Nuclear Force as a deterrent to strategic aggressions on Western Europe and as a complement to the US Strategic Air Command ;
 - (b) the improvement of ground, tactical air and air defence, as well as naval forces in Europe, with a view to creating a modern, efficient, overall balanced collective force as a deterrent to all kinds of minor aggressions which do not warrant strategic nuclear retaliation, equipped with weapons produced in common, these forces to be capable of opposing effectively by conventional or nuclear means any form of attack ;
2. Take the appropriate steps to ensure :
 - (a) that aircraft, communication equipment and procedure in respect of the allied tactical air forces in Europe are standardised ;
 - (b) that common supply depots are established enabling every type of aircraft to be serviced on all airfields ;
 - (c) that the responsibility for air defence, in peacetime and wartime, is transferred from national authorities to SACEUR, and that air defence forces, fighters and surface-to-air missiles are assigned to him in the same way as tactical air forces, for use in accordance with common rules which should be agreed and adopted by all the member governments concerned as a matter of urgency ;
 - (d) that passive air defence is also made an allied responsibility.

1. Adopted by the Assembly on 3rd December, 1959, during the Second Part of the Fifth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Mulley on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 147).

RECOMMANDATION n° 40¹
sur l'état de la sécurité européenne²

L'Assemblée,

Informée des conclusions auxquelles est parvenue sa Commission des Questions de Défense et des Armements après sa visite aux quartiers généraux alliés ;

Ayant examiné l'état actuel de la sécurité européenne à la lumière de l'état de parité nucléaire, et par conséquent l'évolution de la menace de guerre totale vers une menace de guerre limitée ;

Soulignant l'importance primordiale qu'elle attache, à la lumière du développement rapide de moyens de destruction plus puissants, à la conclusion d'un accord sur le désarmement, ne fût-ce que par étapes ;

Redoutant qu'en l'absence de tout accord sur un désarmement général simultané et contrôlé, ou sur la création d'un « club non-nucléaire », un nombre croissant de nations ne mette sur pied un programme nucléaire dans un proche avenir,

RECOMMANDATION AU CONSEIL

1. De fonder toute politique régionale, en matière de sécurité européenne dans le cadre de l'alliance de l'O.T.A.N., sur les deux facteurs suivants :

(a) la création d'une force nucléaire stratégique européenne commune destinée à prévenir les agressions stratégiques contre l'Europe occidentale, et associée au Strategic Air Command américain ;

(b) l'amélioration des forces terrestres, navales, aériennes tactiques et de défense aérienne en Europe, en vue de la mise sur pied d'un ensemble moderne, efficace, équilibré de forces communes — comme moyen de prévention contre toute agression mineure ne justifiant pas de représailles nucléaires stratégiques — équipées d'armes produites en commun, ces forces devant permettre de résister efficacement à toute forme d'attaque, avec des moyens conventionnels ou nucléaires ;

2. De prendre les mesures appropriées pour garantir :

(a) que les avions, l'équipement et les procédures de communication utilisés par les forces aériennes tactiques alliées en Europe seront standardisés ;

(b) que les dépôts d'approvisionnement communs seront installés pour permettre aux avions de tout type d'utiliser les services d'entretien de tous les terrains d'aviation ;

(c) que la responsabilité de la défense aérienne, en temps de paix comme en temps de guerre, sera transférée des autorités nationales au SACEUR, et que les forces de défense aérienne, les chasseurs et les engins sol-air lui seront affectés — comme c'est le cas pour les forces aériennes tactiques — pour utilisation conformément à des règles communes qui devraient être convenues et adoptées par tous les gouvernements membres intéressés en priorité ;

(d) que la défense aérienne passive deviendra également du ressort des autorités alliées.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 1959, au cours de la deuxième partie de la Cinquième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Mulley au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 147).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 40

I

1. The Council greatly appreciate the care and attention which the Defence Committee of the WEU Assembly have devoted to the defence of WEU countries in the present report presented by Mr. Mulley and in previous reports. They agree that informed and constructive criticism by the Assembly and its committees can be most helpful. Member governments have therefore given a close study, not only to Recommendation No. 40 of the Assembly, but also to the Defence Committee's report on which it is based. These have also been transmitted to N.A.T.O.

2. The Council cannot accept that nuclear parity is leading to a threat of limited war in Europe. NATO doctrine precludes such a possibility. It is the accepted doctrine of the Atlantic Alliance, to which all member countries subscribe, that the NATO shield, to which they all contribute, should be strong enough to form a deterrent to all kinds of minor aggression and should be capable of opposing such aggression by whatever means seem most suitable. Nevertheless, the Council agree that the first aim should be comprehensive and controlled disarmament and hope that the meetings of the Ten-Power Disarmament Committee will prove fruitful.

3. The Council cannot, moreover, accept the premise in the Assembly's Recommendation that they should have a regional policy for European security within the North Atlantic Alliance. They do not agree that the full support of all members of N.A.T.O. might not be forthcoming in the event of an attack on any one of them, and in particular that, as suggested in paragraph 13 of the report, the United States might not give its full support in the event of a limited attack on parts of Europe. On the contrary, the Council are convinced that N.A.T.O. should be the organisation responsible for the collective defence in Europe and North America of member countries of W.E.U. which should be wholly organised within the framework of the North Atlantic Alliance. This has always been the basic doctrine of Western European Union.

4. The creation of a joint European strategic nuclear force under the control of W.E.U., as recommended by the Assembly, would be contrary to this basic principle, and hence unacceptable. There are also other objections :

- (a) The Recommendation suggests that this force should be a complement to the US Strategic Air Force Command and almost an alternative to it. This in itself would be wrong. But it also takes no account of the interests of the European members of N.A.T.O. who are not members of W.E.U. All these countries have the status of equal partners in the Alliance. The Assembly's proposal could give them the conviction that they would not be fully supported in an emergency and could have a highly disruptive effect on N.A.T.O.
- (b) Any arrangement for the joint control of such a force, so that the necessary decisions could be taken effectively and swiftly, would be extremely difficult. W.E.U. has no military arm and no machinery capable of exercising this kind of control. The Council consider it undesirable to add further complications and difficulties, by introducing another international organisation into this field.
- (c) A force of this kind would lead to much wasteful duplication in the American and European efforts. Twice as much work would be needed to mount a comprehensive deterrent which would be unlikely to bring greater security benefits than those already provided through the medium of the Atlantic Alliance.

1. Communicated to the Assembly on 14th July, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹
à la Recommendation n° 40

I

1. Le Conseil apprécie vivement le soin et l'attention que la Commission des Questions de Défense de l'Assemblée a apportés à l'étude des problèmes de la défense des pays membres de l'U.E.O., tant dans le dernier rapport de M. Mulley que dans des rapports antérieurs. Le Conseil est d'avis qu'une critique bien informée et constructive venant de l'Assemblée et de ses commissions peut être extrêmement utile. Les gouvernements membres ont donc examiné de manière approfondie non seulement la Recommandation n° 40 de l'Assemblée, mais aussi le rapport de la Commission des Questions de Défense qui lui a servi de base. En outre, ces textes ont été transmis à l'O.T.A.N.

2. Le Conseil ne peut accepter l'avis que l'état d'équilibre nucléaire fait naître la menace d'une guerre limitée en Europe. La doctrine de l'O.T.A.N. exclut la possibilité d'une telle guerre. Selon la doctrine de l'Alliance atlantique, acceptée par tous les Etats membres, le bouclier de l'O.T.A.N., auquel tous contribuent, doit être suffisamment fort pour décourager toute agression mineure, et doit pouvoir résister à une telle agression par les moyens qui apparaissent comme les plus efficaces. Néanmoins, le Conseil convient que le premier but doit être le désarmement général et contrôlé, et il espère que les travaux du Comité des Dix seront couronnés de succès.

3. En outre, le Conseil ne peut pas accepter la prémissse de la recommandation de l'Assemblée, selon laquelle il devrait adopter une politique régionale en matière de sécurité européenne dans le cadre de l'Alliance atlantique. Il n'admet pas qu'en cas d'attaque sur l'un des Etats membres de l'O.T.A.N. les autres Etats membres pourraient ne pas apporter à cet Etat leur appui total et en particulier que les Etats-Unis pourraient refuser leur appui total dans le cas d'une attaque limitée en un point donné de l'Europe, comme l'envisage le paragraphe 13 du rapport. Au contraire, le Conseil est convaincu que l'O.T.A.N. doit être l'organisation chargée d'assurer en Europe et en Amérique du Nord la défense collective des pays membres de l'U.E.O., exclusivement dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique nord. Telle a toujours été la doctrine fondamentale de l'Union de l'Europe Occidentale.

4. La création d'une force nucléaire stratégique européenne commune sous le contrôle de l'U.E.O., que recommande l'Assemblée, serait contraire à ce principe de base et, de ce fait, inacceptable. En outre, les raisons suivantes s'y opposent :

- (a) La recommandation propose que cette force soit associée au Strategic Air Force Command américain et qu'elle en devienne presque un substitut. Cela serait en soi une erreur. Mais la recommandation ne tient en outre aucun compte des intérêts des membres européens de l'O.T.A.N. non membres de l'U.E.O. Chacun de ces pays a le statut d'associé à part entière dans l'alliance. La proposition de l'Assemblée pourrait les porter à croire qu'ils ne seraient pas pleinement appuyés en cas de crise et risquerait ainsi de compromettre gravement l'unité de l'O.T.A.N.
- (b) Il serait extrêmement difficile d'assurer le contrôle commun d'une telle force, de sorte que les décisions nécessaires puissent être prises de manière efficace et rapide. L'U.E.O. ne dispose pas de forces militaires, ni daucun mécanisme pouvant exercer ce genre de contrôle. Le Conseil estime qu'il n'est pas souhaitable de multiplier les complications et les difficultés en créant une organisation internationale de plus dans ce domaine.
- (c) Une force de cet ordre entraînerait de nombreux et coûteux chevauchements entre les activités américaines et européennes. Il faudrait deux fois plus de travail pour mettre sur pied un système préventif général, dont l'utilité du point de vue de la sécurité ne serait pas supérieure à celle qui est apportée par l'Alliance atlantique.

1. Communiquée à l'Assemblée le 14 juillet 1960.

5. Subject to the principle explained in paragraph 3 — namely that the governments should act within the NATO framework — the Council agree in general with paragraph 1 (b) of the Assembly's Recommendation. They naturally want to improve their ground, tactical air, air defence and naval forces in Europe and have taken careful note of the Defence Committee's recommendations in this sense.

6. N.A.T.O. has already accepted the principle of balanced collective forces. Insofar as this means that individual national forces should not be self-sufficient in the interest of contributing to balanced forces of the Alliance as a whole, only limited progress has been made. The reason is that neither the NATO military authorities nor national authorities have been able to propose any far-reaching and specific changes which would so greatly contribute to the effectiveness of the Alliance as a whole as to be worth the dislocation and other difficulties that would attend them.

7. Member countries are also all aiming at co-operative research development and production of armaments whether within the framework of N.A.T.O. or of W.E.U. Experience has shown, however, that it is not in practice possible to make an overall plan for the common production of armaments and that the best way of making progress is on such individual projects as appear most suitable for co-operation.

II

As regards the measures suggested in the second part of Recommendation No. 40, the Council wish to refer to paragraph 3, of their reply to the first part of the Recommendation, in which they state their reasons for being unable to accept the premise that they should have a regional policy for European security within the North Atlantic Alliance.

They have transmitted the Recommendation to N.A.T.O., which should have sole responsibility for the collective defence of member countries of W.E.U.

5. Sous réserve du principe exposé au paragraphe 3 — à savoir que les gouvernements doivent agir dans le cadre de l'O.T.A.N. — le Conseil approuve dans l'ensemble le paragraphe 1 (b) de la recommandation de l'Assemblée. Il désire naturellement améliorer les forces terrestres, les forces aériennes tactiques et celles de défense aérienne, ainsi que les forces navales en Europe, et il a pris bonne note des recommandations formulées à ce sujet par la Commission des Questions de Défense.

6. L'O.T.A.N. a déjà accepté le principe d'un ensemble équilibré de forces communes. Dans la mesure où ce principe signifie que les divers Etats doivent renoncer à l'intégrité de leurs forces nationales en vue de contribuer à former un ensemble équilibré dans le cadre de l'alliance, les progrès accomplis sont restreints. La raison en est que ni les autorités militaires de l'O.T.A.N., ni les autorités nationales n'ont pu proposer de modifications profondes et spécifiques propres à accroître l'efficacité de l'ensemble de l'alliance dans une mesure justifiant la dislocation et les autres difficultés qui en résulteraient.

7. Les Etats membres s'efforcent en outre de coopérer dans la recherche, la mise au point et la production des armements, que ce soit dans le cadre de l'O.T.A.N. ou dans celui de l'U.E.O. L'expérience acquise a cependant démontré qu'en pratique, il n'est guère possible d'établir un plan général de production en commun d'armements ; les meilleurs progrès sont ceux qui sont accomplis sur les projets particuliers paraissant se prêter le mieux à une coopération.

II

Pour ce qui est des mesures préconisées dans la deuxième partie de la Recommandation n° 40, le Conseil se réfère au paragraphe 3 de sa réponse à la première partie de cette recommandation, dans lequel il expose les raisons pour lesquelles il ne peut accepter la prémissse suivant laquelle il devrait adopter une politique régionale en matière de sécurité européenne dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Il a transmis la recommandation à l'O.T.A.N. qui, seule, doit être chargée d'assurer la défense collective des pays membres de l'U.E.O.

RECOMMENDATION No. 44¹
on the state of European security²

The Assembly,

Informed of the conclusions reached by the Committee on Defence Questions and Armaments following its recent discussions with Ministers of Defence and its visits of inspection;

Having debated the present state of European security in the light of the parity reached between East and West in both strategic and tactical nuclear capability;

Believing that the whole purpose of the Western defence effort is to prevent war and that this can best be achieved by reaching a general agreement on controlled disarmament;

Being convinced, however, that every possibility of reaching such an agreement should be examined, but without allowing any slackening of the defence effort meanwhile;

Stressing again that effective defence requires flexible military capacity able to adapt itself rapidly to aggression at any level and in any form;

Faithful to its desire that effective machinery for ensuring joint political control over the decision to authorise the use of nuclear weapons should be agreed within the Alliance, and believing that joint participation in the framing of nuclear policy is essential,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite member governments:

1. to give first priority to bringing the strength of their conventional forces contributions to SACEUR up to the agreed levels, taking into account their obligations in circumstances not covered by the North Atlantic Treaty;
2. to pay close attention to the formation of reserve units especially in order to facilitate the task of the combat units and to protect the rear areas;
3. to assure their parliaments that the authority empowered to order the use of nuclear weapons will act strictly in accordance with directives previously laid down by joint consultation between the political authorities of member States.

1. Adopted by the Assembly on 1st June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (3rd Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Mulley, Rapporteur, on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 169).

RECOMMANDATION n° 44¹
sur l'état de la sécurité européenne²

L'Assemblée,

Instruite des conclusions auxquelles est parvenue la Commission des Questions de Défense et des Armements à la suite de ses récentes discussions avec des Ministres de la Défense et de ses visites d'inspections ;

Ayant examiné l'état actuel de la sécurité européenne à la lumière de l'état d'équilibre atteint entre l'Est et l'Ouest en matière de potentiel nucléaire stratégique et tactique ;

Estimant que l'objet même de l'effort de défense occidental est de prévenir la guerre et que le meilleur moyen d'y parvenir est d'aboutir à un accord général de désarmement contrôlé ;

Persuadée cependant que toutes les possibilités de parvenir à un semblable accord doivent être étudiées sans pour autant que soit relâché dans l'intervalle l'effort de défense ;

Soulignant le fait qu'une défense efficace exige un potentiel militaire à la fois souple et rapidement adaptable à toutes les formes d'agression, à quelque niveau qu'elles se produisent et quelle que soit la forme qu'elles revêtent ;

Fidèle à son désir de voir convenir, au sein de l'Alliance, d'un mécanisme efficace de contrôle politique commun en ce qui concerne la décision d'autoriser l'emploi des armes nucléaires, et estimant essentielle la participation commune à l'élaboration de toute politique nucléaire,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements membres :

1. à accorder entière priorité à la tâche de porter au niveau convenu leur contribution aux forces classiques du SACEUR, compte tenu des obligations qui leur incombent dans des cas non prévus par le Traité de l'Atlantique nord ;
2. à porter toute leur attention sur la formation d'unités de réserve surtout pour faciliter la tâche des unités de combat et pour assurer la protection du territoire en arrière du front ;
3. à assurer leurs parlements que l'autorité habilitée à décider de l'utilisation des armes nucléaires se conformera strictement à des directives préalablement établies par une consultation commune des instances politiques des Etats membres.

1. Adoptée par l'Assemblée e 1er juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (3^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Mulley au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 169).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 44

The Council have taken note of Recommendation No. 44 on the state of European security and have transmitted it to the governments of member States ; they have also communicated it to N.A.T.O., for information.

1. Communicated to the Assembly on 14th September, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹
à la Recommandation n° 44

Le Conseil a pris note de la Recommandation n° 44 sur l'état de la sécurité européenne et n'a pas manqué de la transmettre aux gouvernements des Etats membres. Il a, en outre, communiqué le texte en question à l'O.T.A.N. pour son information.

1. Communiquée à l'Assemblée le 14 septembre 1960.

RECOMMENDATION No. 45¹
on the activities of the Standing Armaments Committee²

The Assembly,

Considering the advantages that derive from common production and standardisation of armaments in Western Europe,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That the governments of member States should be requested to keep the Standing Armaments Committee informed of the progress of bilateral or trilateral negotiations for the supply of arms or the furtherance of new projects, and in particular to implement the previous decision that the Chairmen of Steering Committees set up under bilateral and trilateral agreements would meet within the framework of the Standing Armaments Committee ;
2. That arrangements should be made with N.A.T.O. for an official two-way exchange of information between the Standing Armaments Committee and the NATO organs engaged on corresponding work ;
3. That an agreed description of the Western European Union machinery for the common production of armaments should be circulated to all officials directly concerned with the supply of arms in member countries, and that an agreed statement should subsequently be issued on the circumstances in which the Standing Armaments Committee is to be utilised unless advance agreement can be reached concerning which projects should go forward as Western European Union projects ;
4. That the Council should amend the Decision dated 7th May, 1955, by naming the Head of the International Secretariat to the Standing Armaments Committee as its Chairman, with the rank of Assistant Secretary-General as at present.

1. Adopted by the Assembly on 1st June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (3rd Sitting).
2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Admiral Hughes Hallett, Rapporteur, on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 164).

RECOMMANDATION n° 45¹
sur les activités du Comité Permanent des Armements²

L'Assemblée,

Considérant les avantages qui découlent de la production en commun et de la standardisation des armements en Europe occidentale,

RECOMMANDATION AU CONSEIL

1. De demander aux gouvernements des Etats membres de tenir le Comité Permanent des Armements informé du déroulement des négociations bi- ou trilatérales relatives à la fourniture d'armes ou aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets nouveaux, et plus particulièrement de traduire dans les faits la décision antérieure prévoyant que les présidents des Comités directeurs créés en vertu des arrangements bi- et trilatéraux, se réuniraient dans le cadre du Comité Permanent des Armements ;
2. De conclure avec l'O.T.A.N. un échange officiel et réciproque de renseignements entre le Comité Permanent des Armements et les organes de l'O.T.A.N. qui se consacrent à des travaux de même nature ;
3. De communiquer à tous les fonctionnaires qu'intéresse directement la fourniture d'armes dans les pays membres, une description officielle du mécanisme créé par l'U.E.O. pour la production en commun d'armements, et de publier ensuite une déclaration officielle sur les circonstances qui doivent gouverner l'utilisation du Comité Permanent des Armements, à moins qu'un accord ne puisse être conclu d'avance sur les projets qui doivent être poursuivis en tant que projets de l'Union de l'Europe Occidentale ;
4. D'amender sa décision du 7 mai 1955 en nommant le Chef du Secrétariat international du Comité Permanent des Armements, Président de ce Comité, avec le même titre de Secrétaire général adjoint qu'à présent.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (3^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par l'amiral Hughes Hallett au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 164).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 45

1. National authorities will develop the practice of keeping the Standing Armaments Committee informed of the progress of bilateral or trilateral negotiations, subject to the authorities concerned agreeing on the terms of such communications. They see no reason at the present time why the Chairmen of the Steering Committees should meet in the WEU framework, but do not exclude this possibility for the future, should the need arise. It is pointed out that Article 2 of the Resolution of 7th May, 1955, leaves it to governments to decide at any time the composition of the Standing Armaments Committee in accordance with the importance or substance of the questions to be discussed.
2. The Council consider an official two-way exchange of information between the Standing Armaments Committee and NATO organs engaged on corresponding work to be desirable but point out that this may be difficult to achieve in a comprehensive manner over the whole field of armaments co-operation.
3. The Council see no prospect of very early agreement as to which projects should go forward as WEU projects. They believe that no useful purpose would be served by issuing agreed descriptions of statements on the WEU machinery for the common production of armaments, since the officials concerned are considered to be adequately informed of these matters at the present time.
4. The Council consider that it would at present be inadvisable to modify, as suggested in paragraph 4 of the Recommendation, the procedure introduced under Article 9 of the Resolution of 7th May, 1955, setting up a Standing Armaments Committee.

It is pointed out that complicated and technical questions are largely dealt with by sub-groups of the Committee, while the Committee itself is mainly concerned with matters of principle.

Furthermore, the Head of the International Secretariat of the Committee automatically attends all meetings as Vice-Chairman, so that the Committee has the full benefit of this official's experience.

1. Communicated to the Assembly on 9th November, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹

à la Recommandation n° 45

1. Les autorités nationales développeront la pratique consistant à tenir le Comité Permanent des Armements informé de l'avancement des négociations bi- ou trilatérales, sous réserve de l'accord des autorités intéressées quant au contenu de telles communications. Elles ne voient actuellement aucune raison pour qu'une réunion des Présidents des Comités Directeurs se tienne dans le cadre de l'U.E.O., mais n'excluent pas cette possibilité dans l'avenir si la nécessité s'en faisait sentir. Il est précisé qu'en vertu de l'article 2 de la Résolution du 7 mai 1955, les gouvernements sont libres de se faire représenter aux réunions du Comité Permanent des Armements, à tout moment, par des personnalités de leur choix, compte tenu de l'importance ou de la nature des questions à traiter.

2. Le Conseil considère qu'un échange officiel réciproque de renseignements entre le Comité Permanent des Armements et les organes de l'O.T.A.N. qui se consacrent à des travaux de même nature est souhaitable, mais il fait observer qu'un tel échange sur toute l'étendue du domaine de la coopération en matière d'armements, risque d'être difficile à réaliser.

3. Le Conseil ne prévoit pas dans un très proche avenir la possibilité de conclure un accord sur les projets qui devraient être poursuivis en tant que projets de l'U.E.O. Il considère qu'une description ou une déclaration officielle concernant le mécanisme créé par l'U.E.O. pour la production en commun des armements serait sans utilité, les fonctionnaires intéressés étant, à son avis, suffisamment informés pour le moment des problèmes en question.

4. Le Conseil estime qu'il ne paraît pas opportun de procéder actuellement à une modification de la procédure instituée par l'article 9 de la Résolution du 7 mai 1955 portant création d'un Comité Permanent des Armements, comme le préconise le paragraphe 4 de la recommandation.

Il signale que ce sont les sous-groupes du Comité qui s'occupent des questions compliquées et techniques, tandis que le Comité délibère en premier lieu sur des problèmes de principe.

En outre, il rappelle que le Chef du Secrétariat international du Comité assiste d'office à toutes les réunions en sa qualité de vice-président, ce qui permet au Comité de bénéficier pleinement de l'expérience de ce fonctionnaire.

1. Communiquée à l'Assemblée le 9 novembre 1960.

RECOMMENDATION No. 46¹
on the activities of the Agency for the Control of Armaments²

The Assembly,

Considering the prominence of the control provisions in the modified Brussels Treaty;

Considering the bearing that the success or failure of the Agency for the Control of Armaments may have upon the willingness of the opposing power blocks to enter into a world-wide disarmament agreement;

Aware of the danger of re-awakening suspicions among the European nations in the event of default;

Concerned at the delays in ratifying two agreements and in augmenting the staff of the Agency to prepare for the control of nuclear weapons,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That in order to implement the control provisions of the modified Brussels Treaty:
 - (i) the agreement on the strength and armaments of the internal defence and police forces, signed by the Council on 14th December, 1957, be now ratified by the outstanding nations — the Federal Republic of Germany and Luxembourg — as a matter of urgency;
 - (ii) N.A.T.O. be requested to formulate without further delay a definition of "forces for the common defence, not placed under the authority of N.A.T.O." applicable at least to the WEU member nations; should N.A.T.O. be unable or unwilling to carry out this task, the Council and the Assembly of Western European Union should be so informed;
 - (iii) the Convention providing for the due process of law in connection with the activities of the Agency for the Control of Armaments, also signed by the Council on 14th December, 1957, be now ratified by the outstanding nations — Belgium, France, the Federal Republic of Germany, Italy, Luxembourg and the Netherlands — as a matter of urgency;
 - (iv) every effort be now made to prepare for the effective control of nuclear weapons;
 - (v) the Council should confirm that any form of military establishment, sited anywhere on the mainland of Europe and belonging to any of the member nations of Western European Union, is subject to inspection and control by the Agency for the Control of Armaments of Western European Union;
2. That in the event of member nations disagreeing with the foregoing proposals, appropriate modifications to the control provisions of the Treaty be negotiated.

1. Adopted by the Assembly on 1st June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Admiral Hughes Hallett, Rapporteur, on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 163).

RECOMMANDATION n° 46¹
sur les activités de l'Agence de Contrôle des Armements²

L'Assemblée,

Considérant l'importance primordiale des dispositions relatives au contrôle du Traité de Bruxelles modifié ;

Considérant l'incidence que pourrait avoir, sur la volonté des blocs en présence de parvenir à un accord mondial de désarmement, le succès ou l'échec de l'Agence de Contrôle des Armements ;

Consciente du danger de voir renaître la méfiance parmi les nations européennes, en cas de manquement à ces obligations ;

Inquiète des retards apportés à la ratification de deux accords et à l'augmentation des effectifs de l'Agence en vue de mettre sur pied le contrôle des armes nucléaires,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. Que, pour mettre en œuvre les mesures de contrôle prévues par le Traité de Bruxelles modifié :
 - (i) l'accord concernant les forces de défense intérieure et de police, signé par le Conseil le 14 décembre 1957, soit ratifié dès maintenant de toute urgence par les nations restantes, la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg ;
 - (ii) l'O.T.A.N. soit priée de formuler, sans plus tarder, une définition des « forces pour la défense commune qui ne sont pas placées sous l'autorité de l'O.T.A.N. » applicable au moins aux pays membres de l'U.E.O. ; au cas où l'O.T.A.N. ne serait pas à même, ou ne serait pas disposée à s'acquitter de cette tâche, que le Conseil et l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale en soient informés ;
 - (iii) la convention instituant une garantie d'ordre juridictionnel en ce qui concerne les activités de l'Agence de Contrôle des Armements, également signée par le Conseil le 14 décembre 1957, soit ratifiée dès maintenant de toute urgence par les nations restantes, la Belgique, la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ;
 - (iv) tous les efforts soient tentés pour préparer, dès maintenant, le contrôle effectif des armes nucléaires ;
 - (v) il soit confirmé que toute forme d'établissement militaire, situé en un point quelconque du continent européen et appartenant à l'un quelconque des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale, est assujettie à l'inspection et au contrôle de l'Agence de Contrôle des Armements de l'Union de l'Europe Occidentale ;
2. Que, dans le cas où les Etats membres n'accepteraient pas les propositions précédentes, des négociations soient engagées pour modifier en conséquence les dispositions de contrôle du Traité.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (4^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par l'amiral Hughes Hallett au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 163).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 46

1. (i) The Council have noted that the procedure for the approval of the agreement on internal defence and police forces, signed in Paris on 14th December, 1957, is now in hand in the two countries concerned and is being pursued with all suitable diligence.

(ii) The definition of the expression "forces for common defence not placed under the authority of N.A.T.O." is still under consideration in N.A.T.O.

(iii) The procedure for ratification of the Convention providing for due process of law, under Protocol No. IV, Article XI of the Paris Agreements, signed in Paris on 14th December, 1957, is now in hand in the six countries concerned. The United Kingdom Government deposited their instruments of ratification on 2nd July, 1960.

The Council is kept regularly informed of progress in this matter.

(iv) The measures necessary to ensure effective control of nuclear weapons are being given careful study.

The Council wish further to point out that the conditions laid down in Article III of Protocol No. III for fixing levels of stocks of such weapons and the simultaneous introduction of controls, are not yet fulfilled in the countries concerned.

(v) The Council wish to state that the Agency for the Control of Armaments carries out controls in the military establishments in question wherever it is empowered to do so by the relevant provisions of the revised Brussels Treaty.

2. As regards paragraph 2 of this Recommendation, the Council wish to state that the problem referred to does not arise at present, since the various proposals set out in paragraph 1 of the Recommendation have not given rise to any difficulties.

1. Communicated to the Assembly on 29th September, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹
à la Recommandation n° 46

1. (i) Le Conseil a pris connaissance du fait que la procédure d'approbation de l'accord concernant les forces de défense intérieure et de police, signé à Paris le 14 décembre 1957, est en cours dans les deux Etats intéressés, qui accordent à la matière toute l'urgence requise.

(ii) La définition de la notion de « forces pour la défense commune qui ne sont pas placées sous l'autorité de l'O.T.A.N. » est toujours à l'étude de l'O.T.A.N.

(iii) La procédure de ratification de la Convention instituant la garantie d'ordre juridictionnel prévue par l'article XI du Protocole N° IV des Accords de Paris, signée à Paris le 14 décembre 1957, est en cours dans les six pays intéressés. Le gouvernement du Royaume-Uni a déposé les instruments de ratification le 2 juillet 1960.

Le Conseil se tient régulièrement au courant des progrès réalisés en la matière.

(iv) Les mesures nécessaires à l'exécution du contrôle effectif des armes nucléaires font l'objet d'un examen approfondi.

Le Conseil désire rappeler en outre que les conditions établies par l'article III du Protocole N° III en vue de la fixation du niveau des stocks des armements en question, qui coïncidera avec le déclenchement du contrôle de ces armes, ne sont pas encore remplies dans les Etats intéressés.

(v) Le Conseil est en mesure d'affirmer que l'Agence pour le Contrôle des Armements exerce son contrôle des établissements militaires en question partout où elle est habilitée à le faire en vertu de la compétence que lui confère en la matière le Traité de Bruxelles modifié.

2. Quant au paragraphe 2 de cette recommandation, le Conseil déclare que le problème qu'il soulève ne se pose pas pour l'instant, aucune difficulté ne s'étant présentée au sujet des diverses propositions mentionnées sous le paragraphe 1 de la recommandation.

1. Communiquée à l'Assemblée le 29 septembre 1960.

RECOMMENDATION No. 47¹

on the joint responsibility of member States in the field of civil emergency planning²

The Assembly,

Having examined the reply of the Council to Recommendation No. 39, that any action by W.E.U. in the field of civil emergency planning would only duplicate the work of N.A.T.O.;

Convinced that the NATO procedure which considers civil emergency planning to be a purely national responsibility, cannot provide the population with the degree of protection which is necessary and possible in the event of a nuclear attack;

Considering that the United States and Canada, aware of the foregoing shortcoming, have already made more progress than member countries in integrating civil emergency planning,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Adopt the principle that civil emergency planning — in particular, among the most important items : health services, civil defence services, public utilities, food stocks, protection of the population, evacuation, insurance against damage — is the joint responsibility of all the members of the Alliance, and implement this principle either through N.A.T.O. or, if no agreement can be reached within that Organisation, through W.E.U. ;
2. Vest certain limited powers in an authority provided with common funds, responsible for civil emergency planning in those member States accepting the principle of joint responsibility ;
3. Organise civil emergency planning on the basis of a single regional zone, formed by the member States of Western European Union, as would result, in the event of hostilities, from the impact of missiles equipped with nuclear war-heads.

1. Adopted by the Assembly on 1st June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (4th Sittin)g.

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Admiral Heye, Rapporteur on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 170).

RECOMMANDATION n° 47¹

***sur la responsabilité commune des Etats membres en matière de plans d'urgence
dans le domaine civil²***

L'Assemblée,

Ayant examiné la réponse du Conseil à la Recommandation n° 39 selon laquelle toute activité de l'U.E.O. en matière de plans d'urgence dans le domaine civil ne pourrait que faire double emploi avec le travail de l'O.T.A.N. ;

Convaincue que, du fait qu'elle considère les plans d'urgence dans le domaine civil comme étant du seul ressort des autorités nationales, l'O.T.A.N. ne peut assurer à la population le degré de protection nécessaire et possible dans le cas d'une attaque nucléaire ;

Considérant que les Etats-Unis et le Canada, conscients de ces difficultés, ont déjà réalisé plus de progrès que les pays membres dans l'intégration des plans d'urgence dans le domaine civil,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. De poser en principe que la responsabilité des plans d'urgence dans le domaine civil — en ce qui concerne, notamment, les éléments les plus importants : services de santé, services de protection civile, services publics, stocks de denrées alimentaires, protection de la population, évacuation, assurance contre les dégâts matériels — incombe conjointement à tous les membres de l'Alliance et de mettre en œuvre ce principe par l'intermédiaire de l'O.T.A.N. ou, au cas où aucun accord ne pourrait être conclu au sein de cette organisation, par l'intermédiaire de l'U.E.O. ;

2. De confier certains pouvoirs limités à une autorité disposant d'un budget commun et responsable des plans d'urgence dans le domaine civil pour les Etats membres acceptant le principe de la responsabilité commune ;

3. D'organiser les plans de défense dans le domaine civil sur la base de l'existence d'une zone régionale unique formée par les Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale, semblable à celle qui se formerait, en cas de conflit, à la suite de l'impact d'engins dotés d'ogives nucléaires.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (4^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par l'amiral Heye au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 170).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 47

1. The Council can only repeat their reply to Recommendation No. 39, in which they stated that any action taken by W.E.U. in this matter must inevitably duplicate the work of N.A.T.O.
2. Under existing circumstances it would appear very difficult for the smaller group formed by W.E.U. to implement proposals such as those mentioned in the Recommendation which, in any event, would not necessarily be binding on all the other member States of N.A.T.O.
3. W.E.U. has, however, forwarded the Recommendation to N.A.T.O., drawing attention to the validity of the principle formulated in paragraph 1 of the Recommendation and to the desirability of its implementation through N.A.T.O.

1. Communicated to the Assembly on 29th September, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹

à la Recommandation n° 47

1. Le Conseil ne peut que rappeler sa réponse à la Recommandation n° 39, selon laquelle toute activité de l'U.E.O. en cette matière fera forcément double emploi avec l'activité de l'O.T.A.N.

2. Dans la présente conjoncture, il paraît fort difficile pour le groupe plus restreint que constitue l'U.E.O. de donner suite à des propositions comme celles mentionnées dans la recommandation, qui n'auraient en tout état de cause pas nécessairement pour effet de lier tous les autres Etats membres de l'O.T.A.N.

3. L'U.E.O. n'a toutefois pas manqué de transmettre la recommandation à l'O.T.A.N. en insistant sur la validité du principe posé par le paragraphe 1 de la recommandation et sur l'utilité de sa mise en œuvre par l'intermédiaire de l'O.T.A.N.

1. Communiquée à l'Assemblée le 29 septembre 1960.

RECOMMENDATION No. 48¹
***on the accession of the United Kingdom to the European Atomic
Energy Community²***

The Assembly,

Recalling its Recommendation No. 7 on the relations between Euratom and Western European Union ;

Considering the co-operation in Europe in the field of nuclear energy, carried out by the European Organisation for Nuclear Research in Geneva and by the European Nuclear Energy Agency of the O.E.E.C. ;

Considering the importance of joint action by European countries in the field of nuclear energy,

RECOMMENDS

That the governments of the seven member States which form the Council examine together the possibility of the United Kingdom acceding as a full member of the European Atomic Energy Community (Euratom).

1. Adopted by the Assembly on 2nd June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (6th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Arthur Conte, Rapporteur, on behalf of the General Affairs Committee (Document 168).

RECOMMANDATION n° 48¹
***sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne
de l'Energie Atomique²***

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 7 sur les relations entre Euratom et l'Union de l'Europe Occidentale ;

Considérant l'action de coopération européenne entreprise en matière atomique par le Centre Européen de Recherches Nucléaires de Genève et par l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire de l'O.E.C.E. ;

Considérant l'importance d'une action commune des pays européens en matière atomique,

RECOMMANDÉ

Aux gouvernements des Sept Etats membres qui forment le Conseil d'examiner ensemble la possibilité d'une adhésion du Royaume-Uni comme membre plein à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom).

1. Adoptée par l'Assemblée le 2 Juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (6^e séance).

2. Exposé des motifs: voir rapport présenté par M. Arthur Conte au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 168).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 48

The Council took note of Recommendation No. 48 during their meeting at ministerial level held in The Hague on 16th June. They decided that this question should be studied by the six Ambassadors in London together with a representative of Her Britannic Majesty's Government.

A first meeting was held at the Foreign Office in London on 22nd June, 1960.

1. Communicated to the Assembly on 22nd July, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹

à la Recommandation n° 48

Le Conseil, lors de sa réunion à l'échelon ministériel tenue à La Haye le 16 juin dernier, a pris note de la Recommandation n° 48. Il a décidé de charger les six Ambassadeurs à Londres et un représentant du gouvernement de Sa Majesté britannique d'examiner cette question.

Une première réunion s'est tenue à Londres au Foreign Office, le 22 juin 1960.

1. Communiquée à l'Assemblée le 22 juillet 1960.

RECOMMENDATION No. 49¹
on the policy of Western European Union²

The Assembly,

Considering the task of political unification of Europe laid on Western European Union by the signatories of the Paris Agreements;

Considering the problems facing members of Western European Union owing to the existence of the European Communities, and having examined the relations between the member States;

Considering that the political and military links formed by Western European Union should be in no way weakened;

Convinced that the reconciliation of the economic interests of Europe can be explored in the political framework of Western European Union,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Should use its good offices to facilitate the successful conclusion of the negotiations at present being conducted in the Committee on Trade Questions of the Twenty-one with a view to achieving a practical agreement between the European Economic Community and the European Free Trade Association.

1. Adopted by the Assembly on 2nd June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (6th Sitting).
2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Arthur Conte on behalf of the General Affairs Committee (Document 168).

RECOMMANDATION n° 49¹
sur la politique de l'Union de l'Europe Occidentale²

L'Assemblée,

Considérant la mission d'unification politique de l'Europe qui a été confiée à l'Union de l'Europe Occidentale par les signataires des Accords de Paris ;

Considérant les problèmes posés aux membres de l'Union par l'existence des Communautés Européennes, et ayant fait le point des relations entre les Etats membres ;

Considérant que les liens politiques et militaires constitués par l'Union de l'Europe Occidentale ne doivent en aucun cas être relâchés ;

Convaincue que la réconciliation des intérêts économiques de l'Europe peut être examinée dans le cadre politique de l'Union de l'Europe Occidentale,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

D'employer ses bons offices pour aider à la conclusion heureuse des négociations actuellement en cours au sein du Comité des Questions Commerciales des Vingt et un afin d'aboutir à un accord pratique entre la Communauté Economique Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

1. Adoptée par l'Assemblée le 2 juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (6^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Arthur Conte au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 168).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 49

1. The Council have considered Recommendation No. 49 with interest and satisfaction and wish to emphasise that the seven member States are most anxious that the negotiations referred to should reach a successful conclusion.

2. All their efforts are directed to this end.

3. The Council consider that such efforts should be pursued within the framework best suited to the achievement of the stated aim in the particular circumstances.

1. Communicated to the Assembly on 22nd July, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹
à la Recommandation n° 49

1. Le Conseil a examiné avec intérêt et satisfaction la Recommandation n° 49 et souligne combien les Sept Etats membres sont désireux de voir aboutir à une conclusion heureuse les négociations mentionnées dans la recommandation.

2. Tous leurs efforts tendent vers cette fin.

3. Pour ce qui est de la mise en œuvre de ces efforts, le Conseil estime que ceux-ci doivent être déployés dans le cadre qui, selon les circonstances données, se prête le mieux à la réalisation du but poursuivi.

1. Communiquée à l'Assemblée le 22 juillet 1960.

RECOMMENDATION No. 50¹

*on the transfer of the exercise of the cultural and
social competences of Western European Union to the Council of Europe²*

The Assembly,

Recalling its Recommendation No. 43 and regretting that this has not been implemented ;

Considering the report of its General Affairs Committee prepared in the light of the conclusions of the reports of the experts on the above Recommendation ;

Considering the Fifth Annual Report of the Council, in particular the chapters on the cultural and social activities of W.E.U.,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Take all necessary steps to ensure that the competences of Western European Union are not reduced, and hence in particular :

- (a) ensure that as asserted by the Chairman of the Council on 30th October, 1959, the transfer shall affect only the exercise of the competence and that the Assembly of W.E.U. retains the right to supervise the activities in question ;
- (b) consequently ensure that the Annual Report of the Council devotes a special chapter to the exercise of these activities within the framework of the Partial Agreement of the Council of Europe ;
- (c) ensure that signatories of the Partial Agreement shall have every latitude to undertake any new activities which they may consider desirable in these fields ;
- (d) institute an experimental period ending on 31st December, 1961, after which the experiment will be re-examined jointly with the Assembly ;

2. Should take steps to arrange for the modification in the Council of Europe of the unanimity rule hitherto applied, in accordance with Resolution 225 (1960) of the Consultative Assembly ;

3. Should submit to the Assembly a supplementary report dealing solely with the means and consequences of the transfer ;

4. Should not proceed under any circumstances, without previously consulting the Assembly, with any further transfer of the exercise of competences which might affect not only the methods of applying the Treaty, which devolve on the Council in accordance with Article VIII, paragraph 1 of the Treaty, but the actual application of the Treaty itself which involves the responsibility of the Assembly and of the Parliaments which have ratified these commitments.

1. Adopted by the Assembly on 3rd June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Junot on behalf of the General Affairs Committee (Document 167).

RECOMMANDATION n° 50¹

*sur le transfert des compétences culturelles et sociales
de l'Union de l'Europe Occidentale au Conseil de l'Europe²*

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 43 et regrettant qu'elle n'ait pas été suivie d'effet ;

Considérant le rapport de sa Commission des Affaires Générales informée des conclusions des rapports des experts visés dans la recommandation précitée ;

Considérant le Cinquième rapport annuel du Conseil et notamment les chapitres relatifs aux activités culturelles et sociales de l'U.E.O.,

RECOMMANDATION AU CONSEIL

1. De prendre toutes dispositions pour faire en sorte que les compétences de l'Union de l'Europe Occidentale ne soient pas diminuées, et à cette fin notamment :

- (a) de veiller à ce que, ainsi que l'a indiqué le Président du Conseil le 30 octobre 1959, le transfert ne concerne que l'exercice de la compétence et que l'Assemblée de l'U.E.O. conserve le droit de contrôler les activités dont il s'agit ;
- (b) qu'en conséquence, le rapport annuel du Conseil consacre un chapitre particulier à l'exercice de ces activités dans le cadre de l'accord partiel du Conseil de l'Europe ;
- (c) de veiller à ce que toute latitude soit laissée aux membres de l'accord partiel pour entreprendre dans ces domaines toute activité nouvelle qu'ils estimeraient souhaitable ;
- (d) de prévoir une période d'expérimentation se terminant le 31 décembre 1961, au terme de laquelle l'expérience faite dans ce cadre serait réexaminée de concert avec l'Assemblée ;

2. D'entreprendre les démarches nécessaires afin que soit modifiée au sein du Conseil de l'Europe, la règle de l'unanimité jusqu'alors appliquée, conformément à la Résolution 225 (1960) de l'Assemblée Consultative ;

3. D'adresser à l'Assemblée un rapport complémentaire spécialement consacré aux modalités et aux effets du transfert ;

4. De ne procéder, sous aucun prétexte, sans consultation préalable de l'Assemblée, à aucun nouveau transfert d'exercice de compétences qui en fait mettrait en cause non seulement les modalités de l'application du Traité qui ressortissent du Conseil, conformément à l'article VIII, paragraphe 1 du Traité, mais l'application elle-même du Traité qui engage la responsabilité de l'Assemblée ainsi que des parlements qui ont ratifié ces engagements.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (7^e séance).

2. Exposé des motifs: voir rapport présenté par M. Junot au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 167).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 50

1. (a) It has been stated many times, in particular in the procedure agreed between W.E.U. and the Council of Europe in this matter, that this is in no wise a transfer of competence but only a transfer of the exercise of cultural and social activities by W.E.U. to the Council of Europe. This means that Articles I, II and III of the modified Brussels Treaty remain entirely valid; they could be invoked at any time to justify the undertaking of cultural or social activities within the framework of W.E.U.

(b) As regards the WEU Assembly's right to supervise the activities in question, it must not be forgotten that the whole transfer operation was undertaken in the interest of rationalisation and co-ordination. As a result of the transfer, parliamentary supervision over these activities is now the responsibility of the Consultative Assembly to which, in accordance with Article IX of the modified Brussels Treaty, all representatives who are members of the WEU Assembly belong; in this way, they retain the requisite control and will conserve the right to raise, within the WEU Assembly, any problems regarding this matter.

(c) There is nothing in the Partial Agreements procedure, worked out between W.E.U. and the Council of Europe, to prevent the members of a Partial Agreement undertaking any activities they may consider desirable in the field covered by the transfer.

(d) Whilst extremely anxious that the transferred activities should be pursued as effectively as hitherto, the Council have not felt justified in accepting the principle of an experimental period, as suggested by the Assembly, fearing that such a procedure might imperil the maintenance of the very efficiency they valued. The statement in paragraph (a), however, must be borne in mind.

2. The Council undertake to transmit to the Council of Europe paragraph 2 of the Recommendation, concerning the modification within that Organisation of the unanimity rule.

3. The Council intend to devote a detailed chapter of their Report on the year 1960, during which the transfer was carried out, to the procedure adopted for that operation and to its consequences.

4. The Council have taken careful note of paragraph 4 of Recommendation No. 50.

1. Communicated to the Assembly on 22nd July, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹

à la Recommandation n° 50

1. (a) Il a été précisé à plusieurs reprises, et notamment dans la procédure convenue en cette matière entre l'U.E.O. et le Conseil de l'Europe, qu'il ne s'agit nullement d'un transfert de compétences mais, exclusivement, d'un transfert de l'exercice des activités culturelles et sociales de l'U.E.O. vers le Conseil de l'Europe. Il s'ensuit que les articles I, II et III du Traité de Bruxelles modifié restent entièrement valables et susceptibles, le cas échéant, de justifier des activités d'ordre culturel ou social dans le cadre de l'U.E.O.

(b) Pour ce qui est de la compétence de l'Assemblée de l'U.E.O. de contrôler les activités en question, il importe de ne pas perdre de vue que toute l'opération du transfert a été effectuée dans un but de rationalisation et de coordination. Par le fait du transfert, le contrôle parlementaire sur les activités dont il s'agit relève actuellement de la compétence de l'Assemblée Consultative dont font partie, en vertu de l'article IX du Traité de Bruxelles révisé, tous les représentants membres de l'Assemblée de l'U.E.O. qui, de cette façon, conservent le contrôle nécessaire et sont toujours habilités à soulever, le cas échéant, des problèmes concernant cette matière dans le cadre de l'Assemblée de l'U.E.O.

(c) Rien dans la procédure des accords partiels convenue entre l'U.E.O. et le Conseil de l'Europe ne s'oppose à ce que les membres de l'accord partiel n'entreprendront des initiatives qu'ils estiment souhaitables dans les domaines des activités transférées.

(d) Tout en étant extrêmement soucieux de voir se continuer les activités transférées avec la même efficacité, le Conseil n'a pas cru devoir retenir le principe d'une période d'expérimentation comme le suggère l'Assemblée. Il a craint que pareille procédure ne soit de nature à affecter cette efficacité même. Il paraît toutefois utile de rappeler ce qui a été dit sous (a).

2. Le Conseil ne manquera pas de transmettre au Conseil de l'Europe le paragraphe 2 de la recommandation relatif à la modification, au sein de cette Organisation, de la règle de l'unanimité.

3. Le Conseil se propose de consacrer un important chapitre du Rapport sur les activités de l'année 1960, année où fut effectué le transfert, aux modalités et aux effets de cette opération.

4. Le Conseil a pris bonne note du paragraphe 4 de la Recommandation n° 50.

1. Communiquée à l'Assemblée le 22 juillet 1960.

RECOMMENDATION No. 51¹

*on the staff and budgetary repercussions
of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe²*

The Assembly,

Considering the consequences of the transfer of the cultural and social activities of W.E.U. to the Council of Europe ;

Aware that this transfer will result in several posts in the WEU Secretariat-General becoming redundant ;

Considering the need to provide fair compensation for staff which cannot be transferred to the Council of Europe ;

Considering therefore the urgency of a Council decision on the proposals of the Assembly concerning the indemnities for termination of employment provided for in the Staff Rules,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That any official whose post is abolished, or who is unable to accept the contract offered him by the Council of Europe, or any other international organisation, or who is not re-integrated in his national administration, should be entitled to compensation for cancellation of contract equal to one year's basic salary ;
2. That any official whose post is abolished, or who is unable to accept the contract offered him by the Council of Europe, or any other international organisation, or who is not re-integrated in his national administration, and who has fulfilled more than five years of continuous and effective service with Western European Union and/or another international organisation, in particular the Brussels Treaty Organisation, should be entitled to compensation equal to two years' basic salary ;
3. That the Appeals Board provided for in the Staff Rules be competent in any dispute arising from the provisions of paragraphs 1 and 2 ;
4. That all arrangements should be made for officials who are transferred to be reinstated by priority and as of right in their previous duties in the event of the transfer experiment being discontinued.

1. Adopted by the Assembly on 3rd June, 1980, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Junot on behalf of the General Affairs Committee (Document 167).

RECOMMANDATION n° 51¹
*sur les répercussions personnelles et financières
 du transfert des compétences culturelles et sociales
 de l'Union de l'Europe Occidentale au Conseil de l'Europe²*

L'Assemblée,

Considérant les conséquences du transfert des activités culturelles et sociales de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe ;

Constatant que ce transfert a eu comme effet la suppression de plusieurs postes au Secrétariat général de l'U.E.O. ;

Considérant la nécessité d'accorder au personnel qui ne pourrait être transféré au Conseil de l'Europe une indemnité équitable ;

Considérant en conséquence l'urgence d'une décision du Conseil sur les propositions de l'Assemblée relatives aux indemnités de suppression d'emploi prévues par le Règlement du Personnel,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. Que tout fonctionnaire dont le poste serait supprimé ou qui ne pourrait accepter le contrat qui lui serait offert par le Conseil de l'Europe ou toute autre organisation internationale, ou qui ne serait pas réintégré dans son administration nationale, ait droit à une indemnité de résiliation de contrat égale à un an de traitement de base ;
2. Que tout fonctionnaire dont le poste serait supprimé, ou qui ne pourrait accepter le contrat qui lui serait offert par le Conseil de l'Europe ou toute autre organisation internationale, ou qui ne serait pas réintégré dans son administration nationale, et qui aurait accompli plus de cinq ans de service continu et effectif auprès de l'Union de l'Europe Occidentale ou d'une autre organisation internationale (notamment l'Organisation du Traité de Bruxelles), ait droit à une indemnité égale à deux ans de traitement de base ;
3. Que la Commission de Recours prévue par le Règlement du Personnel soit de droit compétente en cas de litige éventuel sur les paragraphes 1 et 2 ;
4. Que toutes les dispositions soient prises pour que les fonctionnaires transférés soient réintégrés par priorité et de plein droit dans leurs fonctions antérieures au cas où il serait mis fin à l'expérience de transfert engagée.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (7^e séance).
 2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Junot au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 167).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 51

1. The Council, having noted Recommendation No. 51 with interest, are able to inform the Assembly that with one exception all the officials of the cultural and social sections of the WEU Secretariat-General were transferred to the Council of Europe, where they have been given the equivalent of their former posts, with full rights, in satisfactory conditions.
2. As regards the member of the staff referred to in paragraph 1, the Council note that the provisions governing such cases, set out in Article 11, B, of the WEU Staff Rules, were liberally interpreted.
3. Needless to say, the WEU Appeals Board retains the full competence assigned to it in Chapter X of the Staff Rules as regards all disputes of the kind referred to in paragraph 3 of the Recommendation.

1. Communicated to the Assembly on 22nd July, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹

à la Recommandation n° 51

1. Le Conseil, qui a pris connaissance avec intérêt de la Recommandation n° 51, est en mesure d'informer l'Assemblée qu'à une seule exception près, tous les fonctionnaires faisant partie des Services culturel et social du Secrétariat général de l'U.E.O. ont été transférés au Conseil de l'Europe où ils ont été intégrés de plein droit dans des fonctions équivalentes et des conditions satisfaisantes.

2. Pour le fonctionnaire mentionné sous 1, le Conseil note qu'une application large a été faite des dispositions régissant de telles matières dans le cadre de l'article 11, B, du Règlement du personnel de l'U.E.O.

3. Nul n'est besoin de préciser que la Commission de recours de l'U.E.O. garde entièrement les compétences que lui confère le titre X du Règlement du personnel pour ce qui est des contestations auxquelles se réfère le paragraphe 3 de la recommandation.

1. Communiquée à l'Assemblée le 22 juillet 1960.

RECOMMENDATION No. 52¹
on the political activities of the Council of Ministers²

The Assembly,

Having considered Chapters I, 2 and II, 4 and 6 of the Fifth Annual Report of the Council ;
Considering the reply to Recommendation No. 38 ;

Considering that the Council has recognised the value of developing its political consultation, in particular by more frequent meetings at ministerial level ;

Conscious of the rôle this consultation can play in the formation of European public opinion ;
Anxious to strengthen its co-operation with the Council,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Keep the Assembly and its General Affairs Committee more fully informed of the political questions liable to be the subject of consultation between member States ;
2. Provide for joint meetings with the General Affairs Committee with this end in view, these meetings to be informal, without minutes or communiqué, to consider jointly *inter alia* problems which may be the subject of general debates in the Assembly.

1. Adopted by the Assembly on 3rd June, 1960, during the First Part of the Sixth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Michaud on behalf of the General Affairs Committee (Document 165).

RECOMMANDATION n° 52¹
sur les activités politiques du Conseil des Ministres²

L'Assemblée,

Après avoir pris connaissance des chapitres I, 2, et II, 4 et 6, du Cinquième rapport annuel du Conseil ;

Considérant la réponse à la Recommendation n° 38 ;

Considérant que le Conseil a reconnu l'utilité de multiplier ses consultations politiques, notamment par des réunions plus fréquentes à l'échelon ministériel ;

Consciente du rôle qu'elle peut jouer dans la formation de l'opinion publique européenne ;

Soucieuse de renforcer sa coopération avec le Conseil,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

1. De donner à l'Assemblée et à sa Commission des Affaires Générales davantage d'informations sur les affaires politiques qui sont susceptibles de faire l'objet de consultations entre les Etats membres ;

2. De tenir à cette fin avec la Commission des Affaires Générales des réunions communes de caractère officieux, sans procès-verbal ni communiqué, au cours desquelles seraient abordés les problèmes susceptibles de faire l'objet de débats d'orientation devant l'Assemblée.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 juin 1960, au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (7^e séance).
2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Michaud au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 165).

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation No. 52

Following their meeting at ministerial level, held in London on 4th February 1960, the Council of W.E.U. publicly stated their views concerning political consultation in the following terms:

"The Ministers expressed their determination to maintain close and effective political co-operation between the seven governments of Western European Union. They discussed the rôle which the Organisation might play in the light of the evolution of the various other European institutions. The Council were unanimous in restating their belief that W.E.U. had an important contribution to make to the political solidarity of Western Europe. The Council stated their intention to develop political consultations within W.E.U. without prejudice to consultations in N.A.T.O."

They consider that, in order to be effective, any consultations of this kind must necessarily be of a confidential nature. For this reason, the recent consultations were held in private with very few representatives present. The Council does not therefore feel able to accept the Assembly's suggestion but will continue to welcome information meetings with the Assembly General Affairs Committee, in accordance with the procedure for joint meetings.

1. Communicated to the Assembly on 16th August, 1960.

RÉPONSE DU CONSEIL¹***à la Recommandation n° 52***

En matière de consultation politique, le Conseil a eu l'occasion de faire connaître publiquement son point de vue à l'issue de la réunion du Conseil de l'U.E.O. à l'échelon ministériel, tenue à Londres le 4 février 1960, de la manière suivante :

« Les ministres ont affirmé leur volonté de maintenir une collaboration politique étroite et efficace entre les Sept gouvernements membres de l'U.E.O. Ils ont examiné le rôle qui pourrait revenir à l'Organisation compte tenu de l'évolution des diverses autres institutions européennes. Le Conseil a été unanime à réaffirmer sa conviction que l'U.E.O. a une contribution importante à apporter à la solidarité politique de l'Europe occidentale. Le Conseil a manifesté l'intention de développer les consultations politiques dans le cadre de l'U.E.O. sans préjudice des consultations qui prennent place au sein de l'O.T.A.N. »

Il estime que toute consultation de ce genre, pour être efficace, doit nécessairement garder un caractère confidentiel. C'est la raison pour laquelle les récentes consultations ont eu lieu à huis clos et dans un cadre extrêmement restreint. Le Conseil ne croit donc pas pouvoir retenir la suggestion de l'Assemblée mais il continuera d'accueillir avec faveur l'organisation de réunions d'information avec la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée suivant la procédure des réunions communes.

1. Communiquée à l'Assemblée le 16 août 1960.

***Transfer of Cultural and Social Activities
of W.E.U. to the Council of Europe***

REPORT¹

*in reply to the Reply of the Council
to Recommendations Nos. 50 and 51*

*submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Junot, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe

DRAFT RESOLUTION

on the staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Junot, Rapporteur

APPENDIX I : Compensation to United Kingdom national civil servants whose post has been suppressed : the case of Ghana

APPENDIX II : Compensation granted to French national civil servants in the event of suppression of post : in the Community

Draft Recommendation
on the staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe

The Assembly,

Considering the reply to Chapter I, Section 2 (a), (b) and (c), and Chapter VIII, 1 and 2 of the Fourth Annual Report and the Council's reply thereto;

Considering Recommendation No. 51 and the unsatisfactory reply of the Council;

Considering the explicit promise given to the General Affairs Committee by the Chairman-in-Office of the Council in Rome on 30th October,

1959, that officials affected by the transfer who were not prepared to go to Strasbourg or for whom places could not be found, would be given fair compensation;

Regretting that the Council has not taken account of this reply by its Chairman-in-Office with regard to certain officials directly or indirectly affected by the transfer;

Considering that notice of termination of contract due to an official can in no way replace the compensation for loss of office promised by the Chairman of the Council;

Disturbed at the grave injustice done to officials working for Europe for many years and the

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Kirk (Chairman); MM. Heye, Junot (Vice-Chairmen); MM. Abdesselam (Substitute: Arthur Conte), Albu, Alric, Bettoli, Cravatte, Dehoussse (Substitute: Molter), Hynd, Kliesing (Substitute: Höfler), Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (Substitute: Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal (Substitute: van Hulst), Sourbel, Mme. Stoffels-van-Haafzen, MM. Struye (Substitute: de la Vallée Poussin), Zimmer.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

***Transfert des activités culturelles et sociales
de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe***

RAPPORT¹

***portant réponse à la Réponse du Conseil
aux Recommandations n°s 50 et 51 de l'Assemblée
présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Junot, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les répercussions personnelles et financières
du transfert des compétences culturelles et sociales au Conseil de l'Europe

PROJET DE RÉSOLUTION

sur les répercussions personnelles et financières
du transfert des compétences culturelles et sociales au Conseil de l'Europe

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Junot, rapporteur

ANNEXE I : Compensation accordée aux fonctionnaires britanniques du cadre national
en cas de suppression de poste : l'exemple du Ghana

ANNEXE II : Compensation accordée aux fonctionnaires français du cadre national
en cas de suppression de poste : dans la Communauté

***Projet de recommandation
sur les répercussions personnelles et financières
du transfert des compétences culturelles et sociales
au Conseil de l'Europe***

L'Assemblée,

Considérant la réponse au chapitre I, section 2 (a), (b) et (c) et au chapitre VIII, 1 et 2, du Quatrième rapport annuel ainsi que la réponse qu'y a faite le Conseil;

Considérant la Recommandation n° 51 et la réponse insatisfaisante qu'y a faite le Conseil;

Considérant la promesse explicite faite à sa Commission des Affaires Générales par le Président du Conseil en exercice le 30 octobre 1959,

à Rome, que des agents affectés par le transfert «qui ne sont pas prêts à aller à Strasbourg ou pour qui l'on ne pourra trouver d'emploi, seront indemnisés équitablement»;

Regrettant que le Conseil n'ait pas tenu compte de cette réponse de son Président en exercice, à l'égard de certains des agents affectés directement ou indirectement par le transfert;

Considérant que le préavis dû à un fonctionnaire pour cessation de contrat ne peut, en aucune manière, se substituer à l'indemnisation pour suppression de poste promise par le Président du Conseil;

Emue du tort grave occasionné à des fonctionnaires au service de l'Europe depuis de nombreu-

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission*: M. Kirk (président); MM. Heye, Junot (vice-présidents); MM. Abdesselam (suppléant: Arthur Conte), Albu, Alric, Bettoli, Cravatte, Dehouze (suppléant: Molter), Hynd, Kliesing (suppléant: Höfler, Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (suppléant: Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal (suppléant: van Hulst), Sourbet, Mme Stoffels-van Haafzen, MM. Struye (suppléant: de la Vallée Poussin), Zimmer.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

dangerous repercussions of the Council's decision on the European civil service,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Pay the officials concerned *compensation for loss of office* with all urgency in accordance with the rates mentioned in Recommendation No. 51.

Draft Resolution

on the staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe

The Assembly,

Considering the reply of the Council to Recommendation No. 51 adopted by the Assembly at its previous Session in June,

DECIDES

To request a joint meeting between the Bureau of the Assembly and the Council at ministerial level in order to consider Recommendation No. ... should the Council not have implemented it before 31st December, 1960.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Junot, Rapporteur)

I

1. After lengthy consideration and in circumstances which are still fresh in the minds of all, faced by the *fait accompli* of the ministerial decision, which was not reached with a view to rationalisation but in order to save at least one part of an ambitious plan for reorganising European institutions, the Assembly adopted, at its last Session, two Recommendations, Nos. 50 and 51, tabled by your Committee.

2. One dealt with the transfer of the cultural and social competences of Western European Union to the Council of Europe and the other with the staff and budgetary repercussions of that transfer.

3. Recommendation No. 50 arose from the Assembly's wish to preserve throughout the period

of transfer, with regard to which it has always had reservations, the main elements of the cultural and social activities which for more than ten years have been pursued first under the aegis of the Brussels Treaty Organisation and then in Western European Union. Some misgivings have been allayed by the reply to Recommendation No. 50, in particular when it is clearly specified that, should the need arise, W.E.U. could resume activities in the cultural and social fields. With regard to the idea of parliamentary supervision, the Council has rejected the Assembly's claim for a report to be submitted to it on the pursuit of the activities transferred, on the pretext that since the members of the Assembly of W.E.U. are also members of the Consultative Assembly of the Council of Europe they would be able to express their opinions in that Assembly. It is thus forgotten that important cultural or social activities may be considered more effectively by Seven than by Fifteen.

4. The Assembly has nevertheless taken note of the Council's assurances that the members of the partial agreement would be able to undertake new activities in the cultural or social field.

5. Conversely, it must express its regret that the Council does not see fit to agree to an experimental period at the end of which it would have been possible to ascertain whether or not any progress has been made in the activities transferred.

6. The Assembly, for its part, will ensure that this experiment is given careful consideration in due course.

**

7. It is recalled that the procedure for partial agreements in the Council of Europe, which depends upon the principle of unanimity, makes it difficult for a partial agreement to work, and this moreover is the first¹ to be implemented within the framework of the Council of Europe since the Resolution adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe nine years ago. The assurance that the Council of W.E.U. will transmit to the Council of Europe the part of the Recommendation that concerns it is far from satisfactory, and it is essential for the rep-

1. Except for the partial agreement on the special refugee fund (1953).

ses années et des répercussions dangereuses de la décision du Conseil sur la fonction publique européenne,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

De verser, de toute urgence, aux fonctionnaires lésés une *indemnité de suppression de poste*, conformément aux taux indiqués dans la Recommandation n° 51.

Projet de résolution

sur les répercussions personnelles et financières du transfert des compétences culturelles et sociales au Conseil de l'Europe

L'Assemblée,

Vu la réponse faite par le Conseil à la Recommandation n° 51, adoptée par l'Assemblée lors de sa session précédente, au mois de juin,

DÉCIDE

Au cas où le Conseil n'aurait pas donné suite à la Recommandation n° 51 avant le 31 décembre 1960, de provoquer une réunion commune du Bureau de l'Assemblée avec le Conseil au niveau ministériel, afin d'examiner la recommandation précitée.

Exposé des motifs

(présenté par M. Junot, rapporteur)

I

1. A la suite d'une longue délibération et dans des circonstances qui restent présentes à toutes les mémoires, l'Assemblée, mise devant le fait accompli d'une décision ministérielle prise non point dans un but de rationalisation, mais afin de sauver au moins un élément d'un plan ambitieux de refonte des institutions européennes, a voté, lors de sa dernière session, sur proposition de votre Commission, les deux Recommandations n°s 50 et 51.

2. L'une avait trait au transfert des compétences culturelles et sociales de l'Union de l'Europe Occidentale au Conseil de l'Europe, l'autre aux répercussions personnelles et financières de ce même transfert.

3. La Recommandation n° 50 procédait de la volonté de l'Assemblée de préserver, par delà un

transfert sur lequel elle faisait toutes réserves, l'essentiel des activités culturelles et sociales qui, pendant plus de dix ans, avaient été menées d'abord sous l'égide de l'organisation du Traité de Bruxelles et de l'Union de l'Europe Occidentale ensuite. La réponse à la Recommandation n° 50 apaise certaines inquiétudes, notamment en ce qu'elle spécifie nettement que, le cas échéant, l'U.E.O. serait susceptible de reprendre des activités d'ordre culturel ou social. En ce qui concerne la notion de contrôle parlementaire, le Conseil n'a pas retenu la revendication de l'Assemblée tendant à transmettre à cette dernière un rapport sur le fonctionnement des activités transférées sous le prétexte que les membres de l'Assemblée de l'U.E.O. étant également membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, ils y auraient la possibilité de faire valoir leur point de vue. C'est oublier que des activités importantes d'ordre culturel ou social peuvent être examinées plus efficacement à sept qu'à quinze.

4. L'Assemblée a néanmoins pris bonne note des assurances que lui donne le Conseil en ce qui concerne la possibilité pour les membres de l'accord partiel d'entreprendre des activités nouvelles dans le domaine culturel ou social.

5. En revanche, elle ne peut que constater son regret de voir le Conseil refuser une période d'expérimentation au terme de laquelle il aurait été possible de constater si les activités transférées se sont développées ou pas.

6. L'Assemblée, pour sa part, veillera à ce qu'un examen soit fait de cette expérience en temps opportun.

**

7. On se souvient que la procédure des accords partiels du Conseil de l'Europe qui repose sur le principe d'unanimité rend difficile le fonctionnement d'un accord partiel, celui-ci étant d'ailleurs le premier¹ à fonctionner dans le cadre du Conseil de l'Europe depuis la Résolution adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, voilà déjà neuf ans. L'indication que le Conseil de l'U.E.O. transmettra au Conseil de l'Europe, la partie de la recommandation le concernant est loin d'être satisfaisante et il est indispensable que les représentants des sept Etats

1. A l'exception de l'accord partiel sur le fonds spécial pour les réfugiés (1953).

resentatives of the seven member States of the Council of W.E.U. on the Committee of Ministers of the Council of Europe to take the initiative for this necessary reorganisation.

8. The Assembly had requested a supplementary report devoted to the procedure and the consequences of the transfer. It has now been assured that it will receive this.

9. The Assembly will thus have an opportunity of reverting to this question.

10. Finally, the Assembly's main political concern was that the transfer might lead to a dwindling of the Assembly's powers. In acting, as it believed, in conformity with the letter of Article VIII, paragraph 1¹, the Council was in fact assuming a responsibility which was in direct opposition to the spirit of the Treaty ratified by our parliaments.

11. The emphasis with which the Assembly's anxiety was expressed in this matter is a guarantee that the Council, as it says itself, has taken careful note of this parliamentary interpretation.

12. The Assembly should and intends to see that the provisions of the Treaty are respected.

II

13. With regard to Recommendation No. 51, it is not possible to accept the reply of the Council.

14. In this Recommendation, the Assembly had proposed a system of fair compensation for the staff which could not be transferred, account being taken of the duration of service in Western European Union or other European or international organisations. In reply to this legitimate request, the Council has informed the Assembly that with one exception all the officials have been transferred to the Council of Europe where they have been given the equivalent of their former

1. The Committee for its part believes that this interpretation is inexact from the legal point of view.

posts "with full rights" in satisfactory conditions.

15. The Council did not however believe it necessary to add that these officials, after working for ten years — and in some cases more — for the Brussels Treaty Organisation and then for Western European Union, were obliged to accept a contract for two years only which may be terminated at three months' notice. This situation can hardly be said to be in conformity with the words "with full rights" used by the Council in its reply.

16. But the Assembly has other even more important reasons for challenging the truth of the statement

"have been integrated with full rights".

17. It wishes to stress most emphatically that because only one person has suffered by this transfer, there is no reason why the measures proposed by the Assembly should not be taken. Whilst it is fortunate that most of the officials of the social and cultural sections of the Secretariat-General have been found posts in the Council of Europe, the harm that has been done to the principle of equity is sufficiently serious for the Assembly to insist on the Council taking further action.

18. Further, your Committee finds the reply of the Council to Recommendation No. 51 is incorrect. Whereas it may be true that of the officials in the cultural and social sections themselves only one person was not given a place in the Council of Europe, the repercussions of the transfer are far from being restricted to this official alone. The effects have been felt in the linguistic section and the typing services. One person from the linguistic section has been dismissed because of the reduced activities of the Secretariat-General in London and has not been offered a similar position in the Council of Europe nor in any other European or international organisation. This person had been employed by Western European Union for four and a half years.

19. Because the volume of work lessened after the transfer, four persons were dismissed from the typing services. In each case, both for the official of the cultural section who had been em-

membres du Conseil de l'U.E.O. au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe prennent l'initiative de cette réforme nécessaire.

8. L'Assemblée avait demandé un rapport complémentaire, spécialement consacré aux modalités et aux effets du transfert. Elle a maintenant l'assurance qu'elle le recevra.

9. L'Assemblée aura donc l'occasion de revenir sur cette question.

10. Enfin, la préoccupation politique principale de l'Assemblée avait été que le transfert ne conduise pas à un effilochage des compétences de l'Assemblée. Sous couleur d'une application qu'il estimait conforme de la lettre de l'article VIII, paragraphe 1¹, le Conseil prenait, en fait, une responsabilité qui était directement contraire à l'esprit de ce même traité que nos parlements ont ratifié.

11. La force avec laquelle la préoccupation de l'Assemblée s'est exprimée en cette matière est une garantie que le Conseil a pris, comme il le dit lui-même, bonne note de cette interprétation parlementaire.

12. L'Assemblée devrait et a l'intention de veiller au respect des dispositions du traité.

II

13. En ce qui concerne la Recommandation n° 51, il n'est pas possible d'accepter la réponse du Conseil.

14. L'Assemblée avait proposé dans cette recommandation un système d'indemnisation équitable du personnel qui ne pourrait être transféré, tout en tenant compte de la durée de son service auprès de l'Union de l'Europe Occidentale ou d'une autre organisation européenne ou internationale. En réponse à cette demande légitime, le Conseil a informé l'Assemblée qu'à une seule exception près, tous les fonctionnaires ont été transférés au Conseil de l'Europe où ils ont été intégrés

1. La Commission estime cette interprétation inexacte du point de vue juridique.

de plein droit dans des fonctions équivalentes et à des conditions satisfaisantes.

15. Le Conseil n'a pas, cependant, cru devoir ajouter que ces fonctionnaires, après des services de dix ans — et plus en certains cas — à l'Organisation du Traité de Bruxelles et ensuite à l'Union de l'Europe Occidentale, ont dû accepter un contrat de deux années seulement, résiliable avec préavis de trois mois. On ne saurait guère estimer que cette formule est conforme au terme «de plein droit» dont s'est servi le Conseil dans sa réponse.

16. Mais l'Assemblée a d'autres raisons, encore plus importantes, de contester la vérité de l'affirmation

«ont été intégrés de plein droit».

17. Avant de faire cette contestation, elle entend souligner avec force que ce n'est pas parce qu'une seule personne aurait été la victime de ce transfert qu'il ne serait pas nécessaire de prendre les mesures demandées par l'Assemblée. S'il est heureux que parmi les fonctionnaires des divisions sociale et culturelle du Secrétariat général, la plus grande part ait pu retrouver un poste au Conseil de l'Europe, l'entorse qui est faite au principe d'équité est suffisamment importante pour requérir de la part de l'Assemblée, une nouvelle action auprès du Conseil.

18. D'autre part, votre Commission ne peut accepter comme exacte la réponse du Conseil à sa Recommandation n° 51. S'il est vrai que parmi les agents des sections culturelle et sociale elles-mêmes, seul un fonctionnaire n'a pas été repris par le Conseil de l'Europe, les répercussions du transfert sont loin de se limiter à ce fonctionnaire. Il y a répercussion au sein de la section linguistique et de la section dactylographique. Une personne de la section linguistique a été mise à pied en raison de la diminution d'activité du Secrétariat général du Conseil de l'U.E.O. et n'a pas reçu d'offre comparable du Conseil de l'Europe ni daucune autre organisation européenne ou internationale. Elle était au service de l'Union de l'Europe Occidentale depuis quatre ans et demi.

19. De la section dactylographique, quatre agents ont été mis à pied en raison de la réduction d'activités occasionnée par le transfert. Dans l'un ou les autres cas, aussi bien pour le fonctionnaire de la section culturelle qui avait été au

ployed by W.E.U. for four and a quarter years, and who was given six months' salary in lieu of notice, and the four typists who were given three months' salary in lieu of notice, it should be noted that the six members of the Secretariat who had to leave *have received no compensation for suppression of post*¹ but, as the reply of the Council states, were merely granted *compensation instead of notice for termination of contract* in accordance with Article 11, B, of the WEU Staff Rules. In actual fact, this Article makes provision for the payment of an indemnity in the event of the notice period being reduced. The amount paid in this case is equal to the salary corresponding to the number of months' notice laid down in paragraph (c) of Article 11, B.

20. Conversely, when the Assembly adopted Recommendation No. 51, its intention was to ensure *compensation for suppression of post*.

21. In the WEU Staff Rules as applied in the Secretariat-General the only provision regarding the suppression of a post concerns staff in their first year of service. Thus under Article 11, A (e) the Secretary-General may terminate a contract after the contract has been confirmed and before it expires. The official concerned then receives compensation for termination of contract equal to two months' emoluments.

22. The Assembly was rather surprised to learn that only officials in their first year have this right, whereas those whose rights should be given particular protection are in fact the people who have served the organisation for many years and who may meet with difficulties in finding employment elsewhere.

1. The principle of this was agreed and even stressed by Mr. Wigny in his speech to the Belgian Senate on 5th February, 1959, in which he stated, *inter alia*: "The administrations must be respected. I would respect ... the Secretariats-General of the Administrations. I would not give the impression that their acquired rights were jeopardised, but would try to co-ordinate the work in joint services, at the same time leaving the official to understand that neither his position nor his possibilities of promotion were affected, but that he was being given a better job of work and greater security for the future."

23. *This lack of security makes it extremely difficult to recruit good officials for a European career.* If two months are considered suitable for terminating employment after one year's service, it would appear reasonable to give compensation of two months' salary for each further year of service. That is why three years ago the Assembly adopted the following text for paragraph (e) of Article 11, B, of the Rules for its own staff.

"In the event of a post being suppressed, and the official concerned not being offered another post of equivalent rank in the Office of the Clerk, or in the case of seconded officials not being reintegrated into their national civil service, they shall receive an indemnity equivalent to two years' basic salary."

24. In the event of activities being transferred from one European organisation to another, it is a matter of particular urgency for the well-being of the European civil service for the principle to be agreed whereby the staff must be transferred or receive fair compensation.

25. The national governments have adopted a comparable approach with regard to their officials whose posts are suppressed. For their officials who previously served overseas they have approved terms of compensation which are far more favourable¹.

26. It was ten years ago that the Consultative Assembly raised the question of a European civil service for the first time and since then no practical steps have been taken whatsoever. The Assembly still does not know when the Working Party on the European Civil Service will make its report. Meanwhile, it is all the more expedient for the six officials in question to obtain fair compensation.

27. At the joint meeting between the General Affairs Committee and the Council on 30th October, 1959, the Chairman-in-Office, Mr. Pella, made a firm undertaking that the officials affected by the suppression of post "should receive fair compensation".

1. See Appendices I and II.

service de l'U.E.O. depuis quatre ans et trois mois et qui a reçu six mois de traitement comme préavis, que pour le fonctionnaire de la section linguistique qui a également reçu six mois de traitement en tant que préavis, que les quatre dactylographes qui ont reçu de leur côté trois mois de traitement, à titre de préavis, il est nécessaire de constater que les six personnes du secrétariat qui ont dû quitter leur fonction, *n'ont reçu aucune compensation pour suppression d'emploi*¹, mais ont reçu seulement, conformément à l'article 11, B du Règlement du personnel de l'U.E.O. visé dans la réponse du Conseil, *une compensation faute de préavis pour cessation de contrat*. En effet, d'après ces articles, le paiement d'une indemnité est prévue dans le cas où le préavis serait réduit. La somme versée est, dans ce cas, égale au traitement correspondant au nombre de mois du préavis prévu au paragraphe (c) de l'article 11, B.

20. L'intention de l'Assemblée en votant la Recommandation n° 51 était, au contraire, d'assurer une *compensation pour suppression d'emploi*.

21. Dans le Règlement du personnel de l'U.E.O. tel qu'il est appliqué par le Secrétariat général, la seule disposition concernant la suppression d'emploi concerne les agents qui sont dans leur première année de service. Ainsi, conformément à l'article 11, A (e), le Secrétaire général peut mettre fin à un contrat après confirmation de ce contrat et avant sa date d'expiration. Le fonctionnaire en question reçoit alors une indemnité pour cessation de fonctions, égale à deux mois d'émoluments.

22. Il a semblé à l'Assemblée particulièrement surprenant que seuls, les fonctionnaires servant dans leur première année aient ce droit, alors que ceux dont les droits doivent être plus particulièrement sauvegardés sont précisément ceux qui ont passé de nombreuses années au service de l'organisation et peuvent rencontrer des difficultés à trouver un emploi ailleurs.

1. Dont le principe était admis, et même souligné par M. Wigny dans son discours au sujet de cette rationalisation devant le Sénat de Belgique le 5 février 1959, dans lequel il déclarait notamment: « Il faut respecter les administrations. Je respecterai les secrétariats généraux des administrations. Je ne donnerai pas l'impression de porter atteinte aux droits acquis; mais j'essayerai de coordonner les exécutions dans des services communs et je ferai comprendre au fonctionnaire qu'il ne s'agit pas de porter atteinte à sa situation ou à sa possibilité d'être promu, mais de lui donner un meilleur travail et de mieux assurer son avenir. »

23. *Cette absence de sécurité rend extrêmement difficile le recrutement de bons fonctionnaires pour la carrière européenne.* Si deux mois ont été considérés comme convenables pour cessation d'emploi après une année de service, *une indemnité s'élevant également à deux mois de traitement paraissait convenable pour chaque nouvelle année de service*. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée a adopté, il y a déjà trois ans, le texte suivant pour le paragraphe (e) de l'article 11, B du règlement de son propre personnel:

«Au cas où un poste serait supprimé sans qu'un autre de rang équivalent ait pu être offert au fonctionnaire intéressé au Greffe de l'Assemblée, ledit fonctionnaire aura droit à une indemnité égale à deux années de salaire de base; ce droit appartient également aux fonctionnaires détachés d'une administration nationale qui n'y seraient pas réintégrés.»

24. Il est particulièrement urgent que dans le cas de transfert d'activités d'une organisation européenne à une autre, le principe selon lequel le personnel doit être transféré ou recevoir une compensation équitable soit établi pour le bien de la fonction publique européenne.

25. Les gouvernements nationaux ont adopté une attitude comparable pour leurs fonctionnaires qui se sont vus supprimer leur emploi. Pour leurs fonctionnaires servant précédemment outre-mer, ils ont approuvé des termes de compensation qui sont, de loin, plus favorables¹.

26. Il y a déjà dix ans que l'Assemblée Consultative a soulevé pour la première fois la question d'une fonction publique européenne et depuis cette date, rien de pratique n'a été fait. L'Assemblée ne sait toujours pas quand le Groupe de Travail de la fonction publique européenne fera son rapport. En attendant, il n'est que plus opportun de faire en sorte que les six fonctionnaires en question obtiennent une juste compensation.

27. A la réunion commune tenue le 30 octobre 1959 entre la Commission des Affaires Générales et le Conseil, le Président en exercice, M. Pella, s'était engagé, de façon ferme, à ce que les fonctionnaires qui seraient touchés par une suppression d'emploi «reçoivent une compensation équitable».

1. Voir annexes I et II.

28. Notice cannot replace compensation.

29. The result is that Mr. Pella's promise has not been kept.

30. It is the Assembly's duty to obtain satisfactory compensation for the officials who have served Western European Union for nearly five years so that the principles of equity are respected.

28. Un préavis ne peut tenir lieu de compensation.

29. Il en résulte que la promesse de M. Pella n'a pas encore été tenue.

30. L'Assemblée se doit d'obtenir pour les fonctionnaires qui ont servi pendant près de cinq années l'Union de l'Europe Occidentale, une compensation satisfaisante afin que les principes d'équité soient maintenus.

APPENDIX I

***Compensation to United Kingdom national civil servants
whose post has been suppressed:
The case of Ghana***

I

By the Gold Coast (Constitution) Order in Council of 1954 extensive compensation was granted to officials of the United Kingdom Colonial Service who were unable to fulfil their career in Ghana as they might reasonably have expected when entering the service.

The parallel is therefore an exact one with persons having equal qualifications, who elect to enter the European civil service and to be recruited to organisations such as W.E.U., of which the legal duration is until 1998.

It is essential that able young men should not have the impression that governments look after the interests of national civil servants, but pay scant attention to the equally legitimate interests of European and international civil servants. As the Assembly has consistently maintained, it is in the European interest that officials of the highest qualifications be attracted to the European service, and this cannot be the case until equitable security is offered.

It is particularly significant to note the terms of compensation which were granted to officials who were unable, or who did not wish, to continue in Ghanian service after the grant of independence.

II

The terms of this compensation are set out in the Fourth Schedule to the above-mentioned Order in Council, and they constitute such an

important precedent that I propose to quote certain passages of this Schedule *in extenso*:

“2 (b) On the retirement of any overseas officer who was on or before the 31st day of March 1954, appointed or selected for appointment to a public office, and who has been confirmed therein before, on, or after that date, he shall be granted... such pension or reduced pension or gratuity as may be granted to an officer on his retirement, or, alternatively, at his option, a gratuity of one-fifth of the aggregate amount of his pensionable emoluments during his service in the public service of the Gold Coast.

“4. On the retirement of an entitled officer who has not attained the age of 53 years, ...such officer shall be granted, *in addition to earned pension or gratuity*, a compensatory pension (of which not more than one-fourth may be commuted) calculated at the rate of one hundred and eightieth part of his pensionable emoluments at the date of his retirement for each complete period of one year of pensionable service.

“5. Every entitled officer shall be given an opportunity to elect whether he will join the local service or whether he will retire.

“7. An entitled officer who has elected to retire shall be granted on his retirement, *in addition to his earned pension or gratuity*, at his option, either:

- (a) a compensatory pension, or
- (b) **lump sum compensation for loss of career** calculated in accordance with the provisions of the following table:

ANNEXE I

***Compensation accordée aux fonctionnaires britanniques
du cadre national en cas de suppression de poste:
L'exemple du Ghana***

I

D'après l'Order in Council (de la Constitution) de la Côte de l'Or de 1954, une compensation considérable a été accordée aux fonctionnaires du Colonial Service du Royaume-Uni qui se sont trouvés dans l'impossibilité de terminer leur carrière au Ghana comme ils auraient pu raisonnablement s'y attendre lors de leur entrée en fonctions.

Un parallèle exact peut donc être établi entre le cas de ces fonctionnaires et celui des personnes qui, à égalité de titres, ont choisi d'embrasser la fonction publique européenne et d'être recrutés par des organisations telles que l'U.E.O., dont la durée légale se prolonge jusqu'en 1998.

Il est essentiel que des jeunes gens capables n'aient pas l'impression que les gouvernements veillent aux intérêts des fonctionnaires nationaux, mais n'accordent que peu d'attention aux intérêts également légitimes des fonctionnaires européens et internationaux. Comme l'Assemblée l'a constamment affirmé, il va de l'intérêt de l'Europe que les fonctionnaires les plus qualifiés soient attirés par la fonction publique européenne, ce qui ne pourra être que si une sécurité équitable leur est offerte.

Il est particulièrement significatif de noter les dispositions prévues en matière de compensation accordée aux fonctionnaires qui n'ont pu, ou qui n'ont pas voulu, continuer à servir au Ghana après l'accession de ce pays à l'indépendance.

II

Les dispositions prévues en matière de compensation sont exposées dans la quatrième annexe à l'Order in Council susmentionné, et elles constituent un précédent d'une importance telle

que je me propose d'en citer certains passages in extenso :

«2. (b) Lors de son dégagement des cadres, tout fonctionnaire d'outre-mer qui a été nommé, ou retenu pour nomination, à un emploi public le 31 mars 1954 ou à une date antérieure, et qui a été titularisé avant ou après cette date, se verra accorder... la pension normale ou proportionnelle, ou l'indemnité qui peut être accordée à tout fonctionnaire lors de son dégagement des cadres, avec l'alternative, si tel est son désir, d'une indemnité correspondant au cinquième du montant total du traitement soumis à retenue qu'il a perçu pendant la durée de ses fonctions en tant que fonctionnaire de la Côte de l'Or.

«4. Lors de son dégagement des cadres, un fonctionnaire qui se trouve dans les conditions requises et qui n'a pas atteint l'âge de 53 ans... se verra accorder, *outre sa pension normale ou son indemnité*, une pension compensatoire (qui ne peut être convertie qu'à concurrence d'un quart) calculée sur la base du 1/180^e de son traitement soumis à retenue lors de son accession à la retraite pour chaque période complète d'un an comptant pour la retraite.

«5. Tout fonctionnaire se trouvant dans les conditions requises se verra offrir la possibilité de choisir, soit d'entrer dans le cadre des fonctionnaires locaux, soit de faire valoir ses droits à la retraite.

«7. Un fonctionnaire qui se trouve dans les conditions requises et qui a choisi de faire valoir ses droits à la retraite se verra offrir lors de son accession à la retraite *outre sa pension normale ou son indemnité*, si tel est son choix, soit:

- (a) une pension compensatoire, soit
- (b) une somme globale, à titre de compensation pour interruption de carrière, calculée conformément aux dispositions figurant au tableau suivant :

Age	Years of pensionable service completed							
	3	4	5	6	7	8	9	10 or more
25	.26							
26	.29	.34						
27	.33	.41	.52					
28	.38	.48	.60	.74				
29	.43	.56	.70	.84	.99			
30	.49	.65	.81	.97	1.13	1.30		
31	.56	.76	.94	1.12	1.31	1.50	1.68	
32	.65	.86	1.08	1.30	1.51	1.73	1.94	2.16
33	.74	.99	1.24	1.49	1.74	1.98	2.23	2.48
34	.86	1.14	1.42	1.71	2.00	2.28	2.56	2.85
35	.97	1.29	1.61	1.93	2.25	2.58	2.90	3.22
36	1.06	1.42	1.78	2.13	2.48	2.84	3.20	3.55
37	1.14	1.52	1.90	2.27	2.65	3.03	3.41	3.79
38	1.18	1.58	1.97	2.36	2.76	3.15	3.55	3.94
39	1.20	1.60	2.00	2.40	2.80	3.20	3.60	4.00
40	1.19	1.59	1.99	2.39	2.79	3.18	3.58	3.98
41	1.17	1.56	1.95	2.34	2.73	3.12	3.51	3.90
42	1.13	1.51	1.88	2.26	2.64	3.02	3.39	3.77
43	1.07	1.43	1.79	2.15	2.51	2.86	3.22	3.58
44	1.01	1.35	1.68	2.02	2.36	2.70	3.03	3.37
45	.95	1.26	1.58	1.90	2.21	2.53	2.84	3.16
46	.88	1.18	1.48	1.77	2.06	2.36	2.66	2.95
47	.80	1.07	1.34	1.61	1.88	2.14	2.41	2.68
48	.72	.96	1.20	1.44	1.68	1.92	2.16	2.40
49	.63	.84	1.06	1.27	1.48	1.69	1.90	2.11
50	.54	.72	.90	1.09	1.27	1.45	1.63	1.81
51	.45	.60	.74	.89	1.04	1.19	1.34	1.49
52	.34	.45	.56	.68	.79	.90	1.02	1.13

(The factor which is set out opposite the age of an officer on his birthday immediately preceding the date in relation to which his lump sum compensation is to be calculated, in the column which relates to the years of pensionable service which have been completed by the officer on such date, shall be applied to the annual pensionable emoluments enjoyed by the officer at such date. The resulting figure or £8,000¹, whichever shall be the less, shall be the lump sum compensation to which such officer shall be entitled.)

"10. The legal personal representative of any entitled officer who has not retired and who dies at any time on or after the operative date, shall be granted at the option of such legal personal representative either the gratuity payable under the appropriate law or a sum equal to the lump sum compensation for which such officer would

have been eligible under the provisions of this Schedule if he had retired at the date of his death.

"12. Any officer who would be an entitled officer if he were an overseas officer shall, if he can show to the satisfaction of a Secretary of

1. In the case of the 1,020 British officials out of 1,180 who left the Sudan service in the period between Sudan Expatriate Officials Compensation Ordinance of 1954 and December 1955, the maximum *lump sum compensation for loss of post* paid was £8,500. These payments were all tax-free. Cf. Sudan (Special Payments) Act 1955.

Age	Années de service effectuées et comptant pour la retraite							
	3	4	5	6	7	8	9	10 ou +
25	0,26							
26	0,29	0,34						
27	0,33	0,41	0,52					
28	0,38	0,48	0,60	0,74				
29	0,43	0,56	0,70	0,84	0,99			
30	0,49	0,65	0,81	0,97	1,13	1,30		
31	0,56	0,76	0,94	1,12	1,31	1,50	1,68	
32	0,65	0,86	1,08	1,30	1,51	1,73	1,94	2,16
33	0,74	0,99	1,24	1,49	1,74	1,98	2,23	2,48
34	0,86	1,14	1,42	1,71	2,00	2,28	2,56	2,85
35	0,97	1,29	1,61	1,93	2,25	2,58	2,90	3,22
36	1,06	1,42	1,78	2,13	2,48	2,84	3,20	3,55
37	1,14	1,52	1,90	2,27	2,65	3,03	3,41	3,79
38	1,18	1,58	1,97	2,36	2,76	3,15	3,55	3,94
39	1,20	1,60	2,00	2,40	2,80	3,20	3,60	4,00
40	1,19	1,59	1,99	2,39	2,79	3,18	3,58	3,98
41	1,17	1,56	1,95	2,34	2,73	3,12	3,51	3,90
42	1,13	1,51	1,88	2,26	2,64	3,02	3,39	3,77
43	1,07	1,43	1,79	2,15	2,51	2,86	3,22	3,58
44	1,01	1,35	1,68	2,02	2,36	2,70	3,03	3,37
45	0,95	1,26	1,58	1,90	2,21	2,53	2,84	3,16
46	0,88	1,18	1,48	1,77	2,06	2,36	2,66	2,95
47	0,80	1,07	1,34	1,61	1,88	2,14	2,41	2,68
48	0,72	0,96	1,20	1,44	1,68	1,92	2,16	2,40
49	0,63	0,84	1,06	1,27	1,48	1,69	1,90	2,11
50	0,54	0,72	0,90	1,09	1,27	1,45	1,63	1,81
51	0,45	0,60	0,74	0,89	1,04	1,19	1,34	1,49
52	0,34	0,45	0,56	0,68	0,79	0,90	1,02	1,13

(Le facteur qui apparaît, en face de l'âge d'un fonctionnaire le jour de l'anniversaire précédent immédiatement la date par rapport à laquelle la somme globale qui lui est accordée à titre de compensation doit être calculée, dans la colonne correspondant aux années de service comptant pour la retraite et effectuées à cette date, sera appliqué au traitement annuel soumis à retenue que ce fonctionnaire percevait à cette date. Le nombre le moins important — le résultat de cette opération ou £ 8.000¹, selon le cas — représente le montant de la somme globale accordée à titre de compensation à laquelle ce fonctionnaire aura droit.)

«10. Le représentant personnel légal de tout fonctionnaire qui se trouve dans les conditions requises, qui n'a pas accédé à la retraite et qui meurt à la date du 31 mars 1954 ou après cette date, se verra attribuer selon son choix, soit une indemnité accordée en vertu de la loi appropriée, soit une somme égale à la somme globale accordée

en matière de compensation à laquelle ce fonctionnaire aurait eu droit d'après les dispositions de cette annexe, s'il avait accédé à la retraite à la date de sa mort.

«12. Tout fonctionnaire qui se trouverait dans les conditions requises s'il servait outre-mer et s'il peut prouver à la satisfaction d'un Secrétaire

1. Dans le cas des 1.020 fonctionnaires britanniques sur un total de 1.180 qui ont quitté le Soudan pendant la période entre 1954, date de l'ordonnance de compensation pour les fonctionnaires non originaires du Soudan et servant dans ce pays, et décembre 1955, la somme globale maximum de compensation versée pour suppression d'emploi a été de £ 8.500, ces paiements n'étant pas soumis à l'impôt. Voir Acte du Soudan (paiements spéciaux) de 1955.

State that he has reasonable grounds for anxiety regarding the future of his career in the public service, be eligible to retire and receive compensatory pension or compensation for loss of career as if he were an entitled officer, and the provisions of this Schedule and the regulations made thereunder shall apply accordingly.

"13 (a) An officer who is transferred to other public service within the meaning of the appropriate law, shall not be eligible to receive compen-

satory pension or compensation for loss of career."

III

For instance, in application of this system, an official who lost his career at the age of 35, after ten years' service, received, tax free, *a lump sum of £6,762 for compensation for suppression of post, in addition to his normal annual pension.*

d'Etat qu'il a des raisons de craindre pour l'avenir de sa carrière dans la fonction publique, aura droit à accéder à la retraite et à recevoir une pension compensatoire ou une compensation pour interruption de carrière comme s'il remplissait les conditions requises, et les dispositions de cette annexe ainsi que la réglementation qui en découle s'appliqueront en conséquence.

«13. (a) Tout fonctionnaire qui est transféré dans un nouveau service public dans le cadre de la loi appropriée n'aura droit ni à la pension com-

pensatoire ni à la compensation pour interruption de carrière.»

III

Par exemple, en application de ce système, un fonctionnaire qui a dû interrompre sa carrière à l'âge de 35 ans, après 10 ans de service, a reçu *une somme globale, non soumise à retenue, de £ 6.762 comme compensation pour suppression de poste, outre sa pension annuelle normale.*

APPENDIX II

***Compensation granted to French national civil servants
in the event of suppression of post:
In the Community***

CHAPTER 1

Administrative grades in French overseas territories

Article 2. The present chapter lays down the conditions for the integration of administrators of French overseas territories in corresponding State metropolitan bodies and public institutions of the State.

Article 3. Bodies corresponding to that of French overseas administrators are the State metropolitan bodies and public institutions of the State obtaining recruits through the "Ecole nationale d'administration" and those appearing in Table I appended to the present decree.

French overseas administrators are integrated only on request in the body of counsellors for administrative affairs created by Decree No. 59-1378 of 8th December, 1959.

Article 4. Integrations in application of Article 3 of the abovementioned Regulation of 29th October, 1958, in one of the corresponding bodies mentioned in Article 3 above, other than that of the counsellors for administrative affairs, entail the reconstitution of careers.

Article 5. For the three months following the publication of the present decree in the "Journal Officiel" of the French Republic, French overseas administrators may:

Either invoke immediately the option given in Articles 3 and 5 of the abovementioned Regulation of 29th October, 1958, in which case they will be transferred to the autonomous establishment list without delay;

Or request to be transferred to the body of counsellors for administrative affairs, where they will be automatically transferred;

Or communicate to the Prime Minister a statement of preference for one or several corresponding bodies other than that of the counsellors for administrative affairs.

Article 6. An interministerial commission shall propose to the Prime Minister a nominal list showing distribution between the corresponding bodies other than that of the counsellors for administrative affairs of all the French overseas administrators who have not already either asked to be transferred to the latter body, or invoked the option given in Articles 3 and 5 of the abovementioned Regulation of 29th October, 1958.

This Commission shall prepare its table of proposals taking account, on the one hand, of the requirements of the bodies considered and, on the other hand, of the records of the persons concerned and any statements of preference made by them under Article 5 above.

Its composition shall be as follows:

One counsellor of State, Chairman.

The director-general of administration and civil service or his representative.

The director of the budget or his representative.

Three representatives of the general administration of services previously responsible to the French overseas Minister.

The head of personnel of the ministerial department considered for integration or his representative.

A representative of the Minister of State for assistance and co-operation shall attend meetings of the Commission in an advisory capacity.

In the event of a drawn vote the Chairman shall have the casting vote.

The Chairman of the Commission and the representatives of the general administration of services previously responsible to the French overseas Minister are appointed by order of the Prime Minister. He may also appoint substitutes.

The secretariat of the Commission shall also be set up under the same Order.

ANNEXE II

***Compensation accordée aux fonctionnaires français
du cadre national en cas de suppression de poste:
Dans la Communauté***

TITRE 1^e*Des administrateurs de la France d'outre-mer*

Article 2. Le présent titre détermine les conditions d'intégration des administrateurs de la France d'outre-mer dans les corps métropolitains homologues de l'Etat et des établissements publics de l'Etat.

Article 3. Sont corps homologues de celui des administrateurs de la France d'outre-mer les corps métropolitains de l'Etat et des établissements publics de l'Etat se recrutant par la voie de l'Ecole nationale d'administration ainsi que ceux figurant au tableau I annexé au présent décret.

Les administrateurs de la France d'outre-mer ne sont intégrés que sur leur demande dans le corps des conseillers aux affaires administratives créé par le décret n° 59-1378 du 8 décembre 1959.

Article 4. Les intégrations prononcées par application de l'article 3 de l'ordonnance susvisée du 29 octobre 1958 dans l'un des corps homologues visés à l'article 3 ci-dessus, autres que celui des conseillers aux affaires administratives, donnent lieu à reconstitution de carrière.

Article 5. Pendant les trois mois qui suivront la publication du présent décret au Journal officiel de la République française, les administrateurs de la France d'outre-mer pourront:

Soit exercer immédiatement l'option prévue aux articles 3 et 5 de l'ordonnance susvisée du 29 octobre 1958, auquel cas ils seront versés sans délai dans le cadre autonome;

Soit demander à être versés dans le corps des conseillers aux affaires administratives, où ils entreront de plein droit;

Soit adresser au Premier Ministre une déclaration de préférence pour un ou plusieurs corps homologues autres que celui des conseillers aux affaires administratives.

Article 6. Une commission interministérielle propose au Premier Ministre une répartition nominative entre les corps homologues autres que celui des conseillers aux affaires administratives de tous les administrateurs de la France d'outre-mer qui n'ont pas déjà, soit demandé leur versement dans ce dernier corps, soit exercé l'option prévue aux articles 3 et 5 de l'ordonnance susvisée du 29 octobre 1958.

Cette commission établit son tableau de propositions en considération, d'une part, des nécessités du service dans les corps considérés, et, d'autre part, des dossiers des intéressés et des déclarations de préférence éventuellement souscrites par eux ainsi que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Elle est composée comme suit:

Un conseiller d'Etat, président.

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant.

Le directeur du budget ou son représentant.

Trois représentants de l'administration générale des services relevant précédemment du Ministre de la France d'outre-mer.

Le directeur du personnel du département ministériel d'intégration envisagé ou son représentant.

Un représentant du Ministre d'Etat chargé de l'aide et de la coopération assiste aux séances de la commission avec voix consultative.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Un arrêté du Premier Ministre désigne le président de la commission ainsi que les représentants de l'administration générale des services relevant précédemment du Ministre de la France d'outre-mer. Il pourra également désigner des suppléants.

Le même arrêté constituera le secrétariat de la commission.

Article 7. In the light of the proposals of the Commission instituted in accordance with Article 6, the Prime Minister shall designate the corresponding body in which each administrator shall be integrated.

After being informed by the Commission set up under Article 6, the authority governing the body in which the person concerned is to be integrated shall inform him of the decision it intends to take in his respect.

There is then a delay of two months during which the person concerned may either ask for his position to be reconsidered, or opt for the autonomous establishment, or be transferred at his request to the body of counsellors for administrative affairs. After the expiration of this period, his integration is announced in accordance with the decision mentioned in the paragraph above, in addition to the established strength, if necessary, in accordance with the procedure for nomination in the body or the post considered.

Article 8. French overseas administrators who are integrated in the body of counsellors for administrative affairs shall later be able to obtain, on request, a transfer with immediate confirmation of office to one of the other corresponding bodies described in Article 3 above.

These postings are made, in addition to the established strength if necessary, by joint decision of the Prime Minister and the Minister to whom the body in question is responsible, at equivalent level and class, without loss of seniority.

They are made within the limits of an annual quota fixed by joint Order of the Prime Minister, the Finance and Economic Affairs Minister and the Secretary of State to the Prime Minister, and are equal to at least 5% of the strength of the body of counsellors for administrative affairs.

An Order of the Prime Minister, the Finance and Economic Affairs Minister and the Secretary of State to the Prime Minister shall determine the method of application of the present Article.

Article 9. French overseas administrators with at least fifteen years' civilian and military service recognised for purposes of retirement, may request special leave for a duration of five years but without exceeding the age limit which applied to them before the abovementioned Regulation came into force.

The request for special leave may be submitted to the Prime Minister without previous notice in the case of administrators who have chosen the autonomous body.

It must be submitted not later than one month after notification of integration in one of the corresponding bodies described in Article 3 above.

Nevertheless, French overseas administrators who make the request provided for in the preceding paragraphs, may, by decision of the Prime Minister, be retained in the autonomous body or corresponding bodies for a duration of not more than three years. At the end of this period the persons concerned shall, unless they make a request to the contrary, be given the special leave provided for in the first paragraph of this Article.

When on special leave, the persons concerned shall be granted the pay for leave specified in Article 5 of Decree No. 51-511 of 5th May, 1951. This pay is calculated according to the index relating to the post or class and grade or step occupied by the persons concerned on the date their leave commences or on 31st October, 1958, if they were then filling a post with a functional salary.

The provisions of the Decree of 29th October, 1936, on the accumulation of retirement benefits, pay and offices as modified by Decree No. 55-957 of 11th July, 1955, do not apply to them.

On termination of special leave, the persons concerned shall be granted their retirement and will obtain with immediate effect a proportional or seniority pension according to whether or not they fulfil the conditions of length of service required for seniority pension rights under their system of retirement. The period spent on special leave shall be taken into consideration in calculating the rights and the settlement of pensions. This pension, which shall be fixed in accordance with the index which was applied for calculating the leave pay described in the fifth paragraph above, shall not be subject to the provisions of the amended Decree of 29th October, 1936, on accumulation.

When the pension is calculated, the persons concerned shall benefit by the allowance provided under Article 8, 1, of the abovementioned Regulation of 29th October, 1958, with the exception of those who, under the third paragraph of Article 7 above, have been integrated in a corres-

Article 7. Le Premier Ministre, saisi des propositions de la commission instituée par l'article 6, désigne le corps homologue où sera intégré chaque administrateur.

Après avis de la commission prévue à l'article 36, l'autorité dont relève le corps où l'intéressé doit être intégré lui fait connaître la décision qu'elle se propose de prendre à son égard.

Un délai de deux mois est alors ouvert, pendant lequel l'intéressé peut, soit demander un nouvel examen de sa situation, soit opter pour le cadre autonome, soit être versé sur sa demande dans le corps des conseillers aux affaires administratives. Passé ce délai, son intégration est prononcée en conformité de la décision visée à l'alinéa ci-dessus, le cas échéant en surnombre, selon les formes requises pour la nomination dans le corps ou l'emploi considéré.

Article 8. Les administrateurs de la France d'outre-mer, intégrés dans le corps des conseillers aux affaires administratives, auront la possibilité d'obtenir ultérieurement, sur demande, leur affectation avec titularisation immédiate dans l'un des autres corps homologues énumérés à l'article 3 ci-dessus.

Ces affectations sont prononcées, le cas échéant en surnombre, par décision conjointe du Premier Ministre et du ministre dont relève le corps d'affectation, à l'échelon et classe équivalents avec conservation de l'ancienneté d'échelon.

Elles interviennent dans la limite d'un contingent annuel fixé par arrêté conjoint du Premier Ministre, du Ministre des finances et des affaires économiques et du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre et au moins égal à 5% de l'effectif du corps des conseillers aux affaires administratives.

Un arrêté du Premier Ministre, du Ministre des finances et des affaires économiques et du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre déterminera les modalités d'application du présent article.

Article 9. Les administrateurs de la France d'outre-mer comptant au moins quinze ans de services civils et militaires valables pour la retraite, pourront demander à être placés dans une position de congé spécial pour une durée de cinq ans sans que toutefois la limite d'âge qui leur était applicable antérieurement à l'intervention de l'ordonnance susvisée puisse être dépassée.

La demande de congé spécial peut être présentée au Premier Ministre sans condition de délai pour les administrateurs ayant opté pour le corps autonome.

Elle doit être formulée, au plus tard, dans le délai d'un mois à compter de la notification de l'intégration dans l'un des corps homologues énumérés à l'article 3 ci-dessus.

Toutefois, les administrateurs de la France d'outre-mer ayant formulé la demande prévue aux alinéas précédents, pourront être maintenus, par décision du Premier Ministre, dans le corps autonome ou dans les corps homologues, pour une durée qui ne pourra pas excéder trois ans. A l'expiration de ce délai, les intéressés seront, sauf renonciation de leur part, placés dans la position prévue au premier alinéa du présent article.

Dans la position de congé spécial, les intéressés bénéficient de la solde de congé définie à l'article 5 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951. Cette solde est calculée sur la base de l'indice afférent à l'emploi ou classe et grade ou échelon occupés par les intéressés à la date de leur mise en congé ou au 31 octobre 1958 s'ils occupaient alors un emploi doté d'un traitement fonctionnel.

Les dispositions du décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunération et de fonctions, modifié par le décret n° 55-957 du 11 juillet 1955, ne leur sont pas applicables.

A l'expiration du congé spécial, les intéressés seront admis à la retraite et obtiendront, avec jouissance immédiate, une pension d'ancienneté ou proportionnelle selon qu'ils remplissent ou non la condition de durée de service exigée pour l'ouverture du droit à pension d'ancienneté au titre de leur régime de retraite. Le temps passé en position de congé spécial sera pris en compte dans la constitution du droit et la liquidation de la pension. Cette pension, qui sera liquidée sur la base de l'indice ayant servi au calcul de la solde de congé définie au 5^e alinéa ci-dessus, ne sera pas soumise aux dispositions du décret du 29 octobre 1936 modifié sur les cumuls.

Dans la liquidation de la pension, les intéressés bénéficieront de la bonification prévue à l'article 8, 1^o, de l'ordonnance susvisée du 29 octobre 1958 à l'exclusion de ceux qui, en application des dispositions du troisième alinéa de l'article 7 ci-dessus, auront été intégrés dans un corps homo-

ponding body other than that of counsellors for administrative affairs.

Article 10. In the event of early retirement being granted because of the numbers on the establishment, and in accordance with the conditions laid down in the amended Article 169 of the Finance Act No. 58-1374 of 30th December, 1958, the body of counsellors for administrative affairs shall be put on the same footing as civilian administrators for the lowering of age limits.

Example of compensation in the event of early retirement

The case of a chief administrator, 42 years of age.
Single — 18 years' effective service — index 525 net.

1. For five years:

Monthly leave salary subject to income tax:
1,663 N. frs.

2. At the end of these five years:

Proportional retirement: 54 annuities;
annually: 9,545.58 N.frs.

N.B.: This example merely gives an order of magnitude.

logue autre que celui des conseillers aux affaires administratives.

Article 10. En cas de recours à des mesures d'admission anticipée à la retraite commandées par la situation des effectifs et intervenant dans les conditions précisées par l'article 169 modifié de la loi de finances n° 58-1374 du 30 décembre 1958, le corps des conseillers aux affaires administratives sera assimilé à celui des administrateurs civils pour la mise en œuvre des abaissements de limite d'âge.

***Exemple de compensation
en cas de retraite anticipée***

Cas d'un administrateur en chef, 42 ans

Célibataire - 18 années de service effectif - indice 525 net.

1. Pendant 5 ans:

Traîtement mensuel de congé soumis à l'impôt: 1.663 NF.

2. A l'issue de ces cinq ans:

Retraite proportionnelle : 54 annuités;
annuellement: 9.545,58 NF.

N.B.: Cet exemple ne fait que donner un ordre de grandeur.

17th November, 1960

Which Europe, which Africa**PRELIMINARY REPORT¹**

submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Arthur Conte, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMANDATION on relations between Europe and Africa
EXPLANATORY MEMORANDUM Submitted by Mr. Arthur Conte, Rapporteur
Introduction
Part One : Emergent Africa
Part Two : Europe gropes its way
Part Three : Thoughts on which Europe and which Africa
Conclusion

Draft Recommendation
on relations between Europe and Africa

The Assembly,

Considering the report of the General Affairs Committee,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That they prepare a meeting of Heads of Government of the member States with a view to defining a common policy of European States with regard to Africa.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Arthur Conte, Rapporteur)

Introduction

1. Africa, once described by a French scholar as a "marginal continent" in the sense that it was on the fringe of the main movements of civilisation in the nineteenth century, has made a sudden appearance in the centre of the stage. Its entry was even more striking and spectacular

being made in a world which has become smaller through improved communications, where interdependence is for ever increasing, and this at a time when no country can remain indifferent to happenings elsewhere.

2. It was all the more widely felt in that worlds hitherto very far apart were then brought face to face because of the improvement of technical progress made by a certain number of nations. There is a very simple illustration of this: the slings of the Kasai and Katanga warriors are contemporary to the H-bomb.

3. Thus, after holding the world's attention — and particularly that of the United Nations — for the last few months, Africa must now fall into step with the modern world. It is not sufficient to make an effort in every field — political, economic and social — to catch up its temporal backlog, it must really transform itself, undergo a complete metamorphosis to appear and to take its place in a modern world which is itself under constant development. Every situation is disturbed because our universe is no longer fixed, motionless, but is stormy where every wave is chased away by a new wave.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Kirk (Chairman); MM. Heye, Junot, (Vice-Chairmen); MM. Abdesselam (Substitute: Arthur Conte), Albu, Alric, Bettoli, Cravatte, Dehousse (Substitute: Molter), Hynd, Kliesing (Substitute: Höfler), Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (Substitute: Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal, Sourbet, Mme. Stoffels-van Haften, MM. Struye (Substitute: de la Vallée Poussin), Zimmer.

N.B. : The names of Representatives who took part in the vote are printed in *italics*.

*Les Europes et les Afriques***RAPPORT LIMINAIRE¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Arthur Conte, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION	
sur les relations entre l'Europe et l'Afrique	
EXPOSÉ DES MOTIFS	
présenté par M. Arthur Conte, rapporteur	
Introduction	
Première partie : L'Afrique en devenir	
Deuxième partie: L'Europe qui se cherche	
Troisième partie: Pensées entre Europes et Afriques	
Conclusion	

***Projet de recommandation
sur les relations entre l'Europe et l'Afrique***

L'Assemblée,
Considérant le rapport de sa Commission des Affaires Générales,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

De préparer une réunion des Chefs de gouvernement des Etats membres, qui aurait pour but de rechercher une politique commune des Etats européens à l'égard de l'Afrique.

Exposé des motifs

(présenté par M. Arthur Conte, rapporteur)

Introduction

1. L'Afrique, que naguère un savant français qualifiait de « continent marginal », entendant par là qu'elle s'était trouvée en marge des grands courants d'échanges et de civilisations du XIX^e siècle, a fait une irruption soudaine sur le devant de la scène, irruption d'autant plus puissante et spectaculaire que l'Afrique entre dans un monde rapetissé par le progrès des commu-

niques, dans un monde dont les parties sont de plus en plus solidaires, à une heure où ce qui se passe dans n'importe quel pays ne laisse indifférent aucun autre endroit de la planète.

2. Irruption d'autant plus violente aussi qu'un tel événement met en présence, du fait de l'accélération du progrès technique chez un certain nombre de nations, des mondes séparés par des écarts de temps considérables. Une image simple illustre ceci : les frondes des guerriers du Kasai et du Katanga sont contemporaines des bombes H.

3. Et, pour se mettre à l'heure du monde actuel, l'Afrique qui vient de concentrer sur elle au cours de ces derniers mois tous les regards du monde et la meilleure attention de l'Organisation des Nations-Unies, doit, sur tous les plans, politique, économique, social, *way of life*, opérer non pas un saut pour rattraper son décalage temporel, mais une véritable mutation, une vraie métamorphose pour figurer et prendre pied dans un monde moderne lui-même en cours de transformation permanente. Toutes les situations sont bouleversées du fait que nous vivons non plus un univers figé, immobile, mais un univers houleux où chaque vague est chassée par une nouvelle vague.

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission* : M. Kirk (président); MM. Heye, Junot (vice-présidents); MM. Abdesselam (suppléant : Arthur Conte), Albu, Alric, Bettoli, Cravatte, Dehouze (suppléant : Molter), Hynd, Kliesing, (suppléant : Höfler), Kühn, Marchese Lucifero d'Aprigliano,

MM. Macmillan, Mathew, Meyer, Montini, Motz, N'Gounio (suppléant : Michaud), Patijn, Piccioni, Ponti, Schmal, Sourbet, Mme Stoffels-van Haften, MM. Struye (suppléant : de la Vallée Poussin), Zimmer.

N.B. : *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

4. Before turning to the problems these questions raise for man today and particularly for Europe, of which Africa is close in the line of the meridian and to which it has been united by many historic links since Phoenician and Greco-Latin times, it is worth while first to trace the fundamental lines of force responsible for the profound changes the African continent has undergone over the last few years, then to recall briefly what we termed in a previous report "the varying fortunes of the building of Europe". In a word, let us begin by making a photocopy of Europe in 1960 and Africa in 1960.

7. Today, barely four years later, the map of Africa presents a totally new world for which 1960 was a most decisive year. Twenty-eight independent States have changed the face of Africa; it has become a youthful continent, seething and bubbling over with the impatience and intransigency of youth, but sharing also its weaknesses in its painful yet triumphal search for stability; although they have only just seen the light of day, these States are already impatient to be considered adults and are even eager to play a leading rôle in the affairs of the universe, as was strikingly evident to incredulous observers at the recent session of the United Nations.

I. *Emergent Africa*

5. Since the colonial expeditions of the nineteenth and early twentieth century brought about the division of Africa between the great European powers, the maps of Africa remained exceedingly stable until the eve of the world war: a series of vast expanses, rarely corresponding to demographic units, comprised the so-called colonial empires: British, Belgian, Spanish, French, Italian, Portuguese — even German in the Cameroons, Togoland, Tanganyika and South-West Africa for a period — beside which there were a limited number of independent States: Liberia, the Union of South Africa, Egypt and Ethiopia, although this last State lost its independence in 1935 to regain it only in 1941 — London, Brussels, Madrid, Paris, Rome and Lisbon administered directly, controlled or kept under their protectorate huge territories cut up arbitrarily, where Europeans, together with the settlers, civil servants and doctors who did remarkable work, were eager to export what I shall euphemistically call "the overflow of their national energy". Here, hot-heads and adventure-lovers were better able to satisfy the ardour of their temperaments and their taste for the extraordinary than in their only too peaceful home countries.

6. There was still little change in this geographical picture at the end of 1956 : the only countries to gain their independence were Libya in 1951, the ex-Anglo-Egyptian Sudan in 1956 and Morocco and Tunisia.

8. At the beginning of 1944, at the Brazzaville Conference, the promise was given to associate the French African territories with metropolitan France and to help them to obtain internal autonomy and then external independence (ugly words, but they say what they are meant to say). This idea began to take hold, gradually at first and then with increasing momentum. First manifestation of the new spirit: the 1946 Constitution of the French Republic set up the French Union including with metropolitan France, the oversea territories, oversea *départements*, associated States and associated territories. After the 1957 "Loi Cadre" introduced by Guy Mollet and Gaston Deferre, the 1958 Constitution created the Community, provision being made for holding a referendum so that the African territories could express their wishes and choose between remaining in the French Republic, becoming autonomous member States of the Community, or becoming independent. Since then the Community has developed empirically, adapting itself to the situation far beyond the limits of its legal framework.

9. The transformation of the Commonwealth, which began in Asia with the independence of India, Pakistan, Burma and Ceylon in 1947, reached English-speaking Africa in 1957 when Ghana was granted its independence. The English-speaking countries of Africa are now of very varied types from the independent State like Nigeria (35 million inhabitants) to the traditional Crown Colony.

10. The difficulties attached to the independence of the Belgian Congo are well known.

4. Avant de se pencher sur les problèmes que de telles données posent aux hommes d'aujourd'hui et spécialement aux hommes d'Europe, dont l'Afrique est proche dans l'axe des méridiens et à laquelle l'ont unie tant de liens historiques depuis l'Antiquité phénicienne et gréco-latine, il n'est pas inutile, d'abord, de dégager les lignes de force essentielles selon lesquelles s'est opérée la profonde transformation subie au cours de ces dernières années par le continent africain, ensuite de rappeler brièvement ce que nous avons pu appeler dans un précédent rapport « les infortunes et les chances de la construction européenne ». En deux mots, commençons par photocopier l'Europe 1960 et l'Afrique 1960.

I. L'Afrique en devenir

5. Depuis que les expéditions coloniales du XIX^e et du début du XX^e siècle avaient abouti à un partage de l'Afrique entre de grandes puissances européennes, les cartes de l'Afrique ont offert, jusqu'à la veille de la guerre mondiale, une grande stabilité : une série de vastes étendues qui ne constituaient pas souvent des unités démographiques composaient ce que l'on appelait les Empires coloniaux : britannique, belge, espagnol, français, italien, portugais — même allemand au Cameroun, au Togo, au Tanganyika et au Sud-Ouest africain à certaines heures — à côté desquels figuraient un nombre limité d'Etats indépendants, le Libéria, l'Union Sud-Africaine, l'Egypte et l'Ethiopie, encore que ce dernier Etat eût lui-même perdu son indépendance en 1935 et ne dût la recouvrer qu'en 1941. Londres, Bruxelles, Madrid, Paris, Rome et Lisbonne administraient directement, tenaient en tutelle ou couvraient de leur protectorat d'immenses territoires arbitrairement découpés, où les Européens, en même temps que colons, fonctionnaires et médecins qui y accomplirent une tâche remarquable, étaient aussi tout heureux d'exporter ce que j'appellerai par euphémisme « le trop plein de leur énergie nationale », têtes chaudes et amoureux d'aventures qui y pouvaient mieux satisfaire que dans leurs patries trop paisibles la fougue de leur tempérament et leur goût de l'extraordinaire.

6. A la fin de 1956 encore, cette image géographique avait peu changé : seuls, étaient devenus indépendants la Libye en 1951, le Soudan ex-anglo-égyptien en 1956, ainsi que le Maroc et la Tunisie.

7. Aujourd'hui, à peine quatre ans après, la carte de l'Afrique révèle un monde entièrement nouveau pour lequel l'année 1960 a été une année singulièrement décisive : ce sont 28 Etats indépendants qui donnent à l'Afrique un nouveau visage, celui d'un continent jeune, en effervescence, bouillonnant, ayant toutes les impatiences et les intransigeances de la jeunesse, mais aussi ses faiblesses, recherchant à la fois douloureusement et triomphalement les normes d'un équilibre, s'énervant, à peine nés, de ne pas être déjà considérés comme adultes et avides même de jouer un rôle de premier plan dans les affaires de l'univers, comme la récente session des Nations Unies l'a révélé de la façon la plus frappante aux observateurs les plus incrédules.

8. Au début de 1944, la Conférence de Brazzaville apportait la promesse d'associer les territoires africains français à la métropole et de les conduire vers l'autonomie interne, puis vers l'indépendance extérieure (mots affreux, mais qui disent bien ce qu'ils veulent dire). L'idée ainsi lancée se propagea en profondeur, lentement d'abord, très rapidement ensuite. Première manifestation de l'esprit nouveau : la Constitution de 1946 de la République Française instituait l'Union Française comprenant avec la métropole les territoires d'Outre-mer, les départements d'Outre-mer, les Etats associés et les Territoires associés. Après la loi cadre de 1957 de Guy Mollet et Gaston Deferre, la Constitution de 1958 créa la Communauté, un référendum étant prévu pour que les territoires africains fassent connaître leur volonté et choisissent soit de rester dans la République Française, soit de devenir des Etats autonomes membres de la Communauté, soit de devenir indépendants. Depuis lors, de manière empirique, la Communauté a évolué et a acquis une plasticité de fait dépassant largement son cadre juridique.

9. La transformation du Commonwealth, commencée en Asie avec l'indépendance de l'Inde, du Pakistan, de la Birmanie et de Ceylan en 1947, a touché l'Afrique d'expression anglaise en 1957 avec l'indépendance du Ghana et, à l'heure actuelle, les pays de l'Afrique d'expression anglaise offrent une physionomie très diversifiée qui va de l'Etat indépendant du type Nigeria (35 millions d'habitants) à la traditionnelle colonie de la Couronne.

10. Quant au Congo belge, on sait dans quels troubles s'effectue sa promotion à l'indépendance.

11. Parallel with the disappearance of the old political and administrative structure of Africa, the African political parties have quickly thrown off their ties — if ever there were any — with Europe and are becoming pan-African to a greater or lesser extent as regards structure and doctrine. Both in French and English-speaking Africa, therefore, these parties are breaking new ground: Rassemblement Démocratique Africain, Parti du Regroupement Africain, Convention People Party, National Congress of Nigeria and Cameroons, etc.... This pan-Africanism found its fullest expression in the first pan-African conferences held in Accra and Cotonou in 1958 whilst the most daring thinkers hope for a United States of Africa, and the theme of future African unity is frequently mentioned by the political leaders of Black Africa. Perhaps attention should already be called to a new line of historical separation which is emerging between Black Africa and Arabic Africa if the former is able to escape from the anarchy of tribal struggles and the latter from the mediaeval anarchy of dukes and barons fighting between themselves.

12. The present outline of Africa is still split up politically along similar lines to the administrative divisions of Colonial Africa, but this is only a passing phase in the general evolution. Underneath, preparations can be seen for a widespread regrouping or rearrangement of the tribes, races, districts and churches. Through the myriad of dialects and the labyrinth of tribes, can be seen the traditional interplay of local powers or age-old hatreds like so many forces of dispersion, whilst at the other end of the balance there are the pan-African aspirations and the desire for vast unions or federations, reports of which are heard daily. It is easy to foresee that in 1965 the map as well as the spirit of Africa will be quite different to what it is in 1960, when account has to be taken to the influence of great new forces: the intervention of the United States of America, Russian communism, Chinese communism, religious warfare and sometimes even, where Europeans unfortunately have committed the gravest errors, a new racial trend, anti-White, which would be as dangerous for Africa as for Europe if it were to develop and which, morally, is as blameworthy as any other form of racism.

13. Finally, another factor to be taken into account — but to what extent? — is the part played by the world in this Africa in full development. There are many signs of this intervention, quite apart from the recent action of the United Nations in the Congo.

14. At the outset, the United Nations operated through the Trusteeship Council and the Committee on Information on non-selfgoverning Territories in order to promote accession to independence. This action was then extended to the economic field and technical assistance. As the number of African States in the United Nations, increased (8 in 1959, 21 in 1960), so the United Nations' interest in Africa increased: administrative and technical experts were sent to Libya and Somalia, UNESCO tackled the problem of illiteracy and the World Health Organisation, with its office in Brazzaville, that of paludism, regional offices of the Food and Agriculture Organisation (F.A.O.) were set up, the International Labour Office (I.L.O.) studied labour conditions in Africa and UNICEF turned to the problem of children in Africa. This was important work, although not so extensive as that achieved by means of bilateral assistance. The way was opened, however, to new life in the world context, rich with interest and future possibilities for the African States.

II. Europe gropes its way

15. Opposite this unstable, changing and, in many respects, mysterious Africa, we have Europe which is still in the making.

16. Its architects are still discussing what style it is to be.

17. The history of the building of Europe is a complex succession of approaches made and then regretted, of redoubled hopes and great hesitation.

18. On 17th March, 1948, the Ministers for Foreign Affairs of France, the United Kingdom, Belgium, the Netherlands and Luxembourg, signed the Brussels Treaty which, in 1954, was extended to the Federal Republic of Germany and Italy to produce the Western European Union, a conventional alliance for co-operation in the

11. Parallèlement à la disparition des anciennes structures politiques et administratives de l'Afrique, les partis politiques africains se sont vite détachés — quand les liens avaient existé à l'origine — de leurs supports européens, et ont même pris un caractère panafricain plus ou moins marqué sur le plan de la structure ou de la doctrine. Ils ont revêtu ainsi un caractère original, aussi bien dans l'Afrique d'expression française que dans l'Afrique d'expression anglaise : Rassemblement Démocratique Africain, Parti du Regroupement Africain, Convention People Party, National Congress of Nigeria and Cameroons, etc. Ce caractère panafricain a trouvé son expression la plus complète dans les premières conférences panafricaines tenues en 1958 à Accra et à Cotonou, tandis que les esprits les plus hardis n'écartent pas l'espoir d'Etats-Unis d'Afrique et que le thème de l'unité africaine future apparaît fréquemment maintenant dans les propos des leaders politiques de l'Afrique Noire. Et peut-être, faut-il déjà signaler une nouvelle ligne de séparation historique qui apparaît entre l'Afrique Noire et l'Afrique Arabe, si la première sait échapper à l'anarchie des luttes tribales et la seconde à l'anarchie médiévale des ducs et des barons en guerre les uns contre les autres.

12. Le visage actuel qu'offre l'Afrique, encore proche dans son découpage politique du découpage administratif de l'Afrique coloniale, n'est pourtant qu'un instant de l'évolution générale. En dessous de ces limites, l'on perçoit en préparation un prodigieux reclassement ou regroupement des tribus, des races, des chefferies et des églises, l'on peut reconnaître à travers les morcellements linguistiques et le labyrinthe des peuplades le jeu des pouvoirs traditionnels locaux ou de haines millénaires qui jouent comme autant de forces de dispersion, tandis qu'en sens opposé jouent les aspirations panafricaines et les désirs de vastes unions ou fédérations dont chaque jour apporte de nouveaux échos. L'on peut facilement prévoir que l'Afrique 1965 sera totalement différente, dans la carte comme dans la pensée, de l'Afrique 1960, alors qu'il faut tenir compte de l'intervention de nouvelles grandes forces : l'entrée en jeu des Etats-Unis d'Amérique, le communisme russe, le communisme chinois, la guerre des religions, et parfois même, hélas, là où les fautes des Européens furent les plus lourdes, un nouveau racisme, le racisme anti-blanc, qui serait aussi mortel pour l'Afrique que pour l'Europe s'il se développait et qui, sur le plan moral, est évidemment aussi condamnable que tout autre racisme.

13. Enfin, autre élément à faire entrer en ligne de compte — mais dans quelle mesure ? — c'est l'insertion du fait mondial dans cet ensemble africain en mouvement. Fait mondial manifesté non seulement par la participation récente de l'Organisation des Nations Unies aux affaires congolaises, mais aussi par de multiples signes.

14. Au départ, l'action des Nations Unies s'est exercée par l'intermédiaire du Conseil de Tuteure et de la Commission de Renseignements sur les territoires non-autonomes, pour faciliter la marche vers l'accès à l'indépendance. Puis, leur action s'est étendue au plan économique et à celui de l'assistance technique. En même temps que le nombre des Etats africains à l'O.N.U. augmentait (8 en 1959, 21 en 1960), l'intérêt des Nations Unies pour l'Afrique est allé croissant : fourniture d'experts administratifs et techniques à la Lybie et à la Somalie, lutte contre l'analphabétisme par l'entremise de l'U.N.E.S.C.O., action de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S) contre le paludisme, qui a un bureau à Brazzaville, bureaux régionaux de l'Organisation pour l'Alimentation (O.A.A.), enquêtes de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) sur les conditions du travail en Afrique, action de l'U.N.I.C.E.F. pour l'enfance en Afrique. Œuvre importante, encore qu'elle ne se puisse comparer en volume avec l'œuvre réalisée sur le plan des aides bilatérales. Il reste qu'une nouvelle vie, à perspective mondiale, a été ouverte à laquelle les Etats africains peuvent trouver un considérable intérêt et de larges vues pour l'avenir.

II. *L'Europe qui se cherche*

15. En face de cette Afrique instable, mouvante et, à bien des égards, chargée de mystère, voici une Europe qui n'est toujours qu'en chantier.

16. Ses architectes en sont encore à discuter de la forme à donner à l'édifice.

17. L'histoire de la construction européenne est une suite complexe d'approches successives, de repentirs, de redoublements d'espoirs et de multiples hésitations.

18. Le 17 mars 1948, les Ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg signèrent le Traité de Bruxelles dont en 1954 devait sortir, étendue à la République Fédérale Allemande et à l'Italie, l'Union de l'Europe Occidentale, alliance de coopération économique, sociale,

economic, social, cultural and military fields and at the same time a body for the control of armaments and of the level of forces of member States in Europe.

19. Almost at the same time, in April 1948, the Organisation for European Economic Co-operation was set up to deal with the offer of assistance from the United States, known as Marshall Aid. It was formed of 17 European countries (Austria, Belgium, Denmark, France, Federal Republic of Germany, Greece, Iceland, Ireland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Sweden, Switzerland, Turkey, United Kingdom) plus Spain which joined in 1959. The aim of the Organisation was to prepare and implement a joint programme for economic recovery, but since it cannot take decisions without the agreement of all its members, O.E.E.C. operates mainly by persuasion. Nevertheless it succeeded in freeing intra-European trade and brought about the creation of the European Payments Union which played an important rôle.

20. Still in 1948, in July, a conference held at The Hague launched the idea of a European Political Council. On 5th May, 1949, the Council of Europe was formed, the member States being Belgium, Denmark, France, Iceland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Sweden and the United Kingdom, later joined by Austria, Greece, Ireland, the Federal Republic of Germany and Turkey. The Council's task was to achieve closer union between its members, with a view to protecting and promoting the ideals and principles which are their common destiny and assisting their economic and social progress, but its organs, the Committee of Ministers and the Consultative Assembly, were only granted the right to make recommendations. The Consultative Assembly was unable to see its wishes implemented and the Committee of Ministers became a retreat for deaf-mutes. The results fall far short of expectations.

21. It was quite different, however, for the institution of the Coal and Steel Community and the European Economic Community.

22. On 9th May, 1950, a statement by the French Minister for Foreign Affairs, Mr. Robert Schuman, suggested the creation of a European Coal and Steel Community in which the member States would hand over part of their sovereignty to a High Authority with a view to obtaining an international economic policy. This Community was in fact set up in Autumn 1952 between Belgium,

France, the Federal Republic of Germany, Italy, Luxembourg and the Netherlands. After the downfall of the E.D.C., still with a view to economic integration, the same six countries established the European Economic Community and the European Atomic Energy Community under the Rome Treaty of 1957. Finally, partly in reaction to this six-power economic integration, the European Free Trade Association was set up under the Stockholm Agreement of 20th November, 1959, between Austria, Denmark, Norway, Portugal, Sweden, Switzerland and the United Kingdom.

23. That leaves us with four Europes, the Six of the Common Market, the Fifteen of the Council of Europe, the Seven of W.E.U. and the Seven of Stockholm.

24. Mention should also be made of the North Atlantic Treaty Organisation which groups Belgium, Canada, Denmark, France, Federal Republic of Germany, Greece, Iceland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Turkey, the United Kingdom and the United States. This Organisation, too, in its particular field of military affairs accords a place to the principle of integration.

25. A succession of approaches, hesitations, regrets, points and counter-points: Europe is groping its way and the style of the building is being sought. The problem of a rapprochement between the Free Trade Association and the European Economic Community, the problem of a rapprochement between Britain and six-power Europe, are crucial problems which weigh heavily on the question of relations between the countries of Africa and the European States because it is not a simple dialogue between two persons but a many-sided dialogue. Hence the extreme complexity of the overall problem this report deals with.

26. It must be borne in mind that with regard to relations between Europe and Africa, there are two main monetary areas: the franc area and the sterling area; there are several African groups, two of which are particularly important: English-speaking Africa and French-speaking Africa; and there are several European meeting grounds of different composition which do not always unite the European States with special or historical ties with Africa or form an institutional link between the Common Market and the former oversea territories of the member coun-

culturelle et militaire de type classique, en même temps qu'organisme de contrôle des armements et du niveau des forces militaires des Etats membres en Europe.

19. Presqu'en même temps, en avril 1948, l'Organisation Economique de Coopération Européenne était instituée pour répondre à l'offre d'assistance formulée par les Etats-Unis et connue sous le nom d'Aide Marshall. Constituée par 17 pays européens (Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne, Suède, Suisse, Turquie, République Fédérale Allemande) auxquels s'adjoint l'Espagne en 1959, l'Organisation avait pour tâche l'établissement et la mise en œuvre d'un programme commun de relèvement économique. Mais ne pouvant prendre de décision qu'avec l'accord de tous ses membres, l'O.E.C.E. agit surtout par persuasion. Elle n'en réussit pas moins à libérer les échanges intraeuropéens et provoqua la création de l'Union Européenne des Paiements dont le rôle fut d'importance.

20. Encore en 1948, mais en juillet, une Conférence tenue à la Haye lança l'idée d'un Conseil politique européen. Le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe était fondé par la Belgique, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni qui rejoignirent ensuite l'Autriche, la Grèce, l'Irlande, la République Fédérale Allemande et la Turquie. Le Conseil avait pour but de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social, mais ses organes, Comité des Ministres et Assemblée Consultative, ne se virent reconnaître que le droit d'émettre des recommandations. L'Assemblée Consultative n'a pas pu voir se concrétiser ses vœux et le Comité des Ministres est devenu un sérial de sourds-muets. Le résultat est fort éloigné du rêve.

21. C'est à une tout autre conception que se rattachent la Communauté Charbon-Acier et la Communauté Economique Européenne.

22. Le 9 mai 1950 une déclaration du Ministre des Affaires étrangères français, M. Robert Schuman, proposait la création d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans laquelle les Etats membres abandonnaient à une Haute Autorité une partie de leur souveraineté de façon à permettre une politique économique de caractère international. Cette Com-

munauté fut effectivement constituée à l'automne 1952 entre la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République Fédérale Allemande, la France et l'Italie. Poursuivant dans cette voie de l'intégration économique, ces six mêmes pays, après l'échec de la C.E.D., établirent en 1957 par le Traité de Rome la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. Enfin, récemment, d'ailleurs née en partie d'une réaction contre cette intégration économique à six, l'Association Européenne de Libre-Echange a été instituée par l'accord de Stockholm du 20 novembre 1959 entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse.

23. Soit, quatre Europes : les Six du Marché Commun, les Quinze du Conseil, les Sept de l'U.E.O. et les Sept de Stockholm.

24. Il faut ajouter l'existence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui groupe la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République Fédérale Allemande, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique et fait elle aussi, dans le domaine militaire qui lui est propre, une place au principe de l'intégration.

25. Approches successives, hésitations, repentirs, points et contrepoints : l'Europe cherche sa voie et la construction européenne sa forme. Le problème du rapprochement de l'Association Européenne de Libre-Echange et de la Communauté Economique Européenne, le problème du rapprochement de la Grande-Bretagne et de l'Europe des Six, sont des problèmes cruciaux qui hypothèquent singulièrement la question des relations entre les pays d'Afrique et les Etats d'Europe, car il n'y a pas simplement dialogue entre deux interlocuteurs, mais dialogues multiples. D'où, l'extrême complexité du problème général sur lequel porte ce rapport.

26. Il faut tenir compte en effet, en ce qui concerne les relations entre l'Europe et l'Afrique, de l'existence de deux grandes zones monétaires : la zone franc et la zone sterling ; il y a plusieurs ensembles africains dont deux ont une importance spéciale : l'Afrique d'expression anglaise et l'Afrique d'expression française, et il y a plusieurs lieux de rencontre européens dont le cadre n'est pas identique et où ne se retrouvent pas toujours tous les Etats européens ayant des liens particuliers ou historiques avec l'Afrique, une liaison institutionnelle entre le Marché

tries; finally there is a further point of contact in the recently-formed O.E.C.D. — where the United States and Canada meet with the countries of the old O.E.E.C. — by means of assistance to emerging countries.

III. Thoughts on which Europe and which Africa

27. In view of the present state of maps and plans, there are far too many conflicting and uncertain factors which give rise to too much misunderstanding for one to dare or even to be able to propose a change in the structure or to follow one road rather than another. Yet we cannot avoid asking what Europe wants and what Africa is seeking.

28. First question: In which European framework must European-African relations be considered? Within the Six, the Seven, the Sixteen or the Six plus Seven? The Committee should state its opinion.

29. Second question: In which African framework must European-African relations be considered? Should a dialogue between Europe and Africa as a whole be considered? Would it not be wiser to think only in terms of Black Africa, including Madagascar and Ethiopia, to the exclusion of South Africa and Arab Africa which raise their own peculiar problems? When we speak of "Africa" knowing that several Africas exist, which Africa do we mean?

30. Third question: With regard to the problems of relations between Europe and Africa, which ideas are predominant in Europe?

Two ideas are predominant.

31. The first is that all the European nations, even the neutral ones, should unite or at least harmonise their action to assist and equip the young African States and to ensure a real and lasting independence in the economic field in addition to their newly-acquired political independence. Our aim in this respect is to save Africa from the communist grasp, to afford protection against every kind of imperialism which is eager to take over from declining colonialism, to guarantee Africa against a return to its Middle Ages and tribal struggles, to initiate a relation-

ship of good-neighbourliness and a lasting and fruitful association. Again, our aim is also to ensure a reciprocal state of security for both Black Africa and European countries.

32. The second idea is that the European nations, rather than pouring their wealth into a gulf of ingratitude like water through a sieve, would be far better advised to remember that charity begins at home. Europe too has its under-developed countries or areas: Greece, Turkey, the areas of the far north where Greater Europe is concerned, not to forget southern Italy and, in France itself, Corsica, certain *départements* in the centre and regions high up in the Alps or the Pyrenees. Considering the discrepancies existing within their own frontiers, it is true that the European States, in order to fulfil their obligations towards their own people may wish individually or collectively to endeavour to achieve equal standards of living at the highest level by bringing the impoverished or backward areas up to the level of the prosperous or expanding areas. Every one of our countries could speak of the confusion reigning in country districts where activities based on bygone crafts have disappeared, where the rural way of life has not changed for centuries, where all modernisation is yet to come — from the provision of water supplies and sewers to the electrification of remote areas or the strengthening of existing electric networks. Some of our States could even speak of misery in areas with limited or badly exploited resources and where food is a daily problem for the dense population. This is a valid argument: considering the States which form Europe and their varying resources and stages of evolution, Europe may wish first, in the framework of existing European institutions or bilateral agreements, to help the development of its own less fortunate areas by setting aside for them the major part of its available capital and giving them priority for the technicians and administrators at its disposal. In face of the magnitude of the task within Europe itself, and the magnitude of the work involved in taking over Africa, the European States may well feel they are too poor to shoulder too heavy a burden, and, in the belief that their first duty lies with their own people, they may confine themselves, where Africa is concerned, to making a contribution to international organisations and missions within the limits of their remaining means.

Commun et les anciens territoires d'Outre-mer des pays membres, une articulation nouvelle enfin à l'intérieur de la jeune O.C.D.E. — où les U.S.A. et le Canada rejoignent les pays de l'ancienne O.E.C.E. — par le biais de l'aide aux pays en voie de développement.

III. Pensées entre Europes et Afriques

27. Dans l'état actuel des cartes et des plans, trop de points sont donc confus et incertains, prêtent à trop d'équivoques pour que l'on ose et même puisse proposer un changement des structures et s'engager dans telle voie de préférence à telle autre. Et ce d'autant que nous ne pouvons éviter de nous interroger sur ce que veulent les Europes et sur ce que souhaitent les Afriques.

28. Première question : Dans quel cadre européen faut-il comprendre les rapports africano-européens ? Faut-il l'envisager à 6, à 7, à 16 ou bien à 6 + 7 ? C'est à la Commission de répondre.

29. Deuxième question : Dans quel cadre africain faut-il comprendre les rapports africano-européens ? Faut-il envisager un dialogue de l'Europe avec toute l'Afrique ? Ne serait-il pas plus sage de considérer uniquement l'Afrique Noire, y compris Madagascar et l'Ethiopie, à l'exclusion de l'Afrique du Sud et de l'Afrique Arabe qui posent des problèmes qui leur sont propres ? Lorsque nous parlons de « l'Afrique » alors qu'il existe des Afriques, de quelle Afrique parlons-nous ?

30. Troisième question : Par rapport aux problèmes des relations entre l'Europe et l'Afrique, quelles sont les idées qui dominent les préoccupations européennes ?

Deux idées dominent.

31. La première est que toutes les nations européennes, même neutres, doivent s'assembler ou tout au moins harmoniser leur action pour aider et équiper les jeunes Etats africains et leur assurer à long terme sur le plan économique, comme ils viennent de l'acquérir sur le plan politique, une véritable indépendance : sauver l'Afrique de l'emprise communiste, la protéger contre les impérialismes de tous ordres avides de relayer le colonialisme déchu, la garantir contre le recommencement de son Moyen-Age et de ses luttes tribales, établir avec elle des relations de bon

voisinage mais aussi une association durable et féconde, tel est ici le souci, en même temps qu'assurer une sorte de réciprocité dans la sécurité entre pays noirs et pays européens.

32. La seconde est que les nations européennes, plutôt que d'engloutir des trésors dans un gouffre d'ingratitude aussi insatiable que le tonneau des Danaïdes, seraient bien plus sages de commencer par s'équiper elles-mêmes. L'Europe aussi a ses pays ou ses contrées sous-développés : Grèce, Turquie, régions du Grand Nord pour ce qui concerne la Grande Europe, mais aussi Italie du Sud, et, en France même, la Corse, certains départements du Centre et certains hauts cantons alpins ou pyrénéens. Considérant les différences qui existent à l'intérieur de leurs propres frontières, il est vrai que les Etats européens, pour remplir les devoirs qu'ils ont contractés vis-à-vis de leurs propres populations peuvent vouloir, soit individuellement, soit collectivement, entreprendre une œuvre d'égalisation du niveau de vie par le haut en hissant les régions appauvries ou en retard au niveau des régions prospères ou en expansion. Chacun de nos pays pourrait rappeler le désarroi de campagnes où l'activité reposant sur des métiers traditionnels appartenant au passé a disparu, où le genre de vie rural n'a pas changé depuis des siècles, où toute la modernisation est à entreprendre — depuis la construction de réseaux d'eau et d'égoûts jusqu'à l'électrification des écarts ou le renforcement des réseaux électriques existants — et certains d'entre nos Etats peuvent dire la misère des régions aux ressources limitées, ou mal mises en valeur et où se presse une population nombreuse pour laquelle les problèmes de nourriture sont des problèmes journaliers. C'est une thèse valable : l'Europe peut, considérant les Etats qui la constituent et la différence de ressources et d'évolution existant entre eux, vouloir d'abord aider, dans le cadre des institutions européennes existantes ou d'accords bilatéraux, au développement de ses propres régions les plus infortunées, leur réservier la meilleure part de ses capitaux disponibles, leur fournir par priorité les techniciens et les administrateurs dont elle a la libre disposition. Devant l'ampleur de la tâche qui leur incombe en Europe même, et devant l'ampleur que représente la prise en charge de l'Afrique, les Etats européens peuvent se sentir trop pauvres pour assumer trop de devoirs et se jugeant comptables d'abord devant leurs peuples, se limiter, vis-à-vis de l'Afrique, à apporter dans la limite des moyens leur restant, une contribution aux organisations et aux missions internationales.

33. And then there is the fourth question: what does Africa itself want? Does it want loyal and trusty collaboration including rights and duties, and is its sincere wish to form this privileged north/south association which would take a prominent place on the strategic map of the world? Or do the African States prefer to develop in the direction of a single pan-African whole, turning in every direction and encouraging no privileged liaison with Europe? Do they set a world view against a conception of a regional whole, or, rather than common institutions between Europe and Africa, do they prefer the exclusive action of geographical offices of the United Nations? Can they prefer an association between Europe and Africa to a kind of politico-economic neutrality which provides for every choice and makes all favours possible?

34. This is a question which has no immediate answer but which must be put in order to define the limits of the problems discussed in this report and to underline the fact that in the future much depends initially on the choice the African States themselves will make.

35. In the meanwhile, however, what suggestions can we make in spite of all this confusion and all these expectations?

36. If the European States believe they can ask their nationals to make an additional effort of solidarity to assist the development of the young African States, and if the young African States wish to collaborate loyally and trustingly with them, *it is only possible to suggest a few empirical changes to the present machinery for multiple European-African relations without prejudice to the fundamental trends.*

Once this modest approach is agreed, two remarks should be made in this respect.

37. The first is that medium-term relations between the European countries and the African States are more concerned with assistance to the countries in the process of development than purely political relations. That remark should not be interpreted as meaning that there are no political problems — for example relationships with the African States which are associated with the E.E.C. and which have gained full independence since the signing of the Rome Treaty — but it seems that as things are at present and

whatever may be the value of comparisons between European States, these questions are bilateral rather than common to all European States as a whole. The truly joint problems are rather in the field of development and of economic and social growth. We shall therefore pay particular attention to the latter problems.

38. The second remark is that with regard to Africa there exist only two international groupings: the European Economic Community to which the overseas territories and countries are associated under the fourth part of the Rome Treaty and Annex IV of that Treaty, and the Commonwealth.

39. With regard to the assistance to be given to the countries in the process of development, the problems raised fall under three heads as is evident from all the studies which have so far been made of the development of backward countries:

- (i) stabilisation of raw materials and trade;
- (ii) financing of investment;
- (iii) technical assistance.

(i) *Stabilisation of raw material prices*

40. Here, it is a matter of ensuring balanced trade relations between the countries in the process of development and the developed countries especially of stabilising by appropriate machinery the prices of raw materials, fluctuations in which have such a serious effect on the resources of the countries in the process of development which, for the most part, are large suppliers of raw materials.

41. *A priori*, the European countries together form the vast market which Africa needs, and, at the same time, the powerful industrial producer necessary for the supply of equipment to bring about the development of African infrastructure and industrialisation.

But difficulties arise.

42. Experience of the few agreements concluded for certain products shows that price stabilisation agreements if they are to be effective must be as general and as world-wide as possible. This explains why the African States which are

33. Mais, quatrième question : Que souhaite l'Afrique elle-même ? Souhaite-t-elle une collaboration loyale et confiante qui comporte des droits et des devoirs et désire-t-elle profondément former cette association privilégiée nord-sud qui prendrait une place de premier plan sur la carte stratégique du monde ? Ou bien les Etats africains préfèrent-ils évoluer vers un ensemble unitaire panafricain, regardant dans toutes les directions, et n'encourageant aucune liaison privilégiée avec l'Europe ? A la conception d'un ensemble régional opposent-ils une vue mondiale des choses ou, à des institutions communes entre l'Europe et l'Afrique préfèrent-ils l'action exclusive de bureaux géographiques de l'Organisation des Nations-Unies ? Peuvent-ils préférer l'association de l'Europe et de l'Afrique à une sorte de neutralisme économico-politique qui ménage tous les choix et rend possibles toutes les faveurs ?

34. Question sans réponse immédiate, mais qu'il nous faut poser pour donner leur dimension réelle aux problèmes qui sont l'occasion de ce rapport et pour bien mettre en lumière que, pour demain, beaucoup dépend d'abord du choix que feront les Etats africains eux-mêmes.

35. Dans l'immédiat, cependant, que pouvons-nous proposer, en dépit de toutes les confusions et de toutes les attentes ?

36. Si les Etats européens estiment pouvoir demander à leurs ressortissants un effort supplémentaire de solidarité pour aider au développement des jeunes Etats africains et si les Etats africains veulent pratiquer une collaboration loyale et confiante avec eux, *il est seulement possible de proposer quelques aménagements empiriques aux mécanismes actuels des multiples rapports entre l'Europe et l'Afrique, sans préjuger les orientations de fond.*

Dans cette perspective et une fois acceptée cette modestie, deux observations doivent être faites.

37. La première, c'est que les relations entre les pays européens et les Etats africains se posent, à moyen délai, plus en termes d'assistance aux pays en voie de développement qu'en termes de relations politiques pures. Cette observation ne veut pas méconnaître naturellement l'existence de problèmes politiques — par exemple l'articulation des Etats africains associés à la C.E.E. et ayant acquis depuis la signature du Traité de Rome leur indépendance totale — mais il semble qu'en l'état actuel des choses et quel que soit l'in-

térêt des confrontations entre Etats européens, ces problèmes soient plus de caractère bilatéral que communs à l'ensemble des Etats européens et que les problèmes vraiment communs soient surtout du domaine du développement, du domaine de la croissance économique et sociale. C'est donc sur ces derniers que nous centrerons notre attention.

38. La deuxième observation, c'est que vis-à-vis de l'Afrique il n'existe pour les pays d'Europe que deux ensembles de caractère international : la Communauté Economique Européenne à laquelle sont associés les territoires et pays d'outre-mer en application de la quatrième partie du Traité de Rome et de l'annexe IV au Traité, et le Commonwealth.

39. Sous l'angle du concours à apporter aux pays en voie de développement, les problèmes posés se groupent autour de trois points mis en lumière par toutes les études jusqu'ici consacrées au développement des pays en retard :

- (i) stabilisation des matières premières et des échanges commerciaux ;
- (ii) financement des investissements ;
- (iii) assistance technique.

(i) Stabilisation des cours de matières premières

40. Dans ce cas, il s'agit d'assurer des échanges commerciaux équilibrés entre les pays en voie de développement et les pays développés et en particulier, de stabiliser ou régulariser par divers mécanismes le cours des matières premières dont les variations des prix affectent si gravement les ressources des pays en voie de développement, très souvent abondants fournisseurs de matières premières.

41. A priori, l'ensemble des pays européens constitue ce vaste marché dont l'Afrique a besoin en même temps que le puissant producteur industriel nécessaire à la fourniture des équipements devant assurer le développement de l'infrastructure et de l'industrialisation africaines.

Mais des difficultés apparaissent.

42. L'expérience des rares accords passés pour certains produits montre que des accords de stabilisation ou de régularisation des cours, pour être efficaces, doivent avoir un caractère aussi général et aussi mondial que possible. C'est ce

producers of Robusta coffee — for example in French-speaking Africa — have endeavoured, by means of regulating machinery, to adhere to the international agreement on coffee which hitherto only covered the Arabica variety. This agreement has just been signed (on 28th September, 1960) in Washington and henceforth will group producers representing 93 % of world coffee production.

43. The GATT experts consider therefore that, in general, limited national or international action must inevitably run into difficulties with the policies of producing countries who have remained outside the agreement or of third purchasing countries. To be effective, an agreement must be on a world basis.

44. However, it might be possible to examine on the one hand at the level of the European Economic Community and French-speaking Africa, and, on the other, within the Commonwealth and English-speaking Africa — although the results of the last Commonwealth Conference call for some reservations — whether common regulating action could be taken. What should this be? Consideration can perhaps be given to co-ordinating these two series of activities, so that they could be to some extent similar.

45. This double approach to the problem would have the advantage of not disturbing the operation of existing monetary areas and taking into account both the British system of imperial preference and the Free Trade Area created by the Rome Treaty between the Six and the associated African States — an area in which the Six grant a degree of preferential treatment and a degree of protection to the countries having accepted the contract of association.

46. In this way, the foundations of a concerted European policy would be laid in this field, embracing both the Six and Britain, before still other European countries were added. A first conference could deal with these aspects.

47. Clearly, European States having bilateral agreements with certain African countries or a tradition of trade with certain countries of the world such as South America, the Far East or Oceania and therefore preferring action elsewhere than in Africa would still be able to pursue these activities in addition to the common effort, provided they did not run contrary to the joint effort.

48. It does not seem to your Rapporteur that the General Affairs Committee can go farther or undertake a detailed and technical study of these questions which are beyond its competence. He believes its purpose is simply to show the way and to ask the governments concerned and the European Economic Commission to have studies made of the concrete data and of means of implementing proposals.

(ii) *Financing of investment*

49. Two methods of financing of investment can be envisaged: direct financial aid granted to African States, and contributions by private capital.

50. From the point of view of direct financial aid, it does not seem reasonable in present circumstances to wish to terminate arrangements for bilateral aid established between certain European and African States. It is desirable to provide for investment designed to bring to recipient countries varied cultures, as well as basic installations, means of communication and employment-creating activities. A few years' experience has already shown that the optimum use of resources can only be had within a framework of comparatively extensive economic planning, indicating the general direction of development, and it would seem reasonable, subject to adequate technical resources being provided, that the African States themselves should be responsible for drawing up their own equipment and modernisation plans.

51. Although the stabilisation of raw material prices and governmental aid are important factors in building up the necessary resources for developing the economies of the African countries, this development also requires the support of private capital from abroad. The accumulation of capital, the importance of which as a growth factor, irrespective of the economic system, has been revealed by the work of contemporary economists, cannot often be achieved rapidly on a sufficient scale in practice, owing to the limited resources of the young African States.

52. But investors are concerned at the insecurity to which, to their mind, their capital is exposed in this Africa seeking a new way. They draw back before various only too obvious risks.

qui explique que les Etats africains producteurs de café Robusta — par exemple dans l'Afrique d'expression française — par le moyen de mécanismes régulateurs, aient cherché à participer à l'accord international sur le café qui, jusqu'à présent, ne concernait que la variété Arabica. Cet accord vient d'être signé (28 septembre 1960) à Washington et groupe désormais des producteurs représentant 93 % de la production mondiale de café.

43. Aussi les experts du G.A.T.T. estiment-ils en général que les actions nationales ou internationales limitées se heurtent fatalement à la politique des pays producteurs restés en dehors de l'action entreprise ou de puissances acheteuses tierces. L'accord, pour être valable et solide, doit se situer au plan mondial.

44. Peut-être serait-il possible cependant d'étudier, d'une part à l'échelon de la C.E.E. et de l'Afrique d'expression française, d'autre part, à l'échelon du Commonwealth et de l'Afrique d'expression anglaise — encore que les échos de la dernière conférence du Commonwealth nous obligent à être très réservés — si des actions régulatrices communes pourraient être entreprises. Et lesquelles ? Peut-être pourrait-on même envisager de coordonner ces deux séries d'actions afin qu'elles présentent du moins un certain parallélisme.

45. Cette double approche du problème aurait l'avantage de ne pas perturber le fonctionnement des zones monétaires existantes et de tenir compte à la fois du système de la préférence impériale britannique et de la zone de libre-échange créée par le Traité de Rome entre les Six et les pays associés de l'Afrique, zone dans laquelle un certain régime préférentiel et une certaine protection sont accordés par les Six aux pays ayant accepté le contrat d'association.

46. Il y aurait ainsi en ce domaine les premiers éléments d'une politique européenne concertée intéressant à la fois les Six et la Grande-Bretagne, avant d'y associer d'autres pays européens encore. Une première conférence pourrait s'en préoccuper.

47. Cette orientation n'interdirait évidemment pas aux Etats européens qui ont des accords bilatéraux avec certains pays africains ou qu'une orientation traditionnelle vers certaines contrées du globe, Amérique du Sud, Extrême-Orient ou Océanie, prédispose à des actions ailleurs qu'en Afrique, de mener une action parallèlement à l'effort commun qui serait entrepris, sous réserve que cette action ne vienne pas contrecarrer l'action commune.

48. Il n'apparaît pas à votre rapporteur que votre Commission des Affaires Générales puisse aller plus loin, ni entreprendre une étude détaillée et technique de ces questions qui échappe à notre compétence. Son objet, lui semble-t-il, est d'indiquer simplement une direction en demandant aux gouvernements intéressés et à la Commission Economique Européenne d'en faire étudier les données concrètes et les conditions de réalisation.

(ii) Financement des investissements

49. Le financement des investissements peut s'envisager de deux points de vue : du point de vue de l'aide financière directe accordée aux Etats africains et du point de vue des apports de capitaux privés.

50. Du point de vue de l'aide financière directe, il n'apparaît pas raisonnable, en l'état actuel des choses, de vouer à la disparition des aides bilatérales établies entre certains Etats européens et certains Etats africains. Et il est souhaitable de prévoir des investissements tendant à doter les pays bénéficiaires de cultures variées, d'une infrastructure, de moyens de communication et d'activités créatrices d'emplois. Une expérience de quelques années enseigne déjà que l'utilisation optimum des moyens ne peut, en effet, se faire que dans un cadre de planification économique plus ou moins poussé déterminant les grandes lignes de développement et il paraît légitime, sous réserve de mettre en œuvre des moyens d'assistance technique suffisants que ce soit aux Etats africains eux-mêmes qu'il appartienne de tracer leurs propres plans d'équipement et de modernisation.

51. Si la stabilisation des cours des matières premières et les aides gouvernementales sont des éléments importants pour constituer les ressources nécessaires au développement économique des pays africains, ce développement exige aussi l'apport de capitaux privés extérieurs. L'accumulation du capital, dont l'importance comme facteur de croissance, quel que soit le système économique, a été mise en évidence par les travaux des économistes contemporains, ne peut en effet, dans la plupart des cas, être réalisée rapidement sur une échelle suffisante, étant donné la faiblesse des ressources propres des jeunes Etats africains.

52. Mais les investisseurs craignent l'insécurité à laquelle sont exposés, à leurs yeux, leurs capitaux dans cette Afrique à la recherche de son nouveau visage. Ils reculent devant un certain nombre de risques trop visibles.

53. Hence, the idea of a guarantee fund for private investment in underdeveloped countries which the Council of Europe in particular is at present examining in the Europe-Africa context.

54. This idea is worthy of support, because it is one of those which could bring about co-operation between monetary or geographical areas without raising too many technical difficulties.

55. There is, however, one point which must be stressed: the machinery set up must not only lead to *solidarity between the European countries*, but also to *solidarity between the African countries*. There must be genuine universal solidarity where the recipient and donating countries are multilaterally committed and where each recipient country is committed not only for a loan or investment in its favour, but also for a loan or investment in favour of another recipient country.

(iii) Technical assistance

56. It is no doubt in this field that most effort is required, since to build a modern economy in African countries a whole technical and administrative infrastructure has to be created which requires the help of many foreign experts. Moreover, it must be appreciated that without the existence of a solid system of technical assistance, the financial resources made available to the States or the private funds invested there will not have their optimum effect, either because the use of the funds does not follow a correct priority, or because the necessary measures are not taken to derive maximum benefit from the investment.

57. Here again, there is a dividing line based on the difference in language: on the one hand, English-speaking Africa, on the other French-speaking Africa, quite apart from the territories linked to Portugal and Spain which form other linguistic areas, although smaller in extent.

58. This dividing line leads to a quest for joint action on the one hand around the European Economic Community and on the other around Britain and the Commonwealth.

59. It would be desirable for a joint effort to be made in both cases to add an overall regional contribution to the contributions already made by several countries under bilateral conventions.

60. The institutional machinery in the case of the countries of the European Economic Community can be manifold, ranging from such flexible formulas as the "Colombo Plan" transposed to the level of the E.E.C. and member States (essentially the harmonisation of bilateral assistance with the addition of European assistance), to integrated schemes, such as the creation of a European institution for the training of experts.

61. In the case of Britain and the Commonwealth, the setting up at the end of the London Conference of 20th to 21st September of a "Special Commonwealth African Assistance Plan"—a consultative body having the task of co-ordinating technical aid granted by international organisations and bilateral conventions—is indicative of a trend in this direction, although it is limited in scope.

62. Fears are expressed that the setting up of machinery based on Europe or the Commonwealth but limited in application to Africa, may divert from this continent the efforts of international organisations and the United States. This fear should be allayed by the fact of the participation of Britain and the common market countries in the O.E.C.D., where these problems will also be discussed, but in a wider framework. It does not, in fact, seem irrational to apply specialisation and geographical distribution to obtain greater efficiency. Lastly, in view of the signs noted in the beginning of this report that world problems are beginning to enter the African scene, it seems improbable that the international bodies will desert Africa.

Conclusion

63. The problem of relations between the various Europes and the various Africas is, as we have seen, very complicated.

64. There is however, one point which, looking to the future, transcends all others: *at the end of 1962, what will be the form of renewal of the aid granted under the Rome Treaty by the European*

53. D'où l'idée d'une caisse de garantie aux investissements privés dans les pays sous-développés, que le Conseil de l'Europe en particulier, examine actuellement pour le domaine eurafricain.

54. Une telle idée mérite d'être soutenue car elle est de celles qui peuvent établir une coopération entre les zones monétaires ou géographiques sans soulever trop de difficultés techniques.

55. Il est cependant un point sur lequel il convient d'insister, c'est que le mécanisme mis sur pied ne doit pas seulement engager *une solidarité des pays européens* mais aussi *une solidarité des pays africains*. Il doit s'agir vraiment d'une solidarité globale où pays bénéficiaires et pays donateurs soient multilatéralement engagés, où chaque pays bénéficiaire soit engagé non seulement pour un prêt ou un investissement réalisé en sa faveur, mais aussi pour un prêt ou un investissement réalisé chez un autre pays bénéficiaire.

(iii) Assistance technique

56. C'est sans doute dans ce domaine que l'effort le plus considérable est à accomplir, car, pour construire dans les pays africains une économie moderne, il faut créer toute une infrastructure technique et administrative qui exige le concours de nombreux experts étrangers. Il faut considérer de surcroît que sans l'existence d'un solide réseau d'assistance technique, les moyens financiers mis à la disposition des Etats ou les investissements privés réalisés n'auront pas leur effet optimum, soit que l'emploi des fonds ne réponde pas à la hiérarchie des besoins, soit que les mesures nécessaires ne soient pas prises pour tirer les résultats maximum des investissements réalisés.

57. Là encore, une ligne de clivage apparaît qui tient à la différence de la langue : d'un côté l'Afrique linguistiquement anglaise, de l'autre l'Afrique linguistiquement française, sans oublier les territoires liés au Portugal et à l'Espagne qui constituent d'autres domaines linguistiques, encore que beaucoup plus limités.

58. Cette ligne de clivage conduit à chercher des actions communes, d'une part autour de la Communauté Economique Européenne et d'autre part autour de la Grande-Bretagne et du Commonwealth.

59. Il serait souhaitable que dans l'un et l'autre cas un effort collectif soit fait pour ajouter un apport régional d'ensemble aux apports déjà effectués par plusieurs pays dans le cadre de conventions bilatérales.

60. Les modalités institutionnelles peuvent, pour les pays de la Communauté Economique Européenne, être diverses, allant de formules aussi souples que le « Plan de Colombo » transposé à l'échelle de la C.E.E. et des Etats la composant : essentiellement confrontation et harmonisation des assistances bilatérales avec adjonction d'une assistance européenne, à des formules intégrées comme la création d'un Institut européen de formation d'experts.

61. En ce qui concerne la Grande-Bretagne et le Commonwealth, la création à la fin de la conférence réunie à Londres les 20 et 21 septembre d'un « Special Commonwealth African Assistance Plan », organisme consultatif ayant pour rôle de coordonner les aides techniques accordées par les organisations internationales et par le jeu de conventions bilatérales, indique une tendance dans cette voie, encore que la portée en soit bien limitée.

62. Certains craignent que la mise sur pied de mécanismes européens ou relevant du Commonwealth dont le champ d'action serait concentré sur l'Afrique ne détournent de ce continent les efforts des organisations internationales et des Etats-Unis. Cette crainte devrait être levée du fait de la participation des Etats du Marché Commun et de la Grande-Bretagne à l'O.C.D.E. où ces problèmes seront également débattus mais dans un cadre plus large. Il ne paraît pas en effet aberrant de rechercher une spécialisation et une répartition géographiques pour aboutir à plus d'efficacité. Enfin, étant donné les signes que nous avons notés au début de ce rapport sur l'insertion du fait mondial dans l'ensemble africain, une désaffection des organismes internationaux pour l'Afrique paraît peu probable.

Conclusion

63. Le problème des relations entre Europes et Afriques est, comme on le voit, extrêmement complexe.

64. Il est cependant un point qui, présentement, face à l'avenir, domine en importance tous les autres : *quel sera, fin 1962, le caractère du renouvellement de l'aide accordée aux termes du Traité*

Economic Community to a certain number of African States?

This is an absolutely fundamental option.

65. Will it remain as it is at present; or, in view of the new-won independence of certain States which were an integral part of the French Union when the Treaty was signed, will it be transformed into a world fund devoted to States in the process of development in all continents?

The reply is clearly a matter for the European Economic Community.

66. All that we can hope for here is that this aid, whatever form it may take, shall not be an activity of a closed body, and that joint action can be envisaged between the Six, Britain and even other European countries. Rivalry between various European States or groups of States would be even more disastrous abroad, especially in Africa, than within the old continents. It is the most noble duty of the Europeans, deeply conscious of the need for union, to call on the European States to manifest their agreement and collaboration in all countries where, as in Europe, the freedom of the world is at stake.

de Rome par la Communauté Economique Européenne à un certain nombre d'Etats africains ?

C'est une option absolument capitale.

65. Demeurera-t-elle telle qu'elle est ou bien, compte tenu de l'accession à l'indépendance par certains Etats qui étaient partie intégrante de l'Union Française au moment de la signature du Traité, devra-t-elle se transformer en un fonds de caractère mondial, consacré à des Etats en voie de développement dans tous les continents ?

Evidemment la réponse ne relève que de la compétence de la Communauté Economique Européenne.

66. Tout ce que nous pouvons ici souhaiter, c'est que cette aide, quelle qu'elle soit, ne soit pas l'expression d'un monde fermé, et qu'une action commune soit envisagée entre les Six, la Grande-Bretagne et même d'autres pays européens. Les rivalités entre divers Etats ou ensembles européens seraient encore plus néfastes au-delà des mers, plus particulièrement en Afrique, que sur le sol même du vieux continent. C'est le plus beau devoir des Européens, gravement conscients de la nécessité de leur union, que d'appeler les Etats européens à manifester leur entente et leur collaboration sur toutes les terres où, comme en Europe, se joue la liberté du monde.

29th November, 1960

Examination of Credentials

REPORT¹

submitted on behalf of the Credentials Committee²
by Mr. Meyer, Rapporteur

The Credentials Committee has met to examine, in accordance with paragraph 2 of Rule 6 of the Rules of Procedure, the credentials of Mr. Mende and Mr. Achenbach communicated by the Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany. Mr. Mende who has already attended our Assembly as a Substitute has been appointed as a Representative to fill the seat left vacant on the German Delegation by the death of Mr. Max Becker. Mr. Achenbach has been appointed as Substitute to replace Mr. Mende who has become a full Representative.

No objection having been submitted, your Committee proposes that you should ratify the credentials of these two members of the Assembly.

Nevertheless, your Committee, referring to paragraph 2 of Rule 6 of the Rules of Procedure, recalls that credentials are ratified only subject to conformity with subsequent ratification by the Consultative Assembly of the Council of Europe.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. Members of the Committee: Lord Grantchester (Chairman); MM. Meyer, Montini, Van Cauwelaert, Vos.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

Vérification de pouvoirs**RAPPORT¹**

présenté au nom de la Commission de Vérification des Pouvoirs²
par M. Meyer, rapporteur

La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie pour examiner, conformément au paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement, les pouvoirs de MM. Mende et Achenbach notifiés par le Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne. M. Mende, qui était déjà membre de notre Assemblée en qualité de Suppléant, a été désigné comme Représentant, pour occuper le siège laissé vacant dans la Représentation allemande par le décès de M. Max Becker. M. Achenbach a été désigné comme Suppléant, à la place de M. Mende devenu titulaire.

Aucune objection n'ayant été présentée, votre Commission vous propose de valider les pouvoirs de ces deux membres de l'Assemblée.

Toutefois, votre Commission, se référant au paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement, rappelle que la validation des pouvoirs n'est faite que sous réserve de conformité avec la vérification qui sera ultérieurement effectuée par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

1. Adopté par la Commission à l'unanimité.

2. *Membres de la Commission : Lord Grantchester (président); MM. Meyer, Montini, Van Cauwelaert, Vos.*

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

30th November, 1960

State of European Security¹
A NATO Nuclear Force

REPORT²

submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments³
by General Cadorna, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
 on the state of European security

EXPLANATORY MEMORANDUM
 submitted by General Cadorna, Rapporteur

Introduction

Paragraph 1 of the draft Recommendation : Remedy the conventional defence shortages

Paragraph 2 of the draft Recommendation : Constitution of a NATO nuclear force

Paragraph 3 of the draft Recommendation : Political control of the nuclear force

The national point of view

Production problems

 (a) Nuclear production

 (b) Means of delivery

Conclusion

Draft Recommendation
 on the state of European security

The Assembly,

Considering the reply of the Council to Recommendation No. 40 and the statement by SACEUR on 21st November, 1960 ;

Anxious that every effort should be made to ensure the defence of Europe, and at the same time to avoid a dangerous and costly proliferation of atomic weapons ;

Considering the evolution of the political situation and opinion in the NATO countries,

I. RECOMMENDS

1. That the shortages recognised by the Council to exist in all fields of conventional defence should be promptly remedied ;
2. That a nuclear force be established within N.A.T.O. which SACEUR shall agree to be capable of ensuring the direct defence of Europe

1. Cf. Documents 147 (1959) and 185 (1960).

2. Adopted in Committee by 12 votes to 3 with 2 abstentions.

3. Members of the Committee : Mr. Fens (Chairman) ; MM. Mulley, Klessing (Vice-Chairmen) ; MM. Bech, Blachstein, Bourgoin, Brown (Substitute : Hynd), Cadorna, Cerneau (Substitute : Pisani), Cerulli Irelli, Codacci

Pisanelli (Substitute : Matteotti), de la Vallée Poussin, Gerns, Goedhart (Substitute : Patijn), Lord Granchester, MM. Guittot, Heye, Hughes Hallett, Jannuzzi, Liquard, Sir John Maitland (Substitute : Mr. Kershaw), MM. Massimo Lancellotti, Mouret, Moyersoen, van Riel (Substitute : Mme Stoffels-van Haften), MM. Van Remoortel, Wienand.

N.B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

Etat de la sécurité européenne¹
Une force nucléaire O.T.A.N.

RAPPORT²

présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements³
par le général Cadorna, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
 sur l'état de la sécurité européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS
 présenté par le général Cadorna, rapporteur

Introduction

Paragraphe 1 du projet de recommandation : Remède aux insuffisances de la défense conventionnelle

Paragraphe 2 du projet de recommandation : Constitution d'une force nucléaire O.T.A.N.

Paragraphe 3 du projet de recommandation : Le contrôle politique de la force nucléaire

Le point de vue national

Les problèmes de production

 (a) Production nucléaire

 (b) Les moyens d'acheminement

Conclusion

Projet de recommandation
sur l'état de la sécurité européenne

L'Assemblée,

Considérant la réponse du Conseil à la Recommandation n° 40 et la déclaration du SACEUR du 21 novembre 1960 ;

Souhaitant que tout l'effort soit fait pour assurer la défense de l'Europe, et soucieuse d'éviter en même temps une prolifération dangereuse et coûteuse des armes atomiques ;

Considérant l'évolution de la situation politique et de l'opinion publique dans les pays de l'O.T.A.N.,

I. RECOMMANDÉ

1. Qu'il soit promptement remédié aux insuffisances reconnues par le Conseil dans tous les domaines de la défense conventionnelle ;
2. Que soit constituée au sein de l'O.T.A.N. une force nucléaire définie par le SACEUR comme capable d'assurer la défense directe de l'Europe

1. Cf. Documents 147 (1959) et 185 (1960).

2. Adopté par la Commission par 12 voix contre 3 et 2 abstentions.

3. Membres de la Commission : M. Fens (président); MM. Mulley, Klessing (vice-présidents); MM. Bech, Blachstein, Bourgoin, Brown (suppléant : Hynd), Cadorna, Cerneau (suppléant : Pisani), Cerulli Irelli, Codacci

Pisanelli (suppléant : Matteotti), de la Vallée Poussin, Gerns, Goedhart (suppléant : Patijn), Lord Grantchester, MM. Guittot, Heye, Hughes Hallett, Jannuzzi, Liquard, Sir John Maitland (suppléant : M. Kershaw), MM. Massimo Lancellotti, Moutet, Moyersoen, van Riel (suppléant : Mme Stoffels-van Haften), MM. Van Remoortel, Wienand.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

in the event of a particularly serious attack, which would be a permanent force placed under a single authority and which would embrace in any case all the nuclear means present in Europe ;

3. That the North Atlantic Council establish agreed procedures to be determined by all members of the Council on an equal footing, which would ensure political control of the use of nuclear weapons and the speed of decision required in an emergency ;

II. RECOMMENDS THAT THE CHAIRMAN-IN-OFFICE OF THE COUNCIL OF W.E.U.

Communicate the three foregoing proposals to the North Atlantic Council at its meeting in Paris on 16th and 17th December, without the Council of W.E.U. taking up a collective position ;

III. RECOMMENDS THAT THE MEMBER STATES OF W.E.U.

Support the policy embodied in the three foregoing paragraphs at this meeting of the North Atlantic Council.

Explanatory Memorandum

(submitted by General Cadorna, Rapporteur)

Introduction

1. After studying Mr. Mulley's penetrating report¹ the Assembly addressed to the Council Recommendation No. 40 calling for improvements in the organisation of defence in Europe. The chief proposals were for the better organisation of air defence and of the conventional forces, and for the creation of a European strategic nuclear force. The Council recognised the need to build up and improve the conventional forces, although pointing out the difficulties raised by national States, but rejected the proposal to create a European strategic nuclear force considering it to be opposed to fundamental WEU doctrine which was that N.A.T.O. "should be the organisation responsible for the collective defence in Europe and North America of member countries of W.E.U. which should be wholly organised

within the framework of the North Atlantic Alliance."

2. The Committee considers the foregoing reasoning to be of the greatest importance, but is obliged to point out that the objectives have not been reached, and that the shield forces are still below the reduced targets adopted in 1954.

3. At the meeting of NATO Heads of Government in December 1957 it was in fact decided that the NATO forces under command of SACEUR should include intermediate range nuclear weapons. SACEUR has or shortly will have available to him squadrons of Jupiter IRBMs and squadrons of British Valiant bombers. (Part of the existing fighter-bomber force has of course a nuclear capability, and tactical nuclear weapons such as the Corporal and Honest John are with the units in the field.)

Paragraph 1 of the draft Recommendation

Remedy the conventional defence shortages

4. There is no need in this Assembly to dwell on the need for adequate conventional forces which, it should be remembered, have regained their full importance with the present parity in both tactical and strategic nuclear weapons. In June this year, the Assembly adopted Recommendation No. 44 deplored the weaknesses still existing in this field. General Norstad, when speaking to the Conference of NATO Parliamentarians on 21st November, 1960, said :

"To accomplish our mission, I believe that we must be able to meet any act of aggression by a resisting effort which is adequate, but clearly we should not use more force than is necessary. We must be able to do this against any level of aggression up to conditions of general war. This requires a force balanced against the requirement, a force made up of army, navy and air force elements of suitable types and equipped with a balance of conventional and nuclear weapons.

Thus I believe that our forces must have a substantial conventional capability. They must be able to operate where the military situation

1. Document 147.

dans le cas d'une attaque d'une particulière gravité, force permanente placée sous une responsabilité unique et englobant en tout état de cause tous les moyens nucléaires présents en Europe ;

3. Que le Conseil de l'Atlantique Nord arrête les procédures communes déterminées par tous les membres du Conseil sur un pied d'égalité qui assurerait une définition et un contrôle politique de l'emploi des armes nucléaires et la rapidité de décision exigée en cas de crise ;

II. RECOMMANDÉ AU PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DE L'U.E.O.

De communiquer les trois propositions ci-dessus au Conseil de l'Atlantique Nord lors de sa réunion qui aura lieu à Paris les 16 et 17 décembre, sans prise de position collective de la part du Conseil de l'U.E.O. ;

III. RECOMMANDÉ AUX ÉTATS MEMBRES DE L'U.E.O.

D'appuyer la politique préconisée dans les trois paragraphes précédents lors de cette réunion du Conseil de l'Atlantique Nord.

Exposé des motifs

(présenté par le général Cadorna, rapporteur)

Introduction

1. En conclusion du rapport¹ approfondi présenté par M. Mulley, l'Assemblée a adressé au Conseil la Recommandation n° 40 qui suggérait les remèdes à apporter à l'organisation défensive de l'Europe. L'essence de ces propositions concernait une meilleure organisation des forces conventionnelles et de défense aérienne, ainsi que la création d'une force stratégique nucléaire européenne. Le Conseil a reconnu la nécessité de compléter et d'améliorer les forces conventionnelles tout en mettant en évidence les difficultés soulevées par les Etats nationaux, mais il a repoussé la proposition de création d'une force nucléaire stratégique européenne, jugeant qu'elle allait à l'encontre de la doctrine fondamentale de l'U.E.O. qui a confié à l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord la tâche « d'assurer en Europe et en Amérique du Nord la défense collective des pays

membres de l'U.E.O. dans le cadre de l'Alliance Nord-Atlantique ».

2. La Commission considère les arguments ci-dessus comme étant de la plus grande importance, mais elle se voit contrainte de faire remarquer que les objectifs fixés n'ont pas été atteints et que les forces du Bouclier sont encore inférieures aux niveaux réduits adoptés en 1954.

3. En effet, à la réunion des chefs de gouvernement de l'O.T.A.N. au mois de décembre 1957, nos pays se sont mis d'accord et ont décidé que les forces de l'O.T.A.N. placées sous le commandement du SACEUR seraient dotées d'armes nucléaires de portée moyenne. Le SACEUR a déjà — ou aura bientôt — à sa disposition des escadrons d'IRBM Jupiter, ainsi que des escadrilles de bombardiers Valiant britanniques. (Une partie de la force actuelle de chasseurs-bombardiers est naturellement équipée d'engins nucléaires, et les unités en campagne possèdent des engins nucléaires tactiques tels que le Corporal et l'Honest John).

Paragraphe 1 du projet de recommandation

Remède aux insuffisances de la défense conventionnelle

4. Il n'est pas besoin dans cette Assemblée d'insister sur la nécessité de forces conventionnelles adéquates, auxquelles, je rappelle, la parité dans les armes nucléaires tant tactiques que stratégiques a rendu toute leur importance. Au mois de juin de cette année, l'Assemblée a adopté la Recommandation n° 44 déplorant les faiblesses toujours existantes dans ce domaine. Le général Norstad lorsqu'il a parlé devant la Conférence des Parlementaires de l'O.T.A.N. le 21 novembre 1960 a dit :

« Pour accomplir notre mission nous devons être en mesure de pouvoir faire face à tout acte d'agression, par un effort de résistance adéquat, mais nous ne devrons pas utiliser plus de force qu'il n'est nécessaire. Nous devons être capables d'agir contre n'importe quel degré d'agression, allant jusqu'à la guerre générale. Une force équilibrée, pouvant satisfaire à toutes les exigences, est donc nécessaire, composée d'une armée, d'une aviation et équipée d'une manière équitable en armes conventionnelles et en armes atomiques.

En effet, je crois que nos forces doivent avoir un potentiel conventionnel substantiel. Ces forces doivent être en mesure d'opérer, lorsque

1. Document 147.

permits, without using arms and weapons equipped with nuclear warheads. This will require shield forces of the general magnitude being provided under our present programme, a programme which I regret to say is not yet completed. I press for its completion.

This conventional strength requires an organisation or a system under which the basic combat elements would react normally with conventional weapons; but it also requires that associated with these basic combat elements, there are atomic weapon units which can be used if necessary."

5. It is quite natural that in a report devoted essentially to the constitution of a NATO nuclear force, we should stress again and as a preliminary the need to improve the conventional forces and their non-nuclear equipment.

**Paragraph 2 of the draft Recommendation
Constitution of a NATO nuclear force**

6. Now the Jupiter missiles referred to in paragraph 3 are only first generation weapons and the nuclear force must in any case be increased. *Second generation weapons of the latest type available will be needed, having similar characteristics as to range and yield.*

7. The original proposal for some 300 Polaris missiles to be supplied by America or produced in Europe under licence must now be considered to have lapsed, since firm orders for production should have been placed some years ago if they were to have been available in Europe in sufficient time, taking into account the inevitable production lag.

8. What is now needed is a defensive NATO nuclear force of weapons immediately available. It could be formed by the existing weapons described above, together with a few nuclear-powered submarines equipped with Polaris missiles, if the United States were prepared to make a proportion of their early production of this weapon available to the Alliance.

9. The Polaris-firing nuclear-powered submarine has, in fact, brought about a fundamental change in the use of nuclear weapons. Roaming the seas submerged and undetectable for a month, such a submarine carries 16 missiles which can be fired without surfacing. At the present time, this missile is the only one in existence which can assume part of the rôle of the tactical air forces now available to SACEUR, being able to reach from the seas an area generally comparable to that within reach of the air forces based in Germany.

10. While this sophisticated weapon restores much of the value of the nuclear deterrent in removing for the foreseeable future an aggressor's ability to destroy Western retaliatory means before they could be used, it also removes many of the objections of the smaller countries to the installation of fixed-base missiles on their territory, which, it was possible to contend, might draw nuclear fire upon the State harbouring them. Since the submarines would spend the greatest part of their lives in the open seas, there could be no comparable objection to providing port facilities for the submarines, since an enemy would no longer derive advantage from destroying them.

11. The second instalment of the NATO nuclear force would later be provided by a missile of the next generation which, your Rapporteur understands, could be developed from the Polaris. Experts envisage this as a weapon of much the same range and destructive power as the Polaris, but weighing only half as much. This missile being readily transportable by road, perhaps in a vehicle no bigger than a removal van, would pass unnoticed as it travelled through the European countryside, and would thus enjoy a measure of the immunity to attack that is the chief characteristic of the nuclear-powered submarine.

12. *The European countries have certain legitimate doubts which must be removed if our defence is to be assured :*

- the European countries must be assured that their nuclear defences are sufficient,
- the European countries must participate in the political control of these nuclear weapons on an equal footing with the United States.

la situation militaire le permet, sans avoir à se servir d'armes ou d'armement comportant des engins nucléaires. Ceci impliquera des forces de Bouclier d'un ordre de grandeur correspondant à notre programme actuel, ce programme dont j'ai le regret de dire qu'il n'est pas encore réalisé. Je pousse de toutes mes forces à sa réalisation.

Cette force conventionnelle nécessite une organisation ou un système dans le cadre duquel les unités combattantes de base réagiraient normalement avec des armes classiques. Ceci nécessite également que soient associées à ces unités combattantes de base des unités dotées d'armes nucléaires qui pourraient être utilisées en cas de nécessité. »

5. Il est donc tout naturel que dans un rapport consacré tout particulièrement à la constitution d'une force nucléaire O.T.A.N., nous insistions à nouveau et au préalable sur la nécessité d'améliorer les forces conventionnelles et leur matériel non nucléaire.

Paragraphe 2 du projet de recommandation

Constitution d'une force nucléaire O.T.A.N.

6. Or les engins Jupiter dont il est question au paragraphe 3 ne représentent que la première génération et la force nucléaire doit, en tout état de cause, être augmentée. *Il sera donc nécessaire de les remplacer par les armes de deuxième génération les plus perfectionnées qui puissent exister et possédant la même puissance et une portée comparable.*

7. La proposition originale concernant la fourniture par l'Amérique ou la production sous licence en Europe de 300 engins Polaris doit être maintenant considérée comme caduque, étant donné que toute commande ferme relative à cette production aurait dû être passée il y a plusieurs années pour que ces engins puissent se trouver à la disposition de l'Europe en temps utile, compte tenu des retards inévitables de fabrication.

8. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est une force défensive nucléaire O.T.A.N. immédiatement disponible. Elle pourrait être constituée par les armes actuelles décrites précédemment ainsi que par un certain nombre de sous-marins nucléaires dotés d'engins Polaris, si les Etats-Unis étaient disposés à mettre à la disposition de l'Alliance une partie des premiers exemplaires de ces armes.

9. Le sous-marin nucléaire équipé de Polaris a, en effet, apporté un changement fondamental dans l'utilisation des engins nucléaires. Parcourant les mers, invisible et indétectable pendant un mois, un tel sous-marin transporte 16 engins qui peuvent être mis à feu, en plongée. A l'heure actuelle, cet engin est le seul existant qui peut assumer une partie du rôle actuel de l'aviation tactique actuellement à la disposition du SACEUR, pouvant atteindre à partir des mers une zone sensiblement pareille à la zone à la portée de cette aviation basée en Allemagne.

10. Bien que cette arme perfectionnée redonne à la force de dissuasion nucléaire une grande partie de sa valeur en supprimant, pour un avenir prévisible, la possibilité pour un agresseur de détruire les moyens de riposte de l'Occident avant qu'ils puissent être utilisés, elle élimine également nombre d'objections qu'opposent les petits pays à l'installation sur leur territoire d'engins à bases fixes qui, pouvait-on prétendre, étaient susceptibles d'attirer les attaques nucléaires sur l'Etat qui les abritait. Étant donné que les sous-marins passeront la plus grande partie de leur vie en haute mer, on ne peut opposer d'objection comparable à la fourniture d'installations portuaires pour ces sous-marins, puisqu'un ennemi ne tirerait plus aucun avantage de leur destruction.

11. La seconde tranche de la force nucléaire O.T.A.N. serait plus tard constituée par un engin de la génération suivante, qui, votre rapporteur croit le savoir, pourrait être dérivé du Polaris. Les experts envisagent un engin de portée et de puissance destructive comparables, mais pesant deux fois moins que le Polaris. Cet engin, facilement transportable par la route, peut-être dans un véhicule de la taille d'un camion de déménagement, passerait inaperçu dans ses déplacements à travers la campagne européenne et jouirait ainsi, en cas d'attaque, d'une certaine immunité qui constitue la caractéristique principale du sous-marin nucléaire.

12. *Les pays européens ont des doutes légitimes qu'il faut apaiser si nous voulons que notre défense soit assurée :*

- il faut que les pays européens soient assurés que les défenses nucléaires sont suffisantes ;
- il faut que les pays européens participent sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis au contrôle politique de ces armes nucléaires.

13. Unless these questions are satisfactorily answered, they become valid arguments for the creation of an independent nuclear force by each member country to ensure its own defence, although such forces would not impress the U.S.S.R., and would only lead to wastage of the total resources of the Alliance.

14. Moscow of course sees to it that total Soviet resources are used as effectively as possible: neither Poland nor Czechoslovakia has an independent nuclear force.

15. The European countries are far from being provinces of a monolithic dictatorship; they are free and independent countries. But precisely in order to defend that freedom they agree to a common defence, and to do together what none of them would be able to do alone.

16. With this second generation of missiles therefore, the European countries must have the absolute assurance that the number of missiles, dictated by minimum defence requirements, will be at their common disposal.

17. The proposal your Rapporteur wishes to make is that each country which is prepared to supply the Alliance with nuclear warheads — at the present time this can only apply to the United States — should undertake to supply the numbers and types which SACEUR considers to be the minimum requirement for the defence of Europe, and to leave these means strictly at the disposal of the Alliance for as long as it may last.

18. In fact, all the countries of the West are "in the same boat" in that they must defend themselves against the same threat and that they share the risk of retaliation because of their faithfulness to the commitment of collective security they undertook in signing the North Atlantic Treaty. It follows that they must all be defended by the same weapons, i.e. the best available to the West, and that all these arms should be under the joint political control of the Alliance.

Paragraph 3 of the draft Recommendation

Political control of the nuclear force

19. The second assurance it is essential to give to all member countries of the Alliance is that each country will share the control of the

nuclear weapon on an equal footing with all the other countries. The reply of the Council, in fact, rejects the suggestion touched on by Mr. Mulley in his report¹ that "the certainty of American strategic nuclear retaliation recedes in case of a limited attack on parts of Europe." However, at a confidential meeting with the Committee, the authorities of at least one WEU country specifically voiced this concern. It is not a question of doubting the United States' intention to defend Europe, but merely a matter of admitting that any country taking part in nuclear retaliation against a limited attack in a territory other than its own would run the risk of drawing the enemy's nuclear attack upon itself.

20. It is essential that the control of the NATO nuclear weapon should be the exclusive responsibility of N.A.T.O. as a whole. The North Atlantic Council should establish agreed procedures to be determined by all members of the Council on an equal footing and which would ensure political control of the use of nuclear weapons and the speed of decision required in an emergency. It seems clear that in the event of a nuclear attack the NATO Commanders concerned should be authorised to retaliate immediately in accordance with directives previously agreed upon, while in the event of an attack launched without the use of nuclear weapons the political authorities would have sufficient time to reach a deliberate decision.

The national point of view

21. One of the aims of the proposal is to avoid the danger and the waste of technical resources which would result from the setting up of an ever-growing number of independent national nuclear forces. The proposal could contribute to this result if, as may be expected, the suggested NATO force satisfies fully the legitimate concerns which are encouraging certain countries to make an independent effort. What are these concerns? They are four:

- (i) the wish to have a force which would be used with certainty, if necessary for the defence of the country, and the desire

1. Document 147, paragraph 13.

13. *A moins que des réponses satisfaisantes soient données à ces questions légitimes, celles-ci deviennent autant d'arguments valables qui justifieraient la création d'une force nucléaire indépendante par chaque pays pour assurer sa propre défense, quoique de telles forces n'impressionneraient pas l'U.R.S.S. et ne feraient que gaspiller les ressources totales de l'Alliance.*

14. Moscou, naturellement, veille à ce que les ressources totales des Soviets soient utilisées de la façon la plus efficace : ni la Pologne, ni la Tchécoslovaquie ne possèdent de forces de frappe indépendantes.

15. Les pays européens sont loin d'être les provinces d'une dictature monolithique ; ce sont des pays libres et indépendants. C'est pourquoi, afin de sauvegarder cette liberté, ils consentent à se défendre en commun et à faire ensemble ce qu'aucun d'entre eux ne saurait faire séparément.

16. *Il faut donc qu'avec cette deuxième génération d'engins, les pays européens aient la certitude d'avoir à leur disposition commune le nombre d'engins dicté par les besoins minima de leur défense.*

17. La proposition que voudrait faire votre rapporteur, c'est que le pays qui sera prêt à fournir un matériel nucléaire à l'Alliance — aujourd'hui, il ne pourrait s'agir que des Etats-Unis — s'engage à le fournir en nombre et en types jugés par le SACEUR suffisants pour la défense de l'Europe et à laisser ces moyens rigoureusement à la disposition de l'Alliance tant que celle-ci durera.

18. Tous les pays de l'Occident se trouvent, en effet, dans la même situation, dans ce sens qu'ils doivent se défendre contre la même menace et qu'ils risquent les mêmes représailles à cause de leur fidélité aux engagements de sécurité collective qu'ils ont contractés en signant le Traité de l'Atlantique Nord ; il s'ensuit qu'ils doivent être tous défendus par les mêmes armes, c'est-à-dire les meilleures que possède l'Occident, et que tous ces armements doivent être soumis au contrôle politique commun de l'Alliance.

Paragraphe 3 du projet de recommandation

Le contrôle politique de la force nucléaire

19. La deuxième assurance qu'il est essentiel de donner à tout pays membre de l'Alliance, est celle que le pays participera au contrôle de l'arme nu-

cléaire sur un pied d'égalité avec tous les autres pays. La réponse du Conseil rejette, en effet, la suggestion qu'avance M. Mulley dans son rapport¹ et selon laquelle « la certitude des représailles nucléaires stratégiques américaines diminue dans l'hypothèse d'une attaque limitée en un point donné de l'Europe ». Cependant, les autorités d'au moins un pays de l'U.E.O., en audition confidentielle devant la Commission, ont fait part expressément de cette préoccupation. Il ne s'agit pas de mettre en question la volonté des Etats-Unis de défendre l'Europe, mais tout simplement de reconnaître le fait que tout pays participant à une riposte nucléaire contre une attaque limitée sur un autre territoire que le sien, risquerait d'attirer sur sa propre tête, les foudres nucléaires de l'agresseur.

20. Il est essentiel que le contrôle de l'arme nucléaire de l'O.T.A.N. soit assuré exclusivement par l'O.T.A.N. dans son ensemble. Le Conseil de l'Atlantique Nord arrêterait les procédures communes déterminées par tous les membres du Conseil sur un pied d'égalité, qui assureraient une définition et un contrôle politique de l'emploi des armes nucléaires, et la rapidité de décision en cas de crise. Il paraît évident qu'au cas d'une agression nucléaire, les Commandants de l'O.T.A.N. en cause doivent être autorisés à riposter immédiatement selon des directives arrêtées au préalable, tandis qu'au cas d'une attaque déclenchée sans l'emploi de l'arme nucléaire, les autorités politiques disposerait normalement d'un laps de temps suffisant pour prendre une décision réfléchie.

Le point de vue national

21. L'un des buts de la proposition est d'éviter le danger et le gaspillage de ressources techniques qui résulteraient de la mise sur pied d'un nombre croissant de forces nucléaires nationales indépendantes. La proposition pourrait contribuer à ce résultat si, comme on peut le supposer, la force O.T.A.N. proposée donnait entière satisfaction aux préoccupations légitimes qui poussent certains pays dans la voie des efforts individuels. Quelles sont donc ces préoccupations ? Il y en a quatre :

- (i) le désir de disposer d'une force qui serait employée avec certitude, si cet emploi était nécessaire à la défense du pays, et

1. Document 147, paragraphe 13.

not to be at a disadvantage in critical situations, with regard to other countries of the Alliance which possess their own nuclear weapons;

- (ii) the wish to benefit from nuclear prestige in negotiations at world level;
- (iii) the ability to use the nuclear weapon in areas not covered by the North Atlantic Treaty;
- (iv) the economic advantages of the peaceful use of much of the technical knowledge acquired in perfecting nuclear weapons.

22. The proposal contained in the draft Recommendation covers fully the first concern. The use of the weapon in case of need for the defence of any part of the area covered by the North Atlantic Treaty is ensured. Three other points remain. What is world prestige? Stocks of nuclear bombs held by the Americans run into thousands, as no doubt do those of the Russians. The necessarily restricted programme of any other member of the Alliance would not make any appreciable difference to the present situation. As for the use of nuclear weapons outside the NATO area, it seems that the only enemy against which it would be possible to use nuclear means is the Soviet bloc which is obviously the responsibility of a NATO nuclear force.

Production problems

23. If only these three factors had to be considered, your Rapporteur would find it difficult to understand how the taxpayers of any country could continue to give their backing to the tremendous expenditure entailed by the build-up of an independent nuclear force. The economic advantage of possible peaceful applications is, however, quite another question. This problem cannot be considered to be solved for an industrialised country before it has access to nuclear knowledge and techniques in certain fields.

(a) Nuclear production

24. If it is true that the actual fabrication and assembly of explosive nuclear charges is a strictly

military use, and that the expenditure incurred will never be offset by later revenue from a peaceful application, this is not true of the production of fissile material, be it the chemical separation of plutonium from irradiated uranium, or the enrichment of natural uranium in isotope 235. These techniques are, and will become, of major importance for compact reactors using enriched fuel. Your Rapporteur does not wish to go into the technical details of production which do not concern him, but wishes to draw attention to this aspect which perhaps the Assembly may wish to consider on another occasion. A solution in this field could surely be found by extending existing agreements on the supply of nuclear power reactors.

(b) Means of delivery

25. With regard to the production of the vehicles of delivery, access to technical knowledge comes within the framework of the joint production of armaments. This does not call in question any special legislation. It is the field in which, on the Western side, only the United States have proceeded with the production of intermediate and intercontinental missiles. Having abandoned the Bluebreak project, the British have made an agreement whereby British technicians will contribute, in the United States, to the development of an intermediate-range missile to be carried by heavy bombers (the "Skybolt" project). The French plan for a strike force only covers the necessary funds for a preliminary study in this field. With regard to tactical missiles with a range of several hundred miles, your Rapporteur has been given to believe that joint production may yet be effected within N.A.T.O.

26. The means of delivery are quite as important and in some respects more important for their applications in the civil field. Here again, to achieve satisfactory security, wastage must be avoided. In time, the gradual development of a system of joint production in Europe and North America could be envisaged, for certain components of an improved Polaris missile to be under the command of SACEUR.

27. This is a technical matter for the WEU Standing Armaments Committee and the corres-

de ne pas se trouver défavorisé, en cas de situations critiques, vis-à-vis des autres pays de l'Alliance possédant, en propre, des armes nucléaires ;

- (ii) le désir de bénéficier du prestige nucléaire dans les négociations sur le plan mondial ;
- (iii) la possibilité de pouvoir employer l'arme nucléaire dans des zones non couvertes par le Traité de l'Atlantique Nord ;
- (iv) l'intérêt économique des applications pacifiques d'une grande partie des connaissances techniques acquises dans la mise au point des armes nucléaires.

22. La proposition énoncée dans le projet de recommandation répond pleinement à la première de ces préoccupations. L'emploi de l'arme, en cas de nécessité, pour la défense d'un point quelconque du territoire couvert par le Traité de l'Atlantique Nord est assuré. Restent les trois autres arguments. Le prestige mondial, à quoi correspond-il ? Les stocks de bombes nucléaires détenus par les Américains se chiffrent par milliers, ceux des Russes aussi, sans doute. Le programme forcément restreint de tout autre membre de l'Alliance n'apporterait pas de modification importante à la situation actuelle. Quant à l'emploi des armes nucléaires ailleurs que dans la zone de l'O.T.A.N., il semble qu'il ne serait possible d'employer l'arme nucléaire que contre le bloc soviétique, ce qui est pleinement du ressort d'une force nucléaire O.T.A.N.

Les problèmes de production

23. S'il ne s'agissait que de ces trois arguments, votre rapporteur verrait mal pourquoi les contribuables d'un pays quelconque continueraient de bon cœur à autoriser les dépenses énormes que nécessite la mise sur pied d'une force nucléaire indépendante. L'intérêt économique des applications pacifiques éventuelles est, cependant, une préoccupation d'un tout autre ordre. Il est impensable que ce problème ne soit résolu pour un pays industrialisé que le jour où il aura accès aux connaissances et techniques nucléaires dans certains domaines.

(a) Production nucléaire

24. Si l'on peut dire que la fabrication proprement dite de charges nucléaires explosives est une application strictement militaire dont les

frais de mise au point ne trouveront jamais de contrepartie dans les avantages ultérieurs d'une application pacifique, il n'en est pas de même pour la production de matières fissiles, qu'il s'agisse de la séparation chimique du plutonium de l'uranium irradié, ou de l'enrichissement de l'uranium naturel en isotope 235. Ces techniques sont et deviendront d'une importance capitale pour les réacteurs de petite dimension qui emploieront du combustible enrichi. Votre rapporteur n'a pas l'intention d'entrer dans les détails techniques de la production qui ne sont pas de son domaine, mais désire attirer l'attention sur un aspect que l'Assemblée voudra peut-être examiner à une autre occasion. Une solution dans ce domaine peut sûrement être trouvée dans un élargissement des accords existants, relatifs à la fourniture des réacteurs nucléaires de puissance.

(b) Les moyens d'acheminement

25. En ce qui concerne la production des engins transporteurs, l'accession aux connaissances techniques se pose dans le cadre de la production en commun des armements. Aucune législation spéciale n'est en cause. Ceci est le domaine où, du côté occidental, seuls les Etats-Unis ont procédé à la fabrication des engins intermédiaires et intercontinentaux. Après avoir renoncé au projet « Bluestreak », les Britanniques sont parvenus à un accord aux termes duquel des techniciens britanniques participent, aux Etats-Unis, à la mise au point d'un engin intermédiaire qui serait transporté par des bombardiers lourds (le projet « Skybolt »). Le projet français de force de frappe nationale ne comporte que les fonds nécessaires à une étude préalable dans ce domaine. En ce qui concerne les engins tactiques d'une portée de plusieurs centaines de kilomètres, votre rapporteur croit savoir qu'une production commune peut encore intervenir dans le cadre de l'O.T.A.N.

26. Les véhicules ont une aussi grande importance, peut-être même plus grande, dans le domaine civil. Ici encore, notre sécurité nous oblige à éviter les gaspillages. On pourrait concevoir, en temps opportun, le développement progressif d'un système de coproduction Europe-Amérique, par exemple, pour certaines parties des engins Polaris « améliorés » qui seront sous le commandement du SACEUR.

27. Il s'agit d'une question technique qui concerne le Comité Permanent des Armements de

ponding bodies within N.A.T.O. The Committee will return to this point in its Annual Report on standardisation and joint production.

28. It must be stressed that it is in the interest of the Alliance that such knowledge should be shared, while taking full account of the United States' balance of payments. An alliance is stronger to the extent that each partner has a feeling of participating as far as possible, and this would be in no way opposed to the overwhelming interests of a rational distribution of labour within the Alliance, such as the U.S.S.R. has practised with success for so long.

Conclusion

29. The foregoing proposals will be debated by the Assembly on 1st and 2nd December, shortly before the NATO Ministerial Conference which is to examine precisely these problems, i.e. the need to bring up to date with second generation weapons the decision taken some years ago by the governments of the Alliance.

30. It must be repeated that on this basis the new problems do not require new decisions of principle, but presuppose only the application of the Alliance in the spirit and in the letter, so as to continue in the pursuance of the aims which the members of this Alliance have set themselves.

l'U.E.O. et les organes homologues au sein de l'O.T.A.N. La Commission reviendra sur ce sujet dans son rapport annuel sur les activités de standardisation et de production en commun.

28. Pour le reste, il convient simplement de souligner qu'il est de l'intérêt de l'Alliance que ces connaissances soient partagées, tout en tenant largement compte de la balance des paiements américaine. Une alliance est d'autant plus solide que chaque partenaire a le sentiment de participer, dans toute la mesure du possible. Ce ne serait pas contraire au bon fonctionnement d'une division rationnelle du travail au sein de l'Alliance. L'U.R.S.S. pratique avec succès, depuis de nombreuses années, une semblable répartition des tâches.

Conclusion

29. Les propositions qui précèdent seront discutées par l'Assemblée les 1^{er} et 2 décembre, à la veille de la Conférence ministérielle de l'O.T.A.N. qui examinera précisément ces problèmes, c'est-à-dire l'urgence de mettre en œuvre la décision prise, il y a quelques années déjà par les gouvernements de l'Alliance, au sujet des armements de la deuxième génération.

30. Il faut répéter que, à partir de cette base, les nouveaux problèmes n'exigent pas de nouvelles décisions de principe, mais presupposent simplement l'application de l'Alliance dans ses termes et dans son esprit, afin de continuer à en assurer les buts.

Which Europe, which Africa ?

MOTION FOR AN ORDER

tabled by Mr. Paul and several of his colleagues

Whereas the report contained in Document 187 is expressly described as a preliminary report ;

Whereas further the Rapporteur himself has promised to make final Recommendations only after a journey of information to Africa ;

Whereas lastly the final Recommendation must be drawn up by the General Affairs Committee in the light of today's discussion,

The Assembly thanks the Rapporteur for his very valuable explanations and requests the General Affairs Committee to prepare the final report and the Recommendation after further investigations, and submit them to the Assembly.

*Signed : MM. Paul, Kiihn, Jacobs, Altmaier, Mme. Renger, MM. Wienand, Mulley, Henderson,
Scholefield Allen, Harm.*

Les Europes et les Afriques

PROPOSITION DE DIRECTIVE

présentée par M. Paul et plusieurs de ses collègues

Considérant que le rapport contenu dans le Document 187 est qualifié expressément de rapport liminaire ;

Considérant, en outre, que le rapporteur lui-même a promis de ne faire de recommandations définitives qu'après un voyage d'information en Afrique ;

Considérant, enfin, que la recommandation définitive doit être élaborée par la Commission des Affaires Générales à la lumière de la discussion qui s'est déroulée aujourd'hui ;

L'Assemblée remercie le rapporteur des explications extrêmement précieuses qu'il a données et invite la Commission des Affaires Générales à préparer le rapport définitif ainsi que le projet de recommandation, après avoir poursuivi ses recherches, et à les soumettre à l'Assemblée.

Signé : MM. Paul, Kühn, Jacobs, Altmaier, Mme Renger, MM. Wienand, Mulley, Henderson, Scholefield Allen, Harm.

**Action taken in National Parliaments in implementation of the Recommendations
adopted by the Assembly during the First Part
of the Sixth Ordinary Session**

REPORT¹

**submitted on behalf of the Working Party for Liaison
with National Parliaments²
by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur

**ACTION TAKEN IN NATIONAL PARLIAMENTS ON RECOMMENDATIONS ADOPTED BY THE
ASSEMBLY DURING THE FIRST PART OF THE SIXTH ORDINARY SESSION**

Belgium

France

Federal Republic of Germany

Italy

Luxembourg

Netherlands

United Kingdom

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. de la Vallée Poussin,
Rapporteur)

The Working Party request the Assembly to take cognizance of the results obtained by the Working Party between the months of June and November in implementation of the Recommendations and the Decisions of the Assembly adopted during the First Part of the Sixth Ordinary Session.

The observations of my predecessor are still valid, and it should be noted that the parliamentary recess and the preparation of budgets have again made it particularly difficult for members of the Assembly and the Working Party to initiate effective action during the inter-session.

This year, moreover, there are specific reasons for some countries encountering difficulties in

the implementation of Recommendations of the Assembly.

In Italy, municipal elections paralysed Italian political life for part of the autumn and the Italian Delegation has consequently been unable to take the action it wished to take in its parliament.

With regard to Belgium, international events have imposed a heavy burden of work on the Belgian Parliament and action on the Recommendations of the Assembly has had to be postponed.

As the most important action in the Dutch Parliament is taken when the budget is discussed, the documents relating to the action taken on Recommendations adopted in June cannot therefore reach us before December.

With regard to the United Kingdom, two extremely important debates were held in the

1. Adopted unanimously by the Working Party.

2. Members of the Working Party : Mme Hubert (Chairman) ; Mr. Liquard (Vice-Chairman) ; MM. Cravatte,

de la Vallée Poussin, Fens, Goodhart, Hynd, Leynen, Linden, Montini, Moutet, Mme Rehling, MM. Sibille, Vos.

N. B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

**Action entreprise au sein des parlements nationaux afin d'assurer la mise en œuvre
des recommandations adoptées par l'Assemblée pendant la deuxième partie
de la Sixième session ordinaire**

RAPPORT¹

**présenté au nom du Groupe de Travail chargé de la liaison
avec les parlements nationaux²
par M. de la Vallée Poussin, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. de la Vallée Poussin, rapporteur

**SUITE DONNÉE DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX AUX RECOMMANDATIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLÉE PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DE LA SIXIÈME SESSION ORDINAIRE**

Belgique
France
République Fédérale d'Allemagne
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Royaume-Uni

Exposé des motifs

(présenté par M. de la Vallée Poussin,
rapporteur)

Le Groupe de Travail demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte des résultats obtenus par le Groupe entre les mois de juin et de novembre pour la mise en œuvre des recommandations et des décisions de l'Assemblée, lors de la première partie de la Sixième session ordinaire.

Les remarques faites par mon prédécesseur restent valables et il faut noter, une fois de plus, que les vacances parlementaires et la préparation du budget rendent particulièrement difficile aux membres de l'Assemblée et au Groupe de Travail de susciter une action importante pendant l'intersession.

Cette année, toutefois, certaines raisons particulières sont venues, pour certains pays, rendre

plus difficile encore l'action entreprise en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée.

En Italie, les élections municipales ont réduit la vie politique italienne pendant une partie de l'automne. Il en résulte que la délégation italienne n'a pas pu avoir dans son parlement l'action qu'elle aurait souhaitée.

En ce qui concerne la Belgique, les événements internationaux qui ont imposé au parlement belge une surcharge de travail ont remis l'examen de la suite donnée aux recommandations de l'Assemblée à une période ultérieure.

On sait, en ce qui concerne le parlement néerlandais, que l'action la plus importante est entreprise lors de la discussion des budgets. Les documents relatifs à la suite donnée aux recommandations votées en juin, ne pourront parvenir que dans le courant du mois de décembre.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, deux très importants débats ont eu lieu les 18 et 25

1. Adopté à l'unanimité par le Groupe de Travail.

2. *Membres du Groupe de Travail : Mme Hubert (présidente) ; M. Liquard (vice-président) ; MM. Cravatte,*

de la Vallée Poussin, Fens, Goodhart, Hynd, Leynen, Linden, Montini, Moutet, Mme Rehling, MM. Sibille, Vos.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

House of Commons on 18th and 25th July. In the course of the first one, on defence, the work of the Defence Committee of the Assembly of W.E.U. and the Recommendations of the Assembly were quoted on several occasions and were used extensively as documentation by different speakers. Likewise, the debate on foreign policy on 25th July shows the importance attached to the texts voted by our Assembly in the general discussion on European policy in the House of Commons. It should be noted in this respect that some members of the House of Commons who are not members of our Assembly referred *expressis verbis* to the texts adopted by the Assembly. That is quite encouraging. Owing to the volume of the reports of these two debates, your Rapporteur thought it preferable not to append them to this report. Nevertheless, the members of the Assembly are invited to read them.

**

The Assembly requested direct action to be taken on five Recommendations, a request by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and a request by the Committee on Defence Questions and Armaments.

It is recalled that with regard to the Recommendations of the Assembly on the state of European security, the activities of the Standing Armaments Committee, the joint responsibility of member States in the field of civil emergency planning, the adherence of the United Kingdom to Euratom and the policy of Western European Union, the action undertaken in national parliaments during this intersession did not lead to definite concrete replies to these Recommendations.

The debates in the House of Commons however threw some light on Recommendations Nos. 44 and 48.

It is recalled that Recommendation No. 47 was the subject of a very important debate in the Bundestag.

Your Rapporteur has received indications to the effect that as a result of this debate the Government of the Federal Republic of Ger-

many is considering tabling a Bill in the Bundestag incorporating to some extent the proposals of the Assembly. It is to be hoped that the German members of the Working Party will follow this question closely in the coming weeks. If definite results are obtained, it will probably be necessary to prepare a supplementary report in this respect.

The Committee on Budgetary Affairs and Administration had asked the Working Party to put a question to the Minister concerned in each national parliament on the number and position of officials seconded to the different European organisations. It is to be envisaged that these replies will enable the Committee on Budgetary Affairs and Administration to prepare a comprehensive table of the present situation of staff in European organisations and thus propose further steps which may be taken towards a European civil service.

As yet, only the French, British and Belgian Delegations have been able to submit a detailed factual reply. The other delegations should endeavour to obtain a speedy reply to this important question which should not encounter political difficulties.

It will be recalled that the Defence Committee had asked the Working Party to take action on the ratification of the Convention making provision for due process of law in the field of armaments control.

As my predecessor stated, action has been taken in several member parliaments and it is recalled that the United Kingdom has ratified this Convention. Unfortunately, we have to note that there have been no other ratifications. The Working Party has learnt that on 21st October the Federal Government submitted to the Bundestag a Bill for the ratification of the above-mentioned convention. Nevertheless, it was unanimous in the belief that further action must be taken in December to remind member governments of the urgency of this ratification.

The Working Party is aware of the limitations of its action. In spite of its good will it cannot obtain the results desired without the full backing of the whole Assembly. It therefore requests the greatest number of members possible to contact it with a view to preparing questions to be put in national parliaments. The

juillet à la Chambre des Communes, l'un sur la défense au cours duquel les travaux de la Commission de Défense de l'Assemblée de l'U.E.O. et les recommandations de l'Assemblée ont été cités à différentes reprises et ont formé une part importante de la documentation utilisée par divers orateurs. Ainsi, le débat de politique étrangère du 25 juillet témoigne de l'importance des textes votés par notre Assemblée dans la discussion générale de la politique européenne à la Chambre des Communes. Il est à noter à cet égard, que certains membres de la Chambre des Communes qui ne sont pas membres de notre Assemblée se sont référés *expressis verbis* aux textes votés par l'Assemblée. C'est là un motif d'encouragement. En raison de l'importance matérielle très grande des comptes-rendus de ces deux débats, votre rapporteur n'a pas cru devoir les annexer à ce rapport. Il invite néanmoins les membres de l'Assemblée à en prendre connaissance.

**

Une action directe était demandée par l'Assemblée comme suite à cinq recommandations, à un vœu de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et à un vœu de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

En ce qui concerne les recommandations votées par l'Assemblée qui avaient trait, on s'en souvient, à l'état de la sécurité européenne, aux activités du Comité Permanent des Armements, à la responsabilité commune des Etats membres en matière de plans d'urgence dans le domaine civil, à l'adhésion de la Grande-Bretagne à Euratom, ainsi qu'à la politique de l'Union de l'Europe Occidentale, l'action entreprise dans les parlements nationaux n'a pas permis pendant cette intersession de recueillir une réponse ferme et précise relative à ces diverses recommandations.

Néanmoins, on peut considérer que les débats de la Chambre des Communes ont apporté sur les Recommandations n° 44 et 48, des éclaircissements qui ne sont pas négligeables.

En ce qui concerne la Recommandation n° 47, on se souvient qu'elle avait fait au Bundestag l'objet d'un très important débat.

Votre rapporteur croit savoir qu'à la suite de ce débat, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne envisage de déposer sur le

bureau du Bundestag un projet de loi qui reprend, dans une mesure certaine, les propositions de l'Assemblée. Il est à souhaiter que les membres allemands du Groupe de Travail suivent cette question tout particulièrement dans les semaines qui viennent. Si un résultat devait intervenir, il y aurait lieu, semble-t-il, de faire un rapport complémentaire sur ce point.

La Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration avait demandé au Groupe de Travail de poser dans chaque parlement national, au Ministre responsable, une question relative au nombre et à la situation des fonctionnaires détachés auprès des diverses organisations européennes. De l'ensemble de ces réponses, la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration pourrait tirer un tableau clair de la situation actuelle du personnel des organisations européennes et ainsi proposer qu'un nouveau pas soit fait vers une fonction publique européenne.

Les délégations anglaise, française et belge ont été en mesure de fournir jusqu'à présent, une réponse détaillée et précise. Il est souhaitable que les autres délégations agissent pour obtenir rapidement une réponse sur cette importante question qui ne doit pas rencontrer de difficultés politiques.

Enfin la Commission de Défense avait, on s'en souvient, demandé une action du Groupe de Travail en ce qui concerne la ratification de la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle.

Comme mon prédécesseur l'a indiqué, une action a été entreprise dans plusieurs parlements membres, et l'on se souvient que le Royaume-Uni a même ratifié cette convention. Il est malheureusement nécessaire de constater qu'aucune autre ratification n'est encore intervenue. Le Groupe de Travail a appris que l'instrument de ratification avait été déposé par le gouvernement fédéral le 21 octobre dernier sur le bureau du Bundestag. Néanmoins, il est unanime à penser qu'une action nouvelle devrait être entreprise dès le mois de décembre pour rappeler d'urgence cette ratification aux gouvernements membres.

Le Groupe de Travail est conscient des limites de son action. Malgré sa bonne volonté, il ne lui est pas possible d'aboutir au résultat qu'il souhaite, s'il n'a pas la collaboration complète de l'ensemble de l'Assemblée. C'est pourquoi, il désire que le plus grand nombre possible de membres se mette en rapport avec lui pour la

work of our Assembly would be incomplete without concrete results, which our action in national parliaments is intended to facilitate.

Action taken in National Parliaments on Recommendations adopted by the Assembly during the First Part of the Sixth Ordinary Session

BELGIUM

Senate

Questions put by Mr. de la Vallée Poussin on 11th November, 1960

I wish to put the following questions :

1. How many established officials are seconded to W.E.U., O.E.E.C., N.A.T.O., the Council of Europe and the Secretariat of the six-power Commission in Brussels and Luxembourg?
2. Are additional allowances paid to one or several of these officials?
3. If so, how are these allowances calculated?

In some cases, does this allowance correspond to the employer's contribution to the pension scheme of the persons concerned?

4. To which budget are these allowances charged?

Reply

As I had the honour to inform the honourable Gentleman in reply to his question No. 23, of 20th July, 1960, I instructed the Belgian Representatives to W.E.U., O.E.E.C., N.A.T.O., the Council of Europe and the Secretariat of the six-power Commission in Brussels and Luxembourg to investigate the number and status of officials holding office in those organisations.

The information that has been communicated to me is not sufficient to enable me to give the honourable Gentleman the reply he requires.

I have therefore requested my colleagues in the other ministerial departments to provide me with further information in this respect.

As soon as this is forthcoming I shall not fail to communicate this information to the honourable Gentleman.

FRANCE

The Minister

Foreign Affairs

30th August, 1960

Sir,

In your letter of 23rd July, 1960, you requested me to inform you of the number of established officials seconded to certain international organisations, and to specify whether these officials received an additional allowance from their administrations.

I have the honour to inform you that the number of seconded officials at the present time is as follows:

— Western European Union	5
— Organisation for European Economic Co-operation	36
— North Atlantic Treaty Organisation..	33
— Council of Europe	9
— European Economic Community	100
— European Atomic Energy Community	26
— European Coal and Steel Community	16

It is confirmed that no additional allowance is paid by the French Government.

I have the honour to be,
Sir,

Your obedient Servant,
Signed: Robert Gillet
Directeur de Cabinet.

Mr. E. LIQUARD
Chairman of the French
Delegation to the
Assembly of W.E.U.

préparation de questions à poser dans les parlements nationaux. L'œuvre de notre Assemblée ne serait pas complète si elle ne devait se parachever par une concrétisation que notre action dans les parlements nationaux a précisément pour but de faciliter.

Suite donnée dans les parlements nationaux aux recommandations adoptées par l'Assemblée pendant la première partie de la Sixième session ordinaire

BELGIQUE

Sénat

Questions de M. de la Vallée Poussin du 11 octobre 1960

Il me serait agréable :

1. D'être informé du nombre des fonctionnaires titulaires détachés auprès de l'U.E.O., l'O.E.C.E., l'O.T.A.N., le Conseil de l'Europe et le secrétariat de la Commission des Six à Bruxelles et à Luxembourg.
2. De savoir si des allocations supplémentaires sont versées à un ou à plusieurs de ces fonctionnaires.
3. De connaître la méthode de calcul adoptée s'il est répondu positivement à la question précédente.
4. De savoir à quel budget ces allocations sont imputées.

Réponse

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer l'honorable membre, en réponse à sa question n° 23, en date du 20 juillet 1960, j'ai eu soin de charger les représentants de la Belgique auprès de l'U.E.O., l'O.E.C.E., l'O.T.A.N., le Conseil de l'Europe et le secrétariat de la Commission des Six à Bruxelles et à Luxembourg de s'enquérir du nombre et de la qualité des fonctionnaires qui y exercent leurs fonctions.

Les éléments qui m'ont été fournis sont insuffisants pour me permettre de donner à l'honorable membre la réponse que comporte sa question.

C'est pourquoi j'ai prié mes collègues des autres départements ministériels de m'apporter un complément d'information sur le sujet.

Dès que cette nouvelle enquête aura abouti, j'aurai soin d'adresser une autre communication à l'honorable membre.

FRANCE

Le Ministre

Affaires étrangères

30 août 1960

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 23 juillet 1960, vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître le nombre de fonctionnaires titulaires détachés auprès de certaines organisations internationales et de vous indiquer si ces agents recevaient une indemnité supplémentaire de leur Administration.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le nombre de fonctionnaires détachés est actuellement le suivant :

— Union de l'Europe Occidentale	5
— Organisation Européenne de Coopération Economique	36
— Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	33
— Conseil de l'Europe	9
— Communauté Economique Européenne	100
— Communauté Européenne de l'Énergie Atomique	26
— Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier	16

Je vous précise que le gouvernement français ne leur verse aucune indemnité supplémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur de Cabinet
Signé : Robert Gillet.

Monsieur E. LIQUARD,
Président de la
Délégation française
de l'Assemblée de l'U.E.O.

Senate

French Officials seconded to international organisations

THE PRESIDENT. — Mr. Marius Moutet asked the Minister for Foreign Affairs:

1. What is the number of established officials seconded to: W.E.U., O.E.E.C., N.A.T.O., the Council of Europe, the Secretariat of the six-power Commissions in Brussels and Luxembourg;
2. Whether an additional allowance is paid to some of these seconded officials;
3. If so, how is this allowance calculated, and whether in some cases, this allowance corresponds to the employer's contribution to the pension scheme of the persons concerned;
4. To which budget are these allowances charged? (No. 210)

I call the Minister for Foreign Affairs.

MR. COUVE DE MURVILLE (*Minister for Foreign Affairs*). — The number of French officials seconded to each international organisation is as follows: Western European Union: 5 — Organisation for European Economic Co-operation: 36 — North Atlantic Treaty Organisation: 51 — Council of Europe: 10 — European Economic Community: 104 — European Atomic Energy Community: 26 — European Coal and Steel Community: 17.

In reply to the last three paragraphs of the oral question I wish to state that the French Government pays no additional allowance to these officials.

Mr. MARIUS MOUTET. — May I speak?

THE PRESIDENT. — I call Mr. Moutet.

MR. MARIUS MOUTET. — To be quite frank Mr. Minister, I must explain that in this respect I am merely speaking on behalf of the Working Party of the Assembly of Western European Union for Liaison with National Parliaments, and that for reasons of unification, the same question will no doubt be put to each of the Ministers for Foreign Affairs of the seven countries members of Western European Union.

You are not unaware of the considerable effort deployed in these European assemblies with a view to obtaining a unified Europe and the matter which is now being brought up is obviously only one element in the overall question.

Perhaps this system of putting questions might be used more frequently for discovering the reasons why the Councils of Ministers at the head of these organisations frequently fail to reach conclusions, because we do not know what is the position adopted by each of our Ministers with regard to the questions put to him by the European assemblies.

I would express the wish that this attempt, which is more a budgetary question than anything, since I have been requested to raise this question on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration of the Assembly of W.E.U., should be considered as only one factor, and not perhaps the most important, amongst the many which will be raised with a view to removing some of the drawbacks of this multiplicity of international assemblies and particularly of European assemblies, so as to attain unity in Europe through a true alliance of all the countries contributing to it, unity which in present circumstances would appear to be of the greatest importance for the balance of the world and the maintenance of peace. (*Applause*)

Written Question

Mr. Liquard asks the Minister for Foreign Affairs whether it is intended to take action on Recommendation No. 47 of the Assembly of W.E.U., adopted on 1st June, 1960, on the joint responsibility of member States in the field of civil emergency planning.

Written Question

Mr. Liquard asks the Minister for Foreign Affairs what action has been taken on Recommendation No. 48 of the Assembly of W.E.U., adopted on 2nd June, 1960, on the accession of the United Kingdom to the European Atomic Energy Community.

Reply

Recommendation No. 48 of the Assembly of W.E.U. recommended that the governments of the member States of the organisation should examine the possibility of the United Kingdom

Sénat**Fonctionnaires français détachés auprès des organisations internationales**

M. LE PRÉSIDENT. — M. Marius Moutet demande à M. le Ministre des Affaires étrangères :

1. Quel est le nombre de fonctionnaires titulaires détachés auprès de : l'U.E.O., l'O.E.C.E., l'O.T.A.N., le Conseil de l'Europe, le secrétariat des Commissions des Six à Bruxelles et à Luxembourg;
2. S'il est versé à certains de ces fonctionnaires détachés une indemnité supplémentaire;
3. Si tel est le cas, quel est le mode de calcul de cette indemnité; et si, dans certains cas, cette indemnité correspond à la part de la cotisation patronale au régime de retraite des intéressés;
4. A quel budget sont imputés ces indemnités ? (N° 210).

La parole est à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. COUVE DE MURVILLE (*Ministre des Affaires étrangères*). — Le nombre des fonctionnaires français détachés auprès des organisations internationales ci-après est le suivant : Union de l'Europe Occidentale : 5 — Organisation Européenne de Coopération Economique : 36 — Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : 51 — Conseil de l'Europe : 10 — Communauté Economique Européenne : 104 — Communauté de l'Energie Atomique : 26 — Communauté du Charbon et de l'Acier : 17.

Le gouvernement français — je réponds ainsi aux trois derniers paragraphes de la question orale — ne verse à ces fonctionnaires aucune indemnité supplémentaire.

M. MARIUS MOUTET. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Moutet.

M. MARIUS MOUTET. — Je ne vous cache pas, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, que je ne suis pour cette question que l'interprète du groupe de travail de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale chargé de la liaison avec les parlements nationaux et que, dans un but d'unification, la même question sera vraisemblablement posée à chacun des Ministres des Affaires étrangères des sept pays qui constituent l'Union de l'Europe Occidentale.

Vous n'ignorez pas les efforts considérables qui sont poursuivis dans ces assemblées européennes pour parvenir à l'unification de l'Europe et c'est évidemment l'un des éléments de cette unification qui est ici abordé.

Peut-être pourrions-nous user davantage de ce système des questions pour savoir pour quelle raison, souvent, les conseils des ministres qui sont à la tête de ces organisations n'aboutissent pas, car nous ne savons pas quelle position chacun de nos ministres prend au sujet des questions qui lui sont posées par les assemblées européennes.

Je veux souhaiter que cet effort, qui a un caractère plus particulièrement budgétaire puisque c'est la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration de l'Assemblée de l'U.E.O. qui m'a fait poser la question, ne sera que l'un des éléments, peut-être pas des plus importants, de ceux qui seront poursuivis pour arriver à faire disparaître certains inconvénients de cette multiplicité des assemblées internationales et particulièrement des assemblées européennes, en vue de parvenir à l'unité de l'Europe par une alliance vraie entre tous les pays qui la composent alors que, dans les circonstances présentes, cette unité paraît importante pour l'équilibre du monde et pour le maintien de la paix. (*Applaudissements*)

Question écrite

M. Liquard demande à M. le Ministre des Affaires étrangères s'il est envisagé de donner suite à la Recommandation n° 47, adoptée par l'Assemblée de l'U.E.O., le 1^{er} juin 1960, sur la responsabilité commune des Etats membres en matière de plans d'urgence dans le domaine civil.

Question écrite

M. Liquard demande à M. le Ministre des Affaires étrangères quelles suites ont été données à la Recommandation n° 48, adoptée par l'Assemblée de l'U.E.O., le 2 juin 1960, sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

Réponse

La Recommandation n° 48 de l'Assemblée de l'U.E.O. recommandait aux gouvernements des Etats membres de l'organisation d'examiner la possibilité d'une adhésion du Royaume-Uni

acceding as a full member of the European Atomic Energy Community. This question was first examined in The Hague by the Ministers for Foreign Affairs of the seven governments and then in London by their Permanent Representatives on the WEU Council. The British Delegation asked for details regarding certain points concerning the interpretation of the Euratom Treaty and the working of the institutions set up by the Treaty. The six governments are at present considering their reply to these questions.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

The Recommendations adopted by the Assembly and transmitted to national parliaments were distributed in the Bundestag in July.

The instrument of ratification of the Protocol making provision for due process of law in the field of armaments control was deposited on 21st October last.

ITALY

No debate has yet been held on the Recommendations of the Assembly because of municipal elections.

LUXEMBOURG

See Explanatory Memorandum, page 2.

NETHERLANDS

See Explanatory Memorandum, page 2.

UNITED KINGDOM

Reference was made to the work of the Assembly of Western European Union in the de-

bates held in the House of Commons on 18th July on defence and on 25th July on European policy.

Copies of the full report of these debates will be sent to members on request.

Treasury Chambers,
Great George Street,
London, S.W. 1.

8th June, 1960

Dear Ronald,

I have now been able to have some enquiries made about the two Parliamentary Questions by you to which I gave an interim reply on Friday, 3rd June (Official Report, Col. 176).

So far as the first question is concerned, my information is that there are no United Kingdom civil servants seconded to the Staff of Western European Union.

As regards the second question, Her Majesty's Government pays no supplementary allowance to civil servants seconded to the Council of Europe, W.E.U., O.E.E.C. or N.A.T.O. Foreign Office Ministers — or I — would, of course, be glad to let you have details of the allowances for expatriation, dependants, etc., paid by the organisations themselves, if you would like to have these.

I am arranging for this information to be circulated in Hansard when the House resumes.

Signed: Tony Barber.
Ronald S. RUSSELL, Esq., M.P.

comme membre de plein droit à la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. Cette question a été examinée d'abord à la Haye par les Ministres des Affaires étrangères des sept gouvernements, puis à Londres par leurs représentants permanents au Conseil de l'U.E.O. La délégation britannique a demandé des précisions sur certains points concernant l'interprétation du Traité d'Euratom et le fonctionnement des institutions prévues par le Traité. La réponse que les six gouvernements donneront à ces questions est actuellement à l'étude.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Les recommandations adoptées par l'Assemblée et transmises aux parlements nationaux ont été distribuées dès le mois de juillet au Bundestag.

Le dépôt d'un instrument de ratification du protocole établissant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements a été fait le 21 octobre 1960.

ITALIE

En raison des élections municipales, aucun débat n'a pu se tenir jusqu'à cette date sur les recommandations de l'Assemblée.

LUXEMBOURG

Voir Exposé des motifs, page 2.

PAYS-BAS

Voir Exposé des motifs, page 2.

ROYAUME-UNI

Les travaux de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale ont fait l'objet de réfé-

rences lors des débats tenus le 18 juillet sur la défense et le 25 juillet sur la politique européenne à la Chambre des Communes.

Des exemplaires du compte rendu intégral de ces débats seront adressés aux membres qui en feraient la demande.

Ministère du Trésor
Great George Street,
Londres S. W. 1

Le 8 juin 1960

Cher Ronald,

Je suis maintenant en possession d'informations sur les deux questions parlementaires que vous avez posées et auxquelles j'ai donné une réponse provisoire le vendredi 3 juin (Official Report, col. 176).

En ce qui concerne la première question, j'ai appris qu'aucun fonctionnaire britannique n'était détaché auprès de l'Union de l'Europe Occidentale.

En ce qui concerne la deuxième question, le gouvernement de Sa Majesté Britannique ne verse aucune indemnité supplémentaire aux fonctionnaires détachés auprès du Conseil de l'Europe, de l'U.E.O., de l'O.E.C.E. ou de l'O.T.A.N. Les Ministres du Foreign Office — ou moi-même — serons heureux, naturellement, de vous communiquer, si vous le désirez, le détail des indemnités d'expatriation, de charges de famille, etc..., versées par les organisations elles-mêmes.

Je prends toutes dispositions pour que ces informations soient diffusées par Hansard dès la rentrée de la Chambre.

Signé : Tony Barber.

Ronald S. RUSSELL, Esq., M.P.

1st December, 1960

Civil Air Control

MOTION FOR A RECOMMENDATION

tabled by Mr. Mathew and several of his colleagues

The Assembly,

Having noted with satisfaction the progress of the work regarding the establishment between the member States of W.E.U. of a Convention concerning civil air control (Eurocontrol) ;

Considering that N.A.T.O. has already expressed a favourable opinion on the subject,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That the Convention, once it has been completed, should be signed and ratified by the member States of W.E.U. within the shortest possible time ;

That in its future stages and possible further development, it should be applied in the spirit of the WEU Treaty.

Signed : MM. Mathew, Hynd, Höfler, Heye, Molter, Matteotti, Ponti, Sibille, Montini, Picardi, Arthur Conte, Kirk.

Contrôle aérien civil

PROPOSITION DE RECOMMANDATION

présentée par M. Mathew et plusieurs de ses collègues

L'Assemblée,

Ayant pris note avec satisfaction de l'état des travaux pour l'établissement, entre les Etats membres de l'U.E.O., d'une Convention concernant le contrôle aérien civil (Eurocontrol) ;

Considérant que l'O.T.A.N. s'est déjà exprimé à ce sujet dans un sens favorable,

RECOMMANDÉ AU CONSEIL

Que la Convention, une fois perfectionnée, soit signée et ratifiée par tous les Etats membres de l'U.E.O. dans le plus bref délai,

Que l'application en soit suivie dans ses stades futurs et dans son développement éventuel, dans l'esprit du Traité de l'U.E.O.

Signé : MM. Mathew, Hynd, Höfler, Heye, Molter, Matteotti, Ponti, Sibille, Montini, Picardi, Arthur Conte, Kirk.

